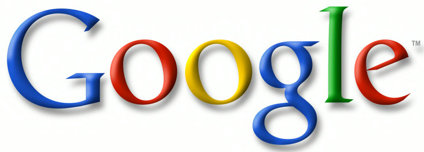
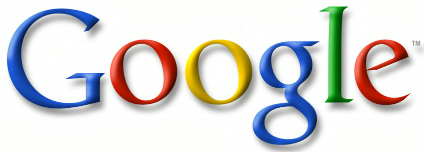
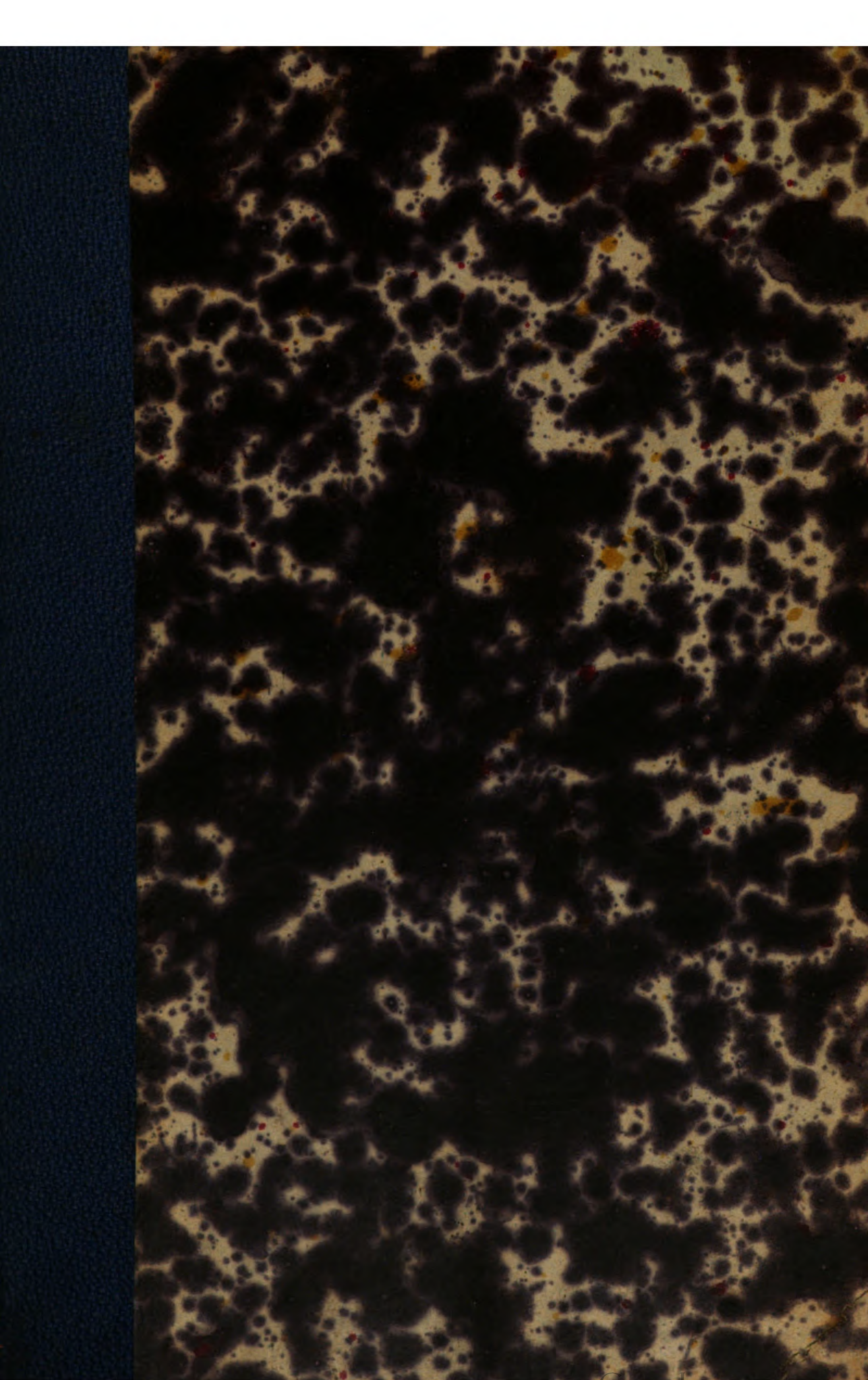










MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

DE

TOURNAI

Pl. 1


Bernard
du Mortier
le Louchier
Mouton
de Calonne
Waudripont
Saint-Genois
Bachelier

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

DE

TOURNAI.

TOME 6.



TOURNAI
MALO ET LEVASSEUR, IMPRIMEURS DE LA SOCIÉTÉ.

—

MAI. 1859.

NOTICE HISTORIQUE

SUR LA COMMUNE,

LE CHATEAU ET LES SEIGNEURS DE

BOUSSU

par M. Warlomont, membre titulaire.

AVANT-PROPOS.

—

Le province de Hainaut, si belle, si riche, si florissante, si industrieuse, si peuplée dans toutes ses parties, renferme en ses limites bien des localités que l'histoire générale du pays a notées en passant, mais qui mériteraient une chronique particulière qu'elles attendent encore.

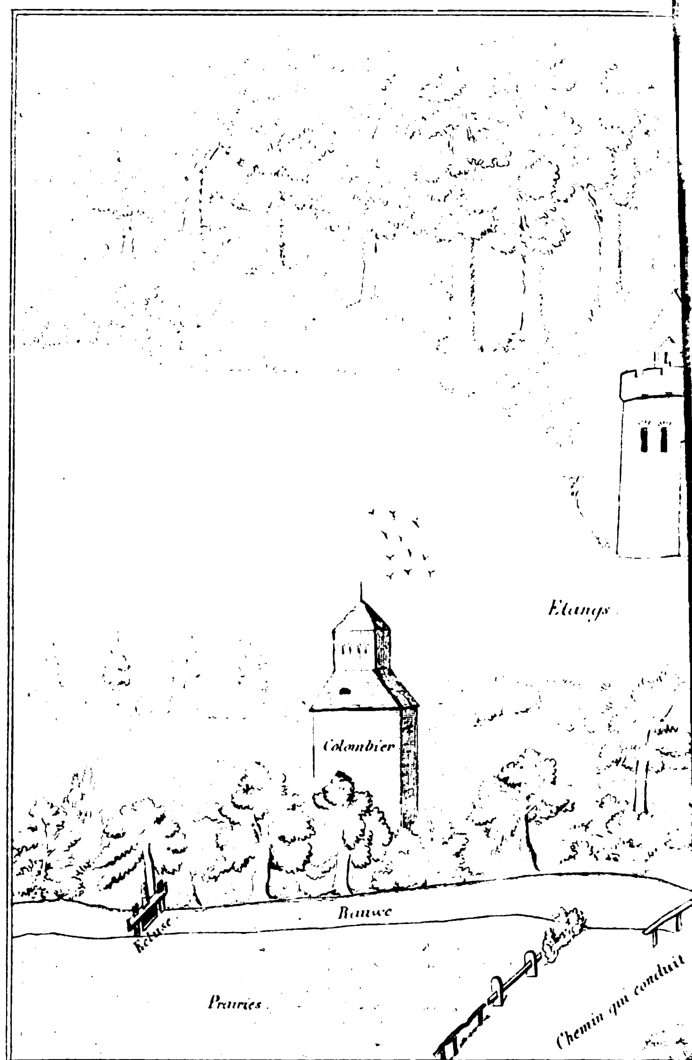
Dans le nombre, la commune de Boussu a des droits à l'attention de l'historien, ainsi que nous allons essayer de le montrer dans cette modeste notice.

Pour en rassembler les matériaux épars, l'auteur ne s'est pas contenté de l'examen des lieux; il a consulté de nombreux auteurs, qu'il s'abstiendra de citer à chaque phrase, mais entre lesquels il nommera ici : Lepetit, Guicciardin, Strada, Sigebert, Vinchant, De Parival, Le Carpentier, Moréri, le Père Anselme, De Boussu, Baudry, De Coussi, Du Clercq, Chantereau-Lefebvre, Le Mayeur, Dewez, Molinet, etc. Il a en outre mis à

profit une notice manuscrite sur le château de Boussu par M. P. Wins, chanoine et recteur d'Hainin, dont il doit la communication à l'obligeance de M. Camille Wins, son neveu, président de la Société des sciences, des arts et des lettres à Mons, naguère enlevé, par une mort aussi déplorable qu'imprévue, à la science et à l'amitié qui déploreront longtemps sa perte.

L'auteur doit aussi un témoignage de sincère gratitude à M. le comte Georges de Nedonchel, pour les notes précieuses qu'il a bien voulu mettre à sa disposition et qui ont servi à l'éclaircissement de différents points de ce petit travail.

SOCI


Etangs
Colombier
Riviere
Ecluse
Prairies
Chemin qui conduit

CHAT

NOTICE HISTORIQUE

SUR LA COMMUNE

LE CHATEAU ET LES SEIGNEURS

DE BOUSSU.

Boussu (1), chef-lieu de canton de l'arrondissement judiciaire de Mons, à 10 kilomètres de cette capitale de l'ancien Hainaut, et chef-lieu de la province actuelle du même nom, renfermant une population de plus de 5000 ames, est situé dans cette remarquable contrée nommée le Borinage (2), dont toute l'étendue ne forme qu'un immense village sillonné en tous

(1) *Bossut*, *Bossu*, *Bussud*, *Buxut*, *Buxus*, *Buxudis*, noms anciens qui désignent *Boussu*, près de Saint-Ghislain, et non *Boussoit;* toute contestation sur ce point étant désormais jugée d'une manière irréfragable.

(2) Le *Borinage* comprend, au sud-est de Mons, les communes de *Jemmapes*, *Boussu*, *Dour*, *Elouges*, *Wasmuel*, *Warquignies*, *Wasmes*, *Pâturages*, *Frameries*, *Cuesmes*, *Hornu* et *Quaregnon*, dans lesquelles on extrait, en plus ou moins grande quantité, la houille ou charbon de terre, et dont la population dépasse 62,000 ames.

On n'est pas d'accord sur l'origine du mot *Borinage*. Les uns disent qu'on a donné le nom de *Borins* aux ouvriers qui travaillent aux

sens de chemins de fer appartenant à l'Etat, à des compagnies ou à des particuliers ; couvert d'habitations et de constructions de tout genre, agglomérées ou éparses ; de tunnels, de ponts, d'aqueducs, de viaducs, et de travaux d'art ; parsemé de houillères et d'usines innombrables dont les gigantesques cheminées vomissent sans cesse une épaisse fumée noire, tandis que du tuyau de décharge de leur machine s'échappe, à intervalles réguliers et rapprochés, comme des évents d'un cétacé, une bouffée de vapeur blanchâtre ; où l'oreille est frappée des gémissements presqu'effrayants des moteurs esclaves de l'homme et où, la nuit, la flamme à l'aspect volcanique des fours à cook, illumine la campagne de ses sinistres reflets.

Traversée d'abord par la chaussée de Mons à Valenciennes et maintenant aussi par le chemin de fer de Mons à Quiévrain, cette commune est favorisée d'une station qui facilite ses relations avec tous les points de la Belgique et de la France.

Indépendamment de ces avantages, elle est à proximité du beau canal de Mons à Condé, dont la na-

---

mines de charbon et qu'ils descendent des *Eburons*, habitants des environs de Liége, d'où ils seraient venus exercer leur industrie dans le Hainaut lorsqu'y furent découvertes les mines de houille ; d'autres font dériver *Borin*, *Borcin* du mot flamand *boer* (paysan) ; d'autres enfin veulent que *Borin* vienne du mot celtique *heïbouren* que César latinisa. Ne serait-il pas préférable de prendre l'étymologie de *Borinage* dans le mot anglais *borings*, du verbe *to bore*, qui signifie *percer*, *creuser* (la terre)? ou du verbe flamand *boren*, qui se traduit aussi par *percer*, *faire un trou*?

Il n'entre nullement dans la pensée de l'auteur de froisser l'opinion des habitants de Boussu, en plaçant leur commune dans le Borinage, malgré qu'ils ne l'entendent pas ainsi, on ne sait trop pourquoi.

vigation est constamment si riante et si animée. La rivière de *Haine*, qui a donné son nom au Hainaut, et qui sépare le territoire de Boussu de celui de Saint-Ghislain, communique avec ce canal par celui de Caraman, ouvert en 1815 et qui vient d'être supprimé (1856).

Outre des richesses végétales de toute espèce, outre son charbon fossile qui est une richesse de premier ordre, Boussu renferme un établissement métallurgique considérable, pour la construction de machines à vapeur, de moulins, de tordoirs, etc., et où l'on coule en fer et en cuivre les diverses pièces nécessaires aux mécaniques ; une verrerie, deux sucreries fort importantes et plusieurs brasseries.

On y voit une belle place publique établie sur un terrain acheté de la famille de Caraman par la commune, qui l'a fait planter d'arbres et entourer de bornes en pierre, reliées entr'elles par des barres de fer. (1)

L'existence de Boussu remonte à une époque fort reculée. Ce lieu aurait été, dès l'an 660, une baronnie du Hainaut et, selon la *Belgique pittoresque*, les enfants de Renier au long col y auraient construit, au 7e siècle, un fort qui fut détruit par les Normands en 974 ; mais il y a ici erreur : car Renier Ier au long col ne régna que de 860 à 914, comme on le voit dans un autre endroit du même ouvrage ; tandis qu'en 974 les Normands avaient cessé leurs dévastations et s'étaient faits chrétiens à l'exem-

(1) C'est sans doute par erreur que le chanoine Wins dit que cette place est due à la générosité de M. le comte de Caraman.

ple de Rollon, leur chef, qui d'ailleurs avait abdiqué dès 927 et mourut en 932.

Ce qui paraît plus exact, c'est que l'empereur Othon ou Otton II dit le Roux, aurait, peu de temps après la mort d'Otton Ier, son père, arrivée en 973, assiégé, pris et détruit le château de Boussu, où s'étaient refugiés, après l'avoir fortifié, Renier et Lambert, fils de Renier II, surnommé aussi au *long col.*

Voici en effet comment s'exprime, sur ce point, un auteur que nous avons sous les ieux :

« Deux ans avant qu'Otton II parvînt à l'empire (972), Raignier et Lambert, enfans de Raignier comte de Monts ou de Hainau, qui s'estoient retirez vers Lothaire, roy de France, après que Brunon, archiduc de Lorraine, eut deffait et ruiné leur père, ayans tiré quelque secours de France se jetterent dans le comté de Hainaut et le conquirent, tuans Garnier et Ramuoul qui occupoient le bien de leur père ; soit en vertu de la donation de l'empereur ou de Brunon son frère, soit par bienséance et usurpation, ils fortifièrent un chasteau sur la rivière Hunne appele Buxide ou Bossut, et delà inquiétoient grandement la Lorraine...... »

« L'empereur Otton II laissa le moins qu'il put ce chasteau de Bossut ou Buxide entre les mains de Raignier et Lambert ; il l'assiégea et le pris deux ans après (974) ; mais cela ne les empescha pas de continuer la guerre dans le Hainaut et en la Basse Lorraine, ce qui ruinoit plus le pays qu'ils n'en recevoient de profit, etc. » (1)

---

(1) Louis Chantereau-Lefebvre. *Mémoire sur l'origine des maisons et duchés de Lorraine*. Paris, 1692, in-fol.

On donne aussi sur cette circonstance le passage suivant du manuscrit d'un moine de Saint-Ghislain de l'an 1186, cité dans la notice du chanoine Wins sur le château de Boussu, pour en prouver l'antiquité :

« Or lairons 1 poi a parler dengleterre, si vous dirons dou conte Ernoul de Flandres. Il assembla grant ost. Si entra en Hainaut, saisi le conte de Mons contre Renier et Lambiert qui furent fil Renier lonc col conte de Mons, et abasti li quens le chastiel de Boussut et guerroia tant les enfans qu'il les convint fuir en Franche pour guerre aide..... »

Un diplôme d'Otton Ier du 1er mai, 965, confirme l'abbaye de Saint-Ghislain dans la possession de tous ses biens, comprenant, entr'autres, presque tout le village de Boussu, qui n'était, selon le pape Urbain, en 1095, qu'une dépendance de celui de Hornu.

En l'an 1002, un hôpital sous le nom d'Hanneton fut fondé à Boussu par Godefroid, fils de Renier IV, comte de Hainaut. Cet hôpital, dans lequel les pèlerins de Jérusalem pouvaient être hébergés et nourris pendant trois jours, était dédié à saint Nicolas. En 1194, la comtesse Marguerite lui légua cent sols de rente sur les revenus de Bruges (autrement *grands briefs*) pour l'entretien du chapelain. Les seigneurs de Boussu et les abbés de Saint-Ghislain en étaient les administrateurs. Il était desservi par un maître à la nomination de l'abbé, et par quatre frères dont l'office était de soigner les malades.

D'après les Annales de l'abbaye de Saint-Ghislain, d'où sont tirées les dernières indications qui précèdent, l'existence et l'organisation de l'hôpital d'Hanneton à Boussu, seraient d'ailleurs attestées par un accommode-

ment entre l'abbé Roger et Jean de Henin, du mois d'août 1298.

On lit aussi dans ces Annales que « l'an 1403, on bâtit dans cet hôpital une nouvelle chapelle avec son clocher où l'on mît une deuxième cloche. Il y eut quatre frères ou prébendiers jusqu'en 1623 au moins; mais, soit que l'hôpital fût tombé en ruines, soit que les biens aient diminué dans la suite, on voit, par un compte de 1674, qu'on n'y recevait plus les malades et que l'on distribuait douze prébendes aux pauvres de différent sexe. L'an 1691, Louis XIV voulut en réunir les biens à ceux des chevaliers du mont Carmel, de Jérusalem et de Saint-Lazare, prétendant que ces biens leur avaient appartenu autrefois; mais on lui prouva le contraire et ils furent réunis à l'hôpital de Mons, ainsi que plusieurs autres maladreries de la campagne; enfin ils furent vendus, par ordre de l'impératrice Marie-Thérèse, à Mons en 1774 ou 1775. »

Il résulte encore des mêmes Annales qu'en 1066, Robalde et sa femme Emma, avec leurs enfants, donnèrent au monastère de Saint-Ghislain une terre à Boussu dite *au Moncelle*, consistant en *courtils* et terres labourables; qu'en 1067-1070, Bauduin Ier, comte de Hainaut, en guerre contre l'empereur Henri, aurait ravagé et pillé, sous l'abbatiat de Widric, le même monastère et tout ce qui en dépendait, notamment les villages de Dour, Hornu et *Boussu*; qu'en 1079, l'abbé Oduin, successeur de Widric, échangea avec Gérard de Cambrai la dime de Boussu contre la moitié du village de Pequencourt; que suivant un diplôme du pape Calixte II de 1119, Boussu et Quaregnon ressortissaient à la paroisse de Hornu; qu'en 1233, Wauthier, seigneur de Fontaine et de Boussu, donna à l'abbaye le

courtil des Andons, après avoir reconnu tous les droits et les biens situés entre Boussu, Hornu et Saint-Ghislain, appartenant au monastère, et que Béatrix de Rumigni, sa belle-mère, lui avait disputés autrefois; qu'en 1360, le 16 novembre, il intervint une sentence pour l'abbaye de Saint-Ghislain contre les habitants de Hornu, Boussu et Saint-Ghislain, au sujet de certains pâturages dont ils revendiquaient la possession exclusive; qu'en 1400 les maires et échevins de Saint-Ghislain, Hornu et Boussu, à la plainte de l'abbé Guillaume, renouvellent plusieurs usages, bans, défenses, coutumes et ordonnances anciennes touchant les marais que l'abbé Wauthier leur avait donnés en 1234; qu'en 1406 les dimes de Boussu donnèrent lieu à un différent, décidé par arbitres, entre le noble chapitre des dames chanoinesses de Sainte-Waudru, l'abbaye d'Alne et celle de Saint-Ghislain.

Selon Dewez, Boussu aurait aussi été une pairie du comté de Namur en 1297, et ce serait à cette époque que Gui, comte de Flandre, et sa femme Isabelle transmirent le comté de Namur à Jean, leur fils, seigneur de Lecluse qui fut, sous le nom de Jean Ier, le 18e comte de Namur et qui se reconnut suzerain du comté de Hainaut, en exceptant toutefois de cette mouvance les deux pairies de Belœil et de Boussu. Cette dernière terre aurait donc, en 1297, appartenu au comté de Namur.

En 1310, un marché public fut octroyé à la commune de Boussu qui reçut alors la qualification de *bourg*, et plus tard, à ce qu'on prétend, dans des actes publics, après son érection en comté, la dénomination de *ville* qui lui est aussi donnée dans Strada (Histoire de la guerre de Flandre) et dans le Diction-

naire de Moréri ; cette dénomination les habitants se sont crus en droit de la revendiquer avec ses prérogatives ; mais leurs représentations récentes n'ont pas été accueillies par le gouvernement.

Le marché, dont la concession a été confirmée en 1790 et en 1817, existe encore et a lieu le mardi de chaque semaine. Il s'y tient aussi deux foires par année : le 3e lundi après Pâques et le 1er lundi du mois d'octobre.

Au mois d'avril 1548, Charles-Quint accorda avec grands privilèges, à Jean de Henin, l'octroi d'une confrérie d'arbalétriers sous l'invocation de saint Sébastien, laquelle subsiste toujours, malgré la création d'autres sociétés rivales. (1)

L'octroi du marché est transcrit dans le « *Répertoire des actes échevinaux de l'ancien greffe de Boussu pour les années* 1628 *et suivantes jusques en* 1694 *inclusivement.* » En voici la teneur :

D. O. M.

Octroi de la halle et du franc marché DE BOUSSU.

« Maximilian, par la grace de Dieu, eleu empereur des Romains, tousjours Auguste, Roi de Germanie, de Hungrie, de Dalmacie, de Croacie etc. et Charles, par la mesme grace, archiducs d'Austrice, prince d'Espaigne, des deux Ciciles, de

---

(1) En effet il y a maintenant à Boussu six sociétés d'archers sous les dénominations de *Saint-Sébastien*, *Saint-Géri* (patron du lieu), *Sainte-Barbe*, *Saint-Antoine*, *Saint-Arnould* et de *la Sainte-Vierge* ;

Thrtin etc. ducs de Bourgoingne, de Lothr, de Brabant, de Stirie, de Karinte, de Carniolle, de Lembourg, de Luxembourg et de Gheldres, Contes de Flandres, de Habsbourg, de Tirol, d'Artois, de Bourgoingne, palatins et de Haynnau. Lantgraves d'Elsace; princes de Subave, marquis de Burgauve et du Saint empire, de Hollande, de Zeellande; de Ferrette, de Kibourg, de Namur et de Zuytpthen Contés, seigneurs de Frise, des marches d'Esclavonie, de Portenauve, de Salins et de Malines. Savoir faisons à tous pñs et à venir. Nous avons reçu la supplication de nre amé et feal chlr conseillier et chambellan Messre Philippe de Hennin, Sr de Boussu, contenant comme feu nre très chier et très amé fils de nous empereur, Sr et père de nous Charles roy de Castille, que Dieu absoille. Eu sur ce l'advis du feu Sr Deymeries, lors grant bailli de Haynnau et d'autres qu'il appartenoit, et par la déliberacion des chancellier et gens de son grant conseil lui eust en son vivant octroié et accordé ung franc marchié chune sepmaine de l'an, le jour de mardi en son bourg de Boussu, come il y a es autres lieux voisins, duquel octroy led. suppliant obtant le trespas de feu maistre Gerard Numan, en son vivant nre audiencier, qui avoit chargé et ordonnancé de nre d. feu fils et père de la despesche d'icelui na jusques ores sceu recouvrer les lres a ce requises par quoy led. octroy lui a esté et est infructueux et de nulle valleur, et come il dit, en nous requerant se vouloir sur ce pouvoir de nre garce. | Pourquoy nous, ces choses considérées, aud. de Boussu suppliant inclinant favorablement à sa d. requeste, en faveur mesmement des bons, loyaux et agréables services qu'il a tout son temps fais à nous, nre d. feu fils et père, et esperons que encoires fera en temps à venir de bien en mieulx! Nous, pour nous, nos hoirs et successeurs,

---

une société d'arbalétriers sous le nom de *Saint-Jean-Baptiste*; une société de tir à la cible chinoise appelée du *Vert-bocage*, une société de musique divisée en deux sections, l'une d'harmonie, l'autre de chant, sous le titre de Société musicale et de Grétri réunies; plus un cercle très-bien composé, qui compte actuellement soixante-dix membres et où l'on se réunit pour la récréation et la lecture des journaux.

contes et souverains de Haynnau, par l'advis et deliberacion du nre tres chiere et très amée fille de nous empereur, dame et tante de nous Charles, l'archiducesse d'Austrice, ducesse et contesse de Bourgoingne, douayrière de Savoye, regente et gouvernante etc. et des gens de notre privé conseil estant lez elle, octroié, consenti et accordé, octroions, consentons et accordons de nre certaine science et grace espal par ces putes que doresnavant et à toujours il ait et puist avoir, ordonné faire tenir, en son d. bourg de Boussu, ung jour de franc marchié chune sepmaine de l'an durant depuis la minuit du lundi jusques à la minuit du mardi ensst qui font XXIIII heures. | Octroiant et accordant a toutes bonnes gens soient nos subgets ou autres qui led. marchié hanter et fréquenter vouldront, qu'ils puissent aller, venir, hanter et converser ledit lieu de Boussu, y mener et porter leurs blés et autres espesses de grains, buefs, vaches, veaulx, moutons, brebis, pourceaulx, jumens, chaulx, avec toutes manières de vollailles; avec aussi leurs bures, oefs, fromaiges et autres vivres; draps de layne et de lingt et toutes autres denrées et marchandises quelconques, seurement et paisiblement, en paiant nos droits de tonlieux et autres debites accoustumées tant seulement; Lesquelles bonnes gens hantans et frequentans led. marchié, ensemble leurs biens, denrées et marchandises nous avons prins et mis, prenons et mettons par ces d. pntes en notre protection et sauve gard spal et avons affranchy et affranchissons tous ceulx et celles qui marchandement vouldront aller, hanter et frequenter led. marchié aud. jour de mardi, le temps dessusd. durant, sans que en allant, séjournant, passant et repassant, l'on les pust prendre, arrester ni empeschier en corps ne en biens en manière qlconque, reservés nos ennemis, les bannis et fugitifs de nos pays et Sries et ceulx qui pour nos propres debtes et deniers sont obligiés, lesquels seront poursuyvables et ne pourront quant à ce joir de l'effect de ces d. pntes. | Si donnons en mandement à nos grant bailli de Haynnau et gens de nre conseil à Mons, prevost le conte à Valenciennes, prevost dud. Mons et à tous autres nos justiciers et officiers cui ce regarde, leurs lieuxtenans et à chun d'eulx en droit soy et si comme à lui appartiendra que de nre pnt octroy, consentement et accord, selon et par la manière que dit est, ils fassent, seuffrent et lais-

sent led. S[r] de Boussu suppliant, ensemble ses hoirs et successeurs, pleinement, paisiblement et perpetuellement joir et user, sans au contraire leur faire, mettre ou donner, ne souffrir estre fait, mis ou donné aucun destourbier ou empeschement en manière quelconque. Car ainsi nous plaist il. Et afin que ce soit chose ferme et estable à toujours, nous avons fait mettre nre scel à ces pntes. Saulf en autres choses nre droit et l'autruy en toutes. Donné en nre ville de Bruxelles, au mois d'Aoust l'an de grace mil cincq cens et dix; et des règnes de nous empereur, assavoir de celui de Germanie le XXV[e] et de Hungrie etc. le XXI[e]; est signé Imp. Maxia avec paraphe. Sur le pli étoit par l'empereur et Monsgr l'archiduc en leur conseil signé N. HANETON. »

Il existe à Boussu un château encore fort remarquable aujourd'hui, et dont la beauté et la splendeur ont éveillé autrefois l'admiration des historiens et notamment celle de Louis Guicciardin qui, dans sa *Description des Pays-Bas*, en fait un éloge pompeux et le qualifie de *Palais de Boussu*, « un des plus beaux chasteaux qu'on sache en Hainault, voire en touts les Pays-Bas. » Voici, au surplus, comment cet auteur s'exprime :

« Le chasteau de Boussu, œuvre célèbre à cause de sa rare architecture, la quatriesme partie duquel ayant esté seulement achevée de bastir, comprend un fort grand circuit ou quarré ; mais à cause de la mort du fondateur, et les troubles survenuz, n'a pu parvenir à sa pleine perfection, et jusques icy hors d'espérance d'y pouvoir parvenir, situé en lieu commode, l'entrée duquel est fort magnifique : par dedans y a une large plaine quarrée, au quarré un commencement d'une galerie, dessous laquelle est une estable pour deux ou trois cents chevaux et davantage. Par cette galerie peuvent monter à cheval trois ou quatre ensemble, à laquelle respondent les huis de diverses chambres,

lesquelles sont ordonnées pour lieu de retraite de beaucoup de grands seigneurs : chacune desquelles chambres a plusieurs et singuliers ornemens, en l'une y a plusieurs pourtraits des proches parents, en l'autre peintures artificielles de toutes sortes de chevaux tirées au vif, qui y furent mises lors de l'entrée de l'empereur, et y ont continué jusques à présent. Charles orna ce bastiment d'un Hercules d'argent haut de 12 pieds, avec lequel ceux de Paris l'avoient orné l'an 1539. Dessous le chasteau y a un fort beau jardin auquel y a une fort belle maisonnette pour la recreation des jeunes damoiselles, dans laquelle sont trois fontaines, voultées des trois parties du monde, Europe, Asie et Afrique, fort artistement faites. Esquelles on peut veoir presque le traffic de chacune de ces parties; y a en outre pourtraitures des montaignes avec leurs animaux, taillées ingénieusement, en admiration des spectateurs. Dessus ladite maisonnette y a une petite chambre voultée fort artistement avec des coquilles représentantes quelques petits personnages. Tout proche de ce jardin y a un abreuvoir artificiel et piscine, le tont au grand contentement de ceux qui entendent l'art. Toutes sortes d'artisans chacun en son art y trouvent assez de quoy s'esmerveiller......... »

C'est en 1539, ainsi que l'atteste d'ailleurs l'inscription placée ou rétablie au côté gauche de la façade, que fut construit le splendide château de Boussu, dont on vient de lire la naïve description. Cette inscription porte : « Le XXIII de Mars MDXXXIX fut mise la première pierre de ceste edifficе » et est répétée, en latin, sur le pignon du même côté en ces termes : « Anno dni. M·D·XXXIX· die XXIII· martii situs fuit primus lapis hujus aedificii. »

D'autres inscriptions subsistent encore; savoir, sur la façade, au milieu, ces mots : « JE Y SERAI BOUSSU » ; au côté droit ceux-ci : « A JAMES BOURG^{ne} » et derrière le château : BRULÉ EN MDLIV RECONSTRUIT EN MDCCCX.

Bien qu'il soit incontestable qu'il existait déja un château ou forteresse à Boussu vers l'an 983, sous l'empereur Otton II, comme on le voit plus haut, et en 1478, sous Louis XI, roi de France, que les Français ayant pris Condé qui capitula le 1er mai, s'emparèrent des châteaux de Briels, de Brifœuil, Bel-œil et *Boussu* (ce dernier leur ayant été livré par un traitre nommé Gossart, qui passa à leur service); que, d'un autre côté, la découverte récente faite aux archives de Mons d'un ancien plan de la ville de Saint-Ghislain, avec les communes de Boussu, Hornu et leurs territoires, où le château de Boussu, représenté sous un aspect et avec une architecture d'un caractère bien antérieur au 16e siècle, semble annoncer par son donjon de style roman une construction du 10e ou du 11e siècle, et peut-être celle de 983 (1), on peut affirmer que la reconstruction du magnifique château de Boussu, décrit par Guicchiardin, appartient à l'année 1539 et est due à Jean de Henin, 1er ou grand écuyer de Charles-Quint.

Ce château n'est plus ce qu'il était alors ; dévasté et restauré plus d'une fois depuis cette époque, ses ruines respectables étaient encore désignées sous l'épithète de *Belle-montre;* et quoique fort dégradé dans

(1) On a copié de ce plan le vieux château et la vieille église de Boussu pour en orner la présente notice.

beaucoup de ses parties, il en restait encore d'importantes quand, en 1810, on songea à le restaurer.

Pendant le siècle dernier, il ne fut habité que fortuitement par ses seigneurs. Sa situation à la frontière et sur un passage existant de temps immémorial (1), lui fit subir plusieurs occupations militaires et de nouvelles dévastations, ce qui le mit dans l'état déplorable où il se trouvait lorsque survint la révolution de 89, qui vit mourir son propriétaire dont les biens furent séquestrés; de là un obstacle à l'entrée en possession du dernier comte de Boussu de la maison de Henin (2). L'abandon qui s'ensuivit pendant nombre d'années ne pouvait qu'aggraver encore les dégradations que le temps avait imprimées à cette résidence.

Restauré en 1810 par M. le comte de Caraman, héritier de la terre de Boussu, qui voulut en faire sa demeure, il ne conserva des vastes bâtimens de l'ancien édifice, la plupart, comme on vient de le dire, en très-mauvais état, que la partie sud-ouest, formant cette belle entrée décrite par Guicciardin, et à laquelle il fit ajouter une aile, ce qui donne une certaine harmonie à l'ensemble d'aujourd'hui, malgré qu'il y ait un intervalle de plus de trois siècles entre l'ancienne et la nouvelle construction.

Et cette partie conservée, sur laquelle on retrouve la marque de l'architecte de 1539, Jacques de Breuck, s'était maintenue en bon état parcequ'elle avait été oc-

---

(1) On sait qu'une chaussée romaine traversait Boussu, passant par la place actuelle, longeant le parc et allant vers Baudour.

(2) Charles-Alexandre, capitaine des gardes du comte d'Artois, cité par Lemayeur. (Voy. à la fin de la notice.)

cupée par les lieutenants du bailli (1), les receveurs particuliers et un concierge qui pourvoyaient à son entretien, et aussi par la solidité de sa construction remarquable, les murs ayant, en quelques endroits, jusqu'à dix pieds d'épaisseur, le rez de chaussée et l'étage étant voûtés, à l'abri des bombes et séparés par des casemates garnies jadis de canons dont on voit encore les percées ménagées pour la défense en cas d'attaque.

Le nouveau château de Boussu, tel qu'il était habité naguère par M. le comte de Caraman de Beaumont et tel qu'il existe aujourd'hui, est encore une fort belle résidence, à proximité de la station du chemin de fer, dont il n'est séparé que par une grille en fer de bon goût, qui ne le masque pas.

Ce beau domaine avec ses dépendances de plus de cent hectares en prairies et parc, terrains d'agrément, jardins, bosquets, pièces d'eau, serre, orangerie, buanderie, temples, ponts, etc., appartient depuis 1836, à M. le comte Eugène-Joseph de Nédonchel, de Tournai, qui n'y réside pas.

Le frontispice du château est orné de deux belles statues représentant Charles-Quint et François Ier. — Une particularité assez singulière est à remarquer dans la salle à manger : c'est un effet d'acoustique d'où il résulte qu'une personne placée à l'un des angles, la face contre le mur, entend parfaitement les paroles prononcées très-bas et du bout des lèvres par un au-

---

(1) Il y avait à Boussu un bailli qui, par délégation, en l'absence du comte et en son nom, exerçait le droit de haute, moyenne et basse justice. Son siége existe encore : c'est un beau bâtiment avec clocheton et girouettes, aux armes de Boussu, situé sur la place, et servant

tre personne placée de la même manière à l'angle opposé, sans que les assistants puissent percevoir aucun des sons échangés.

C'est sous Jean de Henin, l'un des plus illustres seigneurs de Boussu, dont il est souvent parlé dans cette notice, que Charles-Quint visita en 1545 le château qui nous occupe, et c'est en reconnaissance du brillant accueil qu'il y avait reçu, que cet empereur érigea la terre en comté.

L'auteur de la *Belgique pittoresque* avance que, suivant l'histoire, quatre ans après la visite de Charles-Quint, Philippe II y aurait aussi fait une apparition en se rendant à Mons pour y être inauguré. Si le fait est vrai (et il est confirmé par De Boussu, *Histoire de Mons*), il faut faire observer que ce n'est pas comme souverain, mais comme successeur *futur* du grand empereur que Philippe II parcourut, en 1549, une partie de la Belgique d'alors, visitant notamment Bruxelles, Gand, Bruges, Saint-Omer, Lille, Tournai. On sait que Philippe ne régna sur les Pays-Bas qu'à partir du 25 octobre 1555, par suite de l'abdication de son père, et qu'il les quitta en 1559 pour n'y plus revenir.

Une autre particularité qui n'est pas sans intérêt, c'est que ce fut du château de Boussu que Louis XIV, alors âgé de dix-sept ans seulement, suivit en 1655 le siége de Saint-Ghislain, qui se termina le 23 août, par la reddition de la place après quatre heures de résistance, suivant les uns, après sept jours *d'attaque très-*

---

actuellement d'école de garçons tenue par des frères des écoles chrétiennes et dont les premiers frais, ainsi que ceux d'une école de filles, ont été faits par la libéralité du propriétaire actuel du château.

cruelle, selon De Boussu (*Histoire de la ville de Saint-Ghislain*).

C'est à propos de la visite de Charles-Quint au château de Boussu que l'on raconte l'anecdote suivante, dont il serait téméraire de garantir l'authenticité : « Jean de Henin fit mettre le feu à son château, après le départ de l'empereur, qui, s'en étant apperçu et en témoignant son étonnement, reçut pour réponse de l'écuyer-courtisan que l'incendie avait lieu par son ordre, attendu qu'après l'honneur insigne que sa demeure venait de recevoir, par la présence d'un aussi puissant monarque, personne n'était plus digne de l'habiter. »

Quelques-unes des inscriptions conservées ou rétablies dans la construction du château actuel de Boussu et dont on a donné copie, réclament des explications : la devise « JE Y SERAI BOUSSU » serait la réponse que Charles-Quint fit à Jean de Henin, qui le priait d'accepter l'hospitalité que celui-ci lui offrait « *à son castel de Boussu qui en seroit moult honoré.* »

Une autre version, qui semble moins admissible, est donnée sur l'origine de cette devise : dans un bal masqué, Jean de Henin ayant été provoqué par un autre seigneur et se trouvant embarrassé pour le choix d'un témoin, Charles-Quint déguisé se serait approché et sans se faire connaître, aurait dit à son fidèle écuyer : *Je y serai Boussu*; parvenus au lieu du rendez-vous, les deux adversaires y virent arriver l'empereur, qui les réconcilia.

La même devise, en caractères différents, est reproduite sur la pierre de traverse qui surmonte la porte d'entrée de la chapelle seigneuriale attenant à l'église de Boussu et au sujet de laquelle on lit, dans les Annales de Saint-Ghislain, qu'elle fut fondée en 1278.

L'inscription « A James Bourg^{ne} » trouve son explication dans cette chapelle, qui renferme entr'autres, vis-à-vis de l'autel, le tombeau de Jean de Henin et d'Anne de Bourgogne, son épouse, au dessus duquel tombeau se lit l'inscription ci-après :

Icy repose le corps de hault et puissant seigneur messire Jean comte de Boussu, baron de Raikem, seig^{r} de Blaugies, Astices, Gamerages, Haussi, Lambuissart, Boevvry, Chocq la fosse, etc., chev^{r} de l'ordre de la Toison d'or, cap^{ne} général en diverses armées de Sa Mag^{té} impérialle Charles cinq, son grand et prem. Escuyer, cap^{ne} d'une compagnie d'hommes d'armes, grand bailly des bois de Haynault, Prevost le comte en Vallen̄., lequel trespassa en son château dudit Boussu, l'an XV^{c} LXII le XII de febur. auprès duquel gist aussi haute, noble et puiss^{te} dame Madame Anne de Bourgoigne son épouse laq^{elle} trespassa audit lieu l'an XV^{c} LI (1) *le XXV Mars.* (2)

Il nous a paru utile de transcrire ici l'article suivant inséré dans l'*Indicateur du Borinage* (n° 52, du 24 août 1856); c'est un renseignement nouveau qui n'est pas sans intérêt.

« Le château de Boussu a été rebâti magnifiquement en 1539, d'après les plans de Jacques De Breucq, architecte de Marie, reine douairière de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas. »

« Au centre du château était une rotonde nommée le salon d'Apollon; on y admirait les statues et les

---

(1) Sur la plaque rappelée plus loin il y a 1550 au lieu de 1551.

(2) Le tombeau dont il s'agit ici est attribué à *Luc Petit* de Valenciennes (*Belgique monumentale*).

tableaux des plus grands maîtres. En une niche superbe, préparée expressément, était une statue d'Hercule, d'argent massif, ayant douze pieds de hauteur. L'empereur Charles-Quint avait reçu cette statue, en présent, de la ville de Paris, lors de son passage dans cette capitale en 1540, et il l'avait donnée à Jean de Hennin-Liétard, seigneur de ce château, lorsqu'il y logea au commencement de 1545. Cette fameuse statue avait été faite par Chevrier, sculpteur d'Orléans, d'après le modèle du célèbre Roux, italien. »

« Les colonnes, avec les soubassements et les chapitaux (et nous pensons même deux des statues qui les surmontent), qui ont orné le château de Boussu, et probablement ce magnifique salon d'Apollon, décorent maintenant les quatre piliers du maître-autel dans le chœur de l'église de Ste Waudru. »

« Ces colonnes sont en albâtre, très-élevées, aux trophées et écussons qui indiquent leur origine primitive. Pendant les troubles des Pays-Bas, le château de Boussu ayant subi sa part des dévastations qui affligèrent tout le pays, un héritier de Boussu a vendu une grande partie des objets d'art qui décoraient le château; ces colonnes ont été achetées en l'année 1626 par le chapitre de Ste Waudru, et transférées au chœur de cette église. On peut s'en convaincre par la relation qui en est faite, page 55 des Documents sur l'histoire monumentale de Sainte Waudru, publiée par la Société des Bibliophiles de Mons, et par les anciens comptes de l'église de Ste Waudru, et enfin par les ornements de ces colonnes qui portent le cachet de leur provenance. Nous aimons à parler de cette origine, parcequ'elle est une nouvelle

preuve de l'importance aristique de l'ancien château de Boussu. »

« Nous devons à l'obligeance et aux savantes recherches de M. Devillers, employé à la bibliothèque de Mons, la connaissance des documens qui concernent les colonnes mentionnées dans le présent article. »

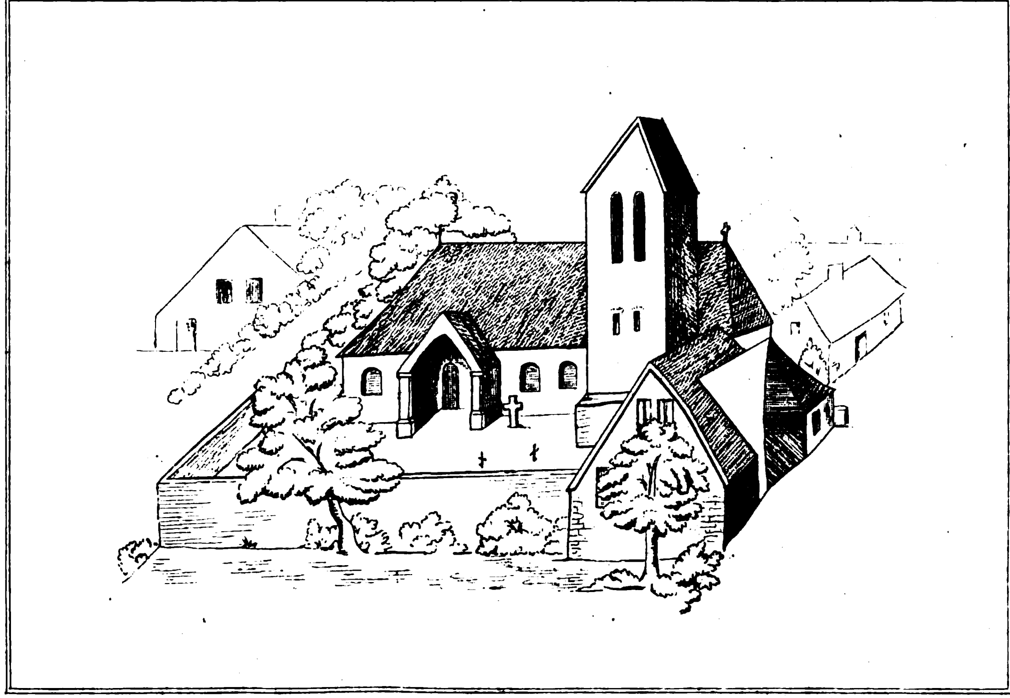
L'église de Boussu est dédiée à saint Géri, évêque de Cambrai, patron du lieu.

Située au centre de la commune et pouvant contenir 2,500 paroissiens, cette église est belle et spacieuse et on ne peut lui reprocher que son trop peu d'élévation, surtout dans ses parties latérales. La partie inférieure est composée de trois nefs séparées par des colonnes. Le corps principal, ayant à son entrée une belle tour carrée surmontée de quatre clochetons, du milieu desquels s'élance une flèche élégante et bien proportionnée, paraît être postérieur au reste de l'édifice et appartenir au seizième siècle.

Le chœur et le transept sont d'architecture ogivale du 13e au 14e siècle. Les meneaux des fenêtres doivent avoir été supprimés; mais la forme en ogive n'a pas été modifiée. La voûte est coupée par huit arceaux reposant sur des cariatides formées d'anges agenouillés qui soutiennent chacun un écusson. Elle est à pans coupés; l'arête où aboutissent les quatre nervures finales a une clef de voûte sculptée et bien conservée; les deux premières sont appuyées sur une colonnette coupée dans le milieu par un anneau.

Le transept formant la croix, a deux fenêtres ogivales de chaque côté. Des poutres en chêne traversant les deux bras de la croisée à la naissance de la voûte, soutiennent les murs, et l'une de ces deux poutres, d'une antiquité supérieure à l'autre, est entièrement

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE DE TOURNAI.



sculptée avec rosaces et losanges et semble sortir de deux têtes de chimères; disposition curieuse et remontant à une époque fort reculée.

L'église de Boussu, figurant sur le plan des archives de Mons mentionné plus haut, sous un aspect architectural différent de celui d'aujourd'hui (la reconstruction date de 1501), il en résulterait qu'elle existait à l'époque où ce plan a été levé et, sans aucun doute, bien antérieurement.

Cette église renferme au dessus du maître-autel un double écusson sculpté en marbre blanc, surmonté d'une couronne ducale et ayant pour supports deux griffons. L'écusson de droite est aux armes de la maison de Hennin, et celui de gauche, aux armes de Croï; ce qui indique que l'église compte au nombre de ses bienfaiteurs Pierre de Hennin, mort en 1598 et Marguerite de Croï, son épouse.

L'autel est en marbre blanc avec ornements dans le milieu en marbres différents et de diverses nuances. C'est un ouvrage moderne offert par le propriétaire actuel du château.

On remarque aussi dans l'église, comme complément des ornements de l'autel, un beau groupe en marbre blanc, dans une niche, et représentant la sainte Trinité. Plusieurs anges, dont deux comme acolytes, ornent aussi cette partie. Ces sculptures sont d'un bon style du seizième siècle, et paraissent être sorties du même ciseau.

Il y a quatre autres autels; au dessus de celui dédié à la Vierge on voit un bas-relief à trois compartiments, d'une sculpture ancienne très-remarquable sur bois dur, représentant la vie du Sauveur; mais malheureusement recouvert d'une couleur gris-noir que l'on surcharge peut-être depuis

des siècles d'une couche nouvelle chaque fois qu'on blanchit l'intérieur de l'église, et qui se trouve d'ailleurs placé à une trop grande élévation pour être examiné et bien apprécié. (1)

La chaire de vérité mérite aussi d'attirer l'attention : elle est sculptée en chêne dans de justes proportions et d'un travail qui pourrait servir de modèle en son genre.

D'anciennes pierres tumulaires représentant des chevaliers et des dames accoutrés à l'antique servent de pavement à l'église. Les inscriptions sont malheureusement devenues indéchiffrables.

Une pierre fort endommagée, scellée dans le mur de l'église, à l'extérieur, du côté de la chapelle, représente la Vierge debout, tenant l'enfant Jésus sur un bras ; devant elle s'inclinent et se prosternent trois personnages. Cette pierre porte l'inscription suivante, presqu'effacée par le temps, et que nous donnons d'après une copie qui nous en a été fournie et dont nous ne pourrions garantir la parfaite exactitude :

« *Priez pour Landrin Dynandel qui par Bruge at un an servi au seigneur de Bossut si bel que oultre nice ala avec prns a Saint Jaq en l'an chis* MCCCC et LIII *deux jours moins du* VI *mars* »

Une autre pierre tumulaire placée verticalement contre le mur du cimetière, à l'intérieur, vis-à-vis de l'entrée de l'église, mérite également d'être mentionnée. Elle présente deux personnages couchés, l'homme et la femme, la tête posée sur des coussins; dans la partie supérieure sont des armoiries de deux familles,

---

(1) On se propose de lui assigner incessamment une place plus convenable.

avec l'inscription ci-après en caractères gothiques très-ornés du 16e siècle :

« *Chy gisnt Lambert de Ligne bastart de Barbanson escuier, qui trespassa l'an XV° 55 le 20 de Novemher et Mademoiselle Janne de Lalain sa feme laquelle trespasse le jor Saincte Katerine l'an XV° 40. Priez Dieu por ler ames.* »

Ces deux personnages dont nous nous n'avons pu constater l'identité, ne semblent pas avoir appartenu à la famille des seigneurs de Boussu.

La chapelle attenant à l'église de Boussu, entretenue avec beaucoup de soin, réclame une attention particulière à cause non-seulement de son ancienneté, mais aussi des objets qui y sont conservés. Elle existait déjà au 11e siècle et fut plusieurs fois dévastée comme l'église, notamment en 1674.

Erigée en l'honneur de la Vierge en 1278, par Jean de Hennin et Marie de Blaugies, sa femme, avec la permission et sous le patronage de Pierre, abbé de Saint-Ghislain, qui en accorda la collation aux fondateurs pour leur vie seulement, à la condition qu'après leur mort elle retournerait au monastère, cette chapelle s'élève au-dessus d'un vaste caveau sépulcral voûté en pierres, les murs formant une grande arcade cintrée dans la demi épaisseur du côté interne, avec galeries latérales également cintrées et qui reposent sur de petites colonnes massives, hautes de quatre pieds, avec ornements en style roman; sans que l'on puisse affirmer si les deux fenêtres ogivales actuelles sont restées dans leur forme primitive.

Réservée pour les possesseurs de la terre de Boussu, c'est là que les seigneurs du lieu entendaient les offices; ils y assistaient dans une tribune ouverte, disposée à

une certaine élévation, et qui permet de voir l'intérieur de l'église, tandis qu'une autre ouverture offre dans la partie inférieure le moyen de communiquer avec le chœur, dispositions qui subsistent encore aujourd'hui.

On remarque dans la chapelle des vitraux peints portant les armoiries des maisons de Boussu et de Caraman, ces dernières avec la devise : JUVAT PIETAS ; quelques tableaux d'un certain mérite, et, outre le tombeau dont il a été parlé, plusieurs monuments en albâtre et en marbres de diverses teintes, entr'autres, au dessus de ce tombeau, dans une niche pratiquée en face de l'autel, et au pourtour de laquelle sont indiqués seize quartiers de noblesse, un superbe morceau de sculpture en marbre blanc, véritable chef-d'œuvre qu'on attribue à Jean Goujon ; il représente le Sauveur mort, et, au dessus, agenouillés au pied d'un crucifix, le comte Jean de Hennin, Anne de Bourgogne, sa femme et quatre de leurs enfants.

Un autre objet, digne d'être remarqué, c'est un squelette en marbre blanc, taillé avec une précision et une vérité anatomiques des plus parfaites. Ce morceau de sculpture attire surtout les regards des artistes et des amateurs.

On voit aussi dans la chapelle une inscription tumulaire sur pierre incrustée dans le mur et rappelant le souvenir d'un Thiery de Hennin de Boussu, mort à Venise eu 1430. Elle est en vers, en caractères gothiques du 15e siècle ; nous l'avons recueillie aussi exactement que possible ; la voici :

Voeillies pour l'ame a Dieu priier :
De hault et noble chevalier :
Monsigneur le Thery de Henin :
Dit de Bossut, qui pelerin :

Du S[t] sepulchre rapassa :
Par Venise u il trespassa :
L'an trente avec quatorze cents :
La nuit S. Mahieu gist ens :
Legle du grat S. Frachois :
Mis au temps qu'il anchois :
Ou no de le Vige puchelle :
Qi amoit e cheste capelle :
Dona des ornemes mlt riches :
Por viser as divis seviches :
Signe de Bliagies estoit :
L'ame de lui en hore soit :

La circonstance de l'érection de la chapelle dont il s'agit ne doit pas être confondue avec la fondation, dans la même année 1278, par Marie, dame de Rascengien et Gérard, son fils, sans la permission de l'abbé, *dans leur maison ou château de Boussu*, qui fut confirmée l'année suivante par Enguerrant, évêque de Cambrai, et dont Gérard reconnut plus tard que la collation en appartenait à l'abbaye de Saint Ghislain ; elle ne doit pas être confondue non plus avec la fondation d'une autre chapelle (on a sans doute voulu dire un autel) dans l'église de Boussu, par Gervais Le Duc en 1279.

Dans l'intérieur de la chapelle seigneuriale, le caveau est recouvert d'une large plaque en cuivre où sont gravées les inscriptions tumulaires que nous allons transcrire et qui mentionnent jusqu'aujourdhui (1856) vingt-neuf décès, à partir de l'an 1452 :

D. O. M.

En cette chapelle et dans le
caveau destiné a la sépulture
des maisons d'Alsace de Henin
Boussu-Chimay et Riquet de
Caraman, reposent :

1. *Jean, comte d'Alsace de Henin Lietard*, seg^r de Boussu, de Gameraiges, etc., né en 1400, mort en 1452.

2. *Pierre d'Alsace de Henin*, sg^r de Boussu, chev^er de la Toison d'or, né en 1433, mort en 1490, gouverneur de la ville d'Enghien p^r l'archid. Maxim. (1)

3. *Philippe d'Alsace de Henin*, né à Boussu en juin 1464. Sg^r dudit lieu, marié à Catherine de Ligne, dame de Barbanson (2).

4. *Jean d'Alsace de Henin Lietard*, 1er c^te de Boussu, chev^er de la T. d'or, gentilh^me de la chambre et grand écuyer de l'empereur Charles V, cap^ne gén. de ses armées, cap^ne d'une compagnie d'hommes d'armes, g^d maitre des eaux et forêts du comté de Hainaut, mort au château de Boussu le 12 février 1562. Il fit une fondation p^r 12 veuves. (3)

---

(1) C'est aussi Maximilien, roi des Romains, qui créa Pierre d'Alsace chevalier de la Toison d'or dont il fut l'un des vingt-cinq premiers chevaliers belges. Il fut fait prisonnier avec le comte de Nassau, Charles d'Egmont et autres seigneurs, lorsqu'ils voulurent surprendre Bethune gardée par les Français, en 1487.

En 1482 ce seigneur de Boussu avait sauvé la ville de Saint-Ghislain des excès des troupes indisciplinées de l'empereur qui l'investissaient, en faisant prévenir les habitants de se tenir sur leurs gardes.

(2) Le 23 avril 1494, l'archiduc Philippe écrivit à l'abbé de St-Ghislain pour le prier de tenir en son nom et de sa part un enfant de Philippe d'Alsace sur les fonds de baptême et de donner huit marcs d'argent à rembourser sur les aides de Hainaut. Ce seigneur doit être mort devant Venloo en 1511.

(3) Voir plus haut l'épitaphe de Jean de Hennin sur son tombeau. Ce baron ou seigneur de Boussu accompagnait Charles-Quint en

5. *Anne de Bourgogne*, marq^se^ de la Vère, épouse de Jean d'Alsace de Henin, 1er comte de Boussu, morte le 25 mars 1550. (4)

6. *Charles d'Alsace de Henin*, comte de Boussu, fils aîné de Jean d'Alsace de Henin, 1er comte de Boussu et d'Anne de Bourgogne, marq^se^ de la Vère, mort le 1er mai 1566.

7. *Maxim. d'Alsace*, c^te^ de Boussu, amiral, gouverneur de Hollande, mort le 21 décembre 1578. Il fonda 6 bourses pour 6 orphelins. (5)

8. *Charlotte de Werchin*, dame de Jeumont, ép^se^ en 1res noces de Charles d'Alsace de Henin et en 2mes de Maxim. d'Alsace, c^te^ de Boussu, morte le 26 juin 1571.

1531 à Tournai, où il fut créé chevalier de la Toison d'or dans un chapitre tenu en cette ville du 3 au 5 décembre.

(4) Anne de Bourgogne, veuve du comte de Horn, sœur et héritière pour moitié de Maximilien de Bourgogne, 1er marquis de la Vère, seigneur de Beveres en Flandre et amiral, fut mère de Jacques de Hennin, marquis de la Vère, baron d'Auxy, seigneur de Flessingue, Tournehem et Westcapelle, gouverneur d'Alost, capitaine de la compagnie des gens d'armes Flamands, grand maître des eaux et forêts du comté de Hainaut, marié en 1579 à Marie Hannaert, baronne de Liedekerke, vicomtesse de Bruxelles et de Lombeeke, dont naquit Maximilien d'Alsace de Hennin.

Dans l'inscription du tombeau particulier, 1551 est indiqué comme année du décès d'Anne de Bourgogne.

(5) Ce comte de Boussu assista au siège de Harlem en 1572-73. Il fut fait prisonnier dans un combat naval en 1573 et retenu comme tel pendant quatre ans, pour reparaître en 1577 au siége de la citadelle d'Utrecht. Il serait mort, dit-on, empoisonné par ordre du prince d'Orange, parce qu'il le soupçonnait disposé à abandonner son parti

9. *Jacques d'Alsace de Henin de Boussu*, marq[e] de la Vère, sgr de Flessingue, d'Auxy, etc., g[d] maître des eaux et forêts du comté de Hainaut, mort le .... (6).

10. *Pierre d'Alsace*, c[te] de Boussu, qui augmenta les bourses des orphelins, fonda un cantuaire et un anniversaire, mort le 21 avril 1598.

11. *Marie-Beatrix de Velasco*, morte le 3 juin 1599.

12. *Maxim. d'Alsace*, c[te] de Boussu, chev[er] de la Toison d'or, marq[e] de la Vère, baron de Liedekerke, décédé le 8 décembre 1625. (7)

13. *Anne-Marguerite d'Alsace de Henin*, c[tesse] de Tirconel, décédée en 1634.

14. *Alex[ine]-Franç. de Gavre*, c[tesse] de Fresin, épouse de Max. d'Alsace, c[te] de Boussu, morte en novembre 1650. (8)

---

pour se joindre aux Wallons. Le comte Maximilien serait mort à Anvers le 21 juillet 1578, selon Le Petit, et le 1[er] janvier 1579, selon Strada.

(6) Voir la note (4).

(7) Maximilien était aussi vicomte de Lombeke, seigneur de Blangis et autres lieux; maître d'hôtel des archiducs, gouverneur d'Anvers, de Béthune, colonel d'un régiment d'infanterie wallonne et capitaine de quarante hommes d'armes. Il fit partie du conseil d'Etat aux Pays-Bas avec le cardinal de Granvelle, le prince d'Orange, le comte d'Egmont, etc., et avait épousé Alexandrine-Françoise de Gavre, fille de Charles, 1[er] comte de Fresin et de Françoise de Renté, dame de Rixensart et Griboval, qui donna naissance à Eugène, fils puiné (n° 16 de la liste).

(8) Voir la note précédente (7).

15. *Anne-Isabelle de Ligne Arenberg*, princesse de Chimay, c[tesse] de Beaumont, ép[se] d'Eugène d'Alsace de Henin, c[te] de Boussu, morte en 1658. (9)

16. *Eugène d'Alsace de Henin*, c[te] de Boussu, baron de Liedekerke, chev[er] de la T. d'or, mort le 18 décembre 1656. (10)

17. *Philip.-Louis d'Alsace*, c[te] de Boussu, prince de Chimay, chev[er] de la T. d'or, mort le 25 mars 1688. (11)

18. *Gabr.-Victoire Mazarine-Mancini*, duchesse de Nevers et de Donzy, ép[se] du prince Charles-Louis-Antoine, morte le 20 septembre 1716.

19. *Marie-Anne-Louise de Verreycken*, baronne de Bouler, d'Impden etc., ép[se] du prince Philippe-Louis, morte le 29 avril 1729. (12)

---

(9) Anne-Isabelle de Ligne était fille d'Alexandre, prince de Chimay, et de Madeleine d'Egmont, dame de Weert, Wissem, Dudzeel et Straten. (V. le n° 16.)

(10) Voyez la note (7) et le n° 15.

(11) Philippe-Louis d'Alsace épousa Marie-Anne-Louise Verreycken, fille unique de Charles baron d'Impden. La seigneurie de Chimai, une des plus anciennes et des plus distinguées du pays, érigée en comté par Charles le Hardi, duc de Bourgogne, en 1470, en faveur de Jean de Croy, et élevée en 1486 par l'archiduc Maximilien, depuis empereur, en principauté pour Philippe de Croy, fils de Jean-Ernest-Dominique, prince de Chimay, vice-roi de Navarre, échut, en 1686, par le décès de ce dernier, à Philippe-Louis d'Alsace, comte de Boussu, dans la succession de la maison de Ligne-Arenberg, du chef de sa mère, Anne-Isabelle, tante du vice-roi.

(12) Voir la note (11) qui précède.

20. *Charles-Louis-Ant.*, c^te de Boussu, p^ce de Chimay, chev^er de la T. d'or, lieut. gén. des armées franç., mort le 2 février 1740.

21. *Alex^dre Gabr. d'Alsace de Henin*, c^te de Boussu, p^ce de Chimay, chev^er de la T. d'or, gouv^r d'Audenaerde, lieut. feld-maréchal des armées de l'empereur et capitaine de ses gardes du corps, g^d d'Espagne de la 1e classe, etc., mort le 18 février 1745.

22. *Philip.-Maurice-Gabr. d'Alsace*, c^te de Boussu, p^ce de Chimay, chev^er de la T. d'or, g^d d'Espagne de la 1e classe etc., décédé à Paris le 24 juillet 1804, inhumé à Boussu le 29 août même année. (13)

23. *Anne-Gabr. d'Alsace*, p^cesse de Chimay, c^tesse de Caraman, décédée à Paris le 25 juin 1800, inhumée à Boussu le 29 août 1804.

24. *Victor-Maurice Riquet*, c^te de Caraman, époux d'Anne-Gabriel. d'Alsace, ancien lieut. gén. des armées de France, commandant en chef en Provence, g^d croix de St Louis, prop^re du canal de Languedoc, etc., décédé à Paris le 24 janvier 1807 et inhumé à Boussu le 26 février suivant.

25. *Marie-Anne-Gabrielle-Joseph^ne-Franç^se de Riquet de Caraman*, fille du c^te M^ce de Caraman, m^al de camp, insp^r de cav^rie au service de France et de

---

(13) Ce seigneur, dernier prince de la famille de Henin d'Alsace, mort sans postérité, légua la principauté de Chimai à son neveu François-Joseph-Philippe de Riquet, comte de Caraman, fils de sa sœur Anne-Gabrielle et de Victor-Maurice, qui suivent sous les n°s 23 et 24.

dame Hugues de la Garde, mariée le 17 mai 1810 à son cousin le c^{te} Victor Riquet de Caraman, colonel d'art^{rie}, décédé à Paris le 12 janvier 1823, inhumé à Boussu le 20 même mois.

26. *Maurice-Gabriel-Joseph de Riquet*, c^{te} de Caraman, m^{al} de camp, commandeur des ordres de St Louis et de la Légion d'honneur; chevalier des ordres de Malte et du Lion Belgique, époux d'Antoinette-Elisabeth-Rose-Josephine Hugues de la Garde, comtesse de Caraman, décédé à Boussu le 3 septembre 1835.

27. *Victor-Marie-Joseph-Louis de Riquet*, m^{quis} de Caraman, g^{al} d'art^{rie} mort à Constantine (Afrique) le 26 octobre 1837, âgé de 51 ans, qui, après avoir reposé pendant 3 ans au pied de la brèche ouverte par l'art^{rie} qu'il dirigeait, a été, suivant le vœu qu'il avait énoncé, transporté ici près de sa première femme.

28. *Louis-Charles-Victor de Riquet de Caraman*, duc et pair de France, chev^{er} des ordres du Roi, grand d'Espagne de 1e classe, ex-ambassadeur près la cour de Vienne et lieut. g^{al} des armées du Roi, décédé à Montpellier le 25 décembre 1839.

29. *Antoinette-Elisabeth-Rose-Hugues de la Garde*, comtesse Maurice de Caraman, décédée à Paris le 8 avril 1850.

Nous ferons suivre la liste qui précède d'une généalogie tirée du Nobiliaire des Pays-Bas et d'anciens auteurs, laquelle comprend, outre les noms principaux

de cette liste, à laquelle elle renvoie, ceux qu'elle ne mentionne pas et qui seront suivis eux-mêmes d'autres noms omis dans l'une et dans l'autre.

La famille des anciens seigneurs d'Alsace de Henin Liétard de Boussu, dans laquelle sont successivement entrés les grands noms de Ligne, de Croï, d'Aerschot, de Gavre, d'Arenberg, de Chimay, etc., est des plus illustres en Belgique.

On la voit sortir de quatre mariages entre personnages issus eux-mêmes de familles plus anciennes et non moins distinguées.

Le premier, entre Gossuin de Mons, seigneur de Baudour, vivant en 1151-1155, descendant d'Isaac, pair du château de Mons ou du Hainaut, — et Béatrix de Rumigny, qui vivait encore en 1192, fille d'Alix de Hainaut, épouse de Hugues de Rumigny et Florinnes, qui descendaient, les uns et les autres, des anciens comtes souverains du Hainaut.

Le second, vers 1170, entre Bauduin Ier d'Alsace, fils de Simon et de Marguerite, dame de Henin Liétard, lequel quitta le nom d'Alsace pour reprendre celui de Henin qu'il avait porté auparavant et que portait sa mère, ce qui le fit seigneur de Henin Liétard, Quincy et Cuviller, sœur de Bauduin de Sebourg. — Et Isabeau de Hainaut ou de Bavière, dame de Sebourg.

Le troisième, entre Bauduin II d'Alsace, seigneur de Henin, Sebourg, Quincy, etc., né du mariage précédent (lequel vendit Henin Liétard pour aller aux Croisades), — et Mahaut de Fontaine, fille de Wauthier, qui fit en 1233 une donation à l'abbaye de Saint-Ghislain et mourut au plus tard en 1249, et sœur de Nicolas, évêque de Cambrai, qui lui donna sa terre de Fontaine, d'où elle reçut le nom de *Fontaine-l'Evêque*.

Le quatrième, entre Jean (Ier du nom) de Henin, seigneur de Boussu et Cuviller, mort en 1300, — et Marie, héritière de Blaugies.

C'est de ces diverses alliances que naquirent les seigneurs de Boussu, savoir :

Wauthier de Henin, seigneur de Cuviller et Quincy, qui eut pour fils Bauduin de Henin, qui suit, et Jean (2e du nom), lequel dernier succéda plus tard à Jean (3e du nom), son cousin.

Bauduin de Henin, seigneur de Boussu et Blaugies, tué à la bataille de Courtrai en 1302, et auquel succéda :

Bauduin de Henin, son fils, mort sans postérité en 1317, et qui eut pour successeur :

Jean (3e du nom), son frère, qui épousa Jeanne d'Enghien, mourut également sans enfants et laissa sa succession à son cousin, déjà nommé :

Jean (2e du nom), fils de Wauthier et frère de Bauduin, mort en 1379, lequel eut pour fils et successeur :

Wauthier de Henin, seigneur de Boussu, etc., époux de Sybile de Bergh-St-Winoc, qui délaissa :

Jean (4e du nom), seigneur de Boussu, Gamerages, Blaugies, Wasmes etc. (1) (*a*), époux de Catherine de Béthune, dont il eut quatre enfants : Pierre, qui suit; Vatier, seigneur de Bailly, Austreche, etc.;

(*a*) Le chiffre entre parenthèse renvoie au n° d'ordre de la plaque sépulchrale de la chapelle.

Isabeau qui épousa Adrien de Blois de Treslon, et Anne, qui fut la femme de Sohier de Hérines, seigneur de Baugnies; lui, Jean 4e, mort en 1452 et dont l'héritage échut à :

Pierre de Henin, seigneur de Boussu, etc., son fils (2), chevalier de la Toison d'or, époux d'Isabeau de Lalain, qui se rendit célèbre par sa bravoure et fut mère de sept enfants : Jacques, seigneur de Chauvency, tué à la bataille de Nanci, sans laisser de postérité de sa femme Louise d'Inchy; Gérard, mari de Jeanne de Luxembourg; Philippe, qui suit; Guillemette, femme de Philippe de Barbançon; Isabeau, épouse du seigneur de Coux; Gabrielle, mariée à Jean de Barbançon, et Françoise, décédée jeune; lui, Pierre, mort en 1490 après plusieurs grands faits d'armes, et qui eut pour successeur :

Philippe de Henin de Boussu (3), frère de Jacques et de Gérard, morts tous deux sans enfants, l'un en 1476 et l'autre en 1491; lui, Philippe, époux de Catherine de Ligne Barbançon, qui donna naissance au suivant; à Yolande, femme de François de Mérode seigneur de Moriamez, Brifœil etc., et à deux filles décédées célibataires. Philippe de Henin mourut devant Venloo en 1511, et eut pour successeur :

Jean (5e du nom) *de Henin*, premier comte de Boussu, seigneur de ce lieu, de Gamerages, Lambressart, Wincken, Haussy, Choques, Beuvry, Lafosse, etc. (4), grand écuyer de Charles-Quint et colonel de sa cavalerie légère; grand doyen de la Toison d'or, grand bailli des forêts du Hainaut, etc.,

mort en 1562, époux d'Anne de Bourgogne (5), fille d'Adolphe, marquis de la Vère, dont naquirent : 1°

Charles de Henin **(6), comte de Boussu, mort sans héritier en 1566; 2° le suivant :**

Maximilien de Henin **(7), comte de Boussu, époux de Charlotte de Werchin (8) veuve du précédent, sa belle-sœur; 3° Antoine, prévôt de la cathédrale d'Utrecht; 4° Eléonore, dame d'Attiche, qui épousa Bauduin, baron de Roisin; 5° Jacques, mentionné ci-après; lui, Maximilien, mort en 1578, laissant pour successeur son fils, le suivant :**

Pierre de Henin **(10), comte de Boussu, seigneur de Jeumont, Gamerages etc., époux de Marguerite de Croï, fille de Philippe, duc d'Aerschot; lui, Pierre, mort sans postérité en 1598, laissant pour lui succéder son cousin :**

Jacques de Henin **(9), marquis de la Vère, gouverneur d'Alost et de Gand, grand maître des eaux et forêts de Hainaut, lequel épousa Marie de Redeghem-Hannaert, qui lui donna six enfants : Maximilien, qui suit; Marie, femme d'Othon-Henri, duc de Brunswick-Lunebourg; Anne-Marie, femme de Louis Velasco, comte de Salazar; Jacqueline, femme de Maximilien, comte d'Iterstein; Hélène, femme d'Inigo de Borgia, duc de Candie; Eléonore, femme de messire de Hertaing, seigneur de Marquette; et Bonne, dame abbesse de la Thure en Hainaut. A Jacques de Henin, dont la date du décès est ignorée, succéda :**

Maximilien d'Alsace (12), comte de Boussu, baron de Liedekerke, d'Auxy, Lombeck etc., époux d'Alexandrine-Françoise de Gavre (14), dont il eut dix enfants, savoir : Albert-Maximilien, qui suit; Eugène, qui vient ensuite; Charles-Florent, baron de Lombeck; Alexandre, aussi baron de Lombeck après son frère; Louis; Ernest-Philippe; Marc; Ferdinand; ces quatre derniers morts célibataires après avoir servi sous Albert et Isabelle; Anne, qui épousa Hugues-Albert O'Neil, comte de Tireonel en Irlande; et Marie-Adrienne, abbesse de la Thure, après sa tante Bonne. A Maximilien succéda donc :

Albert-Maximilien, comte de Boussu, époux d'Honorine de Bergh, tué devant Arras, sans héritier, puis son frère :

Eugène d'Alsace de Henin, comte de Boussu (16), mort en 1656, époux d'Anne-Isabelle de Ligne-Arenberg (15), princesse de Chimai. Il y eut de ce mariage (qui fit entrer la terre de Chimai dans la maison de Boussu) six garçons, dont un seul, le suivant, eut postérité, et quatre filles : Anne, chanoinesse de Sainte-Waudru à Mons; Marie, chanoinesse de Maubeuge; Alexandrine, mariée au seigneur don Luis comte de Sarmiento en Espagne; et Françoise, femme du marquis de Mos, espagnol.

Philippe-Louis ou *Philippe-Antoine* (17) *de Henin*, dit d'Alsace, comte de Boussu, prince de Chimai, marquis de la Vère, baron de Liedekerke et de Beveren, mort le 25 mars 1688, laissant de son mariage avec Marie-Anne-Louise Verreycken (19), fille unique de Charles baron d'Impden, qu'il avait épousée en

1673 et qui mourut à Malines en 1729, cinq enfants, savoir : 1° le suivant; 2° Thomas-Louis, qui lui succède; 3° Alexandre-Gabriel-Joseph, qui vient ensuite; 4° Marguerite-Thérèse, morte en 1693, ayant été mariée à Dominique Aquaviva de Aragon; 5° et Anne-Ernestine, dame de l'ordre de la Croix étoilée, morte le 17 mars 1754, épouse de François, marquis de Los Rios.

Charles-Louis-Antoine, fils aîné du précédent, comte de Boussu, prince de Chimai (20), créé prince de l'empire par l'empereur Léopold, puis grand d'Espagne le 3 avril 1708; marié en premières noces le 6 avril 1699, à Diane-Gabrielle-Victoire Mancini (18); morte le 20 septembre 1716, fille aînée de Philippe-Jules Mancini Mazarini, duc de Nevers et de Douzy, et de Diane-Gabrielle de Damas-Thianges, et, en secondes noces, de Charlotte de Rouvroi, fille de Louis duc de S[t] Simon, et de Geneviève-Françoise de Durfort de Lorges; lui, Charles-Louis-Antoine, mort sans postérité le 4 février 1740.

Thomas-Philippe ou *Thomas-Louis de Henin-Liétard*, frère puiné du précédent, né le 13 novembre 1679, surnommé le cardinal d'Alsace et descendant de Thierry d'Alsace, comte de Flandre; d'abord prévôt de la cathédrale de Gand en 1696; nommé à l'évêché d'Ipres en 1713 et à l'archevêché de Malines le 3 mars 1714; sacré à Vienne le 19 janvier 1716; créé conseiller intime d'Etat de l'empereur le 16 avril suivant et cardinal prêtre le 29 novembre 1719. Il reçut la barette le 9 juin

1720 et mourut à Malines le 3 janvier 1759. (*a*)

Alexandre-Gabriel-Joseph d'Alsace de Boussu (21), frère des deux précédents, d'abord appelé marquis de la Vère, créé prince de l'empire par l'empereur Charles VI le 4 septembre 1735, puis prince de Chimai et grand d'Espagne après son frère aîné Charles-Louis-Antoine; gouverneur de Courtrai en 1729, puis d'Audenarde en 1735; mort lieutenant feld-maréchal des armées de l'empereur et capitaine de ses gardes du corps dits archers, le 18 février 1745. De son mariage avec Gabrielle-Françoise de Beauvau-Craon, chanoinesse de Poussai, née le 31 juillet 1708 et morte le 21 juillet 1758, il a laissé sept enfants, savoir : 1° Marie-Anne-Gabrielle d'Alsace (23), mariée le 26 octobre 1750 à Victor-Maurice Riquet, comte de Caraman (24), décédé à Paris le 26 février 1807; elle, morte le 25 juin 1800 (*b*); 2° Gabrielle-Françoise-Charlotte d'Alsace, née le 29 juin 1729, marié le 18 novembre 1755 à Jacques-François de Cambis, colonel d'un régiment d'infanterie au service de France; 3° Thomas-Alexandre-Marc, qui suit; 4° Elisabeth-Charlotte, née le 16 novembre 1734; 5° le successeur de Thomas-Alexandre-Marc; 6° Louise-Françoise-Gabrielle, née le 30 mars 1738; et 7° Charles-Joseph, né le 17 juin 1744.

(*a*) C'est lui qui, en 1746, harangua Louis XV à la porte de l'église S[te] Gudule à Bruxelles.

(*b*) C'est par ce mariage que la famille des Riquet de Caraman s'allia en 1750 à celle de Boussu-Chimai.

Thomas-Alexandre-Marc d'Alsace, comte de Boussu, prince de Chimai et du Saint Empire, grand d'Espagne, colonel du régiment des grenadiers de France et capitaine commandant des gardes du corps du roi de Pologne, duc de Lorraine et de Bar, né le 7 novembre 1732, marié le 25 avril 1754 à Madeleine-Charlotte Lepelletier, fille d'Anne-Louis-Michel Lepelletier de Saint-Fargeau, conseiller au parlement de Paris (*a*) et de Charlotte-Marguerite d'Aligre.

Philippe-Maurice-Gabriel d'Alsace (22), né le 22 septembre 1736, comte de Boussu, prince de Chimai, dernier prince de la famille de Henin d'Alsace, mort à Paris le 24 juillet 1804 sans postérité et léguant la principauté de Chimai à son neveu François-Joseph-Philippe de Riquet, comte de Caraman, prince de Chimai, chevalier de Saint-Louis et chambellan du roi des Pays-Bas.

Vinchant (*Annales du Hainaut* — 1648) donne encore les noms suivants, non mentionnés plus haut, comme appartenant à la noble famille de Boussu :

Bauduin III de Henin, époux de Mahaut de Bousies, frère de Jean de Boussu-Blaugies.

(*a*) Ce Lepelletier n'est pas celui qui fut député à la Convention et assassiné à Paris le 20 janvier 1793, veille de l'exécution de Louis XVI dont il avait voté la mort, par un garde du corps nommé Paris. Il ne faut donc pas confondre la princesse dont il s'agit ici avec la fille de ce député, adoptée par la République française et qui devint comtesse de Morfontaine.

Wauthier de Henin, chanoine de Cambrai, frère du précédent.

Bauduin IV de Henin, époux de Béatrix de Luxembourg, fils de Bauduin III.

Bauduin V, fils du précédent, époux de Jeanne d'Avesnes.

Jean de Henin, frère du précédent.

Elisabeth de Henin, fille de Bauduin V, femme du seigneur de Condé, etc.

Bauduin VI de Henin, de Fontaine, Sebourg, etc., fils de Jean.

Bauduin VII, fils du précédent, mort sans enfants en 1398.

Gérard de Henin, de Fontaine-Sebourg, frère du précédent.

Bauduin VIII de Henin etc., fils de Gérard, mort sans enfants.

Jean de Henin, frère du précédent, tué à la bataille d'Azincourt, en 1415.

Bauduin IX, fils du précédent.

Bauduin X de Henin, fils du précédent.

Antoinette de Henin, fille du précédent, abbesse de Maubeuge.

Bauduin de Henin, frère d'Antoinette, époux de Jeanne de Montenac, mort avant son père Bauduin X.

Jean de Henin, frère du précédent, époux de Jacqueline de Lannoy.

Anne de Henin, fille de Bauduin-Montenac, femme de Jean de Herzelle.

Bauduin XI de Henin, fils de Jean de Henin de Lannoy, époux de Josine de Gavre, dame d'Escornaix.

Jacqueline de Henin, sœur du précédent, femme de Jean de Hamal.

Anne de Henin, fille de Bauduin XI, femme de Jacques de Croy.

Jeanne de Henin, dame de Melin, femme de Baudry, baron de Roisin, seigneur d'Angre.

Eléonore de Henin, fille de Jean, comte de Boussu, femme de Baudry, baron de Roisin, seigneur de Maurain et d'Audregnies.

Agnès, fille de Gossuin de Mons et de Béatrix de Rumigny, femme de Hugues II, seigneur d'Antoing etc., vivant en 1188.

Basile de Henin-Liétard, femme de Gauthier d'Enghien.

Isabeau ou *Isabelle de Henin*, fille de Jean, mort en 1452, femme de Louis ou Adrien de Blois.

Marguerite de Henin, femme de Gérard de Blois.

Outre les nombreux personnages rappelés dans la liste des décès qui précède et dans les généalogies qui la suivent, il en est beaucoup d'autres dont il nous a paru convenable de faire aussi mention.

D'après le *Nobiliaire des Pays-Bas*, un Louis de Henin-Liétard, seigneur de Cuvilers, pair du Cambresis, fut honoré de la dignité de chevalier, par lettres datées de Madrid du 23 décembre 1596.

M. de Reiffenberg, dans son Histoire du Hainaut, désigne, sans citer les dates, un Evrard de Boussu, qui aurait aussi été aux Croisades et un Liétard, évêque de Cambrai.

Il est fait mention dans l'Histoire de la ville de Mons par De Boussu, de quelques noms qui, comme les deux précédents, laissent douter s'ils appartiennent bien à la famille dont il s'agit.

On y voit qu'un Gaspard de Boussu, abbé de Saint-Ghislain, fit bâtir, en 1626, le parloir des Jésuites à Mons.

Ailleurs on lit : « Adrien de Boussu, S[r] d'Aimeries, « conseiller à la cour souveraine à Mons, 1[er] clerc en « 1624, mort le 26 février 1647. »

Plus loin, « Bauduin de Boussu, abbé de Cambron, « fit des commentaires sur les œuvres de Pierre Lombart, évêque de Paris, appelé le maître de sentences, décédé le 8 novembre 1298. »

On y mentionne aussi des sieurs de Henin, sans indiquer s'ils appartiennent à la maison de Boussu, savoir : Wauthier de Henin, grand bailli du Hainaut en 1302; Pierre, sire de Henin, ayant occupé la même charge en 1417 et 1424; Philippe Leduc, sieur de Henin, conseiller reçu le 29 avril 1658 et fait premier clerc le 9 septembre 1671, mort le 8 décembre 1703.

Les Annales de l'abbaye de Saint-Ghislain parlent en ces termes d'un Gossuin qui aurait été en partie seigneur de Boussu (a) : « L'abbé Egeric rencontre de

(a) Gossuin et Béatrix du Rumigny sont cités plus haut dans la généalogie.

« grandes difficultés dans la construction de l'abbaye « après l'incendie de 1151, qui lui sont suscitées par « Gossuin, pair de Mons, de Valenciennes et de Beau- « mont, seigneur de Baudour et *de Boussu*, *en partie*, « un des plus puissants seigneurs du pays. »

Il y est dit que Béatrix de Rumigny, veuve de ce Gossuin (appelée Béatrix de Boussu dans une charte du pape Célestin III), contestait à l'abbaye de Saint-Ghislain le droit de juridiction et de haute justice sur tout ce qui était situé entre le ruisseau de Wasmes et celui d'Anneton, ainsi que le droit de pêche dans le ruisseau de *Roa* (*a*) et dans la Haine, depuis un saule nommé *Crombe* jusqu'à Saint-Ghislain et autres droits; que malgré la reconnaissance souscrite par son mari en 1155, elle ne reconnaissait pas avoir besoin de l'agrément de l'abbé pour faire célébrer la messe dans sa chapelle castrale et dédaignait même de le lui demander; qu'enfin elle ne céda qu'au bout de 3 ans, après plusieurs condamnations et une excommunication.

La notice manuscrite de M. le chanoine Wins signale à son tour plusieurs autres membres de l'illustre maison de Boussu qu'il fait descendre de la famille des seigneurs de Sebourg et de Fontaine, laquelle tirait elle-même son origine des anciens comtes de Hainaut, savoir, entr'autres :

Un Pierre d'Alsace, fils de Théodoric, comte de Flandre, comme évêque de Cambrai et d'Arras en 1167.

Un Nicolas III de Fontaines, qui paraît avoir donné

(*a*) *Rauwe* d'après l'ancien plan des archives de Mons. On disait aussi *Rhoe* ou *Roë*. On appelle *rhô*, dans le patois du pays, l'endroit où l'on fait rouir le lin et le chanvre. On dit *rooï* pour rouir.

Boussu dont il était seigneur, après la mort de son père, Wauthier de Fontaines, déjà cité, à son neveu Jean de Henin, avant 1275, date de sa mort.

Enfin Lemayeur désigne Charles-Alexandre, capitaine des gardes du comte d'Artois, le dernier de la ligne directe des prince d'Alsace de Boussu-Henin-Liétart, mort à Paris en 1791.

Les armoiries de la maison de Henin-Liétart-d'Alsace étaient, suivant le Nobiliaire des Pays-Bas : *de gueules à la bande d'or*; et d'après le 1er supplément : *de gueules à la bande d'or, brisé en chef d'icelle d'un lionceau d'azur, armé et lampassé de gueules.*

On voit dans un journal d'annonces qui s'imprime à Boussu, cette autre description : « Les armes des seigneurs de Boussu étaient primitivement : *Ecu d'or, double tressoir de sinople*; *saultoir de gueules, brochant sur le tout.* La maison de Hennin-Liétart a remplacé ces armoiries par un *écu degueules, à bande diagonale d'or.* La famille de Caraman a écartelé les siennes avec ces dernières. »

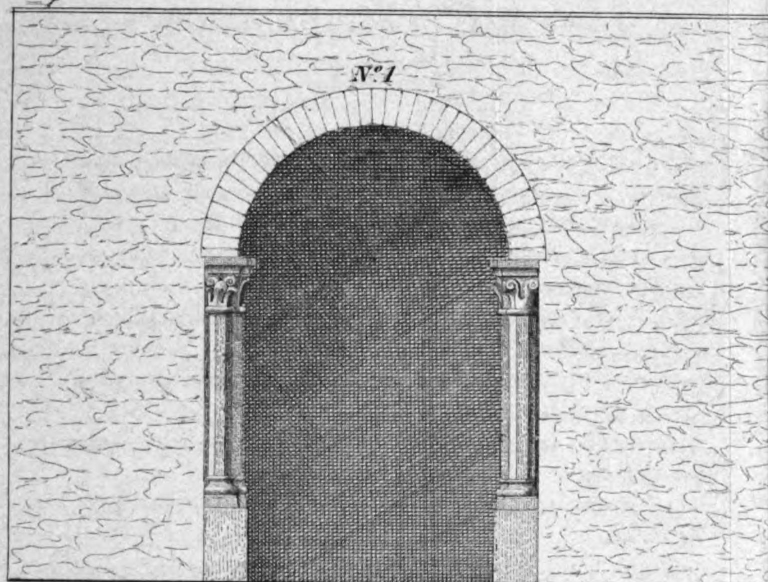
FIN.

DU CLOITRE

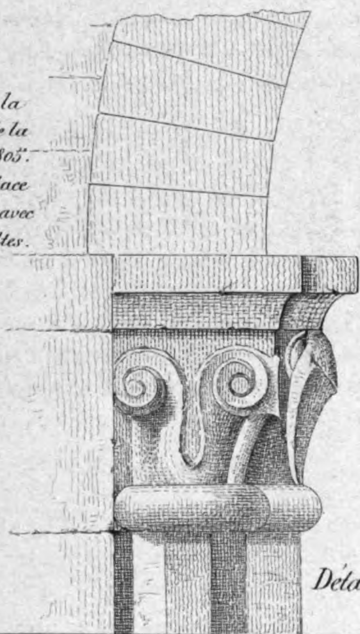
DE LA CATHÉDRALE DE TOURNAI.

SON HISTOIRE.

par M. le vicaire général Voisin, membre titulaire.



(A) *Arrachements de la partie supérieure de la muraille démolie en 1805. On y voit encore la place des fenêtres du cloître, avec des morceaux d'archivoltes.*



Détails de la

A. Dejardin del.

ai.

DU CLOITRE DE LA CATHÉDRALE DE TOURNAI.

SON HISTOIRE.

—

Voilà un thème un peu singulier. J'ai cependant cru qu'il pouvait offrir de l'intérêt sous plusieurs rapports; et, dans cette persuasion, j'ai coordonné les faits trop peu connus, peut-être, qui constituent ce qu'on pourrait appeler l'histoire ancienne du chapitre de Tournai. Pour ne pas trop m'étendre, voici les points principaux qui ont fait l'objet de mes recherches :

Origine du cloître canonial et vie commune des chanoines au VIIIe et au IXe siècle.

Retour à la vie commune après l'invasion des Normands.

Le cloître est peu à peu abandonné à la fin du XIIe siècle.

Ce qu'il devient après la sécularisation complète des chanoines.

École du chapitre à ces différentes époques.

Nous recourrons à l'histoire de la discipline de l'Église toutes les fois qu'il sera nécessaire, pour faire mieux apprécier ce qui s'est passé ici.

I. La réunion du clergé des églises cathédrales dans un même lieu, pour y vivre sous une règle commune, qu'on regardait au VIIIe siècle comme fort utile pour le maintien de la discipline ecclésiastique, devint obligatoire au IXe. Le principal promoteur de cette mesure fut notre compatriote saint Chrodegang qui, né dans le diocèse de Liége, fit ses études et enseigna au monastère de Saint-Trond, et fut placé sur le siége épiscopal de Metz en 742. Il composa pour le chapitre de Saint-

Etienne une règle qui fut adoptée dans beaucoup d'autres diocèses et insérée ensuite textuellement dans les canons du concile d'Aix-la-Chapelle de 816.

On apprécia de bonne heure les avantages de la vie commune pour les clercs dans nos régions. Déjà, dans les statuts synodaux de Reims, attribués à Sonnatius et que l'on croit avoir été donnés vers 630, on en fait un précepte (1). Mais cette obligation ne devint générale que plus d'un siècle après. Le concile d'Aix-la-chapelle de 789 et celui de Mayence de 813 sont formels à cet égard, en ce qui concerne le clergé des cathédrales.

Il y eut cependant des retardataires, et, pour les laisser sans excuse, le concile de Meaux de 845 ordonna aux prélats qui n'avaient point encore pu réunir leurs clercs, faute de moyens ou de place convenable, de s'adresser au Roi afin d'obtenir de lui de quoi suppléer à la pauvreté de leurs églises. Ce décret était basé sur une constitution de Louis le Débonnaire par laquelle il avait engagé les évêques à lui faire de pareilles demandes. *Si vicina episcopio terra fisco fuerit, regia liberalitas eamdem terram ad servorum Dei habitacula construenda largiri dignetur* (2).

Le chapitre de Tournai, quoique privé de la présence de son évêque, qui résidait habituellement à Noyon, se plia de bonne heure à la discipline de la vie commune; car nous voyons par la charte de Louis le Débonnaire à l'évêque Wendilmar, datée de 817, qu'à cette époque, les chanoines avaient déjà des

---

(1) Statutum XVII.... vivant in communi.

(2) Capit. Car. mag. l. 4. c.

cloîtres, et qu'on n'y ajouta trois parties de terre du fisc royal que pour agrandir le clos capitulaire, *ad amplificanda et dilatanda claustra canonicorum.* — Nous donnerons, à la fin de cette notice, le texte entier de cet important document qui a déjà été publié par Miræus.

Cette donation se fit avec beaucoup de solennité. Comme l'évêque Wendilmar s'était adressé au Roi pour en obtenir certaines terres du fisc qui pouvaient servir à l'agrandissement du cloître, trois personnages, l'abbé Irminon, Ingobert et Hartman, furent envoyés à Tournai pour en faire la concession, s'ils la jugeaient nécessaire. Ils accordèrent ce que le prélat avait demandé; et pour rendre cette donation plus stable, elle fut confirmée par un acte émané de l'autorité souveraine.

Les trois terrains donnés au chapitre par la charte de 817 sont ainsi désignés : une terre du fisc ayant soixante dix-neuf perches de circonférence, et une autre terre du fisc située au même lieu, mesurant quatre-vingt-dix-neuf perches, que Werimfride tient en bénéfice. De plus trente-deux perches appartenant aussi au fisc, dont le comte Hruoculfe jouit à titre de ses fonctions judiciaires. (1)

Il serait impossible de déterminer d'une manière précise l'espace que comprenaient les terres données par le fils de Charlemagne, à cause de l'incertitude qui règne sur la grandenr de la mesure appelée *perche*

(1) .... « quam Hruoculfus comes in ministerium habet. » — *Comes civitatis*, dans Sidoine Apollinaire et Grégoire : *qui urbem potestate judiciaria gubernabat.* Ducange.

(*pertica*). D'après Ducange, la *perche* varie depuis 7 pieds et demi jusqu'à trente ; mais le chapitre a conservé traditionnellement le souvenir de ce qui a fait l'objet de ces libéralités. On a toujours regardé comme donnés par Louis le Débonnaire, 1° le fond des dix-sept petites maisons situées près du beffroi du côté de l'évêché, (1) ainsi qu'une maison canoniale qui y tient ; 2° un groupe de maisons sur la paroisse Saint-Pierre, dont neuf étaient louées et les autres habitées par des chanoines.

Dans les renseignements donnés en 1787 au gouvernement autrichien, on indique comme faisant aussi partie de la donation de 817 la maison où était le four du chapitre et une maison rue des chapeliers; mais il est évident qu'il n'y en a qu'une des deux à laquelle on puisse assigner cette origine.

Au reste, cette erreur même est un renseignement, car on voit par là que le chapitre croyait que l'ancien cloître des chanoines s'étendait de la rue des Chapeliers à la rue des Choraux, formée presqu'entièrement par des maisons canoniales.

L'ancienne enceinte qui a dû servir d'habitation aux chanoines était donc très-considérable.

D'après les indications que nous venons de donner, la limite du cloître, prise du beffroi, aurait passé derrière l'évêché, se serait prolongée jusqu'à la rue des Choraux, de là serait descendue derrière les maisons

(1) Habent etiam canonici heldam longam quæ à gradibus quibus ascenditur de atrio versus belefredum usquè ad forum protenditur. — L'ignorance de la signification du mot *helde* avait, dans les derniers temps, fait appeller ces maisons réunies *la maison Helde*.

canonicales de la rue du Curé Notre-Dame, qu'on appelait autrefois la rue des Chanoines; elle aurait continué jusqu'auprès de la ruelle du *Noble* « *via de Nobili*, » peu distante des neuf maisons que le chapitre possédait de ce côté, et serait remontée vers le beffroi en renfermant dans l'enceinte qu'elle formait un côté de la *Lormerie* (rue des Chapeliers).

Le cloître du IXe siècle était beaucoup plus vaste que celui qui fut rebâti au XIe. C'était un établissement semblable aux abbayes du moyen âge, où se trouvaient tous les corps de métiers, et qui se suffisait à lui-même. Il était ceint de bonnes murailles; il y avait des dortoirs, des réfectoires, des celliers, une infirmerie, un hospice pour les pauvres, une école, des bâtiments dans lesquels les frères se livraient à leurs travaux, des jardins où l'on cultivait des légumes, une basse-cour où l'on nourrissait des bestiaux, etc. (1)

Le cloître devant renfermer, d'après le concile d'Aix-la-Chapelle de 816, tout ce que nous venons d'énumérer, il n'est pas étonnant qu'on ait disposé pour l'agrandir de trois terrains appartenant au fisc royal.

Reste-t-il quelque chose de ce premier cloître? Sans oser l'affirmer, je désigne cependant comme ayant pu

---

(1) *Can.* 117. Necesse est ut claustra in quibus clero sibi commisso canonicè vivendum est, firmis *undiquè* circumdet (episcopus) munitionibus, ut nulli omnino intrandi aut exeundi, nisi per portam, pateat aditus. Sint etiam interius dormitoria, refectoria, cellaria et *cœteræ habitationes, usibus fratrum in unâ societate viventium necessariæ.*

Can 122... Loca eis congrua attribuant (episcopi) in quibus nutrimenta fiant, undè necessaria pulmenta habeant....... habeant itaquè iidem canonici hortos olerum undè cum cæteris addimentis aliquod pulmentum quotidiè in refectorio sibi vicissim ministrent.

lui appartenir : 1° une partie de la muraille qui sépare l'évêché de la Grand'place ; 2° ce qui se voit encore du *castellum* dans la rue des Choraux (1), et 3° le devant de la maison n° 1 sur le marché aux Poulets, qui portait le nom de *Vetus hospitale.* (2)

Je signale ici plusieurs tronçons de colonnes octogones polies d'un fort diamètre, qui servent d'axe dans les escaliers en spirale de la cathédrale, de même que les nombreux morceaux de pierres polies qui ont été employés partout dans la maçonnerie. Tout cela doit avoir appartenu à l'édifice qui a précédé l'église actuelle, et prouve que la vieille cathédrale avait un très-beau style, de même que l'ancien cloître qui a dû être construit par les mêmes architectes et avec le même soin.

C'est à tort que l'on a donné comme primitif un pan de mur armé de deux gonds, qui appuie la chapelle de la fin du XIIIe ou du commencement du XIVe, adossée au chœur du côté du midi. Ce mur est évidemment de l'époque de la chapelle, s'il ne lui est pas postérieur. Il formait un des deux côtés de la porte du quatrième cimetière qu'on nommait le cimetière des pestiférés.

---

(1) La rue des Choraux s'appelait autrefois *le Châtelet* (*castellarium*).

(2) Tota terra cum ædificiis ubi fuit hospitale Vetus, est de cellario secundam quod ipsa terra cum ædificiis protenditur et materiis lapidibus clauditur. Protenditur autem dicta terra ab introïtu vici quo de *corduaria* (rue de la Cordonnerie) descenditur versus novum vadum Scaldæ in latere sinistro usquè ad quemdam viculum ibi proximum qui ibi curvatur et reflectitur versus septentrionem et à cornu illius viculi per quem venitur de Sancto Petro, in eodem latere protenditur dicta terra asque ad murum quemdam qui dividit ipsam terram à pratello domûs quæ fuit quondam Gerardi de Gusià. (*MS du chap.*)

Le concile de Pontion, tenu en 876, ordonnait que l'évêque eût aussi son habitation dans le cloître; ce qui s'accorde bien avec le passage de la constitution de Louis le Débonnaire que nous avons cité, et qui désigne comme propres à être réunies aux cloîtres les terres du fisc situées près des évêchés, *si vicina episcopio terra fisco fuerit.*

Dans mon opinion, l'évêché, au IXe siècle, était en haut de la rue des Choraux, où existent encore une ancienne tour et quelques indices d'un château qui a fait donner aux rues qui y aboutissent le nom de *Castellarium*. On rapporte traditionnellement que saint Eleuthère a habité ce lieu, et on ne conçoit pas d'ailleurs qu'un château dans un cloître ait pu servir d'habitation à un autre personnage qu'à un évêque.

II. Nous devons dire quelque chose du régime de la *vie commune* des chanoines. Pour cela nous donnerons seulement le sommaire de quelques canons du concile d'Aix-la-Chapelle de 816, qui ont été extraits de la règle de S. Chrodegang.

Canon 118. *Précautions à prendre pour l'admission de nouveaux chanoines* (1). On proportionnera le nombre des membres de la communauté aux occupations qu'on peut leur donner et aux ressources qu'on aura pour leur entretien.

Canon 119. *De ceux qui ne choisissent leurs clercs que dans les familles déjà attachées à l'église.* (2) — Comme

(1) C. 118. Ut in congregandis canonicis modus discretionis sit tenendus.

(2) C. 119. De his qui in congregationi sibi commissâ solummodo et familiâ ecclesiæ clericos aggregant.

certains évêques n'en agissaient ainsi que pour avoir plus d'autorité sur leurs subordonnés, on leur recommande de ne pas exclure des occupations et de la vie du cloître les personnes nobles.

Canon 121. Dans la communauté, la nourriture et la boisson seront également partagées entre tous (1).

Canon 122. *De la quantité de nourriture et de boisson qui doit être donnée.* — Ce qui concerne la boisson est un des points les plus longuement expliqués. Les chanoines recevront chaque jour quatre livres de vin, et cinq, si les revenus le permettent. Si le vin est rare, on donnera trois livres de vin et trois livres de bière; et si la difficulté de s'en procurer est très-grande, à une livre de vin qui sera distribuée chaque jour, on ajoutera cinq livres de bière. La livre est celle de douze onces.

Aux jours de fêtes, la table, comme il est d'usage, sera mieux servie.

Canon 123. On évitera l'oisiveté. Il y aura des conférences quotidiennes. On dira sa coulpe et on fera les pénitences imposées. Tous prendront leur repos dans un dortoir commun, si ce n'est en cas de maladie et de grande vieillesse. Pendant les repas, une lecture sera écoutée en silence. On ne sortira du cloître qu'avec permission.

Canon 125. Les chanoines ne porteront pas le capuchon (*cuculla*), qui est le signe distinctif des moines.

---

(1) C. 121. Ut in congregatione canonicâ æqualiter cibus et potus accipiatur.

C. 122. De mensurâ cibi et potûs.

C. 123. Quod à prælatis gemina pastio sit subditis impendenda.

C. 125. Ut canonici cucullas monachorum non induant.

Les canons 126 à 152 règlent ce qui concerne l'office canonial.

Canon 133. *Qualités que doivent avoir ceux qu'on charge de lire et de chanter.* — Ceux qu'on choisira pour lire, chanter et psalmodier, s'acquitteront de leur office avec humilité et de manière à plaire aux savants et à instruire les ignorants. L'expression dont on se sert ici, *suavitate melodiæ*, prouve que le chant liturgique n'était alors ni bruyant ni précipité.

Canon 134. *De la manière de corriger.* — Longue et curieuse énumération de toutes les fautes qui peuvent se commettre contre la discipline claustrale. — On avertira les délinquants deux, trois fois et même plus, avant de les réprimander en public. Détail et gradation des peines à infliger. — Ce canon se ressent un peu de la rudesse des mœurs de l'époque.

Canon 136. Tous, après complies, monteront au dortoir, qu'une lampe éclairera toute la nuit.

Canon 137. *Des chantres.* — Grande idée que l'on a de la science du chant. C'est un don de Dieu. — Si ceux qui en sont favorisés s'en enorgueillissent et refusent d'instruire les autres, ils méritent d'être sévèrement jugés et punis.

Canon 138. Quelle conduite doivent tenir ceux par qui les prélats se font remplacer dans la direction des clercs.

Canon 139. *Des préposés.* — Il semble résulter de la combinaison de ces deux canons, qu'il y avait dans chaque cloître un délégué de l'évêque ayant pouvoir de porter des censures, et qu'il y avait en outre des préposés de second ordre pour le maintien de la discipline.

Canon 140. *Qualités du cellerier.* — Le cellerier était l'économe de la communauté des chanoines. Il devait

conserver les provisions et les fonds destinés aux frères. — Il avait de plus l'intendance de la boulangerie et de la cuisine.

CANON 141. — Il y aura un lieu spécial où seront reçus les pauvres. Manière de subvenir à leurs besoins. Un frère d'une vertu éprouvée sera chargé de recevoir avec charité les étrangers et les pauvres dans lesquels il ne verra que la personne de J. C. Le frère hospitalier exerçant un office très-important, devra être sévèrement puni s'il manque à son devoir.

CANON 142. *Du soin qu'on doit avoir dans la communauté des malades et des vieillards.* — On voit par ce canon, qu'il n'était pas interdit aux chanoines demeurant dans le cloître, de conserver des maisons particulières, où ils pouvaient se faire soigner en cas de maladie. Toutefois on devait recevoir à l'infirmerie commune les malades et les vieillards qui désiraient y aller.

De l'école. — Mais le canon le plus intéressant est le 135e qui traite de l'école. On y distingue clairement deux catégories d'enfants auxquels on donnait l'instruction : les uns étaient nourris dans l'établissement, c'était l'internat; les autres ne l'étaient pas, mais venaient chaque jour assister aux leçons. On fait les plus sages recommandations pour la direction et pour la surveillance des enfants, et on veut qu'on ne place à la tête de l'école que des personnes d'un mérite éminent : *probatissimo seniori pueri ad custodiendum deputentur.* Il n'existe aucun document sur les premiers temps de l'école de Tournai. On ne peut donc dire que ce qu'elle a pu être et non ce qu'elle a été. Mais comme tout ce qui concerne l'instruction publique en Belgique sous les rois mérovingiens et car-

lovingiens a fait l'objet de plusieurs savants mémoires publiés depuis peu de temps, je crois inutile de m'étendre ici sur cette matière. Les dissertations de M. le chanoine de Smet, de M. l'abbé Laforet et de MM. Ch. Stallaert et Ph. Vanderhaeghen sont de nature à satisfaire les esprits les plus exigeants. Je dirai cependant que M. le chanoine de Smet, après avoir exposé tout ce que saint Remy fit pour la propagation de l'enseignement dans sa province ecclésiastique, affirme que, sous les deux élèves du saint archevêque de Reims, saint Eleuthère et saint Médard, une école épiscopale fut établie à Tournai et qu'elle acquit une grande importance.

L'établissement des principaux monastères de notre pays, au VIIe siècle, dut favoriser singulièrement le mouvement littéraire qui s'était manifesté au siècle précédent, et les abbayes de Saint-Pierre et de Saint-Bavon à Gand, de Saint-Martin à Tournai, fondées vers 631, de Saint-Vaast à Arras en 633, de Saint-Amand en 634, de Saint-Ghislain en 649, de Lobbes en 655, etc., exercèrent nécessairement une heureuse influence sur l'école épiscopale de Tournai. Cette école avait dû prendre de grands développements lorsque les Normands multiplièrent, après la mort de Charlemagne, leurs incursions dans nos provinces. Ces barbares, pillards et dévastateurs, faisaient fuir devant eux les populations consternées et ne laissaient partout que des ruines. Tournai ne fut pas épargné, et ses habitants se refugièrent en 881 à Noyon, où ils demeurèrent trente ans.

Les monastères et les villes des environs eurent le même sort. Les religieux de Saint-Martin se retirèrent à Ferrières, dans le diocèse de Paris, et ceux de Saint-

Amand à l'abbaye de Saint-Germain. Le clergé d'Arras se réfugia à Beauvais, celui de Douai à Soissons et celui de Seclin à Chartres.

Les cloîtres furent donc désertés partout dans nos contrées; et les terres que le chapitre de Tournai cultivait ou faisait cultiver pour se procurer la nourriture, eurent le temps de se couvrir de ronces.

III. *Retour de Noyon.* — Le clergé de Tournai dut se trouver dans une bien triste position, lorsqu'il vint replacer dans son église, après trente ans d'absence, les reliques de son vénérable patron saint Eleuthère. Obligés dans l'exil de vivre d'aumônes, les chanoines n'avaient pu, très-probablement, recruter de nouveaux sujets pour remplir les vides que la mort faisait dans leurs rangs. Les clercs étaient donc en petit nombre, et il eût fallu multiplier les bras pour réparer les édifices en ruines et pour remettre les terres en culture. Aussi furent-ils bien longtemps après leur retour sans pouvoir complétement se procurer les choses nécessaires à la vie. Nous en avons une preuve dans la charte de 952 de Louis IV dit d'Outremer, qui, à la prière de l'évêque Rodulphe, leur donna la *villa* de Marquain, afin, y est-il dit, qu'au moyen du produit de cette terre, ils pussent se nourrir de manière à mieux remplir leurs devoirs, *quo sustentati validiùs valentes Dei adimplere servitium...*

L'histoire nous peint sous de bien tristes couleurs l'état de la société à cette malheureuse époque. La faiblesse des descendants de Charlemagne laissant le pays sans défense, les possesseurs des terres prirent entr'eux des engagements pour réunir, en cas de péril, les forces dont ils pouvaient disposer, et opposer une

résistance plus énergique aux attaques de leurs ennemis. C'est l'origine du système féodal, qui s'organisa peu à peu partout. Mais ce travail fut long et pénible et la force brutale fit bien des victimes avant que les principes du christianisme n'eussent pris racine dans les hordes de barbares dont se composait la population d'une bonne partie de l'Europe.

La discipline ecclésiastique eut beaucoup à souffrir de toutes ces secousses; et sans parler de la spoliation des églises et des monastères, il arriva bien souvent que, dans l'obtention des bénéfices, les plus forts furent plus heureux que les plus dignes.

Les bornes de cette notice ne me permettant pas de rapporter ici tous les moyens qui furent tour à tour employés pour réformer les mœurs du clergé et pour le maintenir dans l'esprit de son état, j'en viens tout de suite à dire qu'on n'avait pas perdu le souvenir des bons résultats obtenus au IX siècle de l'observation de la règle quasi monastique de saint Chrodegang, et qu'on résolut au XI[e] de rétablir les cloîtres près des églises cathédrales.

Selon Baronius, ce fut *Unuanus*, archevêque de Hombourg, qui, le premier, en 1013, recommença à faire vivre son clergé en commun. Un peu plus tard, on en fit une obligation générale, comme on le voit par les deux conciles romains de 1059 et de 1063.

La règle qu'on voulut faire observer dans les cloîtres n'était cependant plus celle dont nous avons rapporté les principales dispositions : on prétendait la rendre plus parfaite et on en rendit peut-être par là l'observation moins durable.

Nous avons remarqué que, dans la règle de saint Chrodegang, on distinguait si bien les chanoines des

religieux, qu'on défendait formellement aux premiers de porter le capuchon, qu'on leur permettait de conserver leurs maisons et que le cellerier était dépositaire de certains fonds qu'on devait leur distribuer. Au XI° siècle, au contraire, on veut que les clercs observent la règle de Saint-Augustin. Les monastères qui l'avaient adoptée, particulièrement dans nos provinces, passaient pour très-réguliers, et ils se multiplièrent au point que la seule congrégation d'Arouaise compta jusqu'à vingt-huit maisons. Disons, en passant, que l'un des trois fondateurs de l'abbaye d'Arouaise fut un prêtre de Tournai nommé Heldemar, que la plus ancienne maison de la congrégation paraît avoir été celle de Zonnebeck, à deux lieues d'Ipres, et que, au chapitre général, l'abbé de Saint-Nicolas des prés, de Tournai, siégeait le quatrième à la droite de l'abbé de la maison mère.

III. *Cloître de Tournai du XI° siècle* ; — *ce qu'on en a dit* ; — *ce qu'il en reste.* — Le cloître de Tournai existait encore presqu'entier au commencement du XVII° siècle. Il est cité par Aubert Lemire, qui mourut en 1640, comme un des plus remarquables de la Belgique (1). « Que les chanoines, dit-il, aient vécu en commun, nous ne pouvons le révoquer en doute, à la vue des dortoirs, des réfectoires et des autres lieux de ce genre qui *existent encore aujourd'hui*, et que l'on

---

(1) Nonne vitam illam communem clamant etiamnum hodiè dormitaria, refectoria et alia id genus loca publica quibus nostri ordinis canonici olim usi fuerunt *hodièque extant* et *cum admiratione* monstrantur coloniæ Agrippinæ, *Tornaci*, etc.

montre avec admiration à Cologne, à Tournai, etc. »

La partie qui était contre l'église avait cependant déja été démolie pour construire, en 1516, sur le même emplacement, la chapelle paroissiale.

Tout était encore dans le même état lorsque l'évêque François Villain de Gand fit son rapport sur le diocèse au Pape, en 1659.

Voici la traduction du passage qui concerne le cloître : « L'édifice (de la cathédrale) n'a besoin d'aucune réparation, mais il n'en est peut-être pas de même du vieux cloître qui y est contigu sans en faire partie, et dans lequel on avait coutume anciennement de faire les processions ordinaires. Le chapitre a pris la résolution de le reconstruire si les malheurs de la guerre n'y mettent pas d'obstacle (1).

Les temps heureux que l'on espérait se firent trop attendre, et dès 1672, on fut obligé de démolir la partie du cloître qui était vis-à-vis le marché au *charbon*, marché qui se tenait au *Monchiel* devant le clocher *Brunin* (2).

Les restes les plus intéressants du cloître se trouvent dans les jardins des maisons n° 3 et n° 5 de la rue du Curé Notre-Dame. La muraille qui en fait la séparation appartenait à un carré de bâtiments dont une aile était adossée contre une basse nef de la cathédrale, une autre longeait la rue, une troisième dont il y

---

(1) Fabrica (ecclesiæ) .... nulla reparatione indiget, nisi fortè in *claustro* antiquo quod est extrà ecclesiæ structuram et ubi ab antiquo fiebant processiones ordinariæ, quod diruere et funditùs reparare domini de capitulo resolverunt, si tempestas bellorum non impediat.

(2) Act. 3a augusti 1672. — Claustri demolitio ex parte fori carbonum.

avait encore des restes en 1812 reliait les deux autres du côté du sud-est, et la quatrième aile, qui n'a été démolie qu'en 1805, complétait le carré au nord-ouest. Ce qu'on en voit encore suffit pour donner une idée du style et de la disposition de l'ensemble de l'édifice. Ce carré parallèle avec les nefs de l'église renfermait un préau qu'on appelait le cimetière des chanoines, et il avait des dépendances qui allaient d'un côté jusqu'à la cave du chapitre, au-dessus du clocher Saint-Jean (1), et de l'autre jusqu'à la grange qu'on a démolie il y a un siècle, pour construire sur son emplacement la maison des anciens prêtres et la bibliothèque.

Il existe encore cinq portes du cloître. La première est dans le clocher Saint-Jean, à côté d'une antique cheminée. Cette porte est ornée de quatre colonnettes octogones et de chapiteaux dans le style des nefs de l'église. La seconde a été retrouvée il y a peu de temps : elle est derrière le maître autel de la paroisse, près de la porte Mantille, dite aussi du Doyen. C'est sans doute par là que les processions se dirigeaient avant la construction de la chapelle paroissiale. Les trois autres sont dans la muraille qui sépare les maisons dont nous avons déjà parlé.

La plus rapprochée de l'église, la plus curieuse, est

(1) Le cloître s'étendait peut-être jusqu'à la rue des Chapeliers, car la monnaie du chapitre y touchait. *Au long du mur de la rue des Chappeliers estoit cy-devant la monnoie de messieurs du chapitre, où l'on batait certaines pièces de monnoie, où présentement est la fonderie des plombs pour la couverture de l'église.* (Manuscrit de N. de la Grange, grand vicaire. Description d'aucunes particularités concernant l'église cathédrale de Tournai avant les saccagements de 1566.)

primitive ; elle a pour ornements, comme celle du clocher Saint-Jean, quatre colonnettes octogones polies mais placées d'une manière différente. Ici deux sont à l'extérieur et deux à l'intérieur. Les sculptures des chapiteaux sont fort délicates et forment des volutes romanes, qui se continuent des deux côtés dans l'épaisseur du mur. Cette porte est maintenant remplie de terre à la hauteur de plus d'un mètre.

Deux autres portes, qui ont été pratiquées dans la même muraille, portent le cachet d'une architecture beaucoup moins ancienne. Elles me paraissent être du XIII[e] siècle. J'en joins les dessins à cette notice.

Remarquons, pour l'intelligence des explications que nous continuerons de donner, que l'aile de bâtiment qui a subsisté jusqu'en 1805 a porté seule dans les derniers temps le nom de *cloître*. C'est ainsi que dans un recensement fait au XIV[e] siècle des maisons du chapitre, la maison qui fait l'angle de l'ancien marché à la Volaille et de la rue du Curé Notre-Dame est désignée comme il suit : « De plus, il y a près des degrés par lesquels on monte au cimetière le plus rapproché du cloître, une maison qui commence près de ces degrés et qui se prolonge jusqu'à la porte par laquelle on entre dans le *cloître*, de sorte qu'il y a peu de distance entre l'entrée de cette maison du côté du cimetière et la porte du *cloître*. » (1).

Ce bâtiment est désigné dans un plan dressé par

---

(1) Item secus gradus quibus ascenditur in atrium propinquius claustro, est domus seu mansio quæ incipit propè dictos gradus et contingitur *ostio* quo intratur in *claustrum*, ita quod quasi parva distantia est ab introïtu dictæ domûs, qui est in atrio usque ad introïtum ostii *claustri*.

M. le doyen Le Vaillant de la Bassardrie, sous le nom d'*ancienne bibliothèque*. On y voyait effectivement encore à l'étage, au commencement de ce siècle, des boiseries et des inscriptions qui prouvaient que ce local avait servi à cet usage.

Le dessous était appelé communément l'école du chapitre.

Cousin n'est pas clair quand il dict que « l'eschole » de l'église de N.-D. se tenoit joignant le cloître de » ladite église, au lieu qu'on nomme encore aujourd'hui » l'eschole, entre la court de la grange et le *cloître*. » Il aurait dû dire entre la cour de la grange et le préau du cloître.

Il s'explique mieux à la page 65 du tome 4 : « Le » lieu, dit-il, qui servoit jadis de *réfectoire* est main- » tenant converty et employé en greniers qui sont *par-* » *dessus l'eschole* au costé septentrional du cloître. » Le réfectoire devint donc la bibliothèque après que Cousin eut écrit son histoire.

Nous retrouvons aussi la cuisine, appendice indispensable du *réfectoire*, dans le passage suivant du manuscrit du XIVe siècle que nous avons cité. Nous le traduirons littéralement.

De la grange des chanoines située près de l'église, du terrain qui en dépend et de ses limites.

« Dans le même enclos est une petite grange qui appartient au réfectoire; cette grange du côté du midi est contigüe à la cuisine du réfectoire, et vers le nord elle touche à un préau qui fait partie de la maison de Jean de Gusia. » (1)

---

(1) *De grangia canonicorum juxtà ecclesiam sitâ et terrâ et clausurâ ipsius grangiæ et ejus finibus.* Infra clausuram eamdem est

Le terrain de cette maison a été incorporé dans celui sur lequel on a construit la maison des anciens prêtres.

On voit assez clairement, par les citations que nous avons faites, que le cloître formait un carré parallèle aux nefs de l'église et qu'il avait des dépendances au levant et au couchant. Cette disposition est la même que celle des cloîtres les plus remarquables des cathédrales de l'Angleterre, qui ont été conservés en assez grand nombre.

A *Chester*, le cloître construit en 1075 est très-bien conservé. Il forme, à gauche des nefs, un carré renfermant un préau. Le tout est dans le style roman, à l'exception de l'oratoire et du réfectoire, qui sont dans le style ogival primaire.

A *Chichester*, le cloître forme aussi un carré, mais allongé, à la droite de l'église.

A *Gloucester*, un cloître magnifique forme un carré parfait parallèle aux nefs de la cathédrale; il a deux fois la largeur de toutes les nefs ensemble.

Les cloîtres de *Durham*, d'*Exeter*, d'*Hereford*, de *Norwich*, de *Salisbury* et de *Worcester* sont construits de la même manière.

IV. *Époque de la reconstruction du cloître. — Combien de temps les chanoines y sont demeurés.* — L'époque de la reconstruction du cloître ne me paraît pas pouvoir être reculée au delà du milieu du XIe siècle; car la comparaison de ce qui nous en reste avec l'architec-

---

quædem grangia parva quæ est de refectorio, quæ grangia refectorii in unâ parte, videlicet versùs meridiem jungitur *coquinæ* refectorii et in parte versus septentrionem jungitur cuidam pratello quod est de manso Joannis de Guisa. »

ture des nefs de la cathédrale ne permet pas de douter que les deux édifices n'aient été élevés en même temps, ou du moins d'après les mêmes principes. Or nous avons plusieurs documents d'une valeur historique incontestable qui attribuent la construction de la partie la plus ancienne de l'église à l'évêque Radbod II, qui en aurait fait la construction en 1070. Je ne partage donc pas l'opinion de Paquot qui, dans ses notes sur l'histoire des saintes Images de Molanus, après avoir dit que le cloître de Sainte-Pharaïlde de Gand a été construit ou vers 770 sous Agilfride, évêque de Liége et abbé de Saint-Bavon, ou sous Baudouin bras de fer, ou un peu plus tard sous Arnould le vieux en 919, ajoute qu'il paraît au moins certain que ce cloître existait en 939, lorsque les moines de Saint-Bavon revinrent de Laon où ils étaient allés se réfugier lors de l'invasion des Normands, et qu'en tout cas, *à l'exception du cloître de Tournai*, il n'en existe pas de plus ancien en Flandre (1).

Si l'histoire de l'Eglise ne nous donnait pas comme certain le fait de l'observation de la règle de Saint-Augustin par les chanoines des cathédrales, lorsqu'ils ont repris la vie commune au XIe siècle, nous pourrions douter que le clergé de Tournai ait jamais été soumis à cette discipline, dont il n'est aucunement question dans les actes les plus anciens que nous possédions.

---

(1) Ecclesia et collegium canonicorum sanctæ Pharaildis Gandavi ædificata vel ab Agilfrido leodiensium episcopo et S. Bavonis abbate circà 770, vel à Balduino ferreo circà 879, vel ab Arnulpho qui calvum excepit 919. Quidquid est, certum videtur id collegium extitisse anno 939 quo profugi à clade normannicâ Bavoniani monachi Lauduno Gandam repetiêre. Nec alia est in Flandriâ, *si Tornacensem excipias* vetustior ædes canonicorum (pag. 238).

D'après mes conjectures, les chanoines de Tournai ne se sont réunis pour vivre ensemble que dans la seconde moitié du XI[e] siècle, et ils étaient certainement affranchis de l'observance de la règle de Saint-Augustin dès l'an 1090. Nous en avons pour preuve la charte de l'évêque Radbod II, par laquelle il crée une nouvelle prébende et fait une dotation au décanat.

Les chartres de l'évêque Simon de 1126 et de 1135, la 1[re] relative à la fondation de la prébende de l'hospitalier, et la 2[e] concernant les absences, ne sont pas moins positives sur ce point.

Les chanoines continuèrent cependant d'habiter le cloître pendant une bonne partie du XII[e] siècle. Ils ne le quittèrent que peu à peu, sans qu'aucune mesure de discipline ni particulière ni générale ait été prise à ce sujet.

C'est ce que l'on peut inférer de ce qui se passa à Courtrai et à Reims. Dans le réglement que l'évêque Goswin donna aux chanoines de Courtrai en 1209, il ne fait que leur recommander de prendre leur repos dans le dortoir commun, et il ne semble en faire un devoir qu'au doyen et aux hebdomadaires (1).

A Bruges, une bulle d'Alexandre III, datée de 1175, y confirme la coutume que suivaient encore alors les chanoines de Saint-Donatien, de prendre leurs repas et leur repos dans un même lieu. — *Etiam communitatem refectorii et dormitorii consideratione piâ et providâ cons-*

---

(1) Et ut honestiùs pariter conversentur et servitium ecclesiæ magis valeant frequentare, simùl omnes in dormitorio de nocte quiescant, nec aliquis extra jacere præsumat, nisi infirmitas vel minimorum aut magnorum hospitum causa compellat et ad hoc præcipuè Decanus et hebdomadarii tenentur adstricti videlicet presbyter, diaconus et subdiaconus, Gallia christ., tom. III.

titutam auctoritate apostolicâ confirmamus. — Mais dès 1101, comme on le voit par une charte de Robert de Jérusalem, les chanoines avaient des maisons particulières, et en 1218, le doyen Delva, pour rappeler au cloître déserté ses confrères, au moins à certains jours, y fonda cinq dîners chaque année. Son testament renferme une autre particularité très-curieuse. Le nombre des chanoines qui était de douze avait été augmenté, et il se trouvait que l'ancien dortoir était devenu trop petit si tous avaient voulu par un beau jour y aller reposer. Comme d'un autre côté, il était question du dortoir commun dans le serment qu'ils prêtaient à leur prise de possession, le bon doyen voulut au moins rendre possible la stricte observance de ce point de discipline, et il fit pour cela supprimer la muraille qui séparait le dortoir du réfectoire pour n'en faire qu'une seule pièce. (1)

---

(1) Parietem qui dividit dormitorium a refectorio et distinguit, ordinavit amovendum, ut locus qui priùs fuerat communis utrique, fieret unicus et singularis, tantum ad usum et commodum dormitorii.

Les chanoines de Saint-Donatien ont conservé jusque dans les derniers temps la vieille formule de serment qui se prêtait en entrant dans le cloître. La voici : « *Juro dormitorium, refectorium, libram panis, et vini œqualitatem, foraneitatem, ordinationem inter Decanum et capitulum, antiqua et nova statuta privilegia et statutum de collatione beneficioram, et consuetadines approbatus.* »

On comprend difficilement comment ce latin barbare a pu traverser les âges dans la formule d'un serment. Aussi son interprétation a-t-elle exercé la patience de plus d'un membre du chapitre. Il existe dans les archives de la cathédrale de Bruges un manuscrit curieux dont M. le chanoine Andries a eu la complaisance de me prêter une copie, qui a pour titre : Juramentum admodum RR. Dominorum Decani et canonicorum ecclesiæ cathedralis sancti Donatiani Brugensis elucidatum ex antiquioribus ejusdem ecclesiæ munimentis. — Anno Domini Mdcxlvi.

V. Vers le même temps, le pape Innocent III adressait une bulle aux chanoines de Reims dans laquelle il leur reprochait que la table commune et le dortoir n'étaient plus habituellement fréquentés, et que ce qui avait été d'un usage journalier et permanent, ne se faisait plus que par intervalle (1).

Il en fut de même à Tournai : les anciens usages se perdirent peu à peu, et de 1170 à 1190, la sécularisation du chapitre s'opéra entièrement.

Quoique les prébendes eussent déjà été divisées avant cette époque, comme on le voit par une charte de l'évêque Gualter de 1170, qui a pour objet de sous-diviser les trente prébendes existant alors pour en porter le nombre à quarante, le même évêque, en fondant son anniversaire l'année suivante, parle cependant encore des *frères du réfectoire*, *fratres refectorii* : ce qui fait supposer que les chanoines fréquentaient encore habituellement leur cloître, s'ils ne l'habitaient plus.

Quand arriva l'évêque Etienne (1190), les choses avaient changé. Admirateur des pieux exercices que pratiquaient anciennement les chanoines dans leurs cloîtres, il déplore amèrement qu'on ait abandonné les vieilles observances qu'il décrit d'une manière très-curieuse, et il appelle du nom de « nouveauté pernicieuse » le changement dont il est forcé d'être le témoin sans pouvoir y remédier.

Il n'y avait plus guère de son temps dans les Gaules que le chapitre de Reims qui vécût en commun, et là

---

(1).... Factum que sit per negligentiam vestram interpolatum quod esse continuum prædecessorum vestrorum temporibus consueverat.

aussi les chanoines voulaient s'affranchir de cette règle. Etienne leur écrivit une lettre très-pressante pour les engager à renoncer à leur projet. « Que dira le clergé d'Allemagne, s'écrie-t-il, qui compte encore au nombre de ses institutions ecclésiastiques l'usage de la réfection et du repos communs, s'il apprend que l'Eglise de Reims s'est laissée aller au relâchement qui s'introduit partout de nos jours (1)? »

En 1198, la vie commune n'était plus pour les chanoines de Tournai qu'un souvenir. On ne se réunissait plus au réfectoire qu'à l'occasion de certaines fêtes ou de la célébration de quelques anniversaires. C'était presqu'une faveur que le chapitre accordait, à en juger par les termes du testament de l'évêque Etienne (1198) : « Les chanoines m'ont accordé, dit-il, de se réunir chaque année le jour anniversaire de ma mort, pour prendre leur repas dans le réfectoire et y recommander mon ame à Dieu. (2) »

En fondant ce repas, il ordonne que le pain et le vin qui en resteront seront distribués aux pauvres. On

---

(1) « Si hæc immutari cæperint, quid dicet germana ejus loco et ordine Germania quæ inter alias institutiones ecclesiasticas *refectionis* adhuc et *quietis* fraternam communionem sic observat ut modernam dissolutionem non admittat? »

Les chanoines de Reims, d'après Pierre Cocquault, chanoine official de cette église, auraient cessé de vivre en commun en 1201. — *Table chronologique de Pierre Cocquault.*

(2) « Canonici... concesserunt michi quod singulis annis in die anniversarii mei simul in refectorio cum iis qui de jure refectorii participes sunt, adjunctis quinque presbyteris parochialibus hujus civitatis, communi refectione gaudebunt, memoriam mei Domino commendantes. » Ordin. ult. voluntatis Epi. Stephani 1198.

fit, vers le même temps, plusieurs autres fondations du même genre. En 1218, un grand vicaire, nommé Jean de Saint-Quentin, fonda pour le jour de l'Assomption un repas commun dont les restes devaient être distribués aux lépreux de la bonne maison Delval.

En 1251, l'évêque Walter de la Croix fonda deux réfections générales, l'une le jour anniversaire de sa mort, et l'autre le jour de l'Annonciation (1).

Le cloître eut cependant encore vers cette époque ses zélateurs : on peut citer comme ayant été de ce nombre Nicolas de Bruges, qui fit une donation en faveur du *lecteur* pendant les repas pris au *réfectoire*. Nicolas de Bruges était chanoine et official en 1231 (*Cart. A, fol.*). Il mourut le 28 septembre 1268. (Nécrologe du *Liber Decani.*)

A la fin du XIII[e] siècle, il n'est plus question dans la fondation des anniversaires que des distributions qui se faisaient aux chanoines, aux grands vicaires et aux autres habitués du chœur, et le nom de *réfectoire* ne fut conservé que pour désigner l'entremise créée pour administrer certaines fondations d'une manière spéciale.

---

(1) « De consensu capituli Tornacensis, constituimus duas refectiones generales singulis annis in *refectorio* Tornacensi faciendas. »

LUDOVICI REGIS PRIVILEGIUM.

In nomine Domini et Salvatoris nostri Jesu Christi, Hludovicus divinâ ordinante providentiâ imperator Augustus.

Idcirco notum sit omnium fidelium nostrorum tam præsentium quam futurorum sollertiæ, quia postulavit nobis vir venerabilis Wendilmarus, Tornacensis urbis episcopus, ut terras quasdam fisci nostri in eadem urbe ei in amplificanda et dilatanda claustra canonicorum in nostrâ eleemosina concederemus; nos itaque ad hoc prævidendum et inspiciendum Irminonem venerabilem abbatem et Ingobertum et Hartmannum, missos nostros dreximus, qui hoc prævidercnt, (et) juxtâ quod necessitas ad eandem clausturam faciendam exigebat, de fisco nostro et nostrâ auctoritate ei consignarent. Quod ita et fecerunt : id est de proprio fisco nostro in eodem loco de terra habente in circuitu perticas lxxviv necnon et in eodem loco de fisco nostro quem Werimfredus in beneficium habet, perticas xcix. Similiter et de fisco nostro quem Hruoculfus comes in ministerium babet, perticas xxxii. Sed ut firmiter eadem ecclesia et ejus rectores prœdicta loca et claustra dilatanda et amplificanda perpetim haberent vel possiderent, nostram auctoritatem super hâc re postulavit, per quam firmiter atque inviolabiliter nostris et futuris temporibus in jus prædictœ ecclesiæ permanerent. Cujus precibus pro mercedis nostrœ augmento et reverentiâ ipsius sancti loci nobis acquiescere libuit et præfatas terras eidem ecclesiæ secundum dimensionem et conlaterationem suam præsentialiter tradere libuit.

Qua propter volumus atque jubemus ut per hanc nostram auctoritatem, nostris videlicet et futuris temporibus prædictas terras secundam dimensionem et collaterationem à missis nostris dispositam prædictus Wendilmarus episcopus ejusque successores vel congregatio ipsius sancti loci in nostra eleemosina concessas habeant atque jure perpetuo in ditione ipsius ecclesiæ consistant; ita dumtaxat, ut quidquid de ipsa vel in ipsa, ob utilitatem et profectum ipsius ecclesiæ jure ecclesiastico facere voluerint, libero in omnibus perfruantur arbitrio faciendi. Hanc quippè auctoritatem ut pleniorem in Dei nomine obtineat vigorem, et à fidelibus sanctæ Dei Ecclesiæ ac nostris veriùs credatur, et diligentiùs conservetur, de annulo nostro subter jussimus sigillari.

Roimundus ad vicem Elisachar recognovit.

Data XII kal. decembris anno Christo propitio imperii Domini nostri IV indictione XI. Actum Aquisgrani palatio regio in Dei nomine feliciter. Amen.




SOCIETE HISTORIQUE ET LITTERAIRE
TVRNACVM

NOTES ET EXPLICATIONS POUR L'INTELLIGENCE

DU PLAN DE L'ANCIEN CLOITRE

DE LA CATHÉDRALE DE TOURNAY.

Le plus grand nombre des indications données sur le plan se rapporte au XIIIe siècle. Il en est cependant beaucoup qui concernent des époques plus anciennes, et quelques-unes font connaître des fondations plus récentes.

DÉPENDANCES DE LA CATHÉDRALE, CIMETIÈRES, LEURS LIMITES.

Une charte du mois d'octobre 1281 contient des détails minutieux sur les alentours de la cathédrale. C'est un jugement arbitral prononcé par Aubiers De-marle, chanoine de Laon, et par Gautiers Bardin, bailli de Vermondois au sujet de griefs que le Chapitre et la Ville se reprochaient mutuellement. D'un côté, le Chapitre avait construit des appentis contre le beffroi et exhaussé la rue; de l'autre, la Ville avait enlevé les degrés du cimetière du Monchiel, abattu un mur au même lieu du côté du levant, et changé les bornes du terrain appartenant à l'église.

Voici une partie du texte de cette charte :

Après moult de debas sur les coses devandites les parties devant nommées de leur bonne volonté pour bien de pais se mirrent de tous ces debas en nous de hault et debas.

Et nous du consentement des parties pronunchames notre arbitre en telle fourme.

Que toute la terre qui est entre le muret devandit

et l'église devers l'ostelerie (1) qui fu tout ainsi comme le muret se porte et toute l'autre terre qui est entre le muretel abatu devant le maison du penancier (2), tout ainsi comme le masière de le maison qui fu maistre Gaudefroy de Gant se porte jusques a le maison le penancier devant se porte jusques à la portelette (3) où on entre derière le cuer demeure atre (4) et a saint lieu.

Et dehors les mures n'est atres ne sains lieus, et li mures si comme il est fais à creste doit demourer à l'église avec l'atre devant dit; et le muret abatu, cils de l'église le referont a creste en la manière que li aultres est fais et que il se porte.

Et le tere qui est entre le moustier (5) devers le porte de le grange (6), Notre Dame dessi (7), a le bonne qui est mise à le creste (8) d'icelle porte plus lointaine du moustier et d'icelli bonne (9), à ligne dessi à une aultre bonne qui est à une archière (10) qui est ou mur de le maison levesque, lequelle ar-

---

(1) Sur la carte, le vieux hôpital.

(2) Sur la carte, la maison de Gilles le pénitencier.

(3) Porte qui se trouvait près de la remise de l'aigle, au-dessus de la cave du Chapitre.

(4) Atre (*atrium*) cimetière, terre sainte.

(5) Moustier, *monasterium*, monastère. Il signifie ici église. En Allemagne les cathédrales sont appelées *münster* ou *münsterkirche*.

(6) Grange du cellier vis-à-vis de l'évêché.

(7) Dessi, dechi, descique, jusques *usque*.

(8) Creste — crista, crête, huppe. — On veut ici désigner le dessus de la porte.

(9) *Bonne*, borne. La ligne dont il est ici question est figurée sur le plan.

(10) Archière, arcade.

chière est plus prochaine du moustier et en la quelle il a une pièche de fer endentrée (1), et d'icelli bonne jusques a le tourniele (2), levesque et d'icelli tourniele tout selonc (3) le mur levesque contre mont dessi à une bonne qui siet devers le maison qui fut maistre Jehan Lefevre et d'icelli bonne à ligne jusques à une autre bonne qui siet entre le chevech de le crois du moustier (4) et le maison aurilette à celluy lees (5) et de celluy bonne à ligne, jusques à une bonne qui siet à l'entrée d'une porte (6) par quoy on va à cellées (7) par derrière le moustiers, lequelle porte est derrière le revestiaire (8) et le terre qui est derrière le moustier dedans les bonnes à la ligne de bonne à aultre tres (9) le porte qui siet derrière le revestiaire dessi à l'aultre porte qui siet d'encoste le maison le penanchier si comme elles s'estendent devers le moustier demeure atre et à saint lieu et dehors les bonnes devantides n'est atre ne saint lieu.

Et est asçavoir que en le tere sainte ou non sainte qui n'est nient edificié et est fors (10), des bonnes de le maison qui fu maistre Jehan Lefevre, et du mur levesque jusques à le maison Viliane, qui siet au cor de le

---

(1) Endentrée pour endentée, garnie de dents.
(2) Tourniele, petite tour.
(3) Selonc, *secundùm*, le long de . . .
(4) Abside méridionale du transept.
(5) Lees, près.
(6) Un côté de cette porte garni de ses gonds existe encore.
(7) Cellées, cellier, cave du Chapitre.
(8) Chapelle tenant au clocher pontoise. Ce hors-d'œuvre en style ogival est donc bien du 13ᵉ siècle.
(9) Tres, autre, au-delà *trans*.
(10) Fors, en dehors.

rue de le lormeric deles (1) les dégrés selonc ce que toute le plache sestent, il ne loura (2), mie à ceaulx de le ville faire nouvel empeccement de mur ou d'aultre édifice, ne ne loura à nulle des parties faire empeccement par quoi on ne puist aler et venir à pié, à cheval, à kar et à karette desoulx le porte de le capelle levesque si comme a fait anciennement.

Et parmi cest pais demeure paisiblement à le ville li appentis fait entour le beffroy et la chaucie aussy et nous il tesmoignage de ceste pais, etc., etc.

—

Maisons la Licorne et gloria laus, *pressoir au verjus, cimetière des pestiférés.*

—

La maison qui avait pour enseigne une *licorne*, est très-ancienne. Quoiqu'elle paraisse appartenir à la rue des Chapeliers, elle fait partie de la rue de Paris où elle porte le n° 2.

Le cimetière des pestiférés était derrière le rond point du côté du chœur et était séparé de la *Licorne* par un terrain triangulaire où se trouvaient un puits public et un pressoir au verjus. La disposition de ces lieux est longuement décrite dans une convention faite entre les consaux et le Chapitre, le 8 février 1677, époque de la bâtisse du rang de maisons qui est en face du marché aux Potteries. Voici une partie de cet acte.

---

(1) Deles, près.

(2) Loura pour luira : il ne sera pas *loisible*.

Cette charte est écrite plus correctement dans le Cartulaire de la ville que dans le Cartulaire K du Chapitre.

Les chanoines se disent intentionnés de construire des maisons sur un terrain qui leur appartient « faisant front en la rue des Chapeliers, dans la longueur de 192 pieds et au marché aux Potteries, y compris le cimetière des pestiférés, qu'il est d'autant plus nécessaire d'oster du lieu où il est qu'étant exposé au midi, il peut causer un grand dommage à la ville en temps de peste ; si les consaux leur voulaient céder à cet effet la propriété du fonds qui se trouve en forme triangulaire depuis le coin de la maison dite la *Licorne*, jusqu'au coin dudit cimetière en ligne droite, contenant 92 pieds de longueur ; et en toute la consistance 65 verges 40 pieds plus ou moins ; à condition.... que le Chapitre veuille aussi céder et transporter de sa part aux consaux, la propriété et jurisdiction du terrain comprises depuis la muraille de briques qui forme présentement le *cimetière des pestiférés*, jusqu'à un pilastre du cul de lampe de la croisée, où sera mise une borne de gré ; contenant ledit terrain en longueur 67 pieds et dudit pilastre tirant à ligne droite vers la maison canoniale de M. Le Vaillant dite *Gloria laus* (1) où sera

---

(1) Le nom de *Gloria laus* a été donné à cette maison à cause de la cérémonie qui s'y faisait le dimanche des Rameaux avant la messe. Cette maison est ainsi renseignée dans le compte du Cellier de 1626 : Domus antè portam ecclesiæ ubi cantatur *Gloria laus* quam Dominus Tournays canonicus inhabitat ex dono Dni de Binchio, etc.

Cette cérémonie, dès 1646, lorsque l'un des chanoines Duchambge écrivait son commentaire sur les rubriques de la cathédrale, se faisait comme maintenant à l'intérieur de l'église avec la seule différence que les enfants de chœur se plaçaient alors sur la galerie à droite de la grande nef et qu'ils se placent maintenant sur le jubé.

mise une autre borne de gré dans la distance de 25 pieds et demi dudit pilastre; et de cette borne au coin de la muraille du jardin de l'évêque dans l'étendue de 36 pieds et demi; et de là vers le marché aux Potteries contenant tout ledit terrain à céder par le Chapitre 33 verges 70 pieds plus ou moins; en sorte que tout le terrain qui se trouve au-delà desdites bornes du côté de ladite maison *Gloria laus* et autres du même rang, demeure à ladite ville, et celui qui est en-deça du côté de l'église audit Chapitre........ lequel terrain ainsi cédé demeurera à usage public ouvert, sans que lesdits consaux y puissent en aucun temps eslever aucun bâtiment..... ains devra être appliqué à usaige du marché à Potteries.

Et attendu que dans ladite place triangulaire cédée audit Chapitre, il y a un puits à l'usaige du public et une meule à faire verjus, lesdits sieurs du Chapitre seront tenus de faire faire un autre puisch au lieu qui a été désigné de commune main sur ledit plan, de même forme et structure que l'anchien puis qui leur demeurera avec les appartenances après la construction du nouveau; et de faire transporter dans un lieu voisin dudit puisch qu'ils feront faire ladite meule à faire verjus, ensemble l'échoppe servant à renserrer les ustensils de ladite meule au lieu à désigner de main commune.

On dit ensuite qu'il sera établi un nouveau cimetière des pestiférés au bord de l'Escaut entre le pont cornu (1) et l'hôpital, à l'usage esclusif de la paroisse de N.-D.

La ville céde par le même acte un *cul-de-sac* rue

---

(1) C'est plutot *tornu* — *Pont tournant.*

du Châtelet, entre la maison des choraux et celle de St-Eleuthère, contenant onze verges et soixante et un pieds.

Cette convention sortit tous ses effets. Le pressoir au verjus fut déplacé. Je l'ai vu dans ma jeunesse derrière le nouveau puits que fit creuser le Chapitre. L'ancien puits fut comblé et se voit encore dans la cave des maisons n°ˢ 14 et 16 du marché aux Potteries.

Puits St.-Eleuthère.

L'impasse de la rue des Choraux dont il est question dans l'acte de 1677, servait de communication avec le puits St.-Eleuthère qui est maintenant bouché sous le gazon du préau de la maison n°ˢ 13 et 15 de la rue des Orfèvres, occupée par M. le juge Duquesnoy. Une grande porte bouchée indique la place de l'entrée de cette impasse.

Une seconde ruelle aboutissait au même puits venant de la grande place. Elle était au-delà de la maison n° 42, prise sur le terrain de la maison n°ˢ 38 et 40 près de la rue de Cologne.

Maison St.-Eleuthère.

Le plus ancien document dans les archives du Chapitre qui fasse mention que St.-Eleuthère aurait habité une maison dans la rue des Choraux est un recensement des maisons appartenant au Cellier et au Réfectoire de la cathédrale fait vers 1450. Il est dit de la tourelle engagée qu'on voit encore dans cette rue : *In hâc torrellâ seu mansione dicitur Beatus Eleutherius natus fuisse et obiisse.*

Le même recensement fait à la fin du XIIIe siècle ne fait aucune mention de cette tradition. Je crois

qu'elle a pour fondement le fait que St.-Eleuthère a habité le château maintenant tout détruit qui a servi de résidence aux premiers évêques de Tournay et qui a donné son nom à toute la rue *Castellarium*, le Châtelet.

Tour de l'Evêque.

Elle est maintenant démolie; mais on en voit encore des vestiges dans le jardin de la maison n° 12 de la rue de Cologne. Cette tour était flanquée contre le mur qui soutient la terrasse de la maison n° 15 de la rue des Choraux qui a évidemment fait partie de l'ancien *castellum* des évêques.

La Bréteque.

C'était le lieu où *le magistrat* de Tournay faisait publier ses ordonnances et tout ce qu'il voulait rendre public. La Bréteque était au coin de la rue N.-D. maintenant la rue des Orfèvres, du côté de la rue de Cologne. C'est ce que nous apprend le vieux cartulaire des rentes des pauvres de la paroisse N.-D., d'où j'ai extrait ce qui suit : « Jehans Descaryes boullenghie,
» pour une maison séant en le dite rue N.-D. ou rencq
» de la *Brétesque* tenant du lez et costé vers le rue
» du *Casteler* à le maison Mahieu Gallant et de l'autre
» costé vers ladite *Brétesque* à le maison le ve Jehan
» Auquières. »

Le mot de *Bretèque* qui signifie une *forteresse*, un *château*, un *rempart de ville* et de plus, la *partie la plus élevée d'une fortification*, confirme bien l'existence du *castellum* qui a fait donner à la rue des Choraux le nom de Châtelet.

Lormeria.

C'est le nom que portait anciennement la rue des Chapeliers. *Lormerie*, lormoirie, loyemerie : la profes-

sion de faire toutes sortes de petits ouvrages en fer, tels que clous, éperons, etc. — Cette rue était donc anciennement habitée par des selliers et des éperonniers.

Corduaria.

On en a fait la rue de la Cordonnerie. *Corduaria* vient de cordawen, *cordouan*, *corduban* petit cordon, gance, cordonnet et le cuir propre à faire des souliers : le meilleur se fabriquait dans la ville de Cordoue en Espagne, d'où il a pris son nom, *Corduba*.

Marché aux Potteries.

Il est appelé dans le vieux cartulaire des rentes dues aux pauvres de la paroisse N.-D. *Marché à Poulles*. On prétend qu'il y a entre le befroi et la cathédrale d'immenses souterrains. Je trouve dans un manuscrit du chanoine Wauquier ce qui suit :

« Tout le Marché aux Potteries et les environs sont » concaves, les voûtes qui le soutiennent étant soute» nues elles-mêmes par des gros piliers de distance en » distance. Ces creux, autant affreux que grands, ser» vent aux maisons voisines dont elles reçoivent toutes » les immondices ; ce qui fait là-dessous une véritable » mer d'ordures, où, l'on m'a dit que quelquefois dans » le besoin d'y aller, on avait dû pour s'y tenir em» ployer quelque barque. La maison canoniale dont la » porte est vis-à-vis de celle de l'église souffre beaucoup » d'un cloaque de si longtemps puant et sale qu'elle cou» ve à regret pour sa part. Il y a plus, c'est qu'elle ou sa » voisine est sujette à faire la reveüe d'une partie de » cet égout quand il faut en pomper chez elle le trop » d'amas qui l'incommode.

» Si l'on a tiré de ces concavités les pierres néces» saires pour élever pareil édifice, il est plus qu'apparent

» que ce terrain appartenait à l'église; et la vraisem-
» blance s'achève quand l'on apprend que les maisons
» particulières qui se trouvent bâties sur cette surface
» appartiennent aussi, sinon toutes au moins la plupart
» à cette même église, et de tout cela enfin il résulte
» que ce que j'ai avancé, que la grand'place était jadis
» ouverte en cet endroit paraît incontestable. »

L'opinion qu'émet ici M. Wauquier sur l'origine de ces souterrains n'est pas fondée. Ils font évidemment partie des anciennes fortifications qui passent sous les maisons de la grand'place derrière l'évêché et qui se dirigent vers le Châtelet.

Rue du Fossé, de Fossato. (1)

Où était le rempart que défendait le *Fossé* dont une rue a pris la place et le nom? Evidemment ce n'était pas celui qui de la porte des Vairiers venait vers l'Escaut et dont il existe encore des restes. Un fossé est en dehors et non en dedans de l'enceinte qu'il doit protéger. Ce moyen de défense se rattachait donc au clos capitulaire dont la muraille longeait du côté du levant la rue du Fossé.

En admettant ce fait comme constant, nous en tirons les conséquences qui suivent :

1° Lorsque le mur du cloître a été construit, le rempart de la ville n'existait pas, car on ne conçoit pas comment depuis la tour de l'évêque jusqu'au bas de la rue du Fossé, on aurait construit une seconde muraille de fortification parallèle à celle de l'enceinte de la ville, lesquelles auraient été si rapprochées qu'elles se seraient touchées en plusieurs endroits.

---

(1) Fossatum vallum, fossa; sed ea præsertim, quæ circa urbium mœnia circumducitur, nostris, Fossé. Ducange, v° *Fossatum*.

2° Il s'ensuit que la circonvallation de la ville dont il est ici question et qui embrasse les deux rives de l'Escaut n'appartient pas à l'époque romaine, mais doit avoir été faite au Xe ou au XIe siècle.

La partie du cloître qui s'avançait le long du *fossé* a dû être un point de défense en aval de la rivière. C'est pour cette raison que j'y ai figuré une tour sur le plan, suivant en cela l'indication qui m'était donnée par la tour de l'évêque contre le *Chatelet.* L'ancien cloître de Soignies avait aussi ses tours : on en voit encore au chevet de l'église des parties assez bien conservées.

Il y avait au bas de la rue du Fossé au XIIIe siècle une petite porte percée dans le rempart de la ville sur le bord de l'Escaut : c'était le Wiquet ou la porte *Pennier* d'où partait la rue *de le Teintenerie* qui longeait la rivière et allait jusqu'à l'hôpital N.-D. Ces renseignements nous sont donnés dans le cartulaire des rentes du Cellier de 1384.

En le rue dou Wiquet aultrement de le Teintenerie.

Piat de Leuze pou 2 maisons de bos qui furent Jaquemart de Grandmont, seans entre le porte PENNIER *aultrement de le Teintenerie d'une part et le maison qui fu demiselle Katherine le* NOIRIÈRE *d'aultre part au Noël,* 2 *d.*

Jehan Sang de Goudale, pou 2 maisons seans entre le maison dudit Piat de Leuze d'une part et le maison Lotard de la Senne qui fait le touket de la rue du Fossé ou il y a un four ad présent, au Noël, 2 *d.*

La porte *Pennier* était donc à la rue des *Noirées* (1). Vis-à-vis on voit encore un bout de la rue *de le Teintenerie.*

---

(1) C'est sans nul doute la famille *Noiriers* qui a donné son nom à cette rue.

Rue du vieux et du nouveau Gués, veteris et novi vadi.

La première était la rue de l'hôpital N.-D., et la seconde la rue de la Lanterne. L'Escaut a donc été anciennement guéable dans l'intérieur de la ville.

Rue de le Contrerie.

Elle est maintenant supprimée. Elle mettait en communication les rues du Corbeau et de l'Arbalète. Une des rubriques du cartulaire des rentes du Cellier de 1384 porte : *En le rue qui vient de St-Pierre à l'opital Notre-Dame que on appelle le rue de le Contrerie.* D'après ce texte ce nom s'appliquait aussi à la rue *du Corbeau*.

Rue Pierre le Loutre, Testart, des Trouvés, des Arquais, de l'Arbalète.

La rue de l'Arbalète a porté tous ces noms à cause des habitations qu'y ont eues les familles Leloutre et Testart, d'une fondation qu'y établit pour les enfants trouvés Simon Duportail et d'un hôtel qui aura appartenu à une société d'archers et d'arbalétriers.

Il est fait mention de la maison des enfants trouvés dans trois manuscrits que j'ai compulsés. J'en ai extrait ce qui suit : *Jehan de Quinghien pour se maison qui fut maistre Pière de Derleke tenant à le maison devant dite et à une helde de maisons que M. Symon du Portal jadis doyen de l'église de Tournay donna as orfenis trouvés et aultres geus, d'aultre part etc. cart. de* 1385.

(1) *Dans la même rue il y a une maison en pierre*

---

(1) In eodem vico... est alia domus lapidea quæ..... versus septentrionem jungitur domui *puerorum expositorum* et in parte posteriori jungitur pratello domûs presbyteratûs N.-D. Tornacensis.

qui du côté du nord est contiguë à la maison des enfants trouvés et qui par derrière touche au préau du presbytère de la paroisse de N.-D. Liber decan. 1450.

Hôpital S. Lehire.

Il fut fondé en 1360 par Simon Duportal qui donna à cette fin sa grande maison en face de la rue du Puich-l'Evêque (rue du Four Chapitre) à côté de la maison curiale de N.-D.

L'évêque François-Ernest comte de Salm et Reifferscheid supprima, par un décret en 1738, cet établissement, dont les biens avaient été réunis à la pauvreté générale, et il transféra à la chapelle S. Eleuthère, en la cathédrale, deux chapellenies qui y étaient fondées à charge de deux messes par semaine, et d'une troisième lorsqu'un criminel devait être exécuté.

Grange du Cellier, petite grange et cuisine du Réfectoire.

Les anciennes granges des chapitres et des abbayes étaient généralement beaucoup plus longues que larges, et presque toutes avaient trois nefs séparées par deux rangées de colonnes formant de six à dix travées. Cette disposition de l'intérieur exigeait que les portes fussent au pignon. Il y en avait ordinairement deux, l'une dans le milieu de la façade et l'autre un peu à côté. Quelquefois il y en avait une troisième pratiquée sur une des faces latérales.

L'emplacement qu'occupait la grange du Cellier ne nous permet pas de douter que le pignon avec ses deux portes d'entrée, ne fût du côté de la rue du Four-chapitre; car outre que la pente eût été trop rapide pour le développement de l'édifice vers le nord, l'espace

non plus n'y était pas assez grand pour lui donner cette direction. La muraille qui se présentait vis-à-vis de l'évêché avait une porte qui servait, comme nous l'avons vu, de limite à l'*atrium* de l'église.

Au bout du pignon de la grange était la cuisine du réfectoire qui, contiguë à l'aile du cloître où se prenaient les repas, formait cependant un bâtiment particulier. C'était la position ordinaire des constructions de cette espèce. M. de Caumont donne le plan d'un assez bon nombre de cuisines de cloîtres qui toutes sont placées de cette manière (1).

La petite grange du Réfectoire était au nord de la cuisine et y tenait. On n'y avait probablement accès que par la rue du Curé N.-D. *Parva grangia.... versùs meridiem jungitur* COQUINÆ REFECTORII.

Maisons des Vicariots.

Ces maisons étaient bâties en appentis contre le mur de la grange du Cellier vis-à-vis de l'évêché. Elles s'étendaient depuis la porte de la grange jusque près de la façade de la cathédrale.

De domibus super murum grangiæ juxtà ecclesiam.

Domus seu ædificia super murum quo dicta grangia clauditur à fronte ecclesiæ usquè ad introïtum seu supra portam ipsius grangiæ se extendentia sunt de Cellario etc. Cart. B.

Des maisons bâties contre le mur de la grange près de l'église.

Les maisons ou édifices appuyés contre le mur de la grange et s'étendant depuis la façade de l'église jusqu'à la porte de la dite grange appartiennent au Cellier. Cart. B.

(1) Voir l'Abécédaire ou rudiment d'archéologie, par M. de Caumont, 2e vol. Paris, 1858.

1405 14a augusti, ordinatum fuit quod *Vicarioti* in suis solitis cameris juxtà magnum portale ecclesiæ situatis sinè fallo quâlibet nocte dormiant seu jaceant sub pœnâ privationis suorum officiorum, secundum juramentum per ipsos, in eorum primevis receptionibus et institutionibus præstitum. Copie du liber longus actarum pag. 38 v°.

Le 14 août 1405, il a été réglé que les Vicariots prendraient, sans y manquer jamais, leur repos dans leurs chambres situées près du grand portail de l'église sous peine d'être destitués ; selon le serment qu'ils ont fait lorsqu'ils ont été reçus et institués dans leur office.

Évêché.

L'évêché fut transféré du Chatelet près de la cathédrale, probablement dans le XII° siècle lorsqu'on sollicitait avec instance à Rome, la séparation du diocèse de Tournay de celui de Noyon. Cependant une partie de la muraille extérieure qui touche à l'arcade de la chapelle S. Vincent paraît appartenir à une époque plus ancienne. On y voit une suite de cintres dont deux plus grands sont reliés par un plus petit, et sous la retombée des voûtes quelques chapiteaux du genre de ceux de l'extérieur des nefs de l'église.

L'évèque Etienne, qui fit construire la chapelle S. Vincent, orna la façade de l'évêché d'un portique. — *Deambulatoria episcopali aulæ cohærentia et capellam Sti Vincentii multo sumptu fecit fabricare* (1). C'est à une *archière* de ce portique qu'était la pièce de fer *endentée* qui indiquait la limite de l'*atrium*, de la terre *bénite*.

Guy de Bologne reconstruisit en partie sa maison épiscopale après l'incendie qui s'y déclara la veille de la

(1) Martyrol. Refectorii.

grande procession de l'an 1304; et Guillaume de Ventadour acheva ce que son prédécesseur avait commencé.

Guillaume Filastre tint un synode dans une nouvelle salle en 1465 *in parvâ novâ aulâ domus episcopalis*, mais nous ne savons si la construction de cet appartement doit lui être attribuée ou à Jean Chrevrot qui mourut en 1460.

Depuis lors le palais épiscopal a encore subi de notables changements.

L'évêque Maximilien Villain de Gand fit élever la petite tour surmontée d'une salle où il se plaisait, dit-on, à étudier. Son écu de sable au chef d'argent, se voit encore très-bien sur le haut de cette tourelle du côté du Marché aux Potteries.

Hoverlant (1) dit que les mêmes armoiries étaient à la fin du siècle dernier au-dessus de la porte de l'évêché, et il en infére que ce prélat y fit exécuter des travaux importants de reconstruction et de réparation.

En 1671, on a incorporé dans le jardin de l'évêché une maison canoniale qui avait été habitée en dernier lieu par M. le chanoine De Roisin.

Les salles avec leurs dépendances qui sont maintenant occupées par le tribunal civil de l'arrondissement de Tournay, furent construites en 1734 pour la tenue des assemblées des États du Tournaisis, après des arrangements pris l'année précédente avec l'évêque François Ernest de Salm qui en était président. Un escalier particulier pratiqué au bout de la cour de l'évêché donnait la facilité aux évêques de se rendre aux assemblées sans devoir traverser la rue.

---

(1) Tome 101, 1re partie, page 249.

Enfin la date de 1715 qu'on voit sur la porte rappelle sans doute les travaux que fit exécuter Jean Ernest de Loewenstein, de même que les saumons adossés moulés à la clef de voûte de la chapelle S[t]-Vincent rappellent les décorations faites sous Guillaume Florentin, prince de Salm-Salm.

Il est fait mention dans les cartulaires de l'évêché, qui sont aux archives de l'Etat à Bruxelles, d'un aqueduc qui du palais épiscopal va jusqu'à l'Escaut. (1)

Cet aqueduc paraît avoir été cause de plusieurs contestations entre les évêques et la ville parce qu'on ne pouvait le curer qu'en dépavant la rue. Guy de Bologne dut donner à cette occasion, en 1319, des lettres de non préjudice au Magistrat.

Puich l'Évêque.

C'est celui qui est dans la rue du ***Four Chapitre*** qu'on appelait autrefois la rue du Puich l'Évêque.

Le four du Chapitre était précisément derrière ce puits. Le collége S[t]-Paul était plus bas sur le même rang; c'est maintenant le numéro 3 de la rue. Cet établissement traversait tout le carré de maisons formé par les rues de Courtray et des Choraux. On y avait incorporé la maison de Thierry de Foro (2) figurée au plan et deux maisons dans la rue de Courtray.

Les anciens-prêtres fondés au XIII[e] siècle par Walter de Marvis, étaient un peu au-dessus du four du Chapitre, vis-à-vis de la maison tenant à la grange du Cellier. Ce n'est qu'au milieu du siècle dernier que le Cha-

---

(1) Cartulaires n° 30, page 54 et n° 29, page 21.

(2) N° 2 de la rue des Choraux.

pitre fit construire sa bibliothèque et la maison des anciens-prêtres sur l'emplacement de cette grange.

St-Pierre, Château, monastère, paroisse.

Le cloître des chanoines du IXe siècle était défendu par deux châteaux, l'un plus petit sur la partie la plus élevée, le *Castellum*; l'autre plus considérable en amont de la rivière qu'il commandait, le *Castrum* de St-Pierre. Hoverlant dit que celui-ci existait déjà en 575, qu'il faisait partie du domaine des rois francs et qu'il fut donné à cette époque aux évêques de Tournay. Cette opinion me paraît probable; car c'était là que devait se percevoir le droit de Tonlieu sur les bâteaux, et il est naturel de supposer qu'en faisant la donation de ce droit, Chilpéric abandonna en même temps à Chrasmer le lieu où il s'exerçait. D'ailleurs, l'évêque avait alors, par suite de la donation de ce prince, l'autorité souveraine à Tournay, comme nous l'apprend Grégoire de Tours, et cette autorité implique la possession des moyens de défense de la ville.

Point de doute qu'au commencement du IXe siècle, lorsqu'on a fortifié le cloître, on ait remis en état et peut-être agrandi le château de St-Pierre. Les religieuses que Fulcher supprima en 955 y avaient-elles dès lors un couvent? Je suis porté à le croire, en voyant que vers 870 le fort d'Antoing servait d'asile à un monastère de femmes (1).

Hoverlant dit encore que le *Castrum* de St-Pierre fut détruit par les Normands en 881, et qu'on en démolit les fossés du côté de la rue du puits Bauduin l'eau en 912. Je ne sais où il a puisé ce renseignement, mais

(1) Folcuin chronique de l'abb. de Lobbes. — Caroli Eugenii Imbert Brugensis geographia pagorum inter Scaldim et Mosam, p. 84.

cette date, qui coïncide avec le retour des Tournaisiens de Noyon, est certainement fausse.

D'après mes conjectures, ils ne firent cette démolition qu'après s'être mis en sûreté par d'autres moyens, comme par la construction d'une enceinte nouvelle, du pont à l'Arche et du fort qui y était joint pour défendre l'entrée de la ville par l'Escaut. Or, pour tous ces travaux, il a fallu une population nombreuse et disposant de ressources qu'on ne possède pas au retour d'un long exil.

Des restes du monastère de St-Pierre ont existé fort longtemps après sa suppression et ont continué d'en porter le nom. Il en est fait mention dans le cartulaire des rentes du Cellier de 1384 et dans celui de 1415. Ces bâtiments étaient situés près de la ruelle du Noble et du puits Wagnon : on en jugera par les deux extraits suivants.

Cartulaire de 1384.

En le rue qui vient de le boucherie à l'Escaut par derrière St-Pierre.

Li hoir Colard de Gand une pour une maison faisant le touket à l'encontre du MOUSTIER *St-Pierre et de le maison qui fu Jehan Brice d'une part et le maison Jehan Carpentier devers le* ruellette *St-Pierre d'aultre part, au Noël, etc.*

Le Weve de maistre Pierre du Moulin pour sa maison à Cresteaux séant au Kièvès *St-Pierre entre la* ruellette *St-Pierre d'une part et le maison Jehan au Toupet, fil Peiron d'aultre part, au Noël, etc.*

Jehan au Toupet fil Peiron pour se maison séant à l'encontre du cancel *St-Pierre, etc.*

Cartulaire de 1415.

En le rue qui vient du puich Wagnon à St-Pierre.

N. Pour se maison faisant le toucquet à l'encontre du

MOUSTIER *St-Pierre devant une grande maison qui est Jehan le Lombart, tenant d'une part à le maison Jacquemont de Biauwes fustailleur ou les devers le puich Waignon et d'autre part à le porte dudit hostel où il y a une montée de pierre, et les petites maisons de bas qui sont à l'entrée de la* ruellette *St-Pierre.*

Il y a encore dans la ruelle du Noble des parties de très-vieux murs qui ont dû appartenir au *Moustier* St-Pierre.

On ignore l'époque à laquelle on a bâti une église au quartier de St-Pierre. La première a peut-être été celle du monastère dont nous venons de parler.

Nous apprenons par une charte de 1101 de l'évêque Baudry que l'église St-Pierre appartenait à un chevalier de nom de Goisbert qui l'avait cédée aux chanoines pour une rente annuelle de deux sols, et que son fils Godefroid non-seulement leur fit remise de cette rente, mais qu'il leur abandonna la propriété de tous les terrains qu'il possédait sur les deux rives de l'Escaut, de même que les rentes qui lui étaient dues à Tournay. Le tout formait un bénéfice passé sans doute en mains laïques pendant l'épiscopat de Fulcher, de triste mémoire (1). Godefroid s'était rendu à Noyon avec quelques chanoines de Tournay pour faire cette donation dont l'acte est signé par les personnages suivants : Rostelitius decanus, Gerardus archidiaconus, Rorico præposi-

(1) Hujus ergo ecclesiæ censum duorum solidorum eis concessit et ex toto dimisit. Concessit etiam et eisdam omnes census omnemque terram quam in vico Tornacensi seu in eadem regione ex utràque scaldi porte habebat, omnia videlicet eidem ecclesiæ Sancti-Petri vel eidem *beneficio* pertinentia, etc.

tus, Petrus Cantor, Hugo, Ansellus, Landricus, Petrus, Hubertus, Simon, Bernerus, Desiderius, Hageno laïci; Hugo Castellanus, Rainerus, Radulfus, Lambertus. Hageno, Johannes, Radulfus, Arnulfus, Johannes, Galterus, Rogerus, Gislebertus. Actum Noviomi, anno dominicæ incarnationis M CI, indictione VIII, mense maio, XIIII kal. junii, Regnaute rege Philippo. Ego Guido Cancellarius subscripsi.

L'église St-Pierre, qui a été démolie en 1822, était du style de transition et devait dater du XII siècle. Elle aurait ainsi été reconstruite par le Chapitre peu après la donation qu'en fit Godefroid, fils de Goisbert.

M. l'architecte Renard (1) m'a dit qu'il y avait près de cetté église de très-vieilles constructions qui avaient certainement appartenu au monastère ou au *Castrum* de St-Pierre. Il en reste encore quelque chose dans la maison n° 5 de la place St-Pierre.

J'ai tracé plus ou moins arbitrairement sur mon plan le *Castrum* de St-Pierre à la place qu'il occupait. Je lui ai donné deux tours pour la même raison que j'en ai mis une au fort qui a dû être en aval de l'Escaut au bout du *fossé*.

Maison de Gilles le pénitentier.

Il est important de bien déterminer la situation de

---

(1) M. l'architecte Renard a eu l'extrême obligeance de me tracer le plan de toute la partie de la ville dont je me suis occupé, en y reproduisant ce qu'il a eu occasion d'y découvrir : je lui en témoigne ici toute ma reconnaissance.

Ce plan a servi à M. le capitaine Dejardin, pour mettre à l'échelle la petite carte que j'avais faite. Je remercie de même notre honorable collègue du travail dont il a bien voulu se charger et qu'il a exécuté de la manière la plus soignée.

cette maison pour l'intelligence du Concordat de 1281 et pour fixer le lieu où était la porte de clôture du cimetière qui était derrière le chœur de la cathédrale.

L'extrait suivant du cartulaire C prouve évidemment que cette maison est celle qui porte maintenant les nos 19 et 19 *bis* dans la rue des Chapeliers :

In atrio seu terra quæ de atrio est, propè finem cancelli versus orientem est alia domus seu mansio satis magna et lata quæ protenditur in directum versus orientem ab *introïtu portæ cujusdam* quâ itur in terram quæ est retro cancellum quousque se extendit terra atrii versus partes orientis; ita quod domus et terræ quasi sit unus terminus et unus finis et habet *duo pinnacula sive frontes lapideas* elevatas; et hæc mansio versus meridiem extenditur usque ad vicum per quem descenditur de *Lormeriâ* versus Sanctum-Petrum, ita quod pars ædificii hujus mansionis est constructa super ipsum vicum.

Dans le cimetière, presqu'au bout du chœur vers l'orient, est une autre maison assez grande et large qui s'étend vers l'orient depuis la porte par où on entre dans le cimetière qui est derrière le chœur à l'orient; cette maison est donc à la limite du cimetière, et elle a deux pignons élevés construits en pierre. Elle s'étend du côté du midi jusqu'à la rue par laquelle on descend de la Lormerie vers St-Pierre; de sorte qu'une partie de cette maison est à front de rue.

—

Ce qui est dit dans le même cartulaire de la maison attenante qui était aussi occupée par Gilles le pénitentier, précise mieux encore la situation de cette double habitation.

Est et alia domus seu mansio de Cellario quæ domui immediate præscriptæ est conjuncta sine medio et protenditur à fronte prætactæ domus versus orientem usquè ad quædam ædificia quorum introïtus sunt in *Corduariâ*

Il y a une autre maison appartenant au *Cellier*, qui est contiguë à lafaçade vers l'orient, de celle qui vient d'être décrite. Cette seconde maison s'étend jusqu'à des constructions dont l'entrée est dans la *Corduanerie* et jusque

et etiam usquè propè quemdam puteum quasi in quodam angulo propè introitum vici de *Corduariâ* situm et hæc eadem domus versus septentrionem jungitur terræ atrii et se extendit versus plateam in aliquantâ longitudine, ita quod frons ipsius domûs quæ est lignea est super ipsam plateam et hæc domus sive mansio et domus immediate præscripta nunc sunt unitæ et tenet eas indivisas ÆGIDIUS POENITENTIARIUS Tornacensis.

près d'un puits qui est dans un coin très-rapproché de l'entrée de la rue de la *Corduanerie*. Cette même maison vers le nord touche au cimetière et elle s'étend sur une certaine longueur vers la place, de sorte que sa façade qui est en bois donne sur la place. Cette maison et celle dont il vient d'être parlé sont maintenant unies et habitées par GILLES PÉNITENCIER de Tournay.

—

Il n'y avait donc à la fin du XIII° siècle dans la rue des Chapeliers du côté de la cathédrale, qu'une maison double habitée par le chanoine Gilles le pénitentier, avant d'arriver par le cimetière à la rue de la Cordonnerie.

Remise de l'Aigle.

On conservait dans cette remise un long mat surmonté d'un aigle qu'on plantait anciennement sur la Grand'place le jour de l'Ascension. On peut voir ce que disent Cousin (1) et Poutrain (2) du *cri de l'ascension*.

Voici le cérémonial qui s'observait en cette circonstance. Le clergé de la cathédrale sortait processionnellement par la porte latérale du midi et se dirigeait vers l'église de St-Quentin, où le prédicateur du mois faisait un sermon; après quoi les privilèges et le ban étaient publiés par le premier greffier de la ville, monté sur un petit théâtre dressé devant la porte de l'église à

---

(1) Tom. 4, page 73.
(2) Tom. 2, pag. 777 et ibidem, Lettres, chartes, pag. 23.

la même distance que le puits, mais du côté opposé. Une personne placée à côté du greffier répétait chaque phrase en patois pour la faire comprendre au peuple.

Cette publication faite, le cortège retournait en silence à la cathédrale par la rue des Orfèvres et arrivé dans la grand nef, il y faisait une petite station (stationcula) pendant laquelle les choristes entonnaient l'antienne *O Rex Gloriæ*. Après cette antienne l'archidiacre ou, à son défaut, le plus ancien chanoine, sur l'ordre que lui en donnait le chantre, se rendait à pas précipités au jubé où il chantait le répons *Non vos relinquam orphanos*. On rentrait ensuite au chœur et le célébrant arrivé à *Moïse* (1) y commençait tierce.

La rédaction du cri de l'ascension, tel que le donne Poutrain, date de 1315. Avant cette époque, la ville faisait d'ancienneté, publier un ban à cette même fête, mais sans le concours du Chapitre qui, probablement, faisait aussi à certain jour proclamer ses privilèges. Ce n'a du être qu'après le concordat du premier juin 1315 que ces Administrations s'entendirent pour faire chaque année une publication solennelle qui les concernait toutes deux.

Jusqu'alors le Magistrat n'avait pas voulu laisser jouir les chanoines du privilège de St-Louis, et le meurtrier d'un clerc pouvait se faire absoudre et rentrer en ville en payant quatre livres parisis, après s'être réconcilié avec les parents de la victime.

Sur les réclamations du Chapitre Philippe-le-Bel par une charte 1312 fit cesser cet abus et c'est à la suite de cette décision que fut fait le concordat précité. En voici la première partie qui concerne le banissement perpé-

(1) Statue en bronze qui servait de lectrier.

tuel de ceux qui se rendraient coupables d'homicide sur la personne d'un clerc :

Sçachent tous que comme il ait esté accoustumé anciennement en le cité de Tournay que nous prouvost et juré et ly autre gouverneur de le cité, ayons fait et faisons un ban publier notoirement chacun an le jour de l'ascension de Nostre-Seigneur au marquié de Tournay, après ce que le procession de ledite église Nostre-Dame s'est partie de l'église de St-Quentin de Tournay, auquel ban nous faisiesmes et faisons faire mention d'aucunes franchises des bourgeois et des bourgeoises, des fieux et des filles de bourgeois et bourgeoises, c'est à sçavoir que quiconque occiseroit bourgeois ou bourgeoises, fieux ou filles des bourgeois ou des bourgeoises ou que ce fut puis le temps que le lettre au bon roy St-Louis fut octroyée et donnée auroit perdu le ville de Tournay sans jamais à ravoir.

Et nous doyen et capitre disiesmes et disons que nous et ly clercq de le cité de Tournay, deviesmes estre mis audit ban et jouir desdittes franquises aussy bien que ly bourgeois ou bourgeoises, fieux ou filles de bourgeois ou de bourgeoises.

Et nous prouvost et juré et ly autre gouverneur de le cité de Tournay, soiemes opposé plusieurs fois au contraire contre ly doyen et capitre deseurdit, et sur ce entre nous parties desseuredites soit meu destourbier et debat et ayemes plaidé l'un contre l'autre en le court le roy de France nostre seigneur tant et si longuement que nous doyen et capitre deseurnommez avons eu sur ce plusieurs jugiez et arrest contre les prouvost, jurez et gouverneur desseurdits si comme il appert par lettres sur ce faites et scellées sur le scel le roy nostre seigneur.

Rapport de M. le vicaire général Voisin *sur une notice concernant la Tour du Burbant et le vieux château d'Ath par M. Dejardin, capitaine du génie.*

Quoique vous ayez, dans votre séance de janvier, déjà jugé que la notice sur la tour du Burbant et sur le vieux château d'Ath de M. le capitaine Dejardin, mérite d'être imprimée dans nos *Mémoires*, vous m'avez chargé cependant, pour vous conformer à un usage constamment suivi, de vous faire un rapport sur ce travail. Je viens aujourd'hui remplir le devoir que vous m'avez imposé.

Le mémoire dont il s'agit peut être regardé comme divisé en deux parties : La première consiste en une description de la tour et du château; la seconde en fait l'histoire.

Il ne m'appartient pas, MM., de juger de la partie descriptive. Personne ne pouvait s'acquitter plus parfaitement de cette tâche qu'un officier du génie. Aussi ce travail est-il complet.

J'aurais cependant désiré savoir, si dans la forme des meurtrières rien n'indique les armes dont on voulait plus particulièrement faciliter l'emploi. Je fais cette observation en me rappelant que j'ai ouï dire, par notre honorable collègue M. Peteers, que les meurtrières du château de la Royère à Néchin semblent faites pour des arbalétriers.

Dans la partie historique de sa notice, M. Dejardin traite de l'origine de la ville d'Ath; il indique l'époque de la construction de la tour du Burbant et de la forteresse dont elle faisait partie, et il passe en revue les attaques et les siéges qu'elles ont subis et les différents changements qui y ont été faits.

Je ne partage pas son opinion sur l'antiquité de la ville d'Ath, ni sur la probabilité de l'existence en ces lieux d'une tour d'origine romaine.

Ath était, à mon avis, une de ces petites seigneuries, comme on en comptait dans notre pays par centaines au moyen âge. Son nom ne se trouve sur aucune carte ancienne, et il n'en est fait nulle part mention dans les nombreux documents qui concernent l'histoire des huit premiers siècles de la Belgique publiés dans les six volumes du savant ouvrage intitulé : *Acta SS. Belgii.*

Au X[e] siècle, lorsqu'on établit les doyens ruraux pour succéder aux chorevêques, Chièvres qui n'est qu'à une lieue d'Ath devient le chef-lieu du Décanat.

Au siècle suivant, Ath n'avait pas plus d'importance. Les historiens nous disent, que Guerrie-le-sor remit en état, vers 1018, les forteresses de ses domaines : ils nomment Grammont, Lessines, Alost, Escanaffles, Flobecq, Leuze et Chièvres; mais ils ne parlent pas d'Ath.

Gislebert qui était chancelier de Bauduin V, et qui nous a laissé une chronique détaillée et fort bien écrite des événements de son époque, nous apprend la raison de ce silence. — En rapportant que Bauduin IV acheta (1136) une *villa* du nom d'Ath dans le Brabant, de Gilles de Trazegnies, il ajoute qu'il y fit (1150) une *villa* nouvelle et qu'il y construisit une forteresse.... *ubi cum novam villam instaurare et castrum construere cœpisset.* C'est très-probablement là l'origine du nouvel Ath, que rappelle encore ce qu'on nomme maintenant *le Vieux-Ath.*

Jacques de Guise dit positivement que Bauduin ne bâtit pas son château sur d'anciennes constructions, mais qu'il en posa les premiers fondements : *et incœpit castrum fieri ejusdem Villæ à primordiis fundamentis*, liv. XVII.

C'est donc la forteresse de Bauduin qui a donné naissance à la nouvelle agglomération d'habitants qui vinrent chercher un abri à portée de ses créneaux, et plus tard, en temps de guerre, dans l'enceinte de ses murs (1196).

C'est aussi ce qui est arrivé à Leuze. La vieille *villa*, *le Vieux-Leuze*, a été désertée, et les manants se sont rapprochés du château de Guerrie-le-sor et du cloître du Chapitre de Saint-Pierre pour y vivre avec plus de sécurité.

Ces observations, MM., sur la ville d'Ath sont les seules que je me sois permises, en examinant le curieux mémoire de M. Dejardin, et je les abandonne, du reste, à votre appréciation.

M. le capitaine termine son travail par des conclusions très-judicieuses, auxquelles je donne ma pleine adhésion.

ces dont l'origine romaine est bien autrement démontrée que celle de la tour du Burbant.

Cette tour est enclavée dans une rangée circulaire de bâtiments qui forme ce que l'on appelle le *vieux château*, et il paraît que ces constructions étaient elles-même précédées d'une enceinte circulaire ou *avant cour*, dont on voit encore quelques restes actuellement dans la rue du Gouvernement, qui conduit de la Grand'place à l'entrée du vieux château. On voit encore ces constructions sur un plan d'Ath qui porte la date de 1692. (1).

Description de la tour du Burbant.

La tour qui nous occupe forme ce que l'on appelait le *Donjon* au moyen âge. Le donjon était une grosse tour qui servait de dernier refuge à la garnison, en cas de siége, et était habituellement la demeure du châtelain. Quelquefois il était entièrement séparé des autres constructions qui formaient le château proprement dit; il était élevé sur un monticule factice et entouré d'un fossé. Ici il s'appuie sur un des côtés du château et n'est pas protégé par un fossé. Il est bâti beaucoup plus solidement que les autres constructions, et le style en est tout à fait différent.

(1) Les forces de l'Europe. Tome I. Plan n° 12.

URNAL

H.



Dans la description que Zuallart en donne (1), il dit qu'il a quatre étages très-élevés, tous voûtés, et qu'il est couvert en forme de pavillon dont la partie supérieure, qui est en briques, a été faite en 1570.

Cette description était encore exacte en 1824, époque où a été fait le plan joint à la présente notice, et elle l'est encore à peu de chose près maintenant. Voici, du reste, comment le bâtiment se présente actuellement.

L'étage inférieur est très-bas et voûté : il n'a que 1 mètre 70 centimètres de hauteur et est formé de deux voûtes parallèles ouvertes en avant. On y descend par un escalier en pierre de six marches. Ces locaux servaient vraisemblablement de prisons : l'obscurité y était complète, et l'air que l'on y respirait devait être promptement vicié, car il n'y a pas de traces d'ouvertures nulle part. On ne voit pas dans le mur de scellements qui auraient pu servir pour y attacher les prisonniers. Il y a seulement à l'entrée un massif aux deux côtés duquel sont deux espèces de siéges en pierre percés d'un trou rond au milieu, dont je ne devine pas l'usage. Ce massif, du reste, paraît être d'une construction plus récente que la tour.

L'étage au-dessus a le double de hauteur du précédent. Il se trouve un peu plus élevé que la cour du château, et il est couvert d'une voûte en briques : il forme un seul local, éclairé et aéré par une seule meurtrière : il pouvait servir de prison ou de magasin. On y arrive par un passage percé dans le mur du donjon, dont la baie à l'extérieur est fermée à la partie supérieure par une seule pierre triangulaire. Ce passage conduit en

---

(1) La description, etc., page 38.

même temps à l'escalier par lequel on descend dans les cachots, et à celui par lequel on monte au 1er étage. Ce dernier escalier était en bois et pouvait probablement être enlevé, quand on était forcé par la présence de l'ennemi de se retirer dans les étages supérieurs.

L'étage principal qui se trouve au-dessus du précédent a 7m00 de hauteur : il n'est pas voûté. Il est éclairé par une croisée au milieu de trois des faces, et sur la quatrième se trouve la cheminée. C'était la salle de réception du châtelain. A côté d'une des croisées est une porte en plein cintre percée dans l'épaisseur du mur communiquant avec l'intérieur, et qui donnait entrée dans cette salle, soit par un escalier adossé au donjon, soit par une rampe en charpente, qui n'existe plus maintenant, peut-être même par une échelle ou par un panier hissé par une corde, comme cela se voyait souvent dans ce temps. La porte étant placée à cette hauteur, l'ennemi ne pouvait y parvenir que par une escalade périlleuse; car la porte du rez-de-chaussée pouvait être bouchée au besoin, ou bien la communication entre l'étage qui nous occupe et celui-ci pouvait être supprimée, comme nous l'avons vu.

Les trois croisées qui éclairent cette salle sont percées au fond d'une niche, parce que le mur étant fort épais, il n'y aurait pas eu, sans cela, moyen de voir à l'extérieur. Ces niches qu'on retrouve dans les constructions analogues du moyen âge, servaient habituellement de retraites aux habitants : quelquefois elles contenaient des bancs en pierre : elles sont un peu plus élevées que le plancher. Les croisées percées au fond de ces niches sont assez petites : elles n'ont qu'un seul meneau perpendiculaire, et les angles supérieurs sont remplis par des quarts de cercle.

La cheminée de cette salle était une de ces vastes cheminées à chambranle énorme, surmontée d'un manteau conique très-saillant, comme on en faisait anciennement. Elle est maintenant démolie, mais elle existait encore lorsque M. Schayes a visité la tour, et il la rapporte au 12e siècle (1). L'intérieur du manteau est maintenant revêtu en briques; c'est une réparation postérieure à la construction. Aux deux côtés de cette cheminée il y a deux petites niches carrées, percées dans la muraille, ce que l'on trouve encore dans d'autres constructions du moyen âge (2). Dans l'épaisseur de la muraille il y a à cet étage un petit cabinet à côté d'une des croisées : c'était probablement une chambre à coucher, ou une espèce de grande alcôve.

Vis-à-vis de l'entrée de ce cabinet se trouve celle d'un escalier en pierre, construit dans l'épaisseur de la muraille, par lequel on monte au second étage de la tour au moyen de 35 marches. Cet escalier est éclairé par trois ouvertures ou créneaux à longue fente verticale à l'extérieur, s'élargissant vers l'intérieur et qui pouvaient servir au tir à l'arc.

La face dans laquelle se trouve l'entrée de l'escalier et du cabinet offre en outre les vestiges d'autres ouvertures surmontées de voûtes en arc de cercle, et qui ont été bouchées en moëllons à une époque assez ancienne, comme cela paraît d'après l'état des maçonneries.

---

(1) Histoire de l'architecture en Belgique. Tome II, page 190. J'ai fait des recherches pour savoir ce que cette cheminée était devenue; mais elles n'ont abouti à rien.

(2) Gailhadaud, cahiers d'instructions relatives à l'architecture, etc. Architecture du moyen âge, page 21.

Toutes les voûtes intérieures sont en moëllons bruts et sans clef.

La salle du second étage est de la même hauteur que la précédente, mais voûtée en briques : elle est éclairée de la même manière et a aussi un cabinet. Cette salle servait de logement au châtelain et à sa famille.

La cheminée de cette salle existe encore et n'offre pas les grandes proportions de celle du 1er étage, comme on peut le voir dans la coupe de la tour, jointe à cette notice. La porte d'entrée est carrée, avec les angles arrondis, dans le style du 13e ou du 14e siècle. Enfin sur la plate forme, à laquelle on arrivait par le prolongement de l'escalier conduisant au second étage, au moyen de 45 marches, il y avait un pavillon à voûte ogivale, en briques, construit en 1570, et qui existait encore en 1824, comme on peut le voir sur le plan ci-joint; maintenant il est démoli. Sur la vue de la ville d'Ath qui se trouve dans l'histoire de De Boussu, et qui porte la date de 1750, on voit un petit clocher au-dessus de la tour de Burbant et à côté un autre plus bas, appelé la lanterne du château, dans la légende, et qui probablement se trouvait au-dessus d'une des portes du château, comme on peut en juger par sa position. Il est probable que lors de la construction de la tour il y aura eu des créneaux, des mâchecoulis, etc., sur cette plate forme.

Chacune des salles du donjon a 7m00 de longueur et autant de largeur, et les murs comptent 3m80 d'épaisseur.

A l'extérieur chaque face est renforcée de trois contreforts prismatiques ou pilastres dont deux aux angles et un au milieu, ce qui se rencontre encore à d'autres tours bâties au moyen âge, et entr'autres à la tour de

Loudun (1). Les murs sont perpendiculaires, depuis le pied jusqu'au sommet : maintenant il y a une légère retraite à peu près à la hauteur du plafond de la salle principale; mais je pense qu'elle ne date que de l'époque de la restauration de la partie supérieure de la tour : on aura ménagé cette retraite pour donner une meilleure assise aux moëllons de la reconstruction (2).

Quant aux matériaux des murs, ce sont les pierres calcaires de la localité employées en moëllons smillés placées à appareil régulier (moyen appareil); le mortier paraît encore assez bon; il n'atteint pas cependant la dureté du ciment employé par les Romains. Les pierres sont très-altérées par le temps. La restauration qui aura probablement eu lieu sous Louis XIV présente des pierres plus grandes, et taillées au ciseau.

Description du vieux château.

Le vieux château est formé d'une rangée circulaire de bâtiments, à deux étages. Il a remplacé un château plus ancien, comme je le démontrerai plus loin : Il servait anciennement de logement aux hommes d'armes : on y voyait les écuries, les remises, les magasins, les cuisines, etc. Les constructions actuelles ne peuvent pas

(1) Entr'autres à la tour de Poulseur, village de la province de Liége, sur les bords de l'Ourthe, près d'Esneux, tour qui a une grande analogie avec celle du Burbant.

(2) Ce système est aussi suivi dans toutes les fortifications réparées du temps de Louis XIV.

donner d'idée de ce qu'il a pu être lors de sa construction : elles n'en ont conservé que les fondations.

Quoi qu'il en soit, voici comment il était distribué en 1824, époque à laquelle il servait d'arsenal supplémentaire. On y trouve d'abord à l'étage inférieur ou rez-de-chaussée, quatre caves (nos 9, 10, 11 et 12 du plan ci-joint) auxquelles on descend par un escalier de neuf marches. La porte qui donne entrée à ces caves est carrée et a les angles supérieurs arrondis comme celle du second étage du donjon. Chacune de ces caves a un créneau dans le mur extérieur et un évent dans le mur intérieur. On a aussi pratiqué des niches dans ce dernier mur.

A la suite de ces caves viennent d'autres locaux (nos 6, 7 et 8), auxquels on monte par un escalier de cinq marches placé dans un couloir aboutissant à la cave, n° 9. Il y a d'abord un corridor longeant la façade intérieure, dans lequel se trouve l'entrée de ces trois places, qui sont toutes trois éclairées vers l'extérieur. L'une d'elle, n° 6, se trouve dans une saillie du bâtiment ou espèce de petite tour contenant l'escalier du grenier à l'étage supérieur. On voit qu'elle a dû servir de passage, car à l'extérieur on remarque encore les traces de la baie de porte et l'encadrement en pierre de taille, qui est surmonté d'une architrave formée de voussoirs dont les joints sont en crochets. C'était probablement là la porte d'entrée, avant que l'on ne construisît les fortifications de la ville, ou bien une porte conduisant à la rivière, car nous verrons plus loin qu'il y avait encore une seconde porte à côté de celle-ci. On n'y voit pas de traces d'ouvertures pour le passage des flèches du pont levis. Ce passage pouvait encore être fermé par deux autres portes; mais il n'y a pas de trace de herse, ni de place pour la couvrir.

Après ces chambres il en existe une autre (n° 5), ayant des croisées sur les deux façades : elle servait de forge en 1824.

On descend de la cour intérieure à ces différents locaux par un escalier de cinq marches, débouchant dans le corridor.

Enfin, pour terminer cet étage du vieux château, il y a deux chambres (nos 3 et 4) au niveau de la cour, dans la seconde desquelles on parvient par une large porte percée dans la façade intérieure, et la première a son entrée dans la seconde. Ces chambres sont éclairées vers l'intérieur. Elles servaient d'ateliers de charpentiers en 1824 lorsque, sous le gouvernement hollandais, on fit servir ces locaux d'arsenal supplémentaire. Avant cela elles communiquaient avec la cour par cinq grandes arcades, ce qui ferait croire qu'elles servaient de remises. On a simplement bouché ces arcades avec de la maçonnerie de briques, dans laquelle on a ménagé des fenêtres et des portes.

La porte d'entrée actuelle (n° 1), est grande et large, et a un logement au-dessus auquel on monte par un escalier extérieur en-dessous duquel sont les latrines. En 1824 ce logement était celui du garde d'artillerie. Cette porte ne servait probablement anciennement que de communication entre le château et la basse cour, car on voit qu'elle n'est pas destinée à une forte défense.

Il y avait aussi en 1824, à gauche de la porte d'entrée, un hangard pour les pompes à incendie.

A droite de la porte d'entrée, entre cette porte et la tour, il y a un vide qui n'aura probablement pas toujours existé, car le château devait être complètement fermé de toutes parts.

Passons maintenant à l'étage supérieur.

D'abord, contre la tour il y a une suite de chambres (nos 8, 9, 11, 12 et 13), qui n'ont pas de caves en-dessous. On monte à ces chambres par un escalier extérieur de onze marches en pierre. Elles paraissent avoir été construites beaucoup après le château. La première chambre à droite (n° 6) a une fenêtre sur la cour intérieure. Elle est suivie d'un cabinet (nos 9) sans fenêtre. Les deux chambres à gauche (nos 10 et 11) ont des fenêtres vers l'extérieur. Au bout du corridor conduisant à ces quatre chambres, il y en a deux autres (nos 12 et 13) qui se commandent et auxquelles on monte par un escalier de cinq marches : ces chambres sont aussi éclairées vers l'intérieur. En 1824, on avait placé dans ces chambres le bureau, le logement du garde magasin de l'artillerie, etc. Toutes ces chambres ont un plancher.

Presque tout l'étage du bâtiment est occupé par une grande salle (n° 5) en arc de cercle, au centre de laquelle on arrive par une large rampe qui occupe une grande partie de la cour intérieure et en outre par deux escaliers aux extrêmités, d'abord celui dont j'ai déjà parlé, qui conduit aux chambres contre la tour, et ensuite un autre de onze marches également, situé aussi à l'extérieur, contre la façade. Cette grande salle est éclairée vers l'extérieur et vers l'intérieur : elle est pavée dans toute sa longueur. Il est probable qu'une des chambres contre la tour, celle n° 10, en faisait aussi partie, car cette chambre n'en est séparée que par une mince cloison, et elle est au-dessus d'une des caves dont j'ai déjà parlé. Cette salle servait en 1824 de hangard aux affûts de l'artillerie. Quelques croisées de cette salle, et celles de la salle n° 11, sont à meneaux en pierre et en croix.

Auprès de cette grande salle dans deux saillies du bâtiment, vers l'intérieur il y a d'abord l'escalier du grenier (n° 6) qui se trouve au-dessus du passage dont il a déjà été question. Ensuite, il y a une petite chambre sans croisée (n° 7) où se trouvait le second passage au niveau de la salle. La baie de porte de celui-ci n'est plus fort visible : on n'y voit plus de traces d'encadrement : le tout est en maçonnerie de briques. L'indice le plus grand est la présence des corbeaux en pierre de taille qui soutenaient les longerons du pont qui aboutissait à ce passage. Il ne paraît pas qu'il y ait eu ni pont levis, ni herse en cet endroit.

Nous avons pour achever cet étage trois chambres (n°s 2, 3 et 4) auxquelles on parvient par deux escaliers, l'un extérieur et l'autre intérieur de dix-huit marches chacun.

La première de ces chambres, le (n° 4), est la plus grande : elle a des croisées des deux côtés. Elle servait de salle d'armes en 1824.

La seconde, le (n° 3), n'est éclairée que vers l'intérieur de la cour : elle servait d'arsenal en 1824.

La troisième, le (n° 2), qui est éclairée sur le côté, est fort petite, et servait en 1824 d'atelier aux ouvriers chargés de l'entretien du matériel.

Enfin au-dessus il y a un grand grenier auquel on parvient par un escalier construit dans la petite tour dont j'ai déjà parlé et qui a son entrée dans la grande salle. La charpente de ce grenier est en chêne et très-belle : sur cette charpente il y a une couverture en ardoises. Le plancher est aussi très-beau : il est formé de forts madriers. Ce grenier servait en 1824 de magasin pour les caisses, etc.

Les murs du vieux château ont 2 mètres d'épaisseur

vers l'intérieur, à l'étage souterrain, et 1 mètre à l'étage supérieur, tandis que vers l'intérieur ils n'ont que 1 mètre à l'étage souterrain et 0,70 à l'étage supérieur. Ces dimensions sont celles de la partie qui est contre la tour contenant les caves nos 9, 10, 11 et 12; dans le reste du bâtiment les dimensions sont plus faibles. Je pense donc que cette première partie est contemporaine avec la tour et plus ancienne que la seconde, de sorte que des anciennes constructions il ne resterait plus que ces quatres caves, qui se trouvent d'ailleurs à un niveau plus bas que les autres places du rez-de-chaussée, et qui sont les seules caves du bâtiment; et le soubassement du reste du bâtiment, qui fait saillie sur la partie supérieure du mur, à l'intérieur, et qui est construite en moëllons smillés comme le bas de la tour du Burbant. On peut donc conjecturer, de ce que la partie supérieure du vieux château a été reconstruite, que primitivement il était couronné comme tous les autres châteaux de la même époque, de créneaux et de mâchecoulis; qu'il était flanqué de tours plus ou moins nombreuses, et qu'il était totalement entouré d'un fossé plein d'eau. Sur le plan de 1692, on voit encore des petites tours, en nombre assez considérable, ainsi qu'un fossé tout autour, avec deux ponts, l'un vers la campagne, l'autre communiquant avec la basse cour. Mais lors de la reconstruction qui eut probablement lieu sous Louis XIV, tous ces accessoires de défense disparurent. Le château n'avait plus de valeur militaire : on démolit la partie supérieure des murs qui probablement tombait en ruines, on y substitua des parties en briques percées de croisées pour éclairer les nouvelles chambres. On surmonta le tout d'une toiture en ardoises et on soutint les parties du vieux mur qu'on

laissa debout par des contre-forts placés à l'extérieur. Enfin, je pense que l'on doit reporter à cette époque tout ce qui se voit encore dans ces constructions, en pierres taillées au ciseau, telles que les arcades des remises, et les fenêtres partagées en croix par des meneaux en pierre, dans la salle n° 10 et une partie de la salle n° 5.

Description de l'avant-cour.

L'avant-cour ou *basse-cour*, était un espace circulaire entouré d'un mur qui s'appuyait en deux points sur les bâtiments du château. Sa surface était plus grande que celle de ce dernier : elle s'étendait jusqu'à la place, comme on peut le voir par ce qui en reste, ainsi que par le plan de 1692, où elle est représentée flanquée de 14 tours.

Quelquefois la basse-cour entourait totalement le château : elle renfermait habituellement les habitations des ouvriers attachés au manoir, et celles des gens de métier qui venaient s'y établir de leur gré et avec la permission du seigneur (1), ainsi que les autres dépendances du château, les magasins, les écuries, la chapelle, une mare et des citernes ou des puits (2). En 1610, d'après Zuallart (3), la basse cour renfermait

(1) Schayes. Histoire de l'architecture en Belgique. Tome II, page 184.

(2) Gailhadaud. Cahiers d'instructions, etc., page 42.

(3) La description, etc., page 38.

la *salle des jugements et raisons*, *la demeure du receveur des domaines du prince*, et tout près une *bonne chapelle castrale* très-ancienne et dédiée à Saint-Pancras; les *prisons du prince* y sont pareillement. Il est probable qu'à cette époque la basse-cour était encore un espace fermé, dans lequel on pénétrait en traversant d'abord le château. Il n'en était plus de même en 1750; car De Boussu (1) dit que le château était précédé de deux avant-cours qui en rendent l'entrée noble, autour desquelles on voyait de beaux arsenaux, formant une rotonde, garnie de munitions de guerre, d'armes à feu et d'armes blanches, entretenus sous l'inspection d'un commissaire. Le château lui-même était la résidence du gouverneur militaire.

Il ne reste plus rien maintenant de la basse-cour, si ce n'est une partie du mur d'une trentaine de mètres de longueur à droite de la porte d'entrée, contre laquelle, en 1824, on avait construit un appenti (n° 13) pour les échelles à incendie. On voit aussi, sur le plan ci-joint, une portion de mur, à gauche de la même porte d'entrée, d'une vingtaine de mètres de longueur, et de 2m40 d'épaisseur, qui formait l'autre extrémité du mur d'enceinte. Cette partie n'existe plus maintenant. Il faut croire d'après cela, puisque les murs de la basse-cour s'appuyaient immédiatement sur le château, que le fossé qui entourait le château n'allait pas plus loin que ces murs. Enfin, dans la rue du Gouvernement, il y a encore un vieux bâtiment habité par un barbier, et qui doit avoir fait partie des anciennes constructions.

---

(1) Histoire de la ville d'Ath, page 73.

Dans un angle de ce bâtiment on voit le seul objet d'art qui se rencontre dans toutes les constructions que nous avons parcourues : c'est une console sculptée, en pierre de taille, représentant un homme accroupi. Cela me ferait croire que ce bâtiment est un reste de l'ancienne église de Saint-Pancras et que cette console surportait une statue de saint.

Historique.

Par quelles phases a passé le château d'Ath depuis sa fondation jusqu'à nos jours? On n'en sait pas grand'chose : l'histoire n'en fait mention que dans de rares occasions. D'abord d'où vient le nom de tour du *Burbant*, donné encore aujourd'hui à son donjon? Gespesius Dubiecki (1) fait dériver le mot *Burbant* de *Burs* (Eburons) qui, en se fondant au 4ᵉ siècle avec les *Aths*, dont ils étaient tributaires du temps de César, formèrent un peuple qui prit le nom de *Bur-Ath*, d'où est venu *Burbant* ou *Brabant*. Ce pays devint le comté des Nerviens au 6ᵉ siècle, et le Hainaut de nos jours.

Il faut donc croire que déjà au 4ᵐᵉ siècle il existait en cet endroit une tour à laquelle on donna le nom du pays. Zuallart pense que cette tour pourrait bien prendre son nom de Bubentius, Bubenceux, superbe (2).

Je crois donc que les Romains avaient fait bâtir une

---

(1) La ville d'Ath, etc., page...

(2) La description de la ville d'Ath, etc., page 30.

tour au 2e ou au 3e siècle dans l'île formée par les deux bras de la Dendre, dont les eaux servaient de défense à un camp qu'ils auraient établi en cet endroit ; (cette île aurait été le berceau de la ville d'Ath, comme cela est arrivé pour beaucoup d'autres villes) mais qu'elle n'aura pas échappé à la destruction générale dans les IVe et Ve siècles, ni aux Saxons dans le VIe, et que même eût-elle résisté jusqu'alors, elle eût été détruite lors des incursions des Danois et des Normands au IXe siècle.

Je pense qu'il faut arriver jusqu'à Baudoin, le bâtisseur pour trouver l'origine de la tour actuelle; voici ce que De Reiffenberg en dit : (1).

Etant en guerre avec Thierri d'Alsace, comte de Flandres, Baudoin bâtit à Ath un château afin de couvrir celui de Mons, au pied de la tour de Burbant. De Boussu dit qu'il fit aussi réparer la tour de Burbant à grands frais (2). Je crois plutôt qu'il la reconstruisit tout à fait, de sorte que la tour de Burbant actuelle aurait été construite en même temps que le château. Il est possible qu'elle l'ait été sur les fondations de la première tour bâtie par les Romains, qui devait être en ruines du temps de Baudoin, et dont il aura achevé la démolition (3).

On voit ensuite que Baudoin V construisit autour d'Ath une seconde enceinte, parce que, probablement,

---

(1) Histoire du Hainaut, tome II, page 36.

(2) Histoire de la ville d'Ath, page 47.

(3) D'après Jacques de Guise, la tour construite par Baudoin n'en avait pas remplacé une autre.

la première était trop faible. On dit qu'il fit alors creuser les fossés, les murs et les remparts, et bâtir plusieurs tours de résistance.

Il est à croire que les fortifications construites par Baudoin, dont probablement le château était une des principales parties, avaient certaine valeur, car en 1253 les Français commandés par le duc d'Anjou ne purent s'en emparer, quoiqu'ils revinssent à la charge à deux reprises successives : la seconde fois ils durent lever le siége par suite de la bataille d'Afflighem (1).

Trois siècles après, en 1570, la tour du Burbant est exhaussée en briques; cet exhaussement, en forme de pavillon, que l'on voit encore sur le dessin ci-joint, n'existe plus maintenant.

A l'époque où Zuallart écrivait, la tour était déjà comme elle est maintenant; il ne fait pas mention du château; mais il énumère les diverses destinations des bâtiments qui se trouvaient dans la basse-cour, et qui sont : la chapelle de Saint-Pancras, les prisons du prince, la demeure du receveur des domaines du prince, et la salle des jugements et raisons. Cette dernière a été transférée à l'Hôtel-de-ville, lors de la construction de cet édifice sous le règne d'Albert et d'Isabelle, quelques années après (1610) (2).

---

(1) La description de la ville d'Ath, etc., page 56. Histoire de la ville d'Ath, etc., page 116. Il est vrai que les autres historiens ne font pas mention de ce siége ni du combat dans les plaines d'Asche près d'Afflighem, et par conséquent on peut douter qu'ils aient réellement eu lieu.

(2) De Boussu. Histoire de la ville d'Ath, etc., page 319. Dewer. Dictionnaire géographique de la Belgique et de la Hollande, page 32.

Il est probable que déjà alors on n'espérait plus tirer aucun parti de la basse-cour sous le rapport de la défense, car on voit dans De Boussu qu'en 1609 on bâtit un rang de maisons le long des murs du château, donnant sur la grande'place (1) et qu'en 1610 les Capucins bâtirent aussi un couvent joignant ces murs (2). La basse-cour n'était donc plus isolée, et ne pouvait plus se défendre.

Les Français s'étant emparés de la ville d'Ath en 1667, ils reconstruisirent complètement ses fortifications l'année suivante. C'était encore à cette époque une petite place fermée de murailles, avec quelques tours construites par Baudoin, en 1186.

Louis XIV la fit agrandir d'après les plans de Vauban. Le château, qui probablement était en dehors jusqu'alors, fut incorporé dans la nouvelle enceinte : on l'entoura d'un bastion qui fut nommé le bastion d'Artois ; on fit servir les eaux du bras de la Dendre qui passait auprès, à alimenter les fossés des fortifications.

Je pense que ce fut à cette époque que l'on répara la tour comme on la voit maintenant, en plaçant à la partie supérieure de son parement, qui probablement était en ruines, des pierres de tailles plus grosses et plus régulières, comme je l'ai déjà expliqué. Le pavillon en briques qui surmontait cette tour, continua néanmoins à subsister.

Je conjecture que ce fut aussi sous Louis XIV que la partie supérieure des murs du château fut démolie et

---

(1) De Boussu. Histoire, etc., page 339.

(2) De Boussu. Histoire, etc.. page 322. Zuallart. La description de la ville d'Ath, etc., page 43.

remplacée par des constructions qui lui firent perdre son caractère de manoir féodal, comme nous l'avons vu plus haut.

Le vieux château et l'avant-cour sont encore représentés sur le plan de 1692, le premier entouré d'un fossé plein d'eau, le second avec des tours.

On ne parle pas du rôle que jouèrent ces ouvrages dans le siége de 1697.

Du temps de De Boussu, le vieux château était la résidence du gouverneur militaire, et l'avant-cour contenait les arsenaux, comme je l'ai déjà dit. Les passages par le château étaient déjà suprimés, car il dit que celui-ci était précédé de deux avant-cours : on traversait donc l'avant-cour pour arriver au château, et c'est peut-être vers cette époque que ce passage a pris le nom de rue du Gouvernement, comme aboutissant à la résidence du gouverneur.

Le siége de 1745 a apporté un grand désordre dans ces constructions. Parmi un nombre considérable de bombes que les Français jetèrent, quelques-unes mirent mis le feu aux arsenaux et les réduisirent en cendres avec toutes les provisions de guerre; ce qui contribua à faire rendre la ville. Ces ruines n'étaient pas encore toutes rétablies en 1750 (1). Il est probable qu'elles ne le furent pas du tout, puisqu'on n'en voit plus rien maintenant, et que la basse-cour fut tout à fait supprimée.

Enfin, sous le gouvernement hollandais, les bâtiments du vieux château furent transformés en arsenal

---

(1) De Boussu. Histoire, etc., page 74.

supplémentaire. On construisit à cette époque la rampe aboutissant à la grande salle pour y monter les affûts; on y plaça des armes, du matériel d'artillerie, etc. Le garde d'artillerie et le garde magasin y trouvèrent un logement. La tour seule resta inoccupée : on démolit cependant la partie supérieure en forme de pavillon et en briques, et on y fit quelques réparations pour la mettre à l'abri des injures du temps.

Depuis lors cependant elle a encore reçu des atteintes, probablement des personnes préposées à la garde du bâtiment, qui auront trouvé très-commode, pour se chauffer en hiver, d'utiliser le plancher du second étage, et l'escalier qui conduisoit du rez-de-chaussée au 1er étage; de sorte que maintenant il ne reste plus un seul morceau de bois dans la tour, si ce n'est la porte d'entrée.

Dans ces dernières années un garde du génie attaché à la place, occupait le logement du garde magasin, près de la tour (1).

Les fortifications étant démolies, et la place démantelée, ces bâtiments ne sont plus d'aucune utilité pour l'Etat; il les a donc mis en vente, et pour une somme de 6,000 frs. on peut devenir propriétaire du vieux château d'Ath, moins la tour cependant que l'on conserve comme monument historique.

---

(1) C'est maintenant le garde du génie Goraerts, qui, vu la démolition de la place, et sa suppression comme place de guerre, y remplit les fonctions de commandant du génie.

CONCLUSIONS.

Je crois que, d'après la description que j'ai donnée et de la tour du Burbant, et du vieux château, on pourra aisément se fixer sur l'époque de la construction de ces bâtiments. Il est évident, d'abord, quant à la tour, qu'elle a tout à fait le caractère des donjons construits au moyen âge; la division des étages, leur destination, la forme et la position des ouvertures, les cheminées, etc., sont telles qu'on les rencontre dans ces édifices. Il faut donc abandonner l'opinion de tous les historiens d'Ath, Zuallart, De Boussu et Dubiecki, qui pensent que la tour est de construction romaine, et se ranger à celle de Schayes qui la fait remonter à 1150 ou à Baudoin le bâtisseur. Je ne puis y voir, comme Dubiecki, l'empreinte des autres constructions romaines, ni le style dorique romanisé, style qui se retrouve à la tour de Loudun, comme je l'ai déjà dit. L'épaisseur des murailles ne prouve rien non plus, comme le prétend le même auteur. D'ailleurs l'état de conservation des maçonneries, les arêtes qui sont encore parfaitement saillantes, les joints qui sont encore très-bien garnis de mortier, empêchent qu'on ne la fasse remonter à une très-haute antiquité.

Quant au château, les historiens sont d'accord pour le rapporter à Baudoin; mais il ne reste plus grand' chose du premier château, comme je crois l'avoir démontré. Il ne resterait plus que les quatre caves dont

la porte d'entrée est bien du XII[e] siècle. La partie supérieure, qui a des fenêtres à meneaux en croix, ne peut être aussi ancienne, car ces fenêtres ne sont devenues d'un usage commun en Belgique qu'à une époque beaucoup plus récente. Je crois qu'on ne peut en reculer la construction au delà de Louis XIV ou du XVII[e] siècle (1), et celle où les croisées n'ont pas de meneaux est encore plus nouvelle.

Enfin, ce qui existe encore de la basse-cour est aussi attribué à Baudoin.

Je termine cette notice en formant des vœux pour la conservation de ce qui reste de ce monument, et le rétablissement de ce qui lui a été enlevé, entr'autres du plancher, de l'escalier et de la cheminée du donjon. On pourrait alors y déposer les antiquités trouvées dans les environs et former ainsi un musée local. Ayons confiance, pour cela, dans le conseil communal d'Ath, dont l'amour pour les arts est connu, et qui ne reculera pas devant quelques sacrifices pour doter la ville d'un établissement utile.

A. DEJARDIN,
capitaine du génie.

---

(1) Schayes, *Mémoire sur l'architecture ogivale en Belgique*, page 190.

ARMORIAL

DE TOURNAI ET DU TOURNAISIS,

texte et dessins à la plume,

par M. Fr-J. Bozière, membre titulaire.

Chez les peuples de l'antiquité, les guerriers portaient sur leurs boucliers et sur leurs bannières des emblêmes propres à se faire reconnaître dans les combats. Ces insignes étaient purement personnels et laissés au choix de chacun. Les armoiries héréditaires des modernes n'ont aucun rapport avec eux. A l'Aquitaine, disent nos plus vieux auteurs, revient l'honneur de l'invention du blason dont les règles compliquées et constantes et ses lois qu'on ne peut enfreindre, sont devenues la science héraldique, considérée à juste titre comme le complément obligé des études relatives à l'histoire.

Les premiers exemples authentiques du port d'armoiries sont ceux que nous donnent Raymont de Saint-Gilles, comte de Toulouse, et Geoffroi-le-Bel, premier des Plantagenets. Raymont florissait au XIe siècle; il avait pris pour emblême une croix de certaine forme qu'il porta pendant toute la première expédition des Chrétiens en Palestine (1096), et que ses descendants gardèrent depuis sur leur écusson comme un glorieux souvenir. Quant aux figures d'animaux dont Plantagenet orna son bouclier, en 1127, il est constant qu'elles devinrent les léopards des armes d'Angleterre.

A partir du milieu du XIIe siècle, les armoiries étaient généralement adoptées par la noblesse européenne. Le chevalier considéra dès lors le blason de ses pères comme son plus précieux héritage, et s'efforça de le transmettre à ses descendants pur de toute souillure et, s'il se pouvait, plus illustre qu'il ne l'avait reçu.

Pour se propager si universellement et avec tant de rapidité parmi les nations de l'Occident, il fallait que ces marques honorifiques fussent singulièrement du goût des castes nobiliaires dont elles flattaieut l'amour propre. Elles répondaient d'ailleurs à un impérieux besoin : ne devenaient-elles pas nécessaires pour distinguer des chevaliers complètement bardés de fer, soit dans les combats ou dans les tournois si fréquents au moyen âge? N'étaient-elles pas indispensables aussi dans les transactions politiques ou d'intérêt privé, aux membres des classes aristocratiques auxquels elles tenaient lieu de signatures, et qui déclaraient orgueilleusement, en apposant leurs scels, ne savoir pas écrire vu leur qualité de gentilshommes? Aussi voyons-nous le blason qui, dans le principe, ne figurait que sur le bouclier, se porter sur la gonelle d'armes, envahir le caparaçon du destrier, se peindre sur la bannière, et certaines charges de l'écu se poser à la cime du heaume. Dans les castels féodaux, le blason, ornement aimé, se montrait partout : aux clefs des voûtes, sur les manteaux sculptés des cheminées, sur les girouettes tournant au plus haut des donjons, sur les missels en velin,

sur les meubles les plus usuels, les robes des châtelaines, sur la livrée des pages comme sur celles des varlets. A l'église, il se retrouvait sur le marbre, le granit et le cuivre, à l'endroit le plus apparent du monument qui recouvrait la cendre du gentilhomme endormi dans le repos éternel. Souvent aussi les émaux du blason scintillaient aux brillantes verrières des vieilles basiliques, et accusaient des dons pieux faits à l'église, centre vers lequel gravitaient, au moyen âge si fervent, toutes les aspirations humaines.

Peu à peu, et par esprit d'imitation, les corporations civiles et religieuses tinrent à honneur d'avoir des armoiries. Les familles les plus distinguées de la bourgeoisie en adoptèrent comme la chevalerie, et c'est ainsi que nous en voyons parmi celles qui exerçaient la magistrature, les professions libérales, le haut commerce. L'usage s'en établit si bien qu'il n'a pas cessé malgré les révolutions et les lois prohibitives. Le goût pour ces marques d'honneur ne semble même pas s'éteindre, il paraît plutôt s'accroître en dépit des idées démocratiques qui ont cours dans ce temps de nivellement social, tant il est vrai de dire qu'il y aura toujours dans le cœur humain, quoi qu'on fasse, un désir qui l'invite à rechercher les distinctions.

La condition de noble n'était point nécessairement requise pour porter des armoiries, mais le titre de bourgeois était indispensable pour en obtenir l'octroi du souverain. C'était dans cette catégorie intermédiaire

entre la noblesse des fiefs et la classe des serfs, que le monarque choisissait ceux d'entre ses sujets qu'il voulait anoblir [1]. Le titre de bourgeois, d'ailleurs, était déjà par lui-même un titre nobiliaire, puisqu'il accordait d'importantes prérogatives à celui auquel il était conféré. A Tournai, la bourgeoisie avait été déclarée exempte des tailles, impôts et du *droit de nouvel acquest* en raison de sa noblesse. Ainsi la bourgeoisie tournaisienne, reconnue de noblesse ancienne par des chartes royales, avait le droit incontestable de porter des armoiries.

En parcourant les annales de la cité, nous voyons communément des bourgeois, déjà munis d'armoiries héréditaires, recevoir l'accolade de chevalerie comme récompense de services rendus au souverain. Ces distinctions furent glorieusement acquises dans ces expéditions sanglantes où, tant de fois, nos communiers s'illustrèrent. On sait qu'ils jouissaient de l'honorable prérogative de garder la personne du roi quand il se mettait en campagne. La vaillance de cette garde royale n'eut point d'égale; elle contribua souvent à lui donner la victoire, et parfois son sang, qu'elle versait si généreusement, épargna les jours du monarque.

---

1 Le premier anoblissement remonte à Philippe-le-Hardi (de 1270 à 1284), ce fut celui d'un orfèvre. Dès-lors, on établit en principe que le roi pouvait anoblir un homme. A cela les nobles de race répondirent par l'adage : Le roi fait des nobles, mais Dieu seul fait les gentilshommes.

Plusieurs rois de France tentèrent de réglementer le port des armoiries. Charles VIII, en 1487, créa un maréchal dont la mission consistait à enregistrer les blasons des personnes reconnues aptes à les porter. En 1555, Henri II défendit le port d'armoiries autres que celles de la famille dont on était issu et les changements que plusieurs se permettaient de faire sans concession préalable. C'est alors qu'il interdit aussi à tout autre qu'aux gentilshommes de prendre des titres et de timbrer leurs écus. Nous remarquons, en effet, que les notables bourgeois, en possession d'armoiries, ne les surmontaient de casques et de couronnes qu'après octroi en due forme. Charles IX et Henri III renouvelèrent ces ordonnances.

Au commencement du XVIIe siècle et à l'exemple de Charles VIII, Louis XIII nomma un juge d'armes chargé de dresser des registres destinés à l'inscription des membres de la noblesse et autres citoyens portant des armoiries. Mais ce n'est que sous Louis XIV, en 1696, que le gouvernement tint sérieusement la main à cette mesure utile qui nous valut un armorial général officiel. Alors nos bourgeois, comme les nobles de vieille roche, firent inscrire leurs blasons, et c'est à cette circonstance que nous devons la conservation d'une foule d'anciens noms et des armoiries qui s'y rattachent. Cette œuvre très-considérable, à laquelle d'Ozier consacra sa science, a été récemment mise au jour, du moins quant à ce qui concerne nos provinces,

par les soins de M. Borel d'Hauterive. Cette publication a été l'une des bases de notre travail et nous en a inspiré l'idée. Cependant si nous n'avions eu que ce livre à consulter, notre moisson eût été peu productive; mais les matériaux ne nous manquaient point, comme on le remarquera par l'énoncé des ouvrages qui nous ont servi, et dans lesquels nous nous sommes efforcé de puiser avec attention et patience.

Malgré cette abondance de documents précieux pour l'histoire de nos familles, nous ne nous flattons pas d'avoir produit un livre complet : il n'en est guère sur cette matière. Des erreurs, des omissions involontaires s'y remarqueront sans doute ; quoi qu'il en soit, nous pensons que l'indulgence et la sympathie de nos concitoyens nous sont acquises en faveur de l'intention, qui n'est autre (qu'on le comprenne bien) que de glorifier, en les faisant connaître, tous ces vieux noms tournaisiens si honorables à tant de titres.

Terminons en avertissant le lecteur, que nous n'avons pas cru devoir nous borner à inscrire dans cet ouvrage rien que le blasonnement des armoiries trouvées dans les documents. Les notes que nous joignons, autant que faire se peut, à chaque nom de famille, donneront des détails intéressants et souvent inédits, principalement sur des personnages qui ont joué un rôle dans l'histoire locale. Ces mêmes notes sont aussi comme autant de jalons posés pour faciliter les recherches généalogiques plus complètes que l'on voudrait faire à ce sujet.

EXTRAITS DU CHARTRIER DES ARCHIVES COMMUNALES.

Nos archives possèdent une charte de Charles VI, roi de France, datée de 1404, par laquelle ce monarque remet aux Tournaisiens une somme de 3,700 livres tournois, et d'où nous extrayons ce paragraphe si flatteur pour nos pères :

« . . . . . Ycelle ville, qui est d'ancien droit en guerre, nommée et APPELLÉE NOSTRE CHAMBRE, nous sert en noz guerres à ses propres despens, et garde et veille nostre corps quant nous sommes logiez à ost, sur les champs, qui est une charge que les autres villes de nostre royaume n'ont pas, qui leur doit estre imputé à noblesse. »

(*Origin.* sur parchemin avec le scel et le contre-scel du roi).

Une autre charte de 1434, donnée à Poitiers par Charles VII, accorde aux habitants de T. exemption des tailles, impôts et du droit de nouvel acquest en raison de leur noblesse et services rendus. Elle contient le passage suivant :

« . . . . . La dicte ville fut receue, jointe, soubmise et annexée à la couronne de France, en faisant laquelle soubmission par nos prédécesseurs roys de France, leur furent expressément réservé leurs libertez, franchises, usages et coustumes dont pour lors usoient, et lesquelles par nos dits prédécesseurs leur ont esté augmentées et confirmées, et aux bourgeois et manants d'icelle ville, comme aux plus nobles, vaillians et loyaux, fut baillié la garde de la personne du roy de France, toute et quantefois que chez eulx vint ou est en armée, et en suivant lesquelles noblesse, loyauté et valiance de leurs prédécesseurs les dits suplians, combien qu'ilz soient assis et situez ès confins et limites de nostre roïaume, environnez de toute part de nos ennemis, se sont toujours maintenus et gardez comme nos bons et loyaux subjets, ne oncques pour chose que leur soit advenu ne se divertirent de nostre seigneurie, ny ne firent et ne feront, au plaisir de Dieu, chose pourquoi ils *deusent* ny doivent estre aucunement diminuez, troublez et empesciez en leurs devant dites noblesse, prérogative et prééminence, ains soit pour les bons, grans et honorables

services qui par eulx et leurs prédécesseurs ont esté faits à nous et à nos prédécesseurs roys de France, tant en guerre, en plusieurs places, à nostre honneur et à nostre roïaume, et à cette occasion tant dépendu qu'encor en durent les traches, pourquoy ils doivent de plus en plus estre honorez, louez et recommandez, et par nous maintenus et gardez en leurs grandes noblesse et franchises à l'exemple de nos prédécesseurs, et mesme du roy Philippe le Conquérant quy, en l'an 1211, après que par les lettres eu confirmé toutes les coustumes, usages, franchises et liberté des dits supliants, les déchargea et promit de les rendre quites et francs, pour lui et ses successeurs roys de France, à toujours, de toute coustume, droits et redevances quelconques, de quoy les dits suplians pouroient estre tenus et redevables devers luy et ses successeurs roys de France, en retenant seulement sur les dits suplians que toutes et quantefois que luy et ses successeurs iront en personne contre leurs ennemis, que les dits, s'ils en estoient requis, seront tenus d'envoyer certain nombre de gens de nostre dite ville, pour les servir et avoir la garde de leurs personnes, quy ne doit estre réputé service vilain ou roturier, mais service de toute noblesse et gentillesse, esquelles noblesses et toutes autres apertenantes aux nobles, les dits de Tournay ont été maintenus et gardés de tout temps par nos prédécesseurs, et comme nobles les dits de Tournay se sont maintenus, et tels ont esté et sont réputez en tous lieux, en signe de ce, ont, de tout temps, les particuliers de nostre ville esté francs et quites de payer quelconques tailles, impos et autres redevances, pareillement comme nobles de nostre roïaume, ont aussi les dits suplians et autres bourgeois et manans de nostre dite ville, comme nobles de tel temps qu'il n'est mémoire du contraire, acheté et encor achètent quelque terre que ce soit, rente, possessions et héritages nobles et non nobles, sans pour ce payer ny estre tenus à payer à nous ou autre seigneur quelconque redevance ny estre contrains à les mettre hors de leurs mains, etc. »

(Extrait du 4e *Cartulaire*, p. 773, arch. commun.)

TITRES DES PRINCIPAUX OUVRAGES

CITÉS DANS L'ARMORIAL DE TOURNAI ET DU TOURNAISIS.

—

MANUSCRITS.

Traité du blason, noblesse de Flandre et de France, in-fol., n° 219 du Catalogue imprimé des manuscrits de la bibliothèque communale.

Armorial, blasons des premières familles du pays, in-fol., n° 221, même catalogue.

Livre des tournois, in-fol., n° 222.

Recueil d'épitaphes de Tournai depuis 1290, par Messire de Calonne de Beaufaict, in-fol., n° 224.

Sépultures, épitaphes, vitres des églises de Tournai et Tournésis, recueillies en 1696, par Ch.-Jos. Caulier, mises en ordre par Ignace Malotau, in-fol., n° 226.

Recueil d'épitaphes des églises de T., sans titre ni nom d'auteur, in-fol., n° 227.

Extraicts d'Aulcunes verrières (1586), par Christianus, in-fol., n° 228.

Le livre des morts des Frères Mineurs, recueil d'épitaphes de ce couvent, in-4°, n° 229.

Varii eventus, par le chanoine de Calonne de Beaufaict, 1737, in-fol., n° 225.

Miroir armorial, par Guillaume Créteau, lieutenant-roy d'armes, 2 vol. in-fol., n° 223.

Recueil concernant les compagnies bourgeoises dites serments (XVIII° siècle), par Givaire, in-fol., n° 201.

Recueil général de toutes les épitaphes et inscriptions sépulcrales des personnes nobles et distinguées qui se trouvent dans toutes les églises de la ville et cité de Tournai, etc., continué jusqu'en 1788, grand in-fol., ayant appartenu à M. de Lossy; il est actuellement à M. G. du Pré, juge de Paix.

Recueil général des mausolées, épitaphes, tant anciens que modernes des paroisses de la ville et cité de Tournai, d'après d'anciens manuscrits, et nouvellement copié par les soins de très-noble Messire A.-J.-E. d'Avesnes, chevalier, seigneur de Roncy, etc., et fait par H.-J. Meurin, 2 vol. in-fol., 1776, appartient aussi à M. du Pré.

Extraits des registres des baptêmes, morts et mariages des paroisses de Tournai, 5 vol. in-fol., appartenant à M. Alp. de Rasse, bourgmestre de cette ville.

Manuscrit de d'Avesnes de Roncy, sans titre, in-fol. de 86 pp., contenant des épitaphes, et appartenant à M. G. du Pré.

Recueil général des mausolées, épitaphes, tant anciens que modernes des paroisses de la ville et cité de Tournay, d'après des anciens manuscrits, etc., nouvellement copié des originaux des églises par les soins et recherches de très-noble seigneur Messire Antoine-Joseph-Emmanuel d'Avesnes, chevalier, seigneur

de Roncy, etc., etc., fait par Joseph Meurin, 1776. Ce manuscrit portant le n° 243, est un très-grand in-folio, tout récemment acheté pour la bibliothèque publique. Il a appartenu à M. Adrien Hoverlant, l'auteur de l'*Essai pour servir à l'histoire de Tournay.*

Cahier contenant environ 300 noms, parmi lesquels nous en avons trouvé plusieurs qui nous étaient inconnus. Remercîments à l'auteur de ce manuscrit, l'honorable M. B. du Mortier, pour sa bienveillante communication.

—

OUVRAGES IMPRIMÉS.

Plan de Tournai gravé à Paris, en 1745, chez Bailleul, *au Soleil d'Or*. Il est orné des armoiries des principales familles tournaisiennes qui florissaient à l'époque de sa publication.

Planche gravée sur les dessins de M. B. du Mortier, membre de l'Académie de Bruxelles, contenant les blasons des trente-un rois.

Pl. contenant les écussons de la torche des Damoiseaux de T., publiée par le même.

Quartiers généalogiques des familles nobles des Pays-Bas, in-4°. Cologne, chez Pierre Marteau, 1776.

Recueil de la noblesse de Bourgogne, Luxembourg, Limbourg, Flandre, Artois, Haineau, etc., par J. le Roux, roy d'armes, in-4°. Lille, 1715.

Armorial de Flandre, de Hainaut et du Cambraisis,

recueil dressé par ordre de Louis XIV (1696-1710) et publié par M. Borel d'Hauterive, in-8°. Paris, 1856.

Monuments anciens essenticllement utiles à la France, aux provinces de Hainaut, Flandre, Brabant, Namur, Artois, Liége, Hollande, etc., etc., recueillis et annoncés, en 1782, par le comte Joseph de Saint-Genois.

Trophées tant sacrés que profanes du duché de Brabant, par Christophe Butkens, prieur du monastère de Saint-Sauveur, ordre des Cîtaux en Anvers. 4 vol. in-fol., fig. La Haie, 1724.

Nobiliaire des Pays-Bas et du comté de Bourgogne, etc. 12 vol. in-12. Louvain, 1760.

Armorial des Pays-Bas sous Marie-Thérèse, in-fol., gravé par F. Harrewyn.

Généalogie de quelques familles des Pays-Bas. 1 vol. in-8°. Amesterdam, 1774.

Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg, par le baron de Reiffenberg. 8 vol. gros in-4°.

Chronique rimée de Philippe Mouskès. 2 vol. in-4°, publiés par la Commission royale d'histoire.

Histoire de Tournai, par le chanoine Jean Cousin, *tournisien*. 4 vol. in-4°. Douai, 1619.

Histoire de T., par Poutrain. 2 vol. in-4°. Tournai, Adrien Quinqué, 1750.

Essai chronologique pour servir à l'histoire de Tournai, par M. Hoverlant de Beauvelaer. 117 vol. in-12. Tournai, Casterman.

Histoire de T. et du Tournaisis, par M. A.-G. Chotin, licencié en droit, juge de Paix. 2 vol. in-8°. Tournai, 1840.

Bulletins et mémoires de la Société historique et littéraire de T., depuis 1849 jusqu'à ce jour.

Dictionnaire généalogique et héraldique des familles nobles du royaume de Belgique, par P.-F.-V. Goethals. 4 vol. in-4°. Bruxelles.

Miroir des notabilités nobiliaires de Belgique, des Pays-Bas et du nord de la France, par le même.

Annuaire de la noblesse de Belgique, par le baron I. Stein d'Altenstein, in-12. Bruxelles, depuis 1847 jusqu'à ce jour.

Nobiliaire de Belgique, par Vander Heyden, architecte, etc., in-8°. Anvers, 1855.

Quartiers généalogiques des illustres et nobles familles d'Espagne, d'Allemagne, d'Italie, de France, de Bourgogne, de Lorraine et de XVII provinces, avec leurs qualités, titres, etc., par Laurent le Blond, généalogiste célèbre à Valenciennes, 2 vol.

Armorial du royaume de Belgique, dédié au roi, par le baron Isid. Stein d'Altenstein, in-4°. Bruxelles, 1845, avec des suppléments parus depuis.

EXPLICATION DES SEIZE PLANCHES

CONTENUES DANS

l'Armorial de Tournai et du Tournaisis.

—

Pl. I. — Armoiries de plusieurs capitaines tournaisiens commandant les communiers envoyés aux rois de France à diverses époques.

Pl. II, III, IV. — Armoiries de noblesse et de bourgeoisie, au nombre de 69.

Pl. V. — Seize écussons de noblesse et de bourgeoisie, surmontés des armoiries de Tournai, lesquelles sont timbrées d'une couronne murale, selon toute convenance, et non d'une couronne à 5 fleurons comme l'ignorance et la routine s'obstinent à le vouloir.

Pl. VI. — Fragment du mausolée en marbre noir des de Beauffort, seigneurs de Rumes, lez-Tournai. Nous avons donné leur description dans les *Souvenirs et légendes des communes du Tournaisis*, publiés dans la *Feuille de Tournai*. Voici les inscriptions qu'on y lit :

Cy gist Messire Philippe de Beauffort, de Rumes, Ransart, en son temps conseiller chambellan de très-haut, très-puissant prince Charles V, empereur des Romains, grand bailli de Tournai-Tournaisis, Mortagne et Saint-Amand, lequel trépassa

le dernier jour de décembre 1550, et Madame Jehanne Halwin, sa femme, fille ainée de A.-N.-D.-E. Grégoire de Halwin, seigneur dudit lieu, de Commines, laquelle, en secondes noces, Messire Jacques, comte de Ligne, de Fauquenberg, baron de Bailleul. Cette morte le 27e jour d'aoust 1557.

Cy gist Messire Georges de Beauffort, chevalier,
seigneur de Rumes, Willem, en son temps gentil-
homme de la bouche de très-haut et très-puissant
Prince Charles V, empereur des Romains, gouverneur
Et capitaine des ville et château de l'Ecluse,
en Flandre, lequel trépassa le 6 mars 1558, et
Madame Marie Barbe de Berlaymont, laquelle mourut
le . . . .

Pl. VII. — L'effigie du guerrier que représente cette planche, se voyait autrefois sur une pierre bleue dans le cimetière de Saint-Jacques. Au bas de la figure on lisait ces mots :

Icy gist soubs ceste lame,
Messire Jacques de Farvacques,
qui trépassa l'an 1433, le 21e jour de mars.
Prié pour son âme.

Pl. VIII. — Ce cuivre de l'église de Saint-Quentin représente l'un des Bernard avec 8 quartiers de sa maison. L'inscription ci-après se lit sur le cartouche laissé en blanc dans le dessin :

Sous ceste lame repose le corps de
Michel Bernard,
en son vivant Sr en Esquelmes,
lequel, ayant achevé le saint voyage de Jérusalem
trépassa à l'âge de 34 ans, le 15e jour du mois de septembre,
l'an de grâce 1575.
Prié pour son âme.

Pl. IX. — Ce monument se voyait à Saint-Jacques. L'inscription tumulaire que nous donnons, nous fait connaître qu'il représentait un personnage de distinction, accompagné de sa dame :

Cy gist Pierre li Muisy, Sr d'Esquelmes,
échanson du roy notre sire, et garde de la monnoye
de Tournay, qui trépassa en 1412, le 5e jour de septembre.
Prié pour l'âme.

Cy gist demiselle Jacqueline de Hauteville,
femme dudit Pierre, qui trépassa l'an de grâce
1447,
le dernier de septembre.

Pl. X. — L'homme représenté ici est un membre de la famille de la Hamaide, comme l'indiquent ses armes. Sa femme, Marguerite du Marets, morte en 1459, était fille de Regnault et de Marie de Calonne (voir du Marets). Cette épitaphe en partie effacée se lisait au bas du monument en cuivre, érigé dans l'église de la Madelaine :

Cy gist...... écuyer, fils d'Ernould, Danvaing,
de demiselle, Marie de Buillemont, sa mère, lequel
Ernould trépassa l'an 1422, le 25e iour de novembre.
Cy gist demiselle Marguerite du Marez,
fille de feu Messire Renaud du Mar....

Pl. XI.—Tombeau de Messire Bourlines, fac simile d'un dessin à la plume contenu dans l'un des recueils manuscrits de la bibliothèque communale. Nous avons donné l'inscription de ce monument du XIVe siècle dans les *Épitaphes rimées des églises et des couvents de Tournai.*

Pl. XII. — On lisait ces lignes au bas de cette pierre sépulcrale contenue dans le chœur de la Madelaine :

Cy gist damoiselle Marguerite Liébart,
en son temps femme et espeuse de Jean d'Espiennes,
écuyer, seigr de la Barre, laquelle a fondé en cette église,
pour le repos de son âme, un obit à perpétuité,
et ordonné 13 miches à ses plus proches parents qui y
assisteront. illec décéda de ce monde le XVIe du mois
de juin de l'an 1619. Ami lecteur, priez Dieu pour son ame.

Pl. XIII. — Le premier dessin représente un tombeau placé autrefois à l'entrée du cloître de Notre-Dame. L'inscription ci-après se lisait au bas :

Cy devant gisent Gilles de Maufaict et Demiselle
Agnès Sartielle, sa feme, père et mère de Jehan Maufaict,
ki trépassa l'an de grâce 1395, le 29e iour de juing, demiselle
Jehanne du Puic, sa première feme, et demiselle Marie
Muissiet, sa seconde fame, ki fu fille à seigr Picron le Muissiet,
ki trépassa l'an de grâce 1403, le 20e iour d'aprill. P. P. L. L. âmes.

Le second dessin est celui d'un tombeau qu'on trouvait en sortant du chœur, vers le cloître des chanoines. On y lisait ces lignes :

Cy gist Jacques le Louchier, seigr de Courchielles, en son
temps prévôt de la commune de Tournai, depuis, lieutenant de M.
le bailli de Tournai et Tournesis, qui trépassa l'an 1461, le 14e jour
de juillet; et de demoiselle Gertrude de Sars, fame et espeuse
dudit Jacques, fille de noble homme Guillaume de Sars,
seigr d'Angrès et d'Aubegnies, en son temps bailly du
Hainaut, et trépassa la dite Demoiselle en 1480, le
19 juing.

Pl. XIV. — Cette planche donne le dessin d'un cuivre posé par terre à la Madelaine, représentant un homme accompagné de ses deux femmes, le tout entouré de quartiers nobiliaires; Sous la figure du milieu on lisait :

Chy gist Rogiers de Clermes; il mourut en 13.., le 20 d'octobre. — A sa droite : Chy gist demiselle Maigne, ki fu fille Jacquemon Farin, et fame de Rogiers de Clermes, ki trépassa l'an 1334, le 1er juing. — A sa gauche : Chy gist demiselle Marie Gargate, ki fu fille seigr Wattier Gargate et fame de Rogiers de Clermes, ki trépassa l'an 1343, le iour Saint Jehan-Baptiste.

Pl. XV. — Ce tombeau se trouve à St-Quentin, on lit au bas cette inscription :

Hoec monum. piae ac nobilis familiae de
Cambri ab altari B. Virginis olim ab Gaspare
de Cambri et C. erecta hic ab aedituis
reposita sunt, 1740. [1]

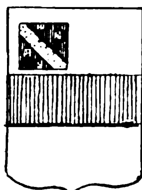
Pl. XVI. — Ce monument est celui de Pierre Cottrel. Il fut érigé, en 1621, dans les *caroles* de la cathédrale, à gauche du chœur. Le coffre en pierre est encore conservé au même endroit, mais la statue en cuivre a disparu, probablement à la révolution française. Nous l'avons restituée d'après les dessins de nos manuscrits.

---

1 Ces monuments de la noble et pieuse famille de Cambri, érigés autrefois par Gaspard de Cambri, ont été déplacés de l'autel de la Vierge, où ils se trouvaient, et transportés en ce lieu par les égliseurs.

Pl. 2

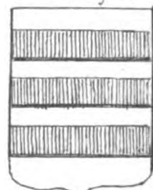
Béthune



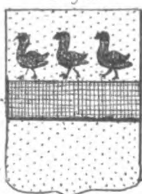
Ligne



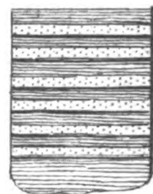
Croy



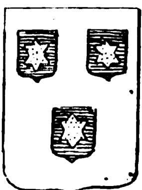
Bryas



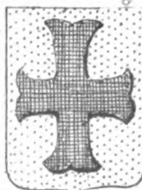
Beauffort



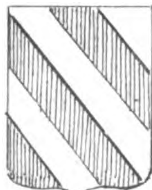
d'Ennetières



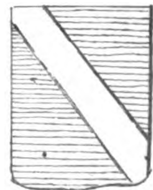
d'Anstaing



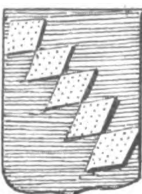
Roisin



de Nedonchel.



la Motte



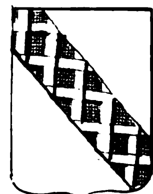
Robiano



du Chastel



de Maulde



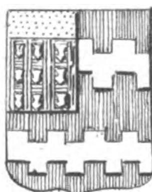
Alcantara



Bonaert



d'Arrondeau.



Lalain

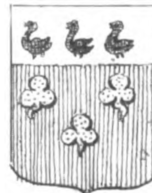


du Sart



Errembault.

Clément



Cossee



ARMORIAL

DE

TOURNAI ET DU TOURNAISIS.



A

des Ablens.

D'or à 3 pals de gueules à la fasce de sable.

La famille tournaisienne de ce nom a été propriétaire de la seigneurie de Pipaix.

d'Aigremont.

D'argent au lion rampant de gueules. (Reiffenberg, *Monum.*)

D'après un sceau des archives de T., de 1288, d'Aigremont porte *de..... à la fasce d'hermines.* Un autre d'Aigremont porte *d'argent à 3 bandes de gueules, et en l'argent, 3 merlettes mises en barre.* (Roncy, *Épit.*)

Aegedius et Gossuinus d'A., en 1197, figurent comme témoins à la trève accordée par Bauduin de Flandre à la ville et cité de T. (Reiffenberg, *Monum.*) — Anselme, avoué de la cathédrale, fils de Gilles, épousa Sara,

dame de Wez, au XIIIe siècle. (Voir Poutrain.). Regnier, dit le Borgne, sire d'Aigrement et de Wez, est mentionné dans une charte de 1275. — 1324 est la date de la mort d'un Gossuin d'A., avoué de l'église de Tournai.

d'Ailly.

D'azur à la fasce d'or. (Butkens, *Trophées*.) *De gueules au chef échiqueté d'azur et d'argent de 3 traits.* (*Épit.* de nos églises.)

Isabelle de Diest, fille d'Arnould V, porta la terre de Rumes aux d'Ailly, par son mariage avec Hugues, fils de Robert II. La terre d'Ailly, haut clocher, en Picardie, a donné son nom à cette maison; il s'écrit indifféremment d'Ailly ou d'Ally et plus anciennement d'Arly. Les d'Ailly se sont alliés à la maison royale de France par le mariage de Jacqueline, fille de Raoul, Vidame d'Amiens, avec Jean de Bourgogne, comte de Nevers, duc de Brabant, arrière-petit-fils de Jean. — Gérard d'Ailly, sire de Rumes, Hame, etc., épousa Marie de Berlaymont, fille de Gilles, sire de Chin. Marie était veuve en 1380. — Catherine d'Ailly, dame de Rumes, etc., etc., épousa Jean, sire de Launay.

d'Ailly.

Écartelé : au 1 et 4 d'argent à l'écusson écartelé d'or et de gueules, au chef échiqueté d'argent et d'azur; au 2 et 3, de gueules à la bande vairée de sinople et d'argent.

Etienne d'A., marchand-chauffournier et capitaine du serment de S. Sébastien, mort en 1663 (M. 226). Il

épousa, en premières noces, Clémence Cheval, et, en secondes, Jeanne-Thérèse de la Mothe, veuve de Jacques d'Ailly. Étienne avait eu neuf enfants de sa première épouse. Il donna, avec la seconde, la clôture de marbre qui ornait la chapelle de N.-D. d'Alsemberg à la cathédrale [1].

Aire.

De gueules au chevron d'azur bordé d'or, chargé de...... d'argent, et accompagné de 3 croissants d'or, 2 en chef, 1 en pointe.

Vinchant figura au tournois des 31 rois; il avait nom de lice : *li roy Lionnel.*

d'Alcantara.

Coupé : d'argent à l'arbre de sinople au pied duquel passe un lion d'or; et d'azur à une étoile à 6 raies d'or; à la bordure d'or, chargée de 10 têtes de dragons d'azur languées de gueules. — Pour Cimier, *des panaches d'or*

---

1 Etienne d'Ailly descend évidemment des seigneurs de Rumes. Plusieurs familles tournaisiennes, de la classe du peuple, portent encore aujourd'hui ce nom. Elles sont peut-être apparentées à l'ancienne maison qui nous occupe. Quoi qu'il en soit, il n'est point étonnant de voir les descendants d'une maison, puissante autrefois, descendre dans les derniers rangs de la société. Quant aux d'Ailly, déjà, au XVe siècle, quelques-uns tombaient en roture. On conserve aux archives un testament de D^lle^ Englente d'Ailly, dite de Rumes, veuve de Jean Dubos. D'après les registres de la loi, cet individu était tisserand de son style, en 1429.

et d'azur. — Supports : 2 *léopards lionnés d'or.* — *Couronne de comte ou de chevalier*, selon le titre.

Cette maison est originaire d'Espagne. Le comte Alexandre — Achille d'A. est actuellement fixé à T., où il a épousé Melle Marie-Dorothée, comtesse de Coupigny. (Anno de Belgique.)

Alegambe, A li gambe anciennement.

De gueules à 3 croisettes pattées d'argent, 2, 1.

Jacques, conseiller au baillage de T.-T., en 1436. — Charles, écuyer, seigneur de Mortagne au XVIIe siècle. — Louis, grand prévôt de T., châtelain de Lille, mort en 1617. (Dic. géné. et héral.) Charles A., écuyer, seigneur de Basenghien, épousa D^{elle} Marie de Cambry, en 1628. (Rég. des parois.) Philippe, seigneur de Cisoing et de Mortagne, vers le milieu du XVIIe siècle. Les descendants de cette famille, établis à Bruxelles, portent les mêmes armes que celles indiquées ci-dessus, mais ils y ont ajouté un écusson d'or en abîme, chargé d'un aigle à 2 têtes, éployé de sable. — Dans cette maison, le titre de comte se transmet par ordre de primogéniture. Les autres descendants portent le titre de baron ou baronne. (Annu. de la noblesse.)

Aloux.

De.... au sautoir de..... chargé de 5 coquilles de.... acc. en chef d'un anneau de.....

Se trouve sur un sceau aux archives et figure sur les listes des Damoiseaux de 1431.

d'Amman.

D'argent à la tour ouverte, crénelée de 4 pièces de gueules.

Cette famille est originaire de Flandre. Charles d'Amman, en épousant Florence de Cambri, au XVI[e] siècle, eut la terre de Velaines et du Bus. — Antoine-Louis, vicomte d'Hérines, prévôt de T., en 1714. — N. d'Amman, vicomte d'H., doyen du chapitre, en 1772. 16 quartiers sur sa tombe.

d'Amiens.

De gueules à 3 chevrons d'argent.

L'un des membres de cette famille florissait en 1342.

André.

De gueules à la bande d'hermine, au chef d'or chargé de 3 macles de sinople.

Antoine, bourgeois de T. (Arm. de Fl.)

Anest.

D'azur au chevron d'or, surmonté d'un soleil de même et acc. de 3 pigeons d'argent, 2 en chef affrontés, 1 en pointe contourné.

Pierre-Antoine, licencié en médecine. (Arm. de Fl.)

Antoing.

(Baronnie)

D'argent au lion de gueules.

Antoing.

(Chevalerie.)

De gueules au lion d'argent. — Cri d'armes : Buri.

Gossuin d'A., mort à la guerre sainte. — En 1176 apparaît un Allard d'Antoing. Il signe, comme témoin, des lettres concernant une affaire qui intéresse le comté de Hainaut. (Essai.) — Allard d'Antoing, en 1207 et 1219, donna des terres à l'abbaye de Comtimpré et à la collégiale de Condé. — Cette lignée finit à Isabeau d'A. qui épousa en 3e noces, Jean, vicomte de Melun, grand chambellan de France. (Miroir armorial.) — Isabeau, fut inhumée dans l'église d'Antoing, où l'on voit encore sa statue très-fruste, en pierre bleue, avec cette inscription aujourd'hui illisible :

« Chy gist Isabeau, dame d'Antoing, d'Epinoy, Sothenghien, châtelaine de Gand, iadis feme et espeuse à Henri de Louvain, après à monseigneur Alphonse d'Espagne et après à Monseigneur le vicomte de Melun, Camberleng, chambellan de France, seigneur de Blandy et de Moustreal, ki trépassa le iour de S. Nicolas en ivier l'an 1354, prié por son same. »

Antoing.

D'or à la croix échiquetée d'argent et de gueules, au lambel de 3 pendants d'azur. (Tournoi des 31 rois.)

Jehan, sous le nom de lice de *li roy Chalaugautin*, figure au tournoi de 1331.

d'Anvaing.

D'or à 3 hamaides de gueules.

Ce sont les armes de la Hamaide. (Voir planche 10.) — Ernoud d'Anvaing, mort en 1422. (Voir du Marets.)

Aoust.

De sable à 3 gerbes d'or liées de gueules.

Catherine, veuve de Pierre Bernard, morte en 1626. — Dans les quartiers des Haccart se retrouve l'écusson d'Aoust. (Ms. 227 et Carpentier.) — Marc-Antoine fit baptiser sa fille Marie-Jacqueline, en 1657, à Saint-Brice. (R. des paroisses.) — NOTA. *L'Armorial et l'Annuaire* de Belgique, pour 1847, donnent d'Aoust : *d'azur à 3 gerbes de blé d'or.*

As pois.

d'azur à 3 gerbes d'or 2, 1.

Jehan de Has, *dict as Pois*, roi de l'Épinette, en 1399. (Ms 222.) — Jehan de Has, alias as Pois, aussi roi de l'Épinette, en 1455. (id.) — Remarquons, en passant, que le nom de la rue As-Pois pourrait bien provenir de ce que le logis de cette ancienne famille était situé dans ladite rue. [1]

d'Armentières.

Armes....

Hellin d'A., avoué de l'église de T., dès 1289, par

[1] Plusieurs personnes distinguées ont laissé leurs noms aux rues qu'elles habitaient. Cette assertion se trouvera confirmée, par quantité de preuves, dans un ouvrage sur les rues et les monuments de T., ouvrage que nous nous proposons de publier bientôt.

Sara, sa femme, fille et héritière de Regnier le borgne et de Sara. — Le premier Hellin d'A. connu, portait le nom d'Hellin de Mortagne et de Syn. (Poutrain, *H. de T.*) — Syn était une petite seigneurie, à présent l'un des hameaux de Laplaigne.

d'Artevelde.

De sable à 3 couronnes d'argent. (*Gén.* des de Cordes.)

Cette famille tournaisienne aurait-elle la même origine que celle du fameux Rurwart gantois?

d'Assignies.

D'argent au chiffre de marchand composé d'un 4 contourné, sa traverse croisée et son montant accolé de 2 capitales S. O., *l'une sur l'autre, accosté d'un* N *et d'un* D *supporté par un* A *posé en pointe, le tout d'or.*

Nicolas, marchand en gros. (Ar. de Fl.) Ce nom se retrouve aussi dans les listes des Damoiseaux.

d'Aubercourt ou d'Auberchicourt.

de gueules à 3 hamaides d'argent. (Ms. 221.) Le Ms. 222 donne Aubercourt : *d..... au chef d'hermine.*

Waltons de Obichecort paraît en 1234. (Cousin, liv. IV, ch. IX.)
Messire Beauduin d'A., seigneur d'Estaimbourg, en 1302, avait épousé Yolante de Roisin. Il se constitua caution pour Jean, comte de Hainaut, d'une somme de

13,000 liv. (*Mon. anc.*). — 1340, un Bauduin d'A., seigneur d'Estaimbourg, défit sur ses terres une troupe d'Anglais et de Flamands. (Cousin, liv. IV, ch. XXVI.)

d'Aubermont.

De sable à la fleur de lys épanouie d'argent, rayonnée de deux filets fleuronnés, pliés et adossés d'or, issants d'entre les 2 branches supérieures de ladite fleur.

Charles, seigneur de Ribaucourt, des Plancques, créé chevalier en 1596. (Rec. de la noblesse.) — Charles, mort en 1632, fut six fois grand prévôt de T. (Ms 224.) Il portait écartelé de d'Aubermont et de Wasmes, par suite du mariage de Jacq. avec Jeanne de Wasmes. (de Roncy, Épit.) — Pierre d'A., chevalier d'honneur au parlement de T. — Jacq. d'A., écuyer, seigneur du Quesnoy, dans Pottes. (Ar. de Fl.) — Pierre, fils de Charles et de Barbe Preys, établit à Pottes un couvent de Récollets, en 1652. — Plusieurs d'Aubermont se sont distingués par leur bienfaisance : Antoine, chanoine de T., avait fondé un obit à perpétuité avec distribution de pains. — Pierre, mort en 1608, aussi chanoine, fonda des bourses d'études dont le capital rapportait encore 3,990 florins sur la fin du dernier siècle. — De son côté, une Delle d'Aubermont était la fondatrice d'une maison, rue des Récollets, où sept pauvres filles trouvaient le logement, la nourriture et l'instruction, depuis sept ans jusqu'à quatorze.

d'Audenarde.

Fascé de gueules et d'or de 6 pièces (Lespinoy, et Carpentier.)

Noblesse de chevalerie qui florissait vers 1250. Les quartiers maternels d'Adrien-Emmanuel d'Avesnes, contiennent un écusson de d'Audenarde. (Recueil généa.)

au Toupet.

De..... à 3 fleurs de lys de...., à la hure de sanglier en abîme.

Les armoiries de cette famille sont blasonnées d'après un sceau des archives communales de 1407.

d'Autrive.

D'argent à la croix de sable, cantonnée de 4 merlettes de même. (Roncy, *Epit.*)

Dubois, dit d'Autrive, se trouve dans les quartiers paternels de Charles-Ignace d'Amman. (Rec. géné.)

d'Avelin.

D'azur au sautoir d'or chargé de 5 besans de gueules.

D'Avelin figure parmi les premiers Damoiseaux de T., en 1280. — Jacques, sous le nom de *li roy Erech*, figure au Tournoi de 1331. — On voit aussi ce nom parmi les grands prévôts de cette ville.

des Aveules.

(Chevalerie)

Armes...

Ce nom se trouve parmi ceux des prévôts de T.

d'Avesnes.

(Chevalerie.)

Bandé d'or et de gueules de 6 p.

Guéric de Solre, seigneur d'Avesnes, vers 1010, épousa la fille de Messire Rasse de Chièvres. « Il fut nomé de Solre pour ce qu'il édiffia Solre-le-chasteau, Solre-sur-Sambre et Solre-S.-Géri, lez-Baumont. (Miroir Armorial.) — Il était seigneur de Leuze, Condé, Escanaffles, etc. — Sous prétexte que son domaine s'étendait jusque sur la rive droite de l'Escaut, Gueric ou Queric, commit pendant sept années consécutives des hostilités contre Tournai, dont il s'empara, et détruisit complètement le *Bourg* ou quartier Saint-Brice. La mort délivra notre cité de son ennemi.

d'Avesnes.

D'azur à 3 épées d'argent, mises en barres, les pointes basses, au chef de gueules chargé de 3 étoiles à 6 raies d'argent mises en bande.

Jacques, époux de *Katerine* de Crépelaine, mort en 1409. (Ms. 226 et sceaux aux archives.)

d'Avesnes.

D'or au chevron de gueules, acc. de 3 hures de sangliers, de sable, défendues d'argent et éclairées de même.

Jacques-Guillaume, écuyer, seigneur d'Ennevelin. — (Ar. de Fl.) Jos.-Emm. d'Av. de Roncy, né en 1733, baptisé à S. Jacques. (R. des paroisses.) — Messire Antoine-Jos.-

Emm. d'Av. de Roncy, colonel au service de S. M. C., est l'auteur de plusieurs recueils manuscrits d'épitaphes.

Ayassasa.

D'argent à l'arbre de sinople posé sur une terrasse de même, chargé de noix de galle au naturel, au loup de sable armé et lampassé de gueules, passant devant l'arbre; à la bordure chargée d'une chaîne de fer au naturel.

François-Gaston-Jos., comte d'A. et d'Orroir, grand prévôt de T., eut pour épouse Françoise le Vaillant de Waudripont. — Marie-Jos. d'A., née à T. en 1749, femme de Alex.-Philip. Van de Kerchove.



B.

Bacheler.

D'argent au chef d'azur chargé de 3 étoiles à 5 raies d'or.

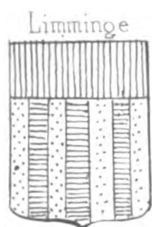
Famille connue ici dès le commencement du XVe siècle. — Anne-Valentine épousa, en 1633, Guillaume-Charles Preys. (R. des paroisses.)

Bachelier.

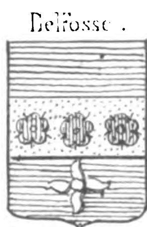
De gueules au chevron d'or, acc. de 3 trèfles d'argent. — On trouve encore *Bachelier : d'azur au chevron d'argent, acc. de 3 trèfles de même.* (Roncy, *Éplt.*)

Pl.3

Limminge



Delfosse.



Lannoy



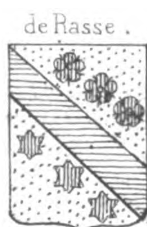
de Joigny.



de Ville



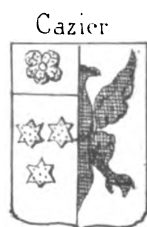
de Rasse.



Visart.



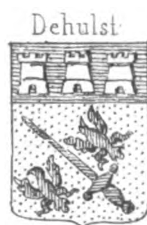
Cazier



le Febvre.



Dehulst



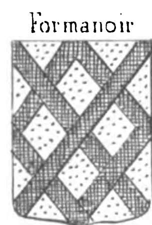
Lehon



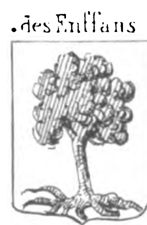
Goblet



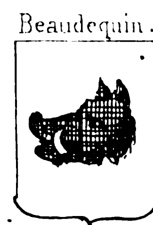
Formanoir



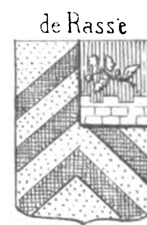
des Enffans



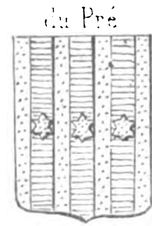
Beaudequin.



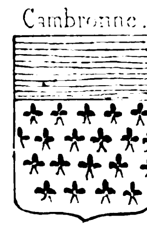
de Rasse



du Pré



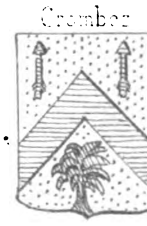
Cambronne.



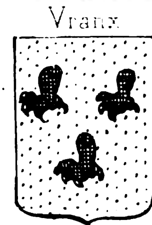
dela Croix



Crombez



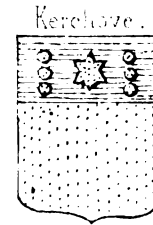
Vranx



Ysebrandt.



Kerchove.



du Bus.



« Ludovici et Michaelis de Bachelier, fratrum hujus ecclesiæ canonic. » (Ms. 226.) — Elisabeth, femme de Guillaume d'Espiennes, écuyer. — Nicolas, en 1510, commanda les Tournaisiens avec Nicolas de Saint-Genois, à l'attaque de l'abbaye de S. Amand. (M. Chotin, *H. de T.*) — Antoinette, femme d'Arnould Bernard, morte en 1538. (Ms. 224.) Antoinette, morte en 1654, épouse d'Antoine de Landas. (R. des paroisses.)

Bachy.

De gueules au chef d'or chargé d'un croissant d'azur, entre 2 étoiles de même. (De Roncy, *Epit.*)

On trouve ce nom parmi ceux des prévôts et des Damoiseaux de T. — D^elle^ Jehenne de Bachy épousa Jehan de Chastillon en 1577. (de Roncy, *Epit.*)

Baclan.

D'or au chêne de sinople fruité d'or, sur une motte aussi de sinople.

Guillaume-Dominique, avocat, de 1696 à 1710. (Arm. de Fl.) — Guillaume-François, marchand, mort en 1726, époux de D^elle^ Agnès de Bruyer. (Sépul. à S. Nicolas et de Roncy. *Épit.*) Une D^elle^ Baclan légua un capital de 600 flo., dont le revenu devait s'employer en bouillon destiné aux malades pauvres de la paroisse de la Madelaine. (*Essai.*).

Bailleul.

Vairé, à 2 chevrons de gueules.

1483, Gilles était seigneur du village de ce nom

en T[e]. Il fit une donation à un collége de Louvain. (*Essai*)

Bambeque.

Armes....

Ce nom se voit dans les listes des prévôts de T.

Baralle.

D'or à la fasce d'azur chargée de 3 étoiles d'or.

Nicolas-Robert, baptisé en 1698 à la Madelaine. (R. des paroisses.)

Barat.

D'azur à 3 pals de gueules. (Généa. des de Cambry.)

de Barbaix.

De sinople à la fasce d'argent chargée de 3 merlettes de sable (de Launay, Ms.)

Barbaize.

Ecartelé : au 1 et 4 d'or à la croix de sable chargée de 5 coquilles de même; au 2 et 3, de gueules au sautoir d'argent.

Arnould, Chevalier, seigneur d'Inville, lieutenant du bailliage de T.-T. (Quartiers géné.) — Robert, écuyer, second prévôt de T., puis prévôt, puis lieutenant-général de T.-T., donna une verrière aux Chartreux de Chercq. (Ms. 226.) —Jeanne, morte en 1612. (Ms. 224.)

Barelar.

D'azur au chevron d'or, acc. de 3 trèfles de même. (Plan. de T.)

Bargibant.

D'azur à la rose d'or, au chef de même chargé de 3 étoiles de gueules.

Philippe, né en 1500. — François Mayeur de T. — Louis, trésorier-général de cette ville. — Jean, fils du précédent, conseiller pensionnaire de T., puis président du conseil souverain de cette ville, mort en 1674, anobli en 1664. (Rec. de la noblesse.) Ce personnage complimenta Louis XIV, à sa première entrée à T., après le siége. — Marc-Antoine épousa Louise del Fosse et en eut deux filles : L'une épousa Louis-Théodore de Sourdeau et l'autre messire des Enffans de Vincourt.

de la Barre.

De gueules à la bande de vair. On trouve aussi : *de gueules à 3 bandes de vair, au franc quartier d'or chargé d'une merlette de sable* (*Schoier, Géné.*)

Adrienne, femme de Théry. (Ms. 226.)

Bariseau.

Parti : *d'or à un aigle naissant et éployé de sable; d'azur à 3 bandes d'argent.* (de Launay, Ms)

Bary.

De gueules à 3 hures de sangliers d'argent, 2, 1.

Martin, mayeur des échevins de S. Brice, en 1433. — Sire Martin, grand prévôt de T. en 1477. (Reg. des Consaux.) — Jean, aussi prévôt de cette ville en 1505.

Baudechon.

D'azur au chevron d'or, acc. en chef de 2 étoiles à 6 raies d'argent, en pointe d'un âne de même, paissant sur une terrasse de sinople.

Denis, bourgeois de T. (Ar. de Fl.) — Jean-Franç., ancien juré de T., mort en 1736, époux de Henriette Cresteau. (Roucy, *Épit.*)

Beaudimont.

De.... au chef de..... au lambel de 3 pendants de.....
(Sceau de 1291, archi. comm.)

Jehan, chevalier et *franc eskievin des alues tournisiens*, signe, en 1291, la donation des aleux possédés par les époux Guillaume de Mortagne et Isabelle de Rumes, dans les paroisses de Templeuve et Blandain, aleux qu'ils remettent à Gui de Flandre. — *Joannes Baudimont, Miles*, a apposé son sceau à l'acte dont il est ici parlé. (Voyez. Reiffenberg, *Monu.*)

de Baudringhien.

De...... à 3 hamaides de....., chargées de 9 besans, 4, 3, 2. (Sceau de 1400, arch. commun.)

Cette famille est originaire de Valenciennes. — Jean, capitaine d'une compagnie bourgeoise, mort en

1612. (Quartiers géné. des Pays-Bas.) — 1590, Nicolas, baptisé à S. Quentin à T. (R. des paroisses.)

der Baudringhien.

D'argent à la croix de gueules chargée en cœur d'une rose d'or et acc. de 4 étoiles de sable, l'écu orlé et engrelé de gueules. (Carpentier.)

Baulin.

D'azur à 3 fleurs d'or, tigées, feuillées de même, et boutonnées d'argent, 2, 1.

Nicolas, rentier. (Ar. de Fl.)

de Beaudequin de Peuthy.

D'argent à la hure de sanglier de sable défendue d'argent. — Couronne à 9 perles. Tenants : 2 *hommes au naturel portant des ceintures de sinople.*

Paul, attaché à la personne de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne. — Philippe, sommelier de l'empereur Charles-Quint. — Marie épouse de Jacques d'Ennetières, baron de la Berlière, morte en 1663. — En 1624, Philippe épousa Claudine d'Ennetières. Leur fils Ferdinand, épousa Madelaine d'Ennetières, fille de Gaspar, et hérita la seigneurie de Laplaigne, lez-Mortagne. Le nom de Marie Pulcherie de B., se trouve inscrit sur l'une des cloches de Laplaigne à côté de celui de son grand-père. — Dans cette maison le titre de baron se transmet par ordre de primogéniture.

de Beauffort.

(Chevalerie)

D'azur à 3 jumelles d'or. — L'écu placé sur un manteau de gueules. — Couronne ducale du S.-Empire. — Supports : *2 levrettes colletées d'argent et d'azur, armées de bannières armoriées, à dextre, aux armes de l'écu, à senestre, d'or semé de lys d'azur, au franc quartier de gueules, qui est Thouars.* — Cimier : *Tête et col de licorne entre un vol de....* — Devise : IN BELLO FORTIS.

Cette ancienne maison, originaire d'Artois, retint son nom de la baronnie de Beauffort lez-Avesnes-le-comte. — Jean de Beauffort Noyelle-Vion épousa Marie de Lannoy, fille de Jean et de Jeanne de Ligne, et devint ainsi seigneur de Rumes. — Philippe et Georges de B. reposent dans l'église de ce village, sous un mausolée de marbre noir. — (V. pl. 6. (1)). — Claude de B., chevalier, eut sa sépulture, en 1630, aux Croisiers de T. (Ms. 224.) — M. le comte Louis-Léopold-Amédée de B., mort en 1858, est né à T., en 1806. Il était inspecteur des beaux-arts et des belles-lettres, membre du conseil héraldique, commandeur de l'ordre de Léopold, officier de la Légion-d'Honneur, Chevalier de l'ordre du Lion néerlandais, etc., etc. — Son frère, Julien-Philippe, naquit aussi à T., en 1805.

---

(1) Pour sa description voyez *Feuille de Tournai, Souvenirs et légendes des communes de l'ancien Tournaisis,* par l'auteur de cet armorial.

de Beauffremez.

D'azur chargé en cœur d'un écusson d'argent, et en che de 3 merlettes d'or.

Antoine, chanoine de T., mort en 1478. (Rec. génér.) — Antoine, aussi chanoine, fonda plusieurs bourses, d'études, en 1653. — (Essai.)

de le Becque.

D'azur à une tête et col de bœuf d'argent. (Créteau, *Géné. des de Cordes.*)

Béghin.

D'argent à la croix de gueules, le canton dextre du chef chargé d'une merlette de.....

Jacques, apothicaire et juré de T., mort en 1662. (Ms. 226.)

de Benoist de Gentissart.

Ecartelé : au 1 et 4 d'azur à la bande d'or, acc. en chef d'une étoile à 6 raies d'or et en pointe d'un croissant de même ; au 2 et 3, d'argent semé de fleurs de lys d'azur. Supports : *2 lions portant bannières aux quartiers de l'écu. Couronne à l'antique.*

Charles-Eugène-Marie, baron en 1778 (Nobil. des P.-Bas.)

de Bercus ou Bercu.

D'or à 3 trèfles de sable. (Epit. de le Candèle.)

Dame Catherine, épouse de Messire Philippe de Tenremonde. (Rec. génér.).
On retrouve les armoiries des de Bercus dans les quartiers maternels de Jacq. Spiering. (Rec. géné.)

Berenger.

De.... au vol de.....

Collart et Catherine de la Woestine, sa femme, donnèrent un bénitier à l'église de la Madelaine en l'an 1446. (Ms. 226.)

Bérenger.

D'argent au rencontre de cerf de sable.

Sceau aux archives, quittance de 1407.

Berghes.

Coupé mi-parti vers le chef, au 1 de sable au lion d'or, qui est Brabant; au 2 d'or à 3 pals de gueules, qui est Berthout; au 3 de sinople à 3 macles d'argent, qui est Bautershem.

Gérard de Bautershem, dit de Berghes, épousa Isabeau de Launay, dame de Rumes, d'où Cornille de Berghes.

Berlaymont.

(Chevalerie.)

Burellé de vair et de gueules de 6 *pièces.* (1) — Cri d'armes : BERLAYMONT. Pour cimier, *un lion naissant tenant une bannière aux armes de Berlaymont.*

Cette antique maison compte parmi ses membres les plus illustres, le fameux Gilles de Chin, seigneur de Berlaymont et de Chin en Tournaisis, lequel, selon la légende, tua le dragon qui désolait les environs de Mons. — La maison de B. s'est propagée jusqu'aujourd'hui.

Berlo.

D'argent à 3 *fleurs de sable posées* 2, 1.

1642. Jean Berlo, fils d'honorable homme Jean et de D^elle^ Isabeau du Chambge, fut baptisé à S. Brice. (R. des paroisses.) — J.-B., licencié ès-lois. (Arm. de Fl.)

Bernard.

De gueules à l'épée d'argent à la poignée d'or, mise en pal, la pointe basse, accostée de 2 *molettes d'or.*

Cette maison fort connue, posséda les seigneuries d'Esquelmes, de Calonne, Riquart, Florent, Bettignies., etc., etc. — Jehan, en 1350, acheta la bour-

(1) Le seigneur de Busegnies, d'après le Ms. 219, portait les mêmes armes et criait Chin.

geoisie de T. Il avait épousé Catherine de Blandain. — Guillaume, chanoine et écolâtre de la cathédrale, établit en 1437, une fondation pour 13 pauvres bourgeois de T., non mendiants. (Essai.) — Louis-François B., chevalier, comte de Bailleul en T., mort en 1701 .Sa fille, Marguerite-Charlotte, comtesse de Bailleul, d'Esquelmes, Florent, etc., épouse d'Antoine-Alexandre d'Esclaibes, mourut en 1734. (R. des paroisses.)

Bernard.

D'or au lion de gueules, armé et lampassé d'azur; écartelé d'argent à 3 lionceaux de sable, armés, couronnés et lampassés d'or; sur le tout, de gueules à l'épée d'argent, garde et poignée d'or, en pal, la pointe basse, accostée de 2 molettes de même.

Charles-Joseph Bernard d'Esquelmes, seigneur de Luchin. (Ar. de Fl.)

Bernard.

D'azur à 3 besans d'or 2, 1, au chef cousu de gueules, chargé d'une aigle à 2 têtes d'or.

Jean, licencié en droit, avocat, au parlement de Paris. (Ar. de Fl.)

Bersaque.

D'azur à 3 molettes d'argent. (Ms 226.)

Se trouve dans les quartiers maternels de Bourgogne. (Rec. géné.) — Robert, chevalier. Son fils Jacques, né en 1604, baptisé à S. Nicolas. (R. des paroisses.)

Bertrangle.

Ecartelé : au 1 et 4 de..... à 5 tours de..... 2, 1, 2; au 2 et 3, d'argent à la croix de gueules chargée de 5 coquilles d'argent, qui est de la Broye, et sur le tout, un écusson de..... fretté de.....

Adrienne épousa Nicolas Bachy, puis Jean de le Brique, et en 3es noces, Antoine de Vanpien. Elle mourut en 1606. (Ms. 224.)

Béthune de Hesdigneul.

D'argent à la fasce de gueules; en chef un canton senestre de gueules, à la bande d'or, acc. de 6 billettes de même, posées en orle, qui est Saveuse. L'écu entouré d'un manteau de gueules, fourré d'hermine, blasonné aux courtines des émaux de Béthune et sommé de la couronne ducale. — Devise : NEC AURO NEC ARMIS.

Eugène-François-Léon de Béthune, chevalier, marquis de Béthune et d'Hesdigneul, épousa, en 1772, Albertine-Josephe-Eulalie le Vaillant, baronne de Bousbecque, dame de Wattripont. — Marie-Aimé-Bernard-Antoine-Jos.-Maix., comte de Béthune, né en 1777, fut bourgmestre de T. de 182 à 18 ? — Les de B., sont propriétaires de la terre de Wattripont dont ils ont eu autrefois la seigneurie. — Le titre de comte se transmet dans cette maison, par droit de primogéniture.

la Biche.

D'argent à la fasce d'azur. (Plan. de T.)

1648, Messire Henri, écuyer, seigneur de Léaucourt, épousa Catherine Malfait. (R. des paroisses.)

du Biez.

De gueules à la fasce d'or chargée d'un écusson d'or à la croix croisettée de gueules, et en chef une vivre d'or. (Arch. du Nord.)

le Blancq.

D'azur au chevron d'or, acc. de 3 roses de même, au chef d'or chargé d'une aigle issante de sable. (Roncy, *Épit.*)

Alexandre le Blancq, chevalier, baron de Bailleul, époux de Claude de Marquais, morte en 1657.

Blandaing.

D'azur au cerf passant d'or.

1335, Jehan. — Béatrix, morte en 1358. — (Ms. Varii Eventus.) — 1380, Marie, épouse de Jehan Bernard. (Rec. généa. des familles orig. des P.-B.) — Jehan, époux de Marguerite de Haudion. (Ms. 227.)

de Blery.

5 *points équipolés de gueules à* 4 *d'argent.*

Ambroise, époux de Anne Mahieu. (Arm. de Fl.) — 1693. Anne-Marie-Antoine, fille d'Ambroise, baptisée à la Madeleine. (R. des paroisses.)

de Blois d'Arrondeau.

De gueules à 2 fasces bretessées et contre bretessées d'argent, au franc quartier dextre du chef de gueules, à 3 pals de vair, au chef d'or — Couronne *à* 9 *perles.* — Supports : 2 *lions.* (Ar. du royaume de Belgique.)

Les armoiries primitives de cette maison étaient *d'hermine au lion couronné de gueules.* (*Nobi. de Belgique.*) — Elle tire son nom de la capitale de l'ancien comté de Blois et descend des de Blois-Chatillon. La terre d'Arrondeau, dans Roucourt, fut érigée en vicomté en faveur d'Antoine de B., seigneur dudit lieu, de Beauregard, etc., en 1675, par le roi de France. — Louis descendait des de Blois-Chatillon, alliés à quantité de familles illustres de France et des Pays-Bas. — Léonce-Louis-Ghislain, vicomte d'Arrondeau, membre de l'ordre équestre sous Guillaume Ier. — Son fils aîné, M. Léonce, vicomte d'Arrondeau, actuellement bourgmestre de Roucourt. Son frère, le cadet, Messire Maurice, chevalier d'Arrondeau. — Dans cette maison le titre de vicomte se transmet par ordre de primogéniture.

le Blond.

De..... à une étoile à 6 raies, au chef, deux roses en flancs de....., et une feuille de trèfle de..... en pointe.

Antoine, procureur général et fiscal de T., mort en 1696, époux de Marguerite de Vic. (Roncy, *Epit.*)

Blondeau.

D'azur un chevron d'argent, acc. de 3 croissants de même, 2 en chef, 1 en pointe, à la bordure engrelée d'argent.

Jean, massart héréditaire de la ville de S. Amand. (Ar. de Fl.)

du Bois.

D'azur à 3 fasces d'or. (Annu. de Belg., 1848.)

Nicolas, conseiller au baillage, mort en 1606. (Ms. 226.) — Barbe, femme de Michel le Clercq, morte en 1630. (id.). — J.-B. du Bois d'Inchy, député ordinaire aux états de T. et T^{s}, mort en 1746, à 81 ans. (*Epit.* au Château.)

du Bois.

D'argent au chevron de gueules, acc. de 3 arbres arrachés de sinople. (Voyez de Harnes.)

du Bois.

D'azur à 3 bandes d'argent, au chef de gueules chargé d'un croissant d'argent, accosté de 2 croix pattées de même.

Charles, avocat, conseiller pensionnaire des échevinages de T., mort en 1702, époux de Marie-Marguerite Meignot. (Arm. de Fl. et Roncy, *Epit.*)

du Bois de Hove.

D'azur à 3 coquilles d'or. (Carpentier.)

Ce nom se trouve parmi ceux des prévôts et des Damoiseaux de T. — Messire Antoine du B., chevalier, seigneur d'Hermaville, conseiller du roi, vivait au commencement du 18e siècle. (R. des paroisses.)

Bologne, de Tournai.

D'argent à la fasce de gueules, chargée d'une coquille d'argent. (Stein d'Altenstein. Annu. 1848.)

Bommare.

D'argent à l'arbre de sinople accosté de 2 étoiles à 6 raies de gueules. (Ms. de Launay.)

de Bonaert.

D'azur à la fasce d'or, acc. en chef de 2 étoiles à 6 raies d'or et en pointe d'un croissant de même. — Couronne de baron à l'antique. — Supports : *2 lions tenant des bannières, à dextre de Bonaert, à senestre échiqueté d'or et d'azur.*

Cette famille est originaire d'Ypres; elle s'établit à T., où l'un de ses membres devint échevin et un autre grand prévôt, après avoir été au service de France. — François de B., né en 1816, représente actuellement cette maison. — L'aîné de la famille porte le titre de baron.

Bonenfant.

D'argent au chevron d'azur, acc. de 3 losanges de gueules, 2 en chef, 1 en pointe. — On trouve encore : *d'argent au chevron de sable, chargé à sa cime d'une étoile d'or.* (Court amoureuse.)

Sire Pierre, fondateur d'un obit aux frères mineurs de T., en 1347. — Jean, fondateur d'obits à S. Brice, en 1410. — 1435, Denis *Boinefant* figure au Tournoi de l'Épinette à Lille. (M. 222.) — Sire Oudart, prévôt de T., mort en 1412. — Jean, Damoiseau en 1435, était seigneur du Quesnoy du chef de sa femme. (Miroir arm.)

Bonnet.

D'azur au chevron d'argent, acc. de 3 besans d'or, chargés chacun d'une étoile à 6 raies de gueules.

Claude, seigneur de Thimougies, était conseiller-secrétaire, maison couronne de France, etc., sous Louis XIV. (Ar. de Fl.) — Adrienne, morte en 1684, dame de Jollain, Baillart, Croquet, et femme de Messire Arnould-Joseph Théry, chevalier, seigneur desdits lieux. (Ms. 226.)

Bonnières.

Vairé d'or et d'azur.

Marguerite, morte en 1636. Son père était Messire Charles, chevalier, gouverneur, capitaine, grand-bailli des ville et bailliage de S. Omer. (Ms. 224.) — Louis-Jos., écuyer, seigneur de Florimont, échevin de T., en

de Sourdeau



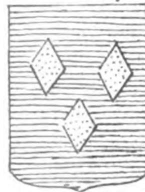
d'Ysembart.



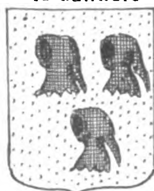
de Lossy.



de Cambry.



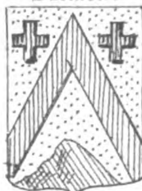
le Candele



de Bourgogne.



Surmont



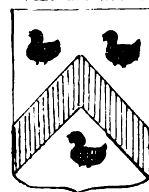
de Ferrare.



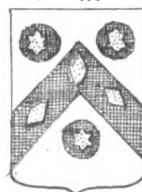
Olislagers



Van der Gracht



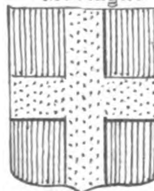
d'Hollain



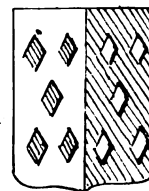
Hoverlant.



Mortagne



de Gaest



Allegambe



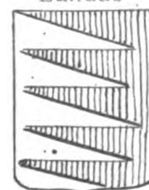
Cambier



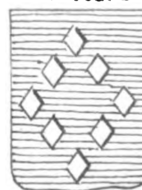
dele Vingne



Landas



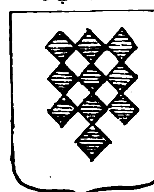
Wicard



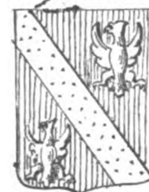
Bargibant



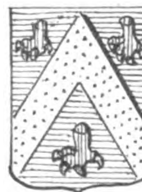
Giberchies



Monnel



Manarre



Aubermont.



1764. (Ar. de Fl.) — Madeleine, veuve de Pierre de Waudripont. (Ms. 227.)

du Bos.

De.... à un arbre de..... à chaque côté duquel grimpent 2 écureuils de.....

Jean, bourgeois de T., mort en 1438. (Ms. 224.)

du Bosquel.

D'azur au franc quartier dextre du chef d'argent, chargé d'un écureuil (Becqué en roman-tournaisien.) *au naturel.*

François, écuyer, mort en 1657. (Ms. 226.) — *Mane*, épouse de Jacq. Haccart, morte en 1480. (Ms. 224.)

Bouchart.

D'argent à la fasce de gueules, acc. de 3 tourteaux de même (Roncy, *Epit.*)

Se trouve dans les quartiers maternels de Charles d'Aubermont. (Rec. géné.)

Boucher.

D'argent semé de croisettes de.... au lion de..... lampassé de..... (Ms. 224.)

Jean, chanoine de T., docteur de Sorbonne, mort en 1646. (Rec. géné.)

le Boucq dit de Carnin.

De gueules au sautoir d'or chargé d'un écusson de gueules au lion d'argent.

Jacques, écuyer, seigneur de Lassus, juré en 1609. (Registre de la loi.) — 1590. Antoine, époux de Catherine d'Ennetières. (Roucy, Épit.)

Boulanger.

D'azur à 3 besans d'or, 2, 1, au chef de même. Le Ms. 226 *donne Boulanger : d'azur à 3 besans d'or, 2, 1, au chef de même, chargé d'une aigle issante au vol éployé de sable, becquée de gueules.* (1)

Bauduin, époux de Marie de Leuze, en 1440. — Barbe, épouse de François d'Ennetières, fille de Philippe. (Roucy, Épit.)

Boulogne.

D'argent à la bande de sable, acc. de 3 lionceaux de sinople couronnés et lampassés de gueules, 2 au canton senestre du chef, 1 au canton dextre de la pointe. (Plan de T.)

Claude, seigneur de Flines en Obigies, capitaine de 300 têtes pour le service de S. M., mourut en 1628.

---

(1) Il est à remarquer que les armes actuelles des Boulenger de la Hainière sont à peu près semblables à ces dernières. (V. Arm. de Belg.)

(Ms. 226.) — Philippe-Nicolas, porte les mêmes armes et est inscrit dans la liste des nobles de Givet, que donne d'Osier. (Ar. de Fl.). — Pierre-Everard, écuyer, seigneur de Florimont, Flines, etc., mort en 1669, gît à l'église d'Obigies.

Bourgeois.

D'or à 3 pals d'azur, au chef chargé d'un lion issant d'azur. (Scohier, géné.)

Sire Alard, seigneur de Bondu, prévôt de T., mort en 1568. Sa femme était Jeanne de Thieulaine (Ms. 226.)

le Bourgeois.

D'azur à 3 annelets de gueules, 2, 1.

Collart, mort en 1391, époux de Julienne Vilain. — Catherine, épouse de Mathieu du Mortier, prévôt de T., mort en 1432. — Nicolas, échevin de T., mort en 1568. — Un autre Nicolas, juré, mort en 1624. (Mir, ar.)

Bourghielles.

(Chevalerie.)

D'argent au chef de gueules. (Butkens, Trophées.) — *Un sceau des archives donne Bourghielles : d'hermine plein.* — Cri d'armes, *Bourghielles.* (Ms. 219.)

En 1197, Gilbert et Boissart, son frère, sont garants lors d'un traité de paix conclu entre le comte de Flandre et le magistrat de T. — 1209, Gilbert était en possession de la châtellenie de Lille. Il fut l'un des admi-

Bouvines.

Bandé d'or et d'argent de 6 p. (Ms. de M. du M.)

Bouzin.

D'azur au chevron d'argent acc. de 2 étoiles de même en chef. (Ms. 224.)

Se trouve dans les quartiers maternels de Jean le Clercq, marchand et bourgeois de T. (Rec. géné.)

Brabant.

D'azur à la fasce d'argent acc. en chef de 2 étoiles, et en pointe d'une croisette de même. (Ms. 224.)

Catherine, morte en 1499, ép. de Jehan Bracque. (Rec. géné.)

Bracque ou Bracq.

D'azur à la gerbe d'or liée de gueules. (Rec. géné.)

Jehan se rend au tournoi de l'Epinette, en 1435, avec d'autres Tournaisiens. (Ms. 226.) — Jehan, assez vraisemblablement le même personnage, fondateur d'une messe et d'un obit aux Croisiers, trépassa en 1452. (Rec. géné.)

de Braffe.

Armes. ....

Grégoire de Braffe, *ki trépassa l'an* 1296, eut sa sépulture aux frères Mineurs. (Ms. 227.) — Isabeau, femme

au seigneur Jehan Bietmers, morte en 1363, eut également sa sépulture au même lieu. (Rec. géné.)

Brassart.

De sable au chevron d'or, acc. de 3 fleurs de lys de même. (Roucy, *Epit.*)

Ces armes se trouvent dans les quartiers maternels de Pierre Cottrel, (Rec. géné.) et dans ceux de Miquel Bernard, mort en 1448, (Roucy, *Epit.*)

de Brecht.

De sable au lion d'or, à la bande échiquetée d'argent et de gueules brochant sur le tout.

Jacques, seigneur de Grandmetz, époux de Marie-Madeleine du Rieu, qui portait de sinople à la fasce d'argent chargée d'un cygne au naturel, la tête et le col brochant sur le sinople. (Ar. de Fl.)

Bresout.

D'or à la feuille de trèfle de sinople accostée de deux croissants de gueules. (Ms. de M. du M.)

du Breucq.

(Chevalerie)

De sinople à la bande d'argent chargée de 3 doloires de gueules. (Ms. 224.)

de Brias.

D'or à la fasce de sable, acc. en chef de 3 cormorans de même, membrés et becqués de gueules. L'écu posé sur un manteau de gueules fourré d'hermine, sommé d'une couronne à 5 fleurons.

Il existait des chevaliers de Briast au XIIe siècle. — Louis-Jos. marquis de Royon, en épousant en 1681, Alexandrine de Bernard d'Esquelmes, devint seigneur de plusieurs terres en Tournaisis et nommément de celle de Florent à Taintegnies, terre actuellement encore en possession de cette famille.

Bridoul.

D'azur à la fasce d'or acc. en chef de 3 étoiles de même. (Géné. des du Chambge.)

Brisseau.

D'or au chevron de gueules chargé de 3 croisettes de même et acc. de 3 autres croisettes, deux en chef, une en pointe.

Jacques, avocat à T. (Ar. de Fl.)

Broux.

De gueules au dragon d'or dans la situation ordinaire de l'aigle.

Louis, écuyer, seig^r^ de Marne, bailli de états du bailliage de T^i^ T^s^, en 1703. (Epit. à S. Nicolas.)

le Brun.

D'argent au brunissoir de doreur de sable.

François, bourgeois de T. (Ar. de Fl.)

le Brun.

De...... à un oiseau de......

Anne, femme de Lion le Petit, seigneur de Béthomé, morte en 1580. (Ms. 224.)

le Brun.

De gueules à la couronne d'or, au chef d'argent, chargé de 3 merlettes de gueules. (Géné. des Joseph.)

Bruneau.

D'azur à 3 roses d'or. (Ms. 222.)

Pierre-Antoine-Joseph, né en 1686, fils d'Antoine, seigneur d'Houpeline. (R. des paroisses.)

de la Broye.

D'argent à la croix de gueules chargée de 5 coquilles d'argent.

Famille originaire de Lille. — Gilbert épousa Hélène de la Pierre, en 1590. — Gauthier, en épousant Françoise d'Ollehain, devint seigneur d'Estaimbourg.

de Bruyelles.

(Chevalerie.)

D'azur à 3 oies contournées d'argent. — On trouve encore Bruyelles : *écartelé ; au 1 et 4, contre écartelé d'or, au lion de sable, qui est Hainaut; au 2 et 3, de Bruyelles.*

Hector, épousa Huette du Chastel de la Howardrie.

Buillemont ou **Billemont.**

De sable à l'écusson d'argent en cœur, à la cotice d'or sur le tout.

Gérard, épousa N. de Mortagne, veuve en 1300. — Bonne, épousa Arnould Cottrel, seigneur d'Esplechin, père de Michelle, femme de Nicolas de Lannoi, seigneur de Lesdain. — Jean, chanoine de T., fondateur de deux bourses d'études, en 1552.

Bucheau.

De..... au bucheau de.... en pal, tenant à la bouche un oiseau de......

Un sceau de 1266, aux archives, porte ces armes. Ce nom est celui d'un grand prévôt de T. Un de nos évêques le portait aussi.

Buridan.

(Chevalerie.)

D'argent au chevron de gueules, acc. de 3 écrevisses de sable. — Cri d'armes : TOURNAI.

Aubert, premier époux de Catherine de Brielle, qui portait d'or à l'échiquier d'argent et de gueules de 7 traits. (Roncy, *Epit.*)

du Bus.

D'argent au chef de gueules, au lambel de 3 pendants d'argent. (Ms. de M. du M.)

du Bus de Gisignies.

Coupé : en pointe, écartelé : au 1 d'azur à un écusson d'argent accosté de 4 fleurs de lys de même; au 2, d'argent à la croix de gueules chargée en coeur d'une rose d'argent et cantonnée de 4 étoiles de sable, à la bordure engrelée de gueules; au 3, d'or à 3 merlettes de sable; au 4, d'azur à l'épée d'argent garnie d'or, mise en fasce et acc. de 3 merlettes d'argent, deux en chef, une en pointe; au chef d'or à un faisseau de feuilles de palmier de sinople. — Supports : 2 *levriers contournés, portant bannières : à dextre de la première partition, à senestre de la seconde. — Couronne de vicomte surmontée d'un casque* — Cimier : *une aigle issante.* — Devise : FINIS LABORUM PALMA.

Cette famille portait anciennement comme à la première partition. — François, né à Dottignies, époux de Marie Baudrenghien. — Pierre-Ignace, époux de Marie-Thérèse Vuylsteke qui lui apporta le fief de Gisegnies sur Escaut. — Léonard-Pierre, l'un de leur fils, vicomte du B. de G., membre des États-Généraux, gouverneur d'Anvers, du Brabant, gouverneur-général de Batavia, etc., etc. — L'un de ses fils, Aimé-Bernard,

représentant. — Tous les membres de cette famille portent le titre de vicomte.

du Bus.

D'azur à l'écusson d'argent en coeur, entouré de 7 fleurs de lys de même, posées en orle, 3 en chef, 2 en flancs, 2 en pointe. (Dict. géné. et héral.)

de Bury.

De sinople à un hibou d'argent.

Adam vivait en 1276. Il assista au jugement rendu par la comtesse Marguerite de Hainaut, contre Michel de la Deule. (mom. anc.) — Jean, en 1330. — Iolande, chanoinesse de Ste-Vaudrue au XIVe siècle. (Dict. géné. et héral.)



C.

Cachoir.

Armes.....

Anne, épouse de Michel Visart, en 1601. (R. des paroisses.) — N. Cachoir, grand vicaire de T., fit des dons à l'église.

Callenelle.

D'or à la bande de gueules. (Ms. 224.)

de Calonne.

(Chevalerie.)

D'hermine au léopard de gueules. (1)

Eustache, époux de Manisinde d'Antoing, vers 1190. — Bernard, porte-enseigne à la bataille de Cassel. — Gauthier, chef des 600 Tournaisiens de la garde du roi à la même bataille. — Jean, prévôt de T., en 1557. — Le ministre Calonne était fils de Louis-Joseph, conseiller au parlement de Douai. — De Calonne de Beaufait auteur d'un recueil d'épitaphes de la bibliothèque.

de Calonne.

Ecartelé : au 1 et 4 d'azur à 2 aigles à 2 têtes d'or, l'une au deuxième canton du chef, l'autre en pointe, au franc quartier d'or au lion de sable; au 2 et 3, d'or à 3 hamaides de gueules.

Se remarque sur la torche des Damoiseaux.

de Calonne.

D'azur à 2 aigles à 2 têtes d'or, l'une au 2e canton du chef, l'autre en pointe, au franc quartier d'argent chargé d'un lion de sable, lampassé et armé de gueules. — Devise : En espérant mieux.

Roland-Joseph, seigneur du Quesne. (Ar. de Fl.) —

---

(1) Les familles actuelles de Van Caloen et Van Caloen-Arents, portent les mêmes armes. Un autre Van Caloen porte écartelé de de Calonne et de Cordes.

Jean-François, juré et mayeur des finances de T. — Jacques-Calixte, prévôt de St-Amand.

Cambier.

D'azur au chevron acc. en chef de 2 roses, et en pointe d'une étoile à 6 rais, le tout d'or.

Michel-Dominique, conseiller du roi, contrôleur du trésorier des États du T^e. (Ar. de Fl.) — Maximilien, échevin de St-Brice et alfré de la compagnie bourgeoise de cette paroisse, mort en 1656. — Jacques, bailli de Mortagne, en 1684. (M. 226.)

Cambier.

D'azur au chevron d'or, acc. en chef de 2 têtes de licornes affrontées d'argent, et en pointe d'une..... de même.

de Cambri.

D'azur à 3 losanges d'or. — Supports : *2 licornes portant bannières aux armes de l'écu.* — Timbre : *un casque de chevalier cimé d'une aigle éployée de sable.*

Une charte de l'abbaye de St-Aubert mentionne un Jehan de Cambri en 1197. (V. *Epit. rimées.*) — Guillaume, chevalier, seigneur du Bus et de Velaines, grand prévôt en 1555, portait d'azur au chevron d'or, chargé de 3 aiglettes de sable, acc. de 3 losanges d'or. Ce chevron était emprunté aux armes de sa mère. — Gabriel, capitaine d'une compagnie bourgeoise, en 1566. — Jehan, capitaine d'une autre compagnie, dans le

même temps. — Messires Albéric, Prosper, Édouard, représentants actuels de cette maison.

des Campaux.

D'argent à la croix engrelée de sable, au lambel de gueules. (Carpentier.)

Noble homme Pierre et Marie de Bari, son épouse, fondèrent le couvent de S. Sauveur, dit des Campaux, par testament conjonctif du 11 novembre 1416.

Campenoy.

De..... à 4 croissants de....., 1 à chaque canton, à l'étoile à 6 rais de..... en abîme.

Jaspar, mort en 1678. (Ms. 226.)

des Camps.

De gueules à 3 gerbes d'or. (Ms. 226)

Canart.

D'argent à la croix ancrée de gueules.

Un tournaisien de ce nom se rendit au tournoi de l'Epinette, en 1358.

de le Candèle.

D'or à 3 capuchons de sable.

Maximilien, écuyer, mort en 1590, enterré à S. Quen-

tin. (Ms. 227.) — Les représentants actuels de cette maison habitent la province d'Anvers.

Caniot.

D'azur au chevron d'or, acc. en chef de 2 grappes de raisin tigées et feuillées d'argent, en pointe d'une hure de sanglier de même.

Nicaise, juré de T. (Ar. de Fl.) — Nicolas, capitaine d'une compagnie bourgeoise, mort en 1669. (Ms. 226.)

Cantaloux.

D'argent à 3 tours de gueules, 2, 1.

Charles, bourgeois de T. (Ar. de Fl.)

le Cappelier.

De gueules au chevron d'or, acc. de 3 aiglettes à 2 têtes d'argent, becquées et membrées d'or.

Charles-François, écuyer, seigneur de Flesquières, Frize. (Ar. de Fl.) — Gilles, obtint confirmation de noblesse, en 1658. (Rec. de la nobl.) — Jean, échevin et capitaine du serment de S. Antoine en 1639. (Ms. 226.)

Capriaux.

Armes.....

Jean, mort en 1424. — Jean, fils du précédent, mort en 1441. (Rec. géné.)

Capron.

D'or à 3 têtes de carnation sous un chaperon d'argent houpé de gueules. (Géné. des du Chambge.)

Cardevacque.

Coticé de 6 pièces de.... et de.... au franc quartier d'hermine. (Ms. 226.)

Jehanne, épouse de Pierre de Thun, seigneur de ce lieu, morte en 1427. — Pierre, époux de Anne de Thieulaine. — Une famille du nom de Cardevacque, annoblie en 1596, porte d'hermine au chef de sable. (Annu. de la nobl.)

Carette.

Burellé d'argent et de gueules de 8 pièces, à la bande d'azur sur le tout. (Ms. de M. du M.)

Li Carlier.

Ecartelé : au 1 et 4 d'azur à la roue de 6 rais d'or; au 2 et 3, d'azur chargé de 4 chevrons d'or. Devise : Natùra et arte.

Sire Baltazar, prévôt de T., envoyé à Rheims avec d'autres députés pour représenter la ville au sacre de Charles VII. — Maître Jean, *chapelain aux honneurs du roy,* chanoine de T.

Carmont.

De gueules à 3 chiens passants d'argent, 2, 1.

Sire Jehan, jadis prévôt, étant juré, eut la tête tranchée, en 1428, comme fauteur des troubles qui agitèrent la cité. — Jacques, sgr de Porch, eut pour fille Marie-Anne, épouse de Jean Desmasure. (Ms. 226.)

Caromble ou Carouble.

D'azur au sautoir d'argent cantonné de 4 macles de même. (Mir. Arm.)

Messire Gilles, prévôt de Valenciennes. — Lotard, Jean et leur cousin Jacques Jonches « lesquelz trois vindrent jouster en Tournay à la feste que tindrent les 31 roys, gentilzhommes et bourgeois du dict Tournay, contre toutz allantz et venants. » (Ms. 223.) — Marguerite, épouse de Jehan Cottrel. Ils donnèrent le jour à Jehan C., sgr d'Esplechin. — Anne, épouse de Hugues de Lannoy, sgr de Lesdain.

Carondelet.

D'azur à la bande d'or, acc. de 6 besans de même en orle.

Me Jacques, maître d'hôtel de Louis XI. — Charles, châtelain d'Ath. — Paul, chevalier, sgr de Maulde, gouverneur de Bouchain, en 1595. — La terre de Maulde, Hainaut, après avoir été 400 ans dans la maison des de Maulde, fut acquise par les Carondelet.

de Carvin.

De gueules au sautoir d'or, chargé d'un écusson de gueules au lion d'argent.

François, écuyer, mort en 1573. (Ms. 226.)

Castagne.

D'argent au chataignier de sinople, feuillé et fleuré de même, la base du tronc engoulée par un mufle de lion de gueules.

On voit ces armoiries parlantes sur un sceau de 1285 aux archives, sur la torche des Damoiseaux, p. pri. — Guillaume acheta, avec Jean le Plat, la ville des Cauffours au nom de la commune. — En 1289, le même, alors juré, fit l'acquisition du Bruisle pour le joindre à la cité. — Jackemes, prévôt de T., de 1313 à 17, et de 1320 à 22.

Caters.

D'azur à 3 chats rampants d'or, 2, 1, les 2 premiers affrontés. — (Ar. des P.-B.)

Guillaume-Ernest, échevin de T., anobli en 1735. Il obtint l'autorisation de trafiquer en gros sans déroger. (Nobi. des P. B.) — Pierre-Ernest, écuyer, seigneur de Cadnet, échevin en 1759.

Catrice.

D'argent au chevron de gueules, acc. de 3 chats de sable. (Mir. Ar.)

Une rue à S. Brice porte le nom de cette famille.

des Cauffours.

D'or à 3 chevrons de gueules. (Archi. du Nord.)

Dans la liste des Flamands et Hennuyers qui assistè-

rent au tournoi de Mons, en 1310, on trouve un Alexandre des Cauffours, portant comme il est dit. (Ms. 222.)

Caulier.

D'azur à 3 étrilles d'argent émanchées d'or, 2, 1.

Charles-Jos., licencié ès-lois, avocat, mort en 1669. (Ms. 226.)

Cavet.

De.... au chevron de.... acc. de 3 annelets.... de..... (Sceau de 1404, aux archives.)

Gaspar, écuyer au XVIIIe siècle. (Rec. géné.)

de Cazier.

Parti : au 1 d'argent à 3 étoiles d'or, au chef d'argent chargé d'une rose d'or; au 2 d'argent à une demi-aigle de sable mouvant de la dextre de la partition.

Pierre, greffier des échevins de S. Brice, fonda le récran Cazier, sis à l'angle de la Barre S. Brice et de l'Atre, en 1595. — Pierre, licencié ès-lois, mayeur d'Antoing, mort en 1527. (Ms. 226.) — Par testament olographe du 23 avril 1831, Me Renier-Albert-Jos., baron de Cazier, dernier de sa race, mort en 1833, donna neuf bonniers de terre pour le revenu servir à certains obits et à l'entretien de l'église de Rumillies. Le charitable gentilhomme légua en outre son château avec cinq bonniers aux pauvres du village, pour en jouir après le décès de Dame Marie-Anne-Norbertine, comtesse de

Robiano, son épouse. Les pauvres de T. auront aussi 100,000 fr. après le décès de la dite dame.

Centimars.

De gueules à 3 aiglettes d'argent, 2, 1, à la bordure componée d'or et d'azur.

Pierre, *li roys de Gorgailles*, figura au tournoi de 1331.

de la Cessoye.

Coticé d'azur et d'or de 6 pièces, au franc quartier dextre du chef d'herimne.

Jeanne, dame de Wanehain, apporta cette seigneurie dans la maison de Landas, par son mariage avec Wallerand. (Mir. ar.)

Chaffaux.

D'azur au chat rampant au naturel sur une terrasse de sinople, devant une moisson de même, armé d'une faux d'argent en pal. — Devise : MESSEM EXPECTO.

Constantain-Jos. prit ses degrés à l'université de Louvain en 1781. — Son fils, Constantain, conseiller communal.

Chamart.

Ecartelé : au 1 et 4 d'or, à 3 mufles de lions de gueules ; au 2 et 3 d'or, à 3 fasces de gueules. (Gén. des de Cordes.)

du Chambge.

D'argent au chevron de gueules, acc. en chef de 3 merlettes de sable, et en pointe d'un trèfle de sinople.

Famille originaire du quartier de Lille. — Nicolas, échevin de T., capitaine d'une compagnie bourgeoise, mort en 1669. (Roucy, *Epi.*) — Pierre, écuyer, seigneur du Fay, conseiller du roi et trésorier de France, premier président en 1700. — Jean, bailli du chapitre, greffier des états de T. T[e]. mort en 1705. — Marie-Catherine, veuve Hardy, fonda en 1706, rue des Corriers, un refuge pour 6 pauvres filles et une école, paroisse S. Quentin.

du Chambge.

D'azur à 3 têtes d'aigles coupées d'argent et becquées d'or.

Ces armoiries sont émaillées sur la torche des Damoiseaux. — Charles-Joseph, écuyer, échevin, mort en 1671, époux de Catherine de Gouy. (Ms. 226.)

des Champs.

De sinople à la fasce d'argent.

M[e] Feuillant, seigneur de Béthomé, bailli général et receveur de la baronnie d'Antoing, capitaine d'une compagnie bourgeoise, mort en 1692. — Guillaume, seigneur de Béthomé et Buillemont, conseiller du roi au bailliage, mort en 1699. — Une branche de cette famille écartelait d'un écu d'argent, au chevron d'azur, acc. de 3 trèfles de même. (Roncy, *Epi.*)

de la Chapelle.

D'azur au chevron d'or, acc. de 3 trèfles d'argent. (Mir. ar.)

de la Chapelle.

De gueules à la croix ancrée d'or, cantonnée de 4 annelets de même. (Plan de T.)

Louis, seigneur de Beaufait, Billemont, Moncheau, mort en 1611.

de la Charité.

De.... à une dextrochère habillée de....., tenant un..... de......

Jean, premier conseiller du mont de piété, échevin et commis aux finances, mort en 1672. (Ms. 226.)

Charon ou Caron de Dossemer.

(Chevalerie.)

Des sceaux de 1291, 1367, 1407, aux archives, portent une fasce et une étoile au canton dextre du chef. — Un manuscrit donne : d'argent à la fasce d'azur acc. de 3 coqs de gueules.

En 1291, Guillaume de Mortagne et Isabelle sa femme, dame de Rumes, donnèrent au comte Gui les aleux « Kil auoient acheptè et acquis ensanle à Charon de Dossemer, à ses frères et sœurs. » Reiffenberg rapporte cette pièce et ajoute que l'un des sceaux en cire

verte appendu, porte « Karon de Angl (emare), avec un écusson chargé d'une étoile au canton dextre du chef. — On voit ce nom sur les listes des Damoiseaux; une Marguerite Caron mourut en 1418. (Rec. géné.)

Caron.

De..... à 3 casques de....., 2, 1.

François, prêtre, mort en 1646. (Roncy, *Eptt.*)

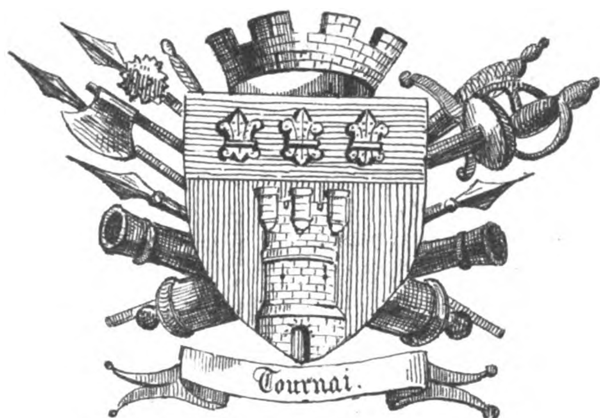
du Chastel de la Howardrie.

(Chevalerie.)

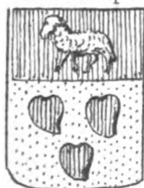
De gueules au lion d'or, armé, lampassé et couronné d'azur. — Timbre : *couronne comtale* (perles et fleurons) *surmontée d'un heaume d'argent grillé et liseré d'or, fourré de gueules.* — *Lambrequins d'or et de gueules.* — Cimier : *une aigle issante d'or.* — Supports : 2 *lions d'or contournés, armés, lampassés et couronnés d'azur.* Cri de guerre : MACHELIN. — Devise : PORTE EN SOI HONNEUR ET FOI.

« Godefroi, comte de Valenciennes, vendit son comté à Rachelle de Hainaut, l'an 1029, et portait, ledit Godefroi pour ses armes : de gueules à un lion d'or rampant, armé et lampassé et couronné d'azur, duquel sont descendus ceulx du Chastel, comme premier nom de la ville s'appellait du Chastel au val de Chistres. » (Mir ar.) — Cette antique et noble maison est alliée aux plus importantes familles du pays. Bon nombre de ses membres se sont distingués dans la carrière des armes. — Tous les du Chastel portent le prédicat de comte. Plusieurs habitent aux environs de T.; ce sont MM. le

Pl. 5



Hersecap



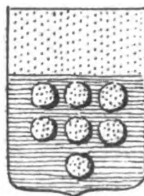
Antoing



Grenut



de Melun



Preys.



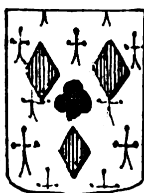
de Glarges



Havet.



Polinchove.



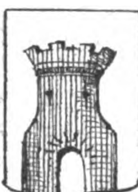
le Clercq



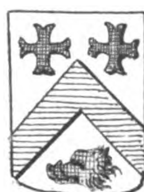
Joseph.



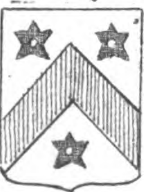
d'Amman.



Froidmond.



Savary.



du Bus



du Chambge.



Peterinck.



comte Louis-Odillon, bourgmestre de Lesdain; le comte Armand, son frère; le comte Ernest-Albéric, capitaine de cavalerie sous l'empire, décoré de plusieurs ordres, bourgmestre de Hollain; les comtes Henri-Albéric et Camille-Ernest, frères, à Wez.

Chasteler.

De gueules à 6 châtelets d'or, aux portes d'azur, mis en orle, 3, 2, 1.

Leur généalogie commence à Bertrand et Gillon. (Mir. ar.)

Chatillon.

De gueules à 3 pals de vair, au chef d'or. — Cri d'armes : CHATILLON.

Jackemes, sire de Leuze, Condé, etc., était fils de Gui, comte de S. Pol. — De la maison de Guéric-le-sor, la terre de Leuze passa par les femmes dans celle de Chatillon.

Chatillon.

D'argent au chef de gueules.

Charles, écuyer, seigneur de Malesse, juré de T., en 1609. — Nicolas, écuyer, député aux états du T[is], mort en 1687. (Ms. 226.)

Chatillon.

D'argent au chef de gueules, brisé d'un croissant d'argent en coeur.

Philippe-François, écuyer (Ar. de Fl.)

Chastillon.

Ecartelé : au 1 et 4 de gueules semé de roquets d'argent, à la bande d'azur chargée de 3 aiglettes à 2 têtes d'or; au 2 et 3, d'azur au chevron d'or acc. en chef de 2 étoiles à 6 rais, en pointe d'une gerbe de même; sur le tout d'argent au chef de gueules.

Jean-François, écuyer. (Ar. de Fl.)

Chatillon.

D'argent au chef de gueules, écartelé d'azur à la croix ancrée d'or, cantonnée de 4 coquilles de même.

Charles-Franç., écuyer, seigneur d'Uldcreveq. (Ar. de Fl.)

Chatillon.

Ecartelé : au 1 et 4 d'argent, au chef de gueules; au 2 et 3, de gueules semé de billettes d'argent. (Plan de T.)

du Châtelet.

Armes....

Se rencontre dans les listes des Damoiseaux de 1575.

de Chin.

(Chevalerie.)

D'or au lion d'azur.

Ainsi blasonné dans le roman de Gilles de Chin.

de Chin.

Burellé de vair et de gueules de 6 p. (Court, am.) — *D'or à 3 fasces de gueules chargées de 9 besans d'or, 4, 3, 2.* (Ms de M. du M.)

Mahaut donna quatorze bonniers de terre à Sainte Marguerite, en 1288. (Cousin, liv. IV.) — Maigne, dite Galette, femme de Jehan le Preud'homme, morte en 1443. (Liv. des morts.)

Cisoing.

(Chevalerie).

Cotiqé d'or et d'azur de 6 p.

Les seigneurs de Cisoing étaient Bers de Flandre. — Jehan de C. est cité par Philippe Mouskes, vers 30, 257.

Cisoing.

(*Bourg.*)

Coticé d'or et d'azur de 6 p.

Cette baronnie était comprise dans l'ancien évêché de T.

Clau.

De sinople à la fasce d'or, acc. de 3 clous d'argent mal ordonnés. (Généal. des du Chambge.)

le Clément de Taintegnies.

De gueules à 3 trèfles d'or, au chef d'argent chargé de 3 merlettes de sable. — Couronne à 9 perles. — Supports : 2 *lions contournés d'or.* — Devise : CLÉMENCE ET VAILLANCE.

Pierre, chevalier, s'établit aux P.-B. au siècle dernier. — Philippe-Alexandre-Charles, seigneur de Saint-Marc, de Taintegnies, major au régiment français de Soissonnais, né en 1720. — Lamoral le Clément, baron de Taintegnies, chef d'escadron sous Napoléon Ier. — Philippe, son fils, habite Bruxelles.

le Clément de Saint-Marc.

Mêmes armes que le précédent.

Messire le Clément de Saint-Marc, ex-lieutenant aux cuirassiers, a épousé Mlle Justine-Laure le Maistre d'Austaing. De ce mariage sont nés Idesbald, officier au 5e régiment de ligne, Ernest et Marie.

le Clercq.

D'azur à la bordure engrelée d'or, à la bande de même, chargée de 3 roses de gueules et acc. de 2 étoiles à 6 rais d'or.

Hermès, docteur en médecine, épousa Agnès, de Vergelois, dame de Montifaut. (Mir. ar.) — Alexandre, seigneur de Pasquendal, mayeur de S. Brice, mort en 1624. — Nicolas, lieutenant du bailliage. (Roncy, *Épit.*)

— François, seigneur de Montifaut, médecin et chanoine, fonda en 1652, la maison des Montifaut, rue des Augustins, pour recevoir ses parents pauvres.

de Clermes ou Clermais.

D'argent à la bande fuselée de gueules de 5 p. (Nir. ar.)

Lion, figura au tournois de l'Epinette, en 1435. (Ms. 222.) — Roger, prévôt de T., en 1400. — Roger, mort en 13.., Voyez pl. 14. — Jehan, écuyer, licencié en droit, mort en 1566. (Ms. 226.)

de Clipele.

D'azur au chevron d'or, acc. en chef de 2 étoiles à 6 rais, et en pointe d'une aigle, le tout d'or.

Jacques, seigneur de Rupilly, époux de Marie de Macle, mort en 1700. — Jacques, marchand, seigneur d'Attiche, mort en 1745. (Roncy, Épi.)

de Cocq.

D'azur à 2 bâtons écotés d'or en sautoir sur lesquels sont perchés 3 coqs de même, 1 en chef, 2 en flancs.

Pierre, receveur de l'évêché de T. (Ar. de Fl.)

de Cocq.

De gueules à 2 bâtons écotés et alésés d'argent en sautoir, cantonnés de 4 coqs de même.

Pierre, licencié ès-lois, grand bailli de l'échevinage de T., commis aux finances, mort en 1710. (Roncy, Épi.)

Cocqueau.

Armes....

Pierre-Alexis, écuyer. — Son fils, François-Séraphin, né en 1719. (R. des paroisses.)

Collemer.

D'argent billeté de gueules, à 3 croissants 2, 1, de même.

On voit ces armes sur la torche des Damoiseaux, p. pri. — Jean parut au tournoi des 31 rois. Il portait de gueules billeté d'or, c'était une brisure. — Sire Jehan, prévôt de T., deuxième époux de Catherine de Brielle. — Agnès, femme de Jehan de Blandain. (Ms. 224.)

Collert.

De sable à une tête et col de licorne d'argent, de profil.

N. Collert, bourgeois de T. (Ar. de Fl.)

Coniart.

De.... à la croix potencée de.... cantonnée de 4 croiselles aussi potencées de.....

Charles, pèlerin de Jérusalem, receveur et égliseur de S. Pierre, mort en 1649. (Ms. 226.)

Coppès.

D'or à la bande de gueules chargée de 3 coquilles d'argent, et d'une aigle à 2 têtes d'azur au canton senestre du chef.

Parmi les magistrats tournaisiens qui ordonnèrent la construction des murs et des tours de la cité, en 1277, figure Wattier Coppès, alors prévôt.

Coppin.

D'azur au coq de sable, crêté et barbé de gueules, les pattes aussi de gueules, la dextre posée sur un pain au naturel, la senestre sur une terrasse de sinople.

George-Roland, seigneur d'Ossoy. — Louis, seigneur d'O., bailli de Pecq, député aux états, mort en 1693. (Ms. 226.)

Copsiaux.

D'or à 3 aiglettes d'azur, 2, 1, à la fasce de gueules chargée de 3 feuilles de trèfle d'argent.

Jehan, mort en 1424. (Ms. 224.) — Jehan, fils du précédent, époux de Philippine de Carnin.

Coquiel.

D'argent à 3 feuilles de trèfle de sinople, 2, 1, au chef de gueules chargé d'un lion léopardé d'or. — Devise : DIC QUID INVIDES COELO. (Roucy, *Epi.*)

Denis, juré en 1619. (R. de la loi.) — Denis, conseiller, lieutenant-général du bailliage, mort en 1635, époux de Marguerite Liégeois. (Ms. 226.)

de Corby.

D'azur semé de couronnes d'or.

Jacques, figurait au tournoi de 1331 sous le nom de *li roys Gallehos*. (Ms. 222.)

de Corby.

D'azur à la fasce d'argent chargée de 3 croisettes de gueules.

Henri, chanoine de T. (Ms. Varii eventus.)

de Cordes.

(Chevalerie.)

D'or à 2 lions adossés de gueules, les queues passées en sautoir, armés et lampassés d'azur. — Cri d'armes : CUL A CUL WAUDRIPONT. (1)

La branche cadette de Waudripont, en prenant le nom de de Cordes, adopta les armes ci-dessus, pour rappeler la vaillance de deux frères qui combattirent en lions les infidèles « tout ensanglantez et empourprez de sang, et enfin, après avoir esté trouvez gardant quelque pont ou passage, terrassez, morts par terre, dos contre dos. » (Légende de la famille.)

Cossée de Maulde.

D'azur au chevron acc. en chef de 2 aigles éployées, les têtes affrontées, le tout d'or, en pointe d'un lion de

---

(1) Et non *ciel à ciel*, comme il est dit dans *les Archives du Nord*. — Remarquons que le Gillon de Basseghem porte actuellement ces armoiries. Gillon de Goemaringhe porte de même, plus un listel avec ce cri : CORDES, CORDES. (Ar. de Belg.)

même, armé et lampassé de gueules. — Timbre : lambrequins et casque cimé du lion de l'écu. — Les vicomtes ont une couronne de vicomte aux P.-B., et pour supports 2 lions contournés d'or.

Cette famille a possédé l'ancienne seigneurie de Maulde-lez-Bari. — Charles-Antoine, conseiller au conseil souverain du Hainaut. — Alfred, chevalier, époux de Melle de Bonaert. — Edouard, vicomte, habite Villers Saint-Amand. — Gusmar, habite T.

Cottrel.

De gueules semé de cottrels d'argent, à la bande d'azur chargée de 3 aiglettes d'or. — Devise : Bon espoir. (Ms. Varii eventus.)

Cette ancienne famille a fourni des magistrats et des ecclésiastiques distingués. Elle s'est alliée aux plus importantes maisons de la province. — Jacques, en épousant Marguerite d'Esplechin, ajouta à ses armes la bande d'azur aux aiglettes d'or qu'on y voit, et qui est d'Esplechin. — Pierre, chanoine et archidiacre de la cathédrale, mort en 1545, donna une partie du local des anciens prêtres et 3000 florins pour la bibliothèque du chapitre. — Pierre, aussi chanoine, repose à la cathédrale sous une tombe érigée en 1621. V. Pl. 14. — Outre la seigneurie d'Esplechin, les Cottrel ont eu celles d'Espain et d'Ère.

Coulon.

D'azur au chevron d'argent acc. en chef de 2 étoiles à 6 rais d'or, et en pointe d'une cloche d'argent.

Antoine-Joseph, conseiller au bailliage, pauvriseur de S. Piat, mort en 1755.

de Courcelles.

D'or au chevron d'azur acc. de 3 trèfles de même.

Marescal de Courcelles, conseiller à la cour de Douai, acheta en 1796 le château de Beauregard, sis à Froyennes. Il le reconstruisit et ses descendants l'habitent encore.

de Courchielles.

De gueules à l'écusson d'argent chargé d'un sautoir de sable.

En 1410, Wattier fut anobli par le roi de France. (Ms. Varii eventus.) — En 1440, Jehan alla au siége de Pontoise avec *six vingts arbalestriers tournaisiens.* — En 1455, Jehan remporta le prix d'arbalète à T., et donna un banquet en la halle. (Ms. de Fief.)

Cousin.

D'or à 2 étoiles à 6 rais en chef, à une hure de sanglier défendue de gueules, le tout de sable.

Dame Ursule épousa en premières noces Gaspar Caré, écuyer ; en secondes, Guislain Failligant, écuyer, mort en 1753. (Boncy, *Epi.*)

Coussart.

Coupé : de Sinople à la tour crénelée d'argent ; de gueules à la fasce d'argent. (Ms. de Launay.)

Couteau.

De gueules à 2 serpents d'or en pal, adossés et entrelacés en double sautoir, divisés en chef, traversés en leurs cols par un couteau d'argent émanché d'or, posé en barre, et accostés de 2 cigognes d'argent qui les supportent avec leurs becs.

François, avocat. (Ar. de Fl.)

Couvinck.

D'azur au chiffre d'or composé de 2 F et 2 C.

François, marchand. (Ar. de Fl.)

Couvreur.

D'azur à 3 épées d'argent, les gardes et les poignées d'or, posées en bandes, les pointes basses, à la bordure engrelée d'argent.

François-Mathieu, avocat. (Ar. de Fl.)

Créplaine.

(Chevalerie.)

D'or à 3 têtes de lions de gueules.

Catherine, femme de Jacques d'Avesnes, en 1409. (Rec. géné.)

Créteau.

D'azur à la fasce d'argent, acc. de 3 étoiles à 6 rais de même en chef, et d'un coeur en pointe entre un vol de même.

Claude, médecin, mort en 1690. (n.° 226.) — Guillaume, lieutenant-roi d'armes, auteur du *Miroir armorial.* — Claude, avocat, mort en 1736.

Crissembien.

Ecartelé : au 1 *et* 4 *d'or à* 7 *trèfles*, 2, 3, 2, *à* 3 *croissants, de gueules* 2, 1 ; *au* 2 *et* 3, *burellé d'argent et de sable de* 10*p.*

Partie primitive de la torche des Damoiseaux.

Crissembien.

D'or semé de trèfles de gueules à 3 *croissants*, 2, 1, *de même, au lambel de* 5 *pendants componé d'azur et d'argent.*

Jehan figura au tournoi des 31 rois et se nomma *li roy Hamel de Bretaigne.*

de la Croix d'Ogimont.

D'or à 2 *lions adossés de gueules, lampassés d'azur, les queues entrelacées, supportant un écusson mi-parti : en chef, d'or semé de croisettes pattées de gueules, en pointe de sable. — Couronne à* 9 *perles. — Tenants :* 2 *sauvages armés de massues.*

Ignace-Alexandre, seigneur de Maubrai, lez-Velaines, grand bailli de Condé. — Chrétien-Alexandre-Joseph, épousa Eugénie de Cordes; de là les 2 lions de gueules sur champ d'or qui figurent dans les armoiries de ses descendants. — Alexandre-François, seigneur d'Ogi-

mont. — Le château d'Ogimont, (Velaines) est habité par le représentant de la branche aînée de cette maison. — Messire Arthur habite celui de Rinval, à St-Aubert. — Le château de Molembaix était la résidence de Messire Alfred, mort depuis quelques années.

de Croix.

(Chevalerie.)

D'argent à la croix d'azur. — Cri d'armes : Tournai.

Eustache suivit Bauduin, comte de Flandre et de Hainaut à la croisade. — Wautier, évêque de T., en 1251. — Bauduin, armé chevalier par l'archiduc Albert en 1600, épousa Marie de Haymen, veuve de Jacques de Pottes.

Crombez.

D'or au chevron d'azur, acc. en chef de 2 flèches au naturel, mises en pal, et en pointe d'un pin de sinople. — Timbre : *des lambrequins et un casque cimé du pin de l'écu.*

Benoit-Georges-Alexis-Joseph, écuyer, né à Leuze, mort à T. en 1854. — Il légua 100,000 fr. aux pauvres de T. et de Leuze.

Croquevilain.

De sable à la croix d'argent. (Ms. 227.)

Croquevillain.

Ecartelé d'or et de sable et en l'or du premier canton, une merlette de sable.

Jehan, fils de Guillaume et de N. Halluyn, mort en 1445. (Roucy, Epi.)

Crequevillain.

Ecartelé d'argent et de sable.

Noble homme Arnould. Sa fille épousa Robert le Louchier qui commanda les Tournaisiens envoyés à Charles VII. (Ms. 226.)

Cresse.

De gueules à la cigogne d'or becquée d'argent. (Roucy, Epit.)

de Croy.

D'or à 3 fasces de gueules. — L'écu posé sur un manteau de gueules, fourré d'hermine et sommé de la couronne ducale. — Devise : SOUVENANCE.

En 1582, Philippe épousa Anne de Beauffort, fille unique de Philippe III, et devint ainsi seigneur de Rumes, terre qui resta dans cette maison jusqu'au commencement de ce siècle. — La maison de Croy s'est divisée en plusieurs branches : les ducs d'Havré les marquis d'Havré, les comtes de Roeux, les barons de Molembaix, etc. — Elle compte 28 chevaliers de la toison d'or. — Elle a donné plusieurs gouverneurs à notre ville.

Cugnié.

De gueules à 3 coins d'or. (Ms de Launay.)

Cuveller.

De gueules à 2 chevrons d'hermine. (Ms. 226.)



D.

Dallogny ou D'Aloigny.

Parti : de gueules et d'argent à un chevron de l'un en l'autre.

François-Roch, bourgeois de T. (Ar. de Fl.)

Damas.

D'or à la bande bretessée de sable, au croissant de même au canton senestre du chef.

Pierre, écuyer, mayeur de S. Brice et du Bruisle, mort en 1627, époux de Marguerite de Bachy. (Roucy, *Épi.*)

Daneau.

D'azur au chevron d'or acc. de 3 annelets de même.

Ignace-Dieudonné, seigneur de Thimougies. Confirmation de noblesse en 1756. (Nobi. des P.-B.)

Dare.

De gueules au chevron de vair, acc. de 3 croissants d'or.

Se voit sur la torche des Damoiseaux. — Vinchant, l'un des 31 rois du tournoi de 1331. (Ms. 222.) — Quentin, époux de Catherine de Waudripont, mort en 1469. (Ms. 227.)

Dautrichon.

D'or à l'autruche de gueules.

Joseph, bourgeois de T. (Ar. de Fl.)

Decau.

D'argent au chevron de sable acc. de 3 oiseaux de même, 2 en chef, 1 en pointe.

Charles-Joseph, conseiller au siége royal du bailliage, mort en 1757, époux de Marie-Marguerite Herscap. (Epi. à S. Nicolas.)

Dehulst.

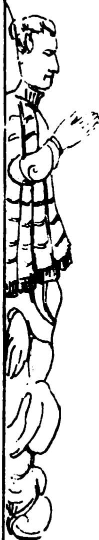
D'or à l'épée d'azur en bande, cotoyée en chef et en pointe d'une aigle de gueules, becquée, membrée et armée d'azur; au chef de même, chargé de 3 tours à 3 donjons d'argent. — Couronne de baron. — Supports : 2 levrettes contournées de sable. — Devise : Fideliter.

Le baron Désiré-Bernard-Joseph, ancien bourgmestre de T., fils d'André-François-Joseph, conseiller de la chambre des arts et métiers, et d'Agnès-Rosalie le Febvre. — Louis-Edmond, fils de M. Achille Buffin et de Aglaée-Justine-Marie Dehulst, héritera du titre de son aïeul.









del Fosse d'Espierre.

D'azur à la fasce d'or chargée de 3 roses de gueules, boutonnées d'or, acc. en pointe d'une fleur d'aubépine d'argent. — Couronne à l'antique. — Supports : 2 *léopards d'or portant bannières : à dextre aux armes de l'écu, à senestre de gueules à la croix d'argent.*

La terre d'Espierre dont la seigneurie fut acquise par cette maison au commencement du XVIIe siècle, donnait à ses possesseurs le droit de siéger aux états du Tournaisis. — Laurent, conseiller du roi, trésorier général des états du Tournaisis. — Adolphe, baron d'Espierre, sénateur pour Courtrai, en 1847. — Frédéric, résidant à Maulde-lez-Bary. — Ghislain, conseiller communal de T., conseiller provincial puis sénateur, habite aujourd'hui Bruxelles.

della Faille.

Écartelé : au 1 de sable au chevron d'or chargé de 3 fleurs de lys d'azur, acc. en chef de 2 têtes de lions arrachées et affrontées d'or, lampassées de gueules, et en pointe d'une tête de léopard d'or tenant en la gueule un annelet d'azur; au 2 d'argent à la bande fuselée de gueules; au 3 fascé de gueules et d'or de 6 p., les fasces de gueules frettées d'argent; au 4 de sable à 2 quintefeuilles d'argent, l'une au 2e canton du chef, l'autre en la pointe de l'écu, au franc-quartier d'or chargé de....; sur le tout d'argent à la croix de gueules. (Ar. de Fl.)

La terre d'Estaimpuits fut érigée en baronnie (1676) en faveur de Gilbert, seigneur d'Estaimpuits et de Roncheval. (Nobi. des P-B.)

Delmont.

De sable à 3 bandes d'argent. (Géné. des Cambry.)

Delrue.

De.... au pal de..., chargé de 3 chevrons de...., accosté à dextre d'un croissant de...., à senestre de 3 croisettes de... 2, 1.

Claude-Albert, avocat près du conseil souverain, échevin de T., mort en 1685. (Ms. 226.)

Delvigne.

D'azur au chiffre de marchand composé d'un 4 contourné, sa traverse croisée et son montant accolé des 2 capitales S O l'une sur l'autre, accosté d'un J et d'un V, supporté par un D en pointe, le tout d'or.

Jaspar, bourgeois de T. (Ar. de Fl.)

Delvigne.

D'argent chiffré d'un B en chef, d'un O en cœur, d'un V en pointe, ces lettres jointes par un montant, le tout de gueules.

Bon, marchand en gros et bourgeois de T. (Ar. de Fl.)

Denis.

D'argent au lion de sable lampassé de gueules.

Jean, juré de T., époux de Cécile de Cordes, mort

en 1649. (Ms. 226.) — Antoine « qui vescut toute sa vie dans le louable état de célibat, » mourut en 1682, et portait écartelé de Denis et de de Cordes. (Roncy. Épi.)

de la Derrière.

D'azur à 3 croissants d'argent 2, 1.

Antoine, maître particulier de la monnaie de T., mort en 1689. (Ms. 226.)

Desmarets.

D'or à 3 feuilles de chêne au naturel.

Gilles, avocat postulant, seigneur de Mongarny, mort en 1655. (Ms. 226.)

Desmons.

D'or à 3 cottrels de sable, à l'écusson en cœur de même chargé d'un créquier d'argent. (Géné. des du Chambge.)

Gérard, « grand et souverain doyen des stylez et mestiers de cette ville,» capitaine du serment S. Antoine, mort en 1675. (Ms. 226.)

Despars.

Burellé d'argent et d'azur de 6 p., à la bordure componée de même.

Geneviève, femme d'Antoine d'Aubermont.

Despiennes ou d'Espiennes.

D'argent au chevron de sable, acc. de 3 feuilles de trèfle de même.

Charles, chevalier, mort en 1694, époux de Cécile d'Ennetières. (Ms. 226.) V. pl. 12.

Desrocques.

De gueules au lion rampant d'argent. (Plan de T.)

Destrayelles.

D'argent à la fasce de sable surmontée d'un lambel de 3 pendants de gueules. (Ms. 224.)

Mahieu, mort en 1365, époux de Maigne d'Ormeries. (Ms. 227.) — Caron, grand prévôt de T., époux de N. de Grandmetz. (Liv. des morts.) — Jean, dernier de son nom, mort en 1622. (Ms. 226.)

Deurwarder.

D'azur à l'épée d'or en fasce, acc. de 3 merlettes d'argent.

Diest.

D'argent à 3 fasces de sable.

Arnoud V de Diest épousa Isabelle de Mortagne et devint propriétaire de la seigneurie de Rumes, au XIIIe siècle, par cette alliance.

Dimenche.

D'azur à l'épée d'argent en pal, garnie d'or, la pointe basse, accostée de 2 griffons affrontés d'or.

Ce nom se voit parmi ceux des prévôts et des Damoiseaux de T. — Marie Dimenche, dite la Lombarde, femme de Jacques de le Pierre, morte en 1452. (Ms. 224.)

Doison.

D'azur au chevron d'or acc. de 2 étoiles d'argent en chef, et en pointe d'une étoile d'or. (Ar. des P.-B.)

Marc, conseiller, médecin ordinaire du roi, échevin de T., analysa les eaux du Saulchoir en 1738. Il s'était marié à Françoise du Pont. (R. des paroisses.) — Philippe, échevin de T. (Nobi. des P.-B.)

de Dours.

De .... à la bande frettée de...

Jehan, dit de Manage, époux de Catherine de Harlebecque. Ils fondèrent 4 obits à S. Brice, en 1433. (Épi. en cuivre à S. Brice.)

Druez.

De sable au sautoir d'argent acc. de 4 étoiles d'6 rais de même.

Albert, avocat au parlement de Douai. — Son fils, conseiller au bailliage de T., mort en 1727. — Un autre Druez portait losangé de... et de... au franc-quartier d'hermine.



E.

des Enffans.

D'argent à l'arbre arraché au naturel.

Jean-François, seigneur de Lannoy dans Hollain, mort en 1719. — Philippe-François-Joseph construisit le beau château de Lannoy à Hollain. — Sa fille épousa le comte Charles du Chastel de la Howardrie. — Cette maison se divise en plusieurs branches : des Enffans de Vincourt, des Enffans de Fermont, des Enffans du Ponthois, des Enffans de Ghissignies. Cette dernière portant le titre de comte applicable à tous ses membres. Des Enffans d'Avernas, branche aujourd'hui établie en Autriche, porte écartelé de Renesse, d'Udekem, de Marteau-d'Ammartin, et sur le tout de des Enffans.

d'Enghien.

Gironné d'argent et de sable de 10 p., ces derniers girons chargés chacun de 3 croisettes recroisettées au pied fiché d'or 1, 2.

Jacques, seigneur de Kestergaet, épousa Jeanne de la Motte, dame de Bruyelles. (Mir ar.) — Jean, fils des précédents, chevalier, seigneur de Kestergaet. — Jacques, seigneur de Mortagne, de Bruyelles, etc.

d'Ennetières.

D'argent à 3 écussons d'azur, 2, 1, chargés chacun d'une étoile à 6 rais d'or.

Jérôme, fils de Jacques et de Quintine Pipart, grand prévôt de T. Il fonda une maison, rue de l'Écorcherie, pour y recevoir quatre vieillards. — Jean, seigneur de Laplaigne, remplissait plusieurs charges à la cour et cultivait les belles lettres. — Joseph-Marie-Baltazar, marquis des Mottes, comte de Mouscron, d'Hulst et du Saint-Empire, baron de la Berlière, officier en France, grand prévôt de T., en 1790.

d'Ennetières d'Hulst.

Écartelé : au 1 et 4 de gueules au cavalier armé de toutes pièces d'argent; au 2 et 3 d'argent à la barre danchée de gueules; sur le tout d'or à l'aigle à 2 têtes, qui est de Basta, l'aigle portant sur la poitrine un écusson d'argent à 3 écussons d'azur chargés chacun d'une étoile d'or qui est d'Ennetières. — Supports : *2 léopards portant bannières aux armes de d'Ennetières. — Pour les marquis un manteau d'hermine, blasonné sur les courtines des armes de la famille, et sommé d'une couronne ducale. — Pour les comtes une couronne à 5 fleurons.*

d'Ere.

(Chevalerie.)

D'or à 3 pals de sable, à la fasce d'hermine sur le tout.

Un sceau aux archives porte ces armes. — Mathieu paraît en 1213. — Jean, vend 10 bonniers de terre aux échevins de T., en 1274. — En 1313, Jean refusa de recevoir à foi et hommage un bourgeois de T., acquéreur d'un fief mouvant de lui. Le roi le contraignit de recevoir l'hommage dudit bourgeois à cause du droit que lui

donnait la charte de 1255, laquelle permettait aux Tournaisiens d'acquérir des fiefs nobles. — Michel figura aux funérailles de Jean de Mortagne en 1391. (M. Chotin, H. de T.)

Errembault de Dudzele.

De sable à la fasce d'or, acc. en chef de 2 fleurs de lys d'argent au pied nourri. — Supports : *à dextre, un cerf d'or, à senestre, un léopard de même.* — *Couronne à 5 fleurons.*

Antoine-Joseph-Gaston, comte de Dudzele, seigneur de Grandmetz, maréchal héréditaire du Boulonnois, mort en 1788. (*Épi.* à Grandmetz.) — Edouard-Guillaume, lieutenant-colonel au service des P.-B., mort en 1830. — Alphonse, officier sous l'empire, tué en Russie. — Charles-Louis, trésorier de T. — Antoine-Guillaume, fils du précédent, secrétaire de légation à Vienne.

Errembault du Coultre et du Maisnil.

Mêmes armes que Dudzele, moins la couronne comtale.

Louis, président à mortier au parlement de T. — Adolphe-Marie-Michel, époux de Marie Malcamp. — Henri-Victor-Joseph, frère du précédent. — Joseph-Désiré, fils de Marie-Michel.

d'Escamaing.

Armes.....

Jacquemes, mort en 1370. (Ms. 227.) — Florine-Philippine, vivait au XV[e] siècle. (Ms. 229.)

d'Esclaibes.

Armes....

Antoine, comte d'Hulst, du Saint-Empire, seigneur de Coyghem, époux de Marguerite-Charlotte-Bernard. (R. des paroisses.)

d'Espierre.

D'argent à la croix de gueules.

Roger, chef de cette maison, était fils d'Evrard Radou IV, et de sa seconde femme, fille du châtelain de Courtrai. (Poutrain, 621.) — Richard, mort à Crécy en 1346. (Mir. Ar.)

Espin ou **Espain.**

De gueules à 3 bandes d'or. (Jardin des armoiries.)

Espin ou **Espain.**

De... à 3 couronnes de .... mises en pal.

Marie, femme de Jean Wettin qui mourut en 1436. (Rec. géné.)

Esplechin.

D'azur à 3 aiglettes éployées d'or, becquées et membrées de gueules, 2, 1. (Varii eventus.)

Une charte de 1032 est signée par plusieurs seigneurs tournaisiens, nommément par Roger d'Esplechin. (Poutrain,) En 1197, Nicolas fut garant pour le traité de paix conclu entre Bauduin IX et le magistrat de T. (Reffenberg, Monu.)

— Marguerite, dernière de sa race, s'allia par mariage à Jacques Cottrel mort en 1421.

des Espringalles.

D'azur à 3 croissants d'argent.

Michel, bailli de l'évêque, représentant du seigneur de Warcoing aux états, épousa Anne de Cambri, en 1561.

l'Etendart.

D'or à l'étendard de gueules en pal.

Alexandre, baron d'Angerville. (Ar. de Fl.)

d'Evregnies.

Armes...

Arnould, 11e avoué de l'église de T., épousa Sara, fille d'Anselme. On a de lui une charte de 1266. (Poutrain.)



F.

de Failly.

De gueules à la fasce d'argent acc. de 3 doloires de même, deux en chef une en pointe.

Jacques, chevalier, grand bailli du Te. — Marie, morte en 1601. (Roncy, *Epi.*)



Faligant.

D'argent à l'ancre renversée d'azur, accostée de 3 étoiles à 8 rais de sable, deux en pal à dextre, une à senestre.

Confirmation de noblesse en faveur de Jules et Guislain en 1742. — Ives, écuyer, seigneur de la Croix et de la franche-avouerie de Vergne, mort en 1766. (Rec. géné.) — On trouve encore Faligant : d'azur à l'ancre renversée, mise en pal d'argent, acc. de 3 étoiles d'or, une en chef, deux en pointe.

Farvacques.

D'argent au chevron de gueules acc. de 3 molettes d'azur. (Plan de T.)

Jacques assiste aux funérailles de Gérard de Mortagne. (M. Chotin, H. de T.) — Jacques, mort en 1453. V. pl. 7. — Jeanne, femme d'Artus de Melun, morte en 1592. (Ms. 227.)

du Fay.

De gueules à la fasce d'argent acc. en chef de 2 doloires de même et en pointe d'une fleur de lys aussi d'argent.

Jacques, époux de Elisabeth de Formanoir. — Philippe, échevin de T., mort en 1585. (Ms. 226.)

le Febvre ou le Febure.

D'or au chevron de gueules, acc. en chef de 2 étoiles de sable et en pointe d'un maillet au naturel. (Ms. 226.)

Henri-Joseph, mort en 1701. (Roncy, Epi.)

le Febvre.

D'or à la croix de gueules chargée d'une étoile à 6 rais d'or et cantonnée de 4 quintefeuilles d'azur.

Pierre, bourgeois et juré de T., époux de Marie Scorion, mort en 1691. (Ms. 226.)

le Febvre.

D'or à l'épée de sable posée en pal, la pointe haute, accostée de 2 aiglettes affrontées de sable. (Torche des Damois.)

Jean, marchand, pauvriseur et égliseur de Saint Piat, époux d'Agnès Varlut. (Rec. géné.) — Arnould, seigneur de Lannoy et de Barye, conseiller du roi, assesseur de cette ville. (Ar. de Fl.) — Marie-Jeanne, morte en 1728. (Rec. géné.)

le Febvre.

D'azur à la branche de chêne d'argent en pal, attachée par des liens d'or à un écusson de gueules chargé d'une héliotrope d'or. — Tenants : 2 *génies ailés, vêtus à l'antique, l'un portant une ruche, l'autre un caducée.* — *Couronne à 7 perles.* — Devise : ETIAM IN INDUSTRIA NOBILITAT.

Léopold, baron le Febvre, membre suppléant du congrès en 1830, sénateur, décoré de plusieurs ordres, mort en 1844. On sait l'influence qu'il exerça sur l'industrie de sa ville natale. — Son fils aîné, Victor, baron le Febvre. — Le cadet, Léopold, baron le Febvre, époux de Melle Henriette, duchesse de Cazes et de Glucksberg.

Felizot.

De gueules à la bande d'or chargée de 2 fasces de gueules, au chef d'or; écartelé de gueules à 3 chevrons de vair.

Edouard-Louis, seigneur de la Cour, Flobecq, etc. (Ar. de Fl.)

de Fellery ou de Felleries.

D'or au chevron de gueules acc. en chef de 3 étoiles à 6 rais de même, 2, 1, et en pointe d'un arbre de sinople.

Simon, bourgeois de T., époux de Marie-Thérèse de Surmont, mort en 1674. (Ms. 226.)

de Ferrare de Reppeau.

D'argent au lion de sable, lampassé de gueules, armé d'or, chargé sur l'épaule d'un écusson de sinople à 3 étoiles d'argent.

Cette famille, apparentée à la maison ducale de Ferrare, vint de Lombardie se fixer aux P.-B. en 1500. — Noble homme J.-B. de F., natif de Crémone, ministre de la maison du duc de Lorraine, mourut en 1556. — Nicolas-Alexandre, officier au régiment de la Tour, épousa Marie-Augustine de Cambri, dont Auguste-Joseph. — Marie-Joseph. — Adolphe-Bernard-Joseph.

Fervesty.

Vergetté d'or et de sable de 6 p., à la fasce d'hermine sur le tout.

Catherine, dame d'Ere lez-Tournai, épousa Jean Cottrel, seigneur d'Esplechin, fils de Jean et de Catherine Artus. (Quartiers géné.)

Fiébart.

Armes....

Jean-François, chevalier, seigneur de la Curquière et Colibrandy, vivait en 1646. (Nobi. des P.-B.)

du Fief.

De sable à 3 croissants d'or.

Artus, conseiller de l'échevinage de S. Brice, mort en 1649. (ms. 226.) — Piat-Eleuthère, écuyer, seigneur de Hautels, chanoine de T. (Ar. de Fl.)

du Fief.

De sable à 3 coussins d'or. (Bul. de la société hist. de T.)

Nicolas, né en 1578, fut nommé évêque d'Arras. On voit son épitaphe à notre cathédrale. — D'après le manuscrit intitulé Recueil général, etc., il portait d'argent au chevron de...., acc. de 3 croissants, 2 en chef, 1 en pointe. — On trouve encore du Fief : d'argent à la fasce fuselée de gueules.

de Flamen.

D'azur au chevron d'or acc. de 3 croisettes ancrées d'argent, deux en chef, une pointe. (Ms. 226.)

Flamen ou li Flamenghe.

De sable à 3 écussons d'argent, 2, 1, chargés chacun d'une croix de gueules. (Ms. 224.)

Michel, mort en 1400, époux de Catherine Ghislenghien. (Ms. 224.) — Jean, époux de Catherine d'Aubermont. (Mir. ar.) — Marie, morte en 1415, épouse de Quintin Gargarte. (Ms. 226.)

de Flandre.

D'azur au chevron d'argent acc. de 3 étoiles à 6 rais de même.

Jean, seigneur du Coutre, conseiller du roi au parlement de T., mort en 1686. — J.-B.-Eustache, fils du précédent, mort en 1680. (Roncy, *Épi.*)

de Flines.

D'azur au chevron d'or, acc. en chef de 2 trèfles, et en pointe d'une étoile à 6 rais de même.

Gilles-Procope, écuyer, seigneur Destombes, échevin de T. en 1764. — Jean-François, conseiller du roi, référendaire en la chancellerie de T. — Un sieur de Flines habite encore le château de Béthomé.

Flekart ou Flekes.

D'argent au chevron de gueules, acc. de 6 quintefeuilles de même, 2 en chef 4 en pointe.

Jehan, mort en 1397, époux de Maigne de Maubrai. (ms 227.)

le Flon.

D'or chargé d'une feuille de trèfle d'azur, à la bordure de même. (Plan de T.)

Jacques, écuyer, seigneur de Royalcourt, mort en 1663. — Jacques-Bauduin, Sieur de le Flon, Royalcourt, époux de Brigitte de Preud'homme, en 1745. (Roncy, Rec. d'épi. sans titre.)

Florins.

D'azur à la croix recerclée d'or, au sautoir de gueules sur le tout. (Torche des Damoiseaux.)

Jacquemart eut pour fille Maigne, femme de Roger de Clermes, morte en 1334. (ms. 227.) — N. Florine (Florins) femme de Jacques d'Escamaing. (ms. 224.)

de Fleyon.

Burellé de vair et de gueules de 6 p., à 2 coquilles de..... sur la burelle du chef.

Thiery, écuyer, fils de Jehan, mort en 1451. (ms. 226.)

de Formanoir.

D'or fretté de sable.

Martin, fit relief de la seigneurie de Merlin, en 1562. Le *Recueil de la noblesse* donne un Pierre de F. échevin de T., puis grand prévôt, capitaine d'une compagnie bourgeoise, anobli en 1606, et ajoute qu'il portait d'or fretté de sable, les interstices semés d'ieux au naturel.

de Formanoir ou Fourmanoir.

D'or fretté de sable (1) — *Timbre* : *lambrequins et casque surmonté d'une couronne à 5 fleurons.* Cimier : *une aigle issante éployée de sable.*

Jehan, fait relief du fief de la Cazerie à Celles, en 1503. — Gérard, seigneur d'Archimont. — Nicolas-Bernard, seigneur de la Cazerie. — Pierre-Hubert, époux de Charlotte-Joseph van de Kerchove, en 1806. — Léon-Ghislain, époux d'Antoinette de Sébille. — Alphonse, aujourd'hui échevin de T. — Auguste, capitaine d'artillerie. — Eugène, ex-officier de cavalerie, commandant de la garde civique à cheval de Tournai.

Fortin.

D'azur à 2 dragons d'or.

Jacques, dit le Lombard, eut pour femme Marie de Cordes. Il était lieutenant du bailli de T. Il mourut en 1464. (Ms. 226.)

---

(1) De le Vicht en Flandre porte de même.

de la Fosse.

D'argent à 3 roses de gueules 2, 1, boutonnées d'or. — On trouve aussi cet écusson avec une fleur d'aubépine en pointe.

Jean et Philippe, seigneurs de Robersart, morts l'un en 1639, l'autre neuf ans après. (Ms. 226.) — Pierre-Antoine, écuyer, seigneur du même lieu, vers 1696. (Ar. de Fl.) — On trouve encore de la Fosse : d'or à 3 huchets de sable enguichés et liés de gueules. (Nobi. des P.-B.)

de Fosseux.

De gueules à 3 jumelles d'argent. (Ms. 219.)

En 1391 Collart assista aux funérailles de Gérard de Mortagne. (M. Chotin, H. de T.) — Ostes, chevalier, seigneur de Warcoing, mort en 1400, époux de Marie de Mauroy. — Ostes mort en 1458. (Ms. 226.)

Fourmestreau.

D'or à l'aigle éployée de gueules.

Agnès, femme de Guillaume Henneton, morte en 1596. (Ms. 226.)

Fournier.

D'azur au chevron d'or acc. de 2 quintefeuilles de même en chef, et en pointe d'une étoile à 6 rais d'or. (Roncy, Épi.)

Mathieu, bourgeois de T., mort en 1515. — Jehan, son fils, procureur fiscal au bailliage. (Ms. 226.) — Jeanne, épouse de Jean de Cambri, morte en 1538. (Roncy. Épi.)

de la Foy.

Parti d'argent et de sable. (Ms. 225.)

Jean, bourgeois de T. (Ms. 226.)

le François.

D'azur à la croix ancrée d'or.

Charles Bernard, écuyer, fils de François-Joseph et d'Albertine Errembault, mort en 1724. (Rec. géné.) Isabelle, épouse de N. de Bonaert. (id.)

de Franeau.

De gueules à la licorne d'argent. (Roucy, Épi.)

Jean, écuyer, seigneur de Douchy, mort en 1641. (Ms. 227.)

Franpont des Grandsars.

Fascé d'argent et de gueules de 6 p.

Jean-François. (Ar. de Fl.)

du Fresnoy.

D'argent à la fasce de gueules chargée de 3 mufles de lions d'or.

Jean épousa Alix de Thun. — Jacques, seigneur de Thun en 1475. (Mir ar.) — Godefroi, seigneur de Thun, décapité pour hérésie, en 1569, sur la place de Tournai. (Varii eventus.)

de Freidmont.

D'azur au chevron d'or acc. de 3 feuilles de trèfle de même.

En 1508, Mathieu, demeurant à Rumes, achète une terre en seigneurie foncière. — Nicolas, mort chanoine de T. en 1668. — Eustache aussi chanoine, mort en 1671, portait de sable à 9 besans d'or, 3, 3, 3. (Varii Eventus.)

de Froyennes.

Armes...

Litbertus de Froyenna, miles, mort en 1361. (Varii eventus.) — Avant Litbert vivait Michel de Froyennes, qui contribua à l'achèvement de l'enceinte de cette ville sur la rive gauche.

Fuyant.

De.... à 3 croissants de.... au bâton de...., à l'orle engrelé de.... (Sceau de 1470, archi.)



G.

de Gaest de Braffe.

Parti : au 1 d'argent à 5 losanges de sinople 2, 1, 2; au 2 de sinople à 5 losanges d'argent posées semblablement.

Charles-Dominique, écuyer, seigneur de Warcombelle.

— Michel-Adrien-Joseph, écuyer, seigneur de Braffe, mort en 1724. (Roucy, *Épi.*) — Charles-Joseph, président de la société royale d'agriculture, mort en 1854.

Gallait.

D'or à une écrevisse de gueules. (Ms. de M. du M.)

Gallet.

De.... au chevron de.... acc. de 3 coqs de.... en chef, en pointe d'une givre de....

Walter, bourgeois de T., paraît dans les lettres données par le comte Bauduin pour le rachat de la ville. (Poutrain.)

de Gand.

De.... à 3 maisons de... 2, 1. — Le Recueil général donne pour de Gand, l'écu chargé de 3 barillets, 2, 1.

Jean, conseiller, mort en 1385. — Son fils, mort en 1224. (Ms. 226.)

dou Gardin.

D'or à la bande échiquetée de gueules et d'azur de 2 traits, au lambel de 3 pendants d'argent.

Maigne, femme de Jacques de Maubray, morte en 1457. (Ms. 226.)

du Gardin.

D'azur au lion d'or tenant de la patte dextre une palme de même, au franc-canton chargé d'une étoile à 6 rais d'or.

François, juré et mayeur des finances de T., mort en 1676. (Ms. 226.) — On trouve encore de sable semé de billettes d'or à la croix ancrée de même. (Monu. anc.)

Gargate ou **Gargatte.**

De gueules semé de fleurs de lys d'or. (T. des Damois. 1280.)

Jehan, *li roys Sitor de la rouge montagne*, était au tournoi de 1331. — Jacques, au même tournoi, portait de même, mais brisé d'une bordure componée d'argent et de sable.

Gantheis ou **de le Cambe dit Gantheis.**

De gueules au chevron d'or.

Jacques, roi de l'Épinette en 1282. — Bertrand, seigneur de la Haye, épousa Jeanne d'Ollehing, dite d'Estaimbourg, et en secondes noces, Marie de Lannoy, dame de Templeuve, en 1553. — Florent, seigneur de Templeuve en Dossemez, mort en 1685.

Garin.

D'or à la fasce de gueules chargée d'une merlette d'argent et acc. de 3 trèfles de sinople, 2 en chef, 1 en pointe.

Pierre-Maximilien, licencié en médecine. (Ar. de Fl.)

le Gay.

D'argent à 3 membres de geais de sable, 2 en chef, 1 en pointe.

Charles, avocat. (Ar. de Fl.)

Gérard.

Écartelé : au 1 et 4 d'azur à 3 bandes d'or; au 2 et 3 d'azur à 3 étoiles à 6 rais d'argent 2, 1, au chef d'hermine.

Paul, receveur général de T., mort en 1665. (Ms. 226.)

Gilleman.

D'azur à la fasce ondée d'argent, acc. de 3 croissants d'or. (Mir. ar.)

Gillès de Pélichy.

D'azur au chevron d'or acc. de 3 glands de sinople tigés et feuillés de même.

Bauduin, enterré à S. Piat, en 1446. — Brice, écuyer, épousa, en 1570, Jeanne Adin, de Tournai. — Cette famille habite Anvers. Elle écartèle aujourd'hui ses armes avec celles de Pélichy qui sont de sinople à la fasce d'argent, acc. de 3 roses d'or tigées et feuillées de sinople. — Devise : In æternum non commovebitur. — Joseph, G. de P. épousa, en 1856, Pauline-Marie de la Croix et, depuis, habite le château de Molembaix.

Gilles.

De.... à 3 roses de.... 2, 1, à l'étoile à 6 rais en chef. (Ms. 226.)

de Glarges.

De sable à 4 fasces d'or au franc-canton de sable chargé d'une tête de bélier d'argent. (1)

Jean-Baptiste, bourgmestre d'Ath, obtint confirmation de noblesse en 1737. (Nobi. des P.-B.) — Léopold-Joseph, né à T., fils de Jean-Baptiste-Léopold, écuyer, conseiller de cette ville. (R. des paroisses.)

Gobert.

D'argent à la bande de vair acc. de 6 étoiles de.... — Devise : NON QUÆ SUPER TERRAM.

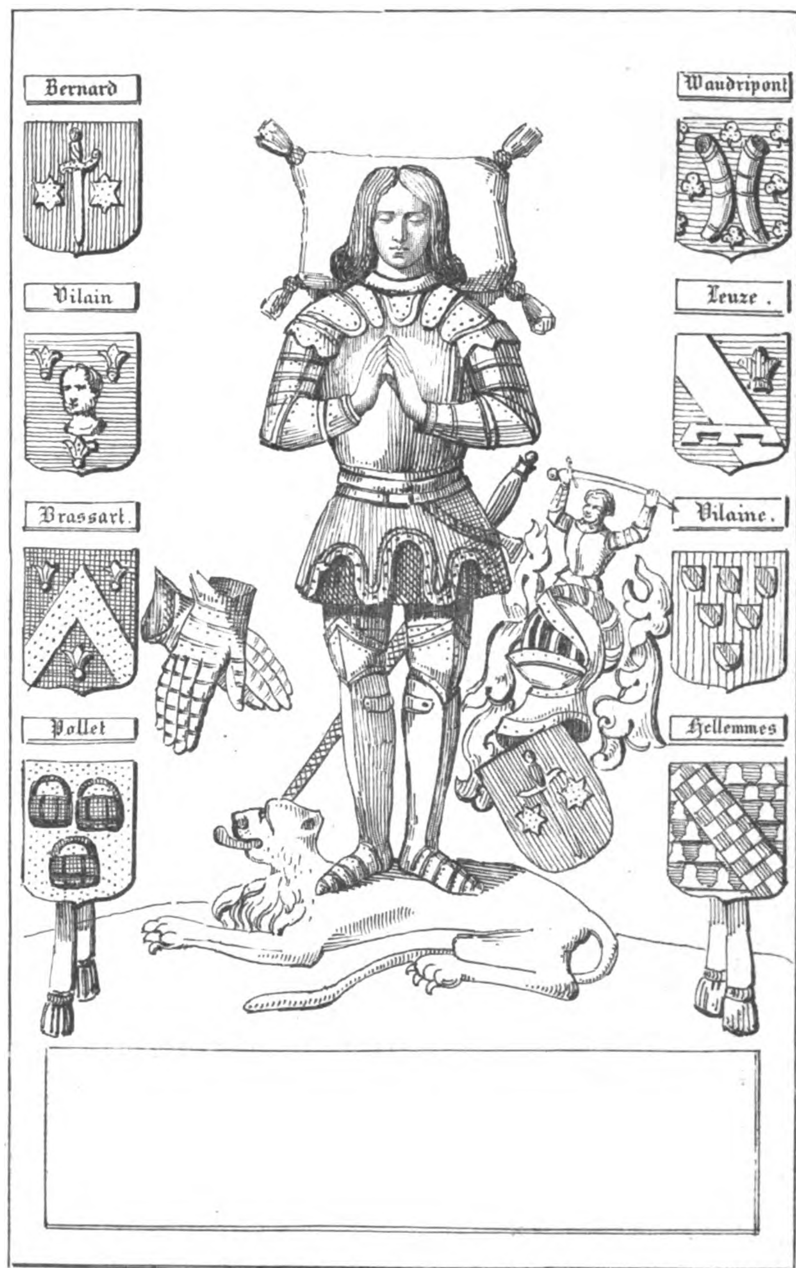
Philippe, pasteur de la Madelaine, mort en 1687. (Roucy, *Épi.*)

Goblet d'Alviella.

Mi-parti d'or à 3 merlettes de sable, 2, 1, et d'argent à l'écusson d'azur chargé de 5 besans d'argent 2, 1, 2, au chef de sable au lion issant d'or, armé et lampassé de gueules. — L'écu couvert d'une couronne de comte. — Cimier *une merlette.* — Supports : 2 *lions d'or.* — Devise : SIMPLICITER ET INNOCUE.

---

(1) De Glarges : de sable à une ou 3 têtes de béliers d'argent accornés d'or. (Arm. des P.-B. et Carpentier,)


Bernard
Vilain
Brassart.
Pollet
Waudripont
Leuze .
Vilaine.
Hellemmes

François-Magloire-Joseph, conseiller et procureur-général de T. T^{e}. — Son fils, Albert-Joseph, comte d'Alviella, grand de Portugal, lieutenant-général, ministre d'état, etc., époux de Adèle Damien. De ce mariage est né Louis-François-Magloire, secrétaire de légation, membre de la chambre des représentants.

Godar.

D'argent à l'arbre de sinople sur une terrasse de même, acc. en chef de 2 étoiles de gueules.

Jean, greffier au parlement. (Ar. de Fl.)

Godebrie.

D'argent à la bande de gueules acc. de 6 annelets de même en orle.

Bastien vivait en 1489. — Jean, dépositaire au bailliage, mort en 1533. (Mir. Ar.)

Godin.

De sinople à un saint ciboire d'or.

Jean-François, chevalier, seigneur de Beaumetz, époux de Jacqueline le Clerc, mort en 1656. (Ms. 220.)

Gomer.

De sable billeté d'or à la fasce de même chargée de 3 aiglettes de gueules. (Roncy, *Epi.*)

Bauduin, roi de l'Épinette, en 1405. — Pierre, seigneur de Flesquière, mort en 1596.

de Goudt.

D'or à 3 grues de sable, membrées et languées de gueules.

Les de Goudt, seigneurs de Ladesous et Déliez, dans Gueugnies, sont originaires d'Espagne. L'un d'eux, ex-gouverneur d'une ville de Hollande, s'établit au Tournaisis, en 1520. — Philippe, primus de Louvain, en 1595, chanoine de T. — Martin, écuyer, grand prévôt de T. au XVIIe siècle. — Philippe, chanoine, mort en 1698, légua quelques sommes à la bibliothèque du chapitre.

de Gouy.

D'argent à une aigle à 2 têtes de sable, lampassée et membrée de gueules. — Couronne de vicomte aux P.-B. — Supports : 2 *licornes portant bannières aux armes de l'écu.*

Michel, marchand à T. (Ar. de Fl.) — Henri-Joseph, dernier de sa maison, mort en 1852. — Les de Gouy, autrefois seigneurs d'Anserœil, écartelaient au 1 et 4 de de Gouy; au 2 et 3 contre écartelé d'or et de sable, l'or bordé de gueules, à la croisette de même brochant sur les écartelures. (Annu. de Belg.)

Van der Gracht de Grand Rieu.

D'argent au chevron de gueules acc. de 3 merlettes de sable.

Antoine, grand bailli héréditaire de T. T[e], Mortagne, Saint-Amand, mort en 1734. (Épi. à S. Nicolas·) — Idesbald, bourgmestre de cette ville, mort en 1826.

Grammez.

D'argent à la bande de gueules, à l'écusson d'or à senestre du chef, chargé d'un lion de sable.

Willaume, mort en 1366. (Liv. des morts.) — Gilles, écuyer, 3e époux de Catherine de Brielles. (Roncy. *Épi.*)

Grammont.

D'argent à 3 sautoirs d'azur 2, 1. (Roncy, *Epi.*)

Jacques, mort en 1367. (Rec. géné.)

le Grand.

De gueules au guerrier bardé d'argent, armé d'une badelaire de même.

Jacques, écuyer, archer de la garde noble de Philippe IV, roi d'Espagne, mort en 1686. (Ms. 226.)

le Grand.

Coupé de sable et d'argent à la croix de l'un en l'autre

François, abbé de Saint-Martin. (Ar. de Fl.)

Grau.

D'azur à 3 griffes de lion d'or 2, 1.

Paul, marchand à T. (Ar. de Fl.)

Grau.

De.... au chevron de...., acc. de 3 serres d'aigles de....

Marie-Josephe, épouse de Jacques de Clipele, morte en 1723. (Roncy, *Épi.*)

Grau.

De.... au lion rampant de....

Jacques, juré, pauvriseur de Notre-Dame, mort en 1660, époux de Maguerite Pont de Pierre. (Roncy, *Épi.*)

Grenut.

D'argent à la bisse tortillée de 2 retours de gueules, au chef d'azur chargé de 3 molettes d'argent. — Devise : O ! DIEU TU ME VOIS GRENU.

Michel, seigneur de l'Hommoy, conseiller pensionnaire de cette ville, en 1490. — Un autre Michel, partisan du Protestantisme, se réfugia en Suisse, vers 1566, et fut l'auteur du rameau qui y vit encore.

Grignart.

D'argent à une tête de More de sable tortillée d'or. — On trouve aussi Grignart : de..., engrelé de....

Hugues, fils de Gilles, écuyer, mort en 1507. (Roncy, Épi.) — Pierre-Nicolas, écuyer, seigneur de Godebry. (Ar. de Fl.)

Grimberghe.

D'or à la fasce d'azur au sautoir de gueules brochant sur le tout. — (Butkens, *Trophées*.)

En 1425, Jean III de Grimberghe épousa Cornille de Berghes, dame de Rumes, fille d'Isabeau de Launay et de Gérard de Berghes.

du Gropre de Gorguchel.

D'hermine à la croix ancrée de gueules.

Guislain-Robert, commissaire du magistrat de Lille, épousa Marie-Anne Blondel, dame de Bruyelles, et devint ainsi seigneur de ce lieu. Il mourut en 1710. (Épi. à Bruyelles.) — Adrien-Gilles, écuyer, est cité dans l'*Armorial de Flandre*.

Groul.

De..... au chevron de.... acc. de 3 trèfles de..... (Sceau aux archives.)

de Guignies.

(Chevalerie.)

Vairé et contre-vairé de.... et de...., au chef de.... (Sceau de 1262, aux archives.)

En 1288, Everard de Gueugnies, dit Ladessous, fut témoin à l'acte de vente de la dime de Nomain que Jean, avoué de ce lieu, cédait au chapitre de T. (Essai.)

Guillaume.

D'argent à 3 merlettes d'azur. (Roucy, *Epi.*)

Denis, procureur général et fiscal de T., mort en 1662.

Guinet.

D'azur au chevron d'or acc. de 3 roses d'argent tigées et feuillées de sinople, deux en chef, une en pointe.

Nicolas, mort en 164... (Ms. 226.) — Jean, échevin de T., bailli de Blandain, Froyennes, etc., mort en 1655.



H.

Habracq.

Burellé d'or et d'azur de 8 p. (Roucy, *Epi.*)

Haccart.

D'azur à la croix ancrée d'argent, cantonnée de 4 coquilles de même.

Pierre, commandait les arbalétriers tournaisiens en

1410. (Varii eventus.) — Jehan, prévôt de T., se rendit à Bruges, en 1428, avec Michel de Gand pour négocier au nom de la commune, une trève de commerce et de libre trafic. — Lion, prévôt de T., époux de Gertrude de Landas.) Mir. ar.) — Melle Haccart fit don d'un vitral à la cathédrale.

Hachart.

D'azur à 3 doloires d'argent émanchées d'or. (Ms. de M. du M.)

la Hamaide.

D'or à 3 hamaides de gueules. — Timbre : *casque et couronne à 5 fleurons.* — Cimier : *de 2 pots l'un d'or, l'autre de gueules, les anses enlacées.* — Tenants : 2 *sauvages portant bannières aux armes de l'écu.* — Cri d'armes : HAMAIDE.

Jean, tué à Azincourt. — Nicolas, prévôt de T. (Mir. ar.) — Albert-Maurice, chanoine et conseiller au parlement de cette ville, portait de même, mais brisé d'un croissant d'argent sur la hamaide supérieure. (Ar. de Fl.) — Jean-François-Thierry, écuyer, seigneur de Soubrechies, juré de T. en 1752.

du Hamel.

Écartelé : au 1 et 4 de gueules au chef d'or chargé de 3 étoiles à 6 rais de gueules ; au 2 et 3 d'or à la croix engrelée de sable, au croissant montant de même au canton dextre du chef. (Roucy, *Épi.*)

Ignace, receveur de l'abbaye de S. Martin, mort en 1679. (Ms. 226.) — Bonaventure, procureur au parlement, mort en 1690.

Hangouart.

De sable à l'aigle d'argent becquée et membrée d'or. - Devise : MON VOL AU CIEL.

Philippe, roi de l'Epinette en 1293 (MS. 222.) — Ignace, écuyer, créé chevalier en 1641. (Rec. de la noblesse.) — Catherine coopéra à la fondation des Jésuites de T. et légua des revenus à différentes paroisses ainsi qu'aux anciens bourgeois. Elle mourut en 1654. (Épi. à S. Nicolas.)

Hangoubaert,

Armes....

Gilles, seigneur de l'Escaillon, anobli en 1624. (Rec. de la noblesse.)

Hannart.

D'or à la fasce d'azur, au lion issant de gueules, armé et lampassé d'azur (Torche des Damoiseaux et Plan de T.)

Charles, écuyer, mort en 1644. (MS. 226.)

Hannecart.

D'azur au chevron d'or acc. en chef de 2 éperons de même (ou d'argent), en pointe d'une merlette d'argent.

Jacques-Philippe, conseiller au parlement. (Ar. de Fl.) — Les Hannecart ont possédé les seigneuries de Briffoeil, Pipaix et Wasmes.

Hanneton.

D'azur à la croix d'argent chargée de 5 roses de gueules

Guillaume, docteur ès-lois, conseiller pensionnaire de T., mort en 1680. (Ms. 226.)

Hannoteau.

Écartelé : au 1 de....; au 2 et 3 de...., à la fasce de.... acc. de 3 merlettes de... 2, 1; au 4 de...., à la croix de.... — On trouve aussi : *d'argent à 3 merlettes de....* (Roncy, *Epi.*)

Jean, échevin de S.-Brice, en 1609. (R. de la loi.) — Jaspar, époux de Catherine Bargibant, mort en 1669. (Ms. 226.)

de Harchies.

(Chevalerie.)

Coticé d'or et de gueules de 11 p. (Plan de T.)

Jacques, gentilhomme de la chambre de Charles le Téméraire, rebâtit son château de Harchies. Il périt à Nancy à côté de son prince. — Jean, écuyer, seigneur de Millomez, chevalier en 1641. (Nobi. des P.-B.)

Hardy.

D'argent au chevron de sable acc. de 3 têtes de lions deux en chef, une en pointe de même.

Jean-François, conseiller au bailliage, mort en 1693. (Rec. géné.)

de Harnes.

(Chevalerie.)

De gueules au lion d'argent, à la coquille de.... sur l'épaule. — Cri d'armes : BORY. — *Cette maison porte actuellement écartelé : au 1 d'argent au chevron de gueules acc. de 3 arbres arrachés de sinople ; au 2 de.... à la bande fuselée de 5 p. ; au 3 de gueules à la croix vairée de.... ; au 4 d'azur à 3 étoiles de.... au vanet en abîme ; sur le tout de.... à 3 croisettes en sautoir de...., au franc-quartier d'Antoing. — Couronne à 9 perles.*

Guillaume-François-Joseph du Bois, écuyer, seigneur de Harnes, épousa Jeanne-Josephe Salé. — Antoine-Bernard, baron du Bois de Harnes, mort à T. vers 1790. — N. du Bois de Harnes, première femme de Renier-Albert-Joseph baron de Cazier. (1)

Haudion.

Losangé d'argent et d'azur au franc-quartier de gueules semé de fleurs de lys d'or. (Torche des Damoiseaux p. pri.)

Haudion de Giberchies.

D'argent à 10 losanges d'azur, 3, 3, 3, 1,

Madelaine, dame de Bourquembray, issue de Philippe et d'Isabelle de Lannoy, eut pour second mari Adrien de la Motte, seigneur de Baraffe.

---

(1) Michel d'Antoing, seigneur de Harnes, eut pour fils, Hugues qui prit le surnom et les armes de de Harnes, et se maria à Jolente de Barbençon.

Hauvalet.

D'azur au chevron d'argent acc. de 3 étoiles d'or, deux en chef, une en pointe.

Jehan, époux de Marguerite de la Teinture. — Jérôme, leur fils, mort en 1536. — Jean, religieux aux Croisiers. (Ms. 226.)

Havet.

D'azur à 3 havets (crochets) *d'or*, 2, 1. (Torche des Damoiseaux.)

N. Havet, juré, époux de Marguerite Mouton. (Ms. 226.) — Jacques, marchand. (Ar. de Fl.) — En 1720, un M. Havet était grand maître de serment de S. Michel.

Havet.

De.... au chevron de.... acc. de 3 têtes et cols de biches de....

Charles, licencié ès-lois, mort en 1650. Il eut pour fils Quentin-Sébastien et Charles-Étienne. (Roucy, Épi.)

Havinnes-Coppès.

D'or à la bande de gueules chargée de 3 coquilles d'or. (Ms. de M. du M.)

de la Haye.

De sable à 3 étoiles d'or, 2, 1, à 3 étrilles en abîme de même, 2, 1.

Robert, écuyer en 1244. — Arnould, seigneur du Fresnoy et de la Haye, à Flers, époux de Jeanne de Bary.

— Jean, époux de Josine de Mortagne. (Mir. ar.) — Hoste, écuyer, seigneur de la Haye, époux de Sainte du Moulin, mort en 14.., portait d'argent à la bande de gueules, à la merlette d'argent. (Roncy, Épi.)

Hellemmes.

Contre-vairé à la cotice de gueules.

Au tournoi de 1331, Guillaume avait nom *Li roys Pelez du Castel périlleux.* — Marguerite, épouse de Jean Wettin, morte en 1397. (Ms. 227.) — N. de Hellemmes, bourgeois de T., mort en 1479.

Helsecap.

De.... à l'écusson de.... à la bande de.... accostée de 2 havets de....

Ernould, dit le grand Ernould, mort en 1405. (Ms. 224.)

de Hem.

D'argent à la fasce d'azur, acc. en chef d'un lion rampant de gueules.

Philippe, seigneur de Péronne, en 1486. (Épi. de le Candèle.)

Hennebert.

D'argent à la barre d'azur chargée de 3 roses d'argent.

Philippus, ex-popieul, canonicus et hospitalarius qui obiit anno 1518. (Rec. géné.) — Madelaine, femme de Jacques Jambon, morte en 1622. (Ms. 226.)

Henneron.

D'azur au chevron d'argent acc. de 3 trèfles d'or.

Jean, seigneur de Hérine, époux de Jeanne de Margais, vicomtesse de Roulers. (Quart. géné.) — Catherine, femme d'Antoine de Haudion, morte en 1554. (Ms. 224.)

Hermare.

De.... au poisson de...., mis en fasce, acc. de 3 oies de.... 2, 1.

Vincent, marchand et bourgeois de T., mort en 1515. — Sire Jean, marchand, prévôt de T., mort en 1543. (Ms. 226.)

Herseeap.

D'or à 3 coeurs de gueules 2, 1, au chef de même chargé d'un mouton passant d'argent.

Gabriel-Louis-Pontus, pauvriseur de S. Piat, mort en 1748. (Roncy, Épi.) — Bruno-Dominique, greffier au criminel de cette ville. (R. des paroisses.) — Gaston-Nicolas-Joseph, licencié ès-lois, mort en 1772.

Hertain.

D'argent à la bande d'azur chargée de 3 coquilles d'or, à l'écusson de gueules sur le tout. (d'Oultreman.)

Wattier d'Hertain, seigneur de ce lieu en 1336. — Agnès, en 1378. (Essai.)

Hollain.

D'argent au chevron de sable chargé de 3 losanges d'or acc. de 3 tourteaux de sable chargés chacun d'une étoile à 6 rais d'or.

Nicolas épousa en 1506, Catherine Bonenfant qui lui apporta la seigneurie du Quesnoy dans Hollain. (Mir ar.) — En 1612, Nicolas épousa Jeanne de la Hamaide. (R. des Par.) — Alexandre-Benoit, capitaine pensionné de gendarmerie, né à T. en 1787.

de Hollande.

D'azur au chevron d'or acc. en chef de 2 étoiles à 6 rais de même, et en pointe d'une gerbe aussi d'or.

Laurent, chapelain de la cathédrale, mort en 1358. (Varii eventus.) — Il fonda, rue Tuepois, (des Aveugles) une maison pour y recevoir 13 aveugles.

Hollant.

Coupé : au 1 bandé de 5 p. de... au chef de... chargé d'un lambel de 3 pendants de ; au 2 de...

Marie, veuve de Philippe le Febvre, licencié en médecine, morte en 1684 (Ms. 226.)

le Hon.

Écartelé : au 1 et 4 de gueules au lion d'or ; au 2 et 3 d'argent au croissant de gueules montant ; sur le tout d'azur à 2 mains d'or, paume contre paume, l'une portant au doigt un anneau de mariage, le tout surmonté

d'une couronne royale. — *Couronne à 9 perles.* — Cimier : *un lion issant d'un croissant d'argent.* — *Supports* : 2 *lions contournés d'or.* — Devise : Non sibi sed patriae.

Charles-Aimé-Joseph, bourgmestre de T., membre du Congrès national, de la Chambre des représentants, commandeur de l'ordre de Léopold, etc., etc., envoyé extraordinaire et ministre de Belgique en France pour conclure le mariage du roi Léopold et de Louise d'Orléans. Il a été élevé à la dignité de comte, en 1836, *en reconnaissance des services rendus par lui au pays et à la personne du roi.* — Tous ses descendants portent le même prédicat.

Honnoré.

Armes...

Ghislain-Georges, né en 1676, fils d'Hector-Ignace, écuyer, prévôt de S. Amand. (R. des paroisses.)

Hornut.

D'or au chevron de sable acc. de 3 bannières de même.

Michel, bourgeois de T., mort en 1612, époux de Marie Piedavinne (Ms. 227.)

Houfflin.

D'azur au chevron d'argent acc. en chef de 2... de...., et en pointe d'une rose de....

Guillaume, licencié ès-lois, mort en 1702. (Rency, Épi.) — Hélène-Louise, morte en 1755.

Hourlande.

Armes....

Jean-Baptiste, anobli en 1642, époux de Françoise Coquiel, fille de Gilles, seigneur de Merchin, (Nobi. des P.-B.)

Houtain.

Écartelé : au 1 et 4 de... au chevron de... ; au 2 et 3 vergetté de... et de...

Denis, grand bailli du temporel de l'évêché, épousa Marie le Flon. (Ms. 226.)

de Houyne.

De gueules à la fasce d'argent chargée de 3 étoiles de même 2, 1, et acc. de 3 têtes de chèvres d'argent, deux en chef, une en pointe.

Maximilien, écuyer, seigneur du Ruisseau, prévôt de T., mort en 1631. (Ms. 226.)

de le Hove.

D'or à l'écusson de sinople. — Un autre portait d'azur à 3 coquilles d'or.

Heverlant.

D'azur à l'arbre d'or sur une terrasse de même, adextré d'un lion contourné et rampant, lampassé de gueules, senestré d'un loup assis d'argent, au franc-quartier, brochant sur l'arbre, chargé de 3 merlettes d'or.

Charles-Dominique. (Ar. de Fl.) — Gabriel-Joseph, con-

Pl. 9



seiller du roi, assesseur des finances de cette ville, mort en 1710, (Roncy, Épi.) portait d'or à l'arbre de sinople sur une motte de même, soutenu par 2 lions affrontés de sable.

Hoverlant de Beauvelaere.

D'azur à la croix alaisée, pommetée et ajourée d'argent, chargée en coeur d'une rosette d'or, virolée de même, et cantonnée de 4 griffons d'or.

Jacques-Gabriel, seigneur du Carnois, de la Motte, conseiller pensionnaire de T., mort en 1744. (Roncy, Épi.) — Adrien H. de Beauvelaere, mort le 6 septembre 1840, âgé de 82 ans. Il fut juré, membre des États-Généraux, administrateur provisoire de T., directeur du bureau des finances de l'arrondissement, président de la commission provinciale de justice, juge de paix, président de la municipalité, membre des Cinq cents. Il a écrit : *Essai chronologique pour servir à l'histoire de T.*, en 117 volumes. — *Mémoire sur l'état de la servitude au royaume des Pays-Bas*, couronné par l'Académie royale, en 1818. — *Exposition succincte des constitutions de la province de Tournai* et différents ouvrages moins importants. — Il a laissé deux fils de son second mariage : Ferdinand et Emile.

Hovines de Bossuyt.

Parti : au 1 d'argent à la fasce d'azur chargée de 3.... de.... acc. de 3 têtes de chèvres de gueules; au 2 d'azur à 3 losanges d'argent 2, 1. (Plan de T.)

Antoine, chevalier, seigneur de Bossuyt sur Escaut,

mort en 1699. (Dic. géné. et Hérald.) Son père, Louis, seigneur du même lieu s'était marié en 1603 avec Anne de Gaest. (R. des paroisses.) — Maximilien, prévôt de T., époux de Claire le Clercq. (Hir. Ar.) — Il portait d'argent à la fasce d'azur chargée de 3 étoiles à 6 rais d'or, acc. en chef de 2 têtes et cols de cerfs de gueules, en pointe d'un rencontre de bœuf de même. (Quart. géné.)

Hudsebrant.

D'azur à la couleuvre tortillée d'argent en pal.

Jacques-Hyacinte, avocat, époux de Marie-Josephe de Moulenbaix. (Ar. de Fl.)

Hulland.

D'azur au chevron d'or acc. en chef de 2 étoiles à 6 rais, et en pointe d'une gerbe, le tout d'or.

Simon, chanoine de la cathédrale. (Ms. 226.) — Gilles, prévôt de T., époux de Jeanne Maure. (Rec. géné.)

de Hurgues.

Coupé : au 1 de.... à 2 bandes de....., la 1re chargée de 3 merlettes de...., la 2e d'une quintefeuille de....; au 2 de... à 2 bandes de...., la 1re chargée d'une quintefeuille de...., la 2e de 3 merlettes de....

Philippe, époux de Marguerite de Surhon, mort en 1643. (Ms. 226.) Échevin de 1609 à 1611, il devint plus tard l'un des douze jurés de cette ville. Il a laissé un

manuscrit intéressant intitulé : *Mémoires d'Eschevin*, (N° 218 des Ms. de la bibliothèque.) publié par les soins de la Société historique et littéraire de T. — Le père de Philippe fut intendant du comte de Solre.

Hurtebize.

De sable à 3 plumes d'autruche d'argent.

Gérard fut au tournoi de l'Épinette, en 1435. (Ms. 227.) — Gérard, mayeur des échevins de S. Brice, envoyé au roi, en 1477, pour le supplier de renforcer la garnison. — Sire Gérard, prévôt de T., mort en 1492, donna quelques rentes à S. Brice. (Ms. 227.) — Un Hurtebize portait de.... à 10 losanges d'or, la 1ere chargée d'une molette d'éperon de sable. (Ms. 224.)



I.

Imbert.

D'azur à la bande d'argent chargée en chef d'un croissant de sable et acc. de 2 molettes de 5 pointes d'argent. (1) (Ar. de Fl.)

Nicolas, seigneur de Fallecq, anobli en 1608. (Rec. de la noblesse.)



(1) Imbert de Motelettes porte de même, moins le croissant de sable, plus une bordure de gueules. (Ar. de Belg.)

J.

Jacques.

Parti : au 1er de sinople à 3 cygnes d'argent l'un sur l'autre; au 2e d'or à 3 cors de sable enguichés de gueules, 2, 1.

Pierre, licencié en médecine. (Ar. de Fl.)

Jacquerie.

Burellé de gueules et d'argent de 8 p., la 8e chargée d'un croissant de gueules.

Gilles, échevin, en 1650. — Adrien-Lamoral, premier greffier de cette ville. (Archi. de T.) — Denis-Joseph, écuyer, seigneur de la Balequière, conseiller pensionnaire des échevinages de T., mort en 1754. (Épi. à Saint-Nicolas.)

Jambon.

D'azur à la cloche d'or acc. de 3 croissants d'argent, 2, 1.

Jacques, docteur en médecine, mort en 1621. (Ms. 226.)

Janart.

De.... au chevron de.... acc. de 3 hures de sangliers de...., deux en chef, une en pointe.

Jacques, échevin, mort en 1725. (Rec. généa.)

Jannart.

D'azur au chiffre de marchand composé d'un 4 supporté par un A *et un* N *joints par une traverse, le tout d'or.*

Nicolas, rentier. (Ar. de Fl.)

du Jardin.

D'or au laurier arraché de sinople.

Robert, conseiller des états de T. (Ar. de Fl.)

de Joigny de Pamele et de Voormezele.

(Chevalerie.)

Écartelé : au 1 et 4 de gueules à l'aigle d'argent; au 2 et 3 burellé de gueules et d'or de 6 p. — Couronne à 9 perles, surmontée de 2 casques tarés en fasce; celui à dextre ayant pour cimier une aigle éployée, celui à senestre une hure de sanglier de sable. — Supports : 2 *lions contournés d'or, armés de bannières : à dextre comme au 2 et 3 de l'écu, à senestre comme au 1 et 4.* — Devise : VERTU POUR GUIDE, HONNEUR POUR BUT.

Charles Blondel de Joigny périt avec son père à Azincourt. — Oudart, sire d'Audenarde, baron de Pamèle, au XVe siècle. — Théodore, mort à Esquelmes, en 1831, époux de Rose, comtesse d'Ennetières. — Godefroid, habite le château d'Esquelmes.

Joseph.

D'or à la merlette de sable.

Sire Jehan, prévôt de T., en 1496. — Sire Jehan, prévôt en 1515 était propriétaire du fief de Gramez à Thun lez-Mortagne. — Michel, seigneur de Pasquendal, mayeur de S. Brice, en 1558. — Antoine, procureur du roi au bailliage. (Mir. ar.)

Josson.

D'azur à 3 cors de chasse d'argent enguichés et virolés d'or, 2 en chef. 1 en pointe.

Nicolas, avocat. (Ar. de Fl.)



K.

de Kerchove.

D'or plein, au chef d'azur chargé d'une étoile à 6 rais d'or, accostée de 6 besans de même, rangés en pal, 3, 3. — Timbre : *casque d'argent grillé et liseré d'or.* — *Bourrelet et lambrequins d'or et d'azur.* — Cimier : *l'étoile de l'écu.*

Charles, bailli de la ville, Keure et franchise d'Eecloo, au XVIIe siècle. — Charles-Norbert-François, épousa Alexandrine-Josephe de Pape, dame d'Hallebast, née à Tournai. — Alexandre-Philippe, seigneur d'Hallebast, Montpinchon, etc., épousa en secondes noces Marie-Josephe d'Ayassasa. — Lamoral-Léopold, colonel retraité. — Jules-Alphonse-Ghislain, avocat, époux de Jacqueline Tirant. — Charles, Amédée et Paul, fils des précédents.

Kinval.

De sable au chef vergetté d'or et de gueules.

Jehan, mort en 1400, époux de Marie Cousarre. (Ms. 226.)



L.

Ladam.

D'azur à 3 gerbes d'or, deux en chef, une en pointe, à l'écusson d'argent en coeur, chargé d'un pigeon de gueules s'essorant, becquetant une grenade tigée et feuillée de sinople.

Guislain-François, surintendant du mont-de-piété de T. (Ar. de Fl.)

de Lalain.

(Chevalerie.)

De gueules à 10 losanges d'argent 3, 3, 3, 1. — Supports : 2 *griffons contournés d'or.* — *L'écu placé sur*

un manteau de gueules, fourré d'hermine, sommé d'une couronne à 5 fleurons. — Cri d'armes : LALAIN.

Connue depuis 1198, cette maison compte parmi ses membres, 12 chevaliers de la Toison-d'or, 3 stathouders et 7 grands baillis de Hainaut. — Peronne, femme de Jehan du Chastel, était dame de la Howardrie. (Mir. ar.) — Charles, comte de Hoguestraten, mort en 1626, devint seigneur de Pecq en épousant Alexandrine de Langlé. — Un de Lalain eut la seigneurie de Wannehain, vers 1790. — Philippine-Christine qui rendit son nom fameux par le siége qu'elle soutint à la tête des Tournaisiens, en 1581, contre l'armée de Farnèze, était fille de Charles, comte de Lalain, baron d'Escornais et de Montigny. Sa mère était Marie de Montmorency, fille de Joseph et d'Anne d'Egmont. Philippine épousa Pierre de Melun, prince d'Epinoi, baron d'Antoing, gouverneur de Tournai et Tournaisis.

Lambert.

Écartelé : au 1 et 4 de...; à 3 trèfles de...., 2, 1; au 2 et 3 de.... au lion de....

Charles, marchand, mort en 1688, (ms. 226.)

Lameran.

Écartelé : au 1 et 4 de.... à 3 étoiles à 6 rais de.... 2, 1; au 2 et 3 de.... à la gerbe de.....

Jean-Baptiste, docteur en médecine, mort en 1693. (Ms. 226.)

de Landas.

(Chevalerie.)

Émanché d'argent et de gueules de 5 p. — Cri d'armes : LANDAS. (1)

Bauduin, dernier châtelain, céda ses droits sur le Tournaisis et Mortagne à Philippe le Bel, en 1313. En échange, Bauduin et Jean de Landas, son fils, reçurent du monarque les terres de Landas, Bouvignies et Wannehain, érigées en une seule baronnie et fief, pour être possédées par eux sans dépendance, et exemptes de tous droits même royaux.

Cette maison s'est divisée en plusieurs branches ; Landas-Wannehain qui portait écartelé : au 1 et 4 de Landas ; au 2 et 3 bandé d'or et d'azur de 6 p., au franc-quartier d'argent. (Leblond, *Quart. géné.*) — Mortagne-Landas qui portait écartelé de ces deux maisons et criait Landas. — Les Landas portaient primitivement d'argent plein. « Le roi de France, en mémoire de leur vaillance, leur donna cinq rayons de gueules, pour dénoter la grande effusion qu'ils avaient faite du sang de leurs ennemis. » (Mir. ar.) — Charles de Landas, fameux jurisconsulte tournaisien, eut l'honneur de défendre le comte d'Egmont devant le tribunal des troubles.

---

(1) Jean de Mortagne, seigneur de Landas, qui portait écartelé de Mortagne et de Landas, criait Landas ! — Le seigneur de Launay, qui portait *émanché d'argent et de sable*, criait Landas ! — Le seigneur de Saméon qui portait *émanché d'or et d'azur* de 10 p., criait Landas ! — Le seigneur de Waulin qui portait comme Saméon, criait aussi Landas ! — Le seigneur de Grurie portait comme Saméon et criait Landas ! (Ms. 219) — Voir la note sur les cris à l'article Mortagne.

Langlantier.

Armes....

Laurent, « maître chirvrgien, grand doyen de tovs les styles et métiers de T., » mort en 1693. (Epi. à S. Nicolas.)

Langlé.

D'argent au sautoir de gueules, acc. en chef d'un écusson d'azur chargé d'un écusson d'argent, qui est Wavrin.

Jacques et Oudart, rois de l'Epinette en 1416 et 1418, portaient, comme il est dit, mais l'écu de Wavrin placé en cœur. — Gérard, époux d'Eléonore de Wulsberghe, dame de Pecq, morte en 1555. — Jacques, pour lequel la terre de Pecq fut érigée en baronnie, (1612) devint grand bailli de Gand, Beer et souverain bailli de Flandre.

de Lannoy.

(Chevalerie.)

D'argent à 3 lionceaux de sinople, couronnés d'or, armés et lampassés de gueules. — Cimier : *une tête et col de licorne d'argent.* — *Couronne à 5 fleurons.* — Supports : 2 *griffons d'or contournés.* — *L'écu sur un manteau de gueules et d'hermine cimé d'une couronne à 5 fleurons.*

De cette maison dont tous les membres portent le prédicat de comte, est issu Charles de Lannoy, comte de Maingoval, auquel François Ier remit son épée à Pavie. — Charles comptait parmi ses ancêtres, Hue et Marguerite de Maingoval dont les tombeaux se voient dans l'église de Lys lez-Lannoy, avec ces inscriptions :

Chy gist Hue de Lannoy, chevalier, et fu seigneur de Lys, qui mourut en juillet, l'an 1349.

—

Chy gist dessoubs ceste lame,
Margueritte de Lannoy, de Maingoval dame,
Dont Dieu ait l'âme;
Qui dame fu de telle affaire,
Qu'à tout le monde sut bien plaire,
Et bien en honneur mit son temps
Et rendit l'âme à soisante ans.

La Motterie, dans Leers, fut érigée en comté par Philippe IV, en faveur de Claude (1628). — Jean devint seigneur de Rumes par sa femme, Jeanne de Ligne, fille de Louis et de Marie de Berghes. — Robert-André, seigneur de Lesdain et d'Esplechin, mort en 1676, eut pour femme Marie du Chastel de la Howardrie. — Le comte Adrien habite aujourd'hui le château de Velaines.

de Lannoy.

D'argent à l'arbre de sinople posé sur une terrasse de même, au chef d'azur, chargé de 2 étoiles à 6 rais d'or.

Philippe, licencié ès-lois, avocat à T. (Ar. de Fl.) — Le Ms. 226, mentionne un Philippe de Lannoy, marchand, pauvriseur, mort en 1670, portant ces armes, moins le chef et les étoiles.

de la Plaigne.

Armes ..

Walter, chevalier, pendu à Paris, en 1274, pour félonie. (Varii eventus.)

de Lattre.

D'or à la fasce d'azur chargée de 3 étoiles d'or, acc. en chef de 2 têtes et cols de chèvres affrontés de sable, et en pointe d'un rencontre de chèvre de même.

Joseph, médecin. (Ar. de Fl.) — Jean, greffier de l'échevinage de S. Brice, époux de Jeanne le Clercq, portait d'azur au chevron d'or. (Mir. ar.)

de Lattre.

D'argent à 2 écussons d'azur, au franc-quartier de... chargé d'une étoile à 6 rais de....

Pierre-Antoine, seigneur de la Torerie, épousa Marie Scorion. — 1724, Philippe-Antoine épousa Anne-Josephe Scorion. (R. des paroisses.)

de Launay.

(Chevalerie.)

Émanché d'argent et de sable de 5 p. — Cri d'armes : Landas.

Jean épousa Catherine d'Ailly, héritière de la terre de Rumes. De cette union issut Malouflet, prévôt de T., qui épousa Marie van Goore. (Butkens, *Trophées.*) — Mathieu, sire de Rumes, épousa Anne de Pottes.

Laurent.

De gueules au chevron d'or acc. de 3 lionceaux passants de même, les têtes contournées.

Jean-Baptiste, licencié ès-lois, avocat au parlement de Tournai. (Ar. de Fl.)

Laurin.

De gueules à la bande ondée d'argent entre 2 bandes ondées d'azur, acc. au premier canton d'une étoile à 5 rais, à senestre d'un croissant, et en pointe d'une fleur de lys, le tout d'or. (Liste des prévôts.)

de Lausnot.

D'hermine à la croix de... (Sceau de 1264, aux archi.)

du Lay.

D'azur à 3 feuilles de trèfle d'or. (Ms. 223.)

Leman.

Parti : au 1er un pélican avec sa piété d'argent ensanglantée de gueules, dans un aire d'or; au 2 d'argent à une demi-aigle de sable, mouvante de la partition.

François, licencié en médecine. (Ar. de Fl.)

Lempereur.

Parti : *au 1 d'or à une demi-aigle de sable becquée et membrée de gueules, mouvante du flanc senestre de l'écu; au 2 de gueules à 2 oiseaux en chef, 2 annelets en flancs, une quintefeuille en pointe, le tout d'argent.* (Roncy, *Épi.*)

Paul, seigneur du château d'Havines. (Ms. 224.)

Leschevin.

D'azur à 3 léopards passants d'or l'un sur l'autre. (Torche des Damoiseaux, p. pri.)

de Lesdaing.

(Chevalerie.)

Armes....

Philippe Mouskes mentionne un Jehan de Lesdaing qui assista à la bataille de Bouvignes.

de Lespierre.

Armes....

Arnould, chirurgien pensionnaire de T., garde des coins de la monnaie du roi, plusieurs fois échevin et commis aux finances, mort en 1647. (Ms. 226.)

Letellier.

D'azur au chevron d'or acc. de 3 étoiles à 6 rais d'argent.

François-Alexandre-Joseph, écuyer, seigneur de Camphain, conseiller procureur fiscal de T., mort en 1799. (Épit. à S. Nicolas.)

de Leuze.

D'azur à la bande de gueules, à la fleur de lys au pied nourri d'or au 2e canton du chef.

Mathieu, mort en 1418. (Ms. 224.) — Pierre parut à la fête de l'Epinette en 1438. (Ms. 222.)

Leuze.

(Ville.)

D'argent billeté d'azur au lion de même, la queue fourchée, brochant sur le tout.

de Levigne.

D'argent à la grappe de raisin au naturel, tigée et feuillée de 2 feuilles de sinople; écartelée d'or à la bande d'azur chargée de 3 roses d'argent.

Jacques-Procope, châtelain de Leuze. (Ar. de Fl.) Il avait les seigneuries des châteaux d'Havines et d'Angy. (Saint-Genois, Monu.)

de Lieques.

Armes...

Jacqueline, baronne de Pecq, enterrée aux Carmes de Tournai. (Ms. 227.)

Liébar ou Liébart.

De gueules à 3 têtes de carnation 2, 1, tortillées d'argent. (Varii eventus.)

Jean, en 1520. — Michel, en 1581. (R. des paroisses.) — Jean, fondateur de la maison des Jésuites à T., mort en 1587. — Marguerite, V. pl. 12. — Marie, femme de Pierre de Formanoir, seigneur de Merlin, en 1629. — Jean, curé de S. Piat, établit rue Merdenchon, avec Catherine Aloé, un refuge pour quatre veuves.

Liébert.

D'or à 3 écussons d'azur chargés chacun de 3 molettes d'éperons d'or. (Tournoi des 31 rois.)

de Liedekerke.

(Chevalerie.)

De gueules à 3 lionceaux d'or. — Cri d'armes : Blaton a force.

1323, Gérard, chevalier, abandonne au comte de Hainaut la ville et terre de Blaton et Préaux. (Monu. anc.) — 1627, Mouscron est érigé en comté en faveur de Ferdinand-Georges de Gavre dit de Liedekerke. (Dic. gén. et hér.)

Liégeois.

D'azur au chevron d'or acc. de 3 étoiles de même, deux en chef, une en pointe.

Louis, époux de Marie-Anne Pailly, mort en 1672. (Ms. 226.)

Liégeois.

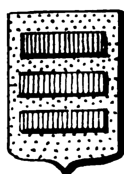
Mêmes armes, sauf l'étoile remplacée par une fleur de lys d'or.

Georges, mayeur des échevins de S. Brice, mort en 1651. (Ms. 226.)

Pl. 10



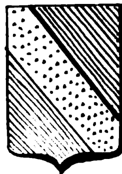
la Hamaide



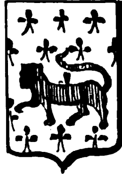
Buillemont



du Marets



de Calonne



Van Lierdt.

Armes....

Antoine, confirmation de noblesse, en 1690. (Nobi. des P.-B.)

Lievou ou Lienou.

D'argent à la tête de More de sable tortillée d'argent.

Jacques, juré de T., mort en 1705, époux de Marie Hannoteau. — Ignace, échevin, pauvriseur de S. Brice, mort en 1717. — On trouve encore Lievou ou Lienou : d'or à la tête de More liée d'argent.

de Ligne.

(Chevalerie.)

D'or à la bande de gueules. — L'écu placé sur un manteau de gueules, fourré d'hermine et sommé de la couronne ducale. — Devise : RES QUOCUNQUE CADUNT SEMPER STAT LINEA RECTA. — Cri d'armes : LIGNE.

L'une des maisons les plus illustres du pays. Elle tire son nom de la baronnie de Ligne érigée en comté en 1545. (Nobi. des P.-B.) « Aulcuns tirent l'origine de la maison de Ligne estre sortye d'un roy de la grande Bretaigne nommé Leyr ; mais plus vray semblablement, le port des armes en preuve, estre sortye de la très-illustre de Baden. » (Mr. ar.) — Wautier, baron de Ligne, mort en 1229, fit partie de la 3e croisade. — Antoine, baron de L, surnommé le grand diable à cause de sa valeur, eut la principauté de Mortagne, en 1513. — Lamoral, prince de

L., en 1601, par bulles de l'empereur Rodolphe, se maria à Marie de Melun, (1582) qui lui apporta la seigneurie d'Antoing. — Le prince actuel, Eugène-Lamoral, président du Sénat, est le seizième de sa race qui porte les insignes de la Toison d'or.

Van Limburche.

De.... à 3 fasces de...., au chef de sable chargé d'un lion passant de....

Jean-Joseph., bailli de Mortagne, époux de Marie-Adrienne de Flines, mort en 1674. (Roncy, Épi.)

de Limminghe.

D'or à 3 pals d'azur, au chef de gueules. — Supports : *2 lions léopardés d'or, armés et lampassés de gueules, tenant des bannières, à dextre de Limminghe, à senestre, d'argent à la croix de gueules.* — Devise : UN SEUL SERVIRAY.

Charles-Marie-Joseph, secrétaire de légation, épousa en 1849, Marie-Louise-Josephe, fille de M. B. du Mortier, représentant. Il habite le château de Lignette.

de Lienne.

D'azur au chevron d'or acc. en chef de 2 étoiles à 6 rais et d'un lion en pointe, le tout de même.

Jacques-François, avocat. (Ar. de Fl.)

de Lobel.

D'azur à l'arbre arraché d'or, ou écartelé : au 1 et 4 comme ci-dessus ; au 2 et 3 d'argent au sautoir de gueules.

Pierre, roi de l'Epinette, en 1479. (Ms. 722.)

Localin.

D'azur au chevron d'argent acc. de 3 têtes et cols de biches de même.

Jean, fondateur d'un obit à S. Jacques, mort en 1577. (Ms. 226.) — On trouve encore Localin : de gueules au chevron d'argent acc. de 3 têtes d'aigles d'or (Roncy, Epi.)

Lombart.

D'azur à l'épée d'argent en pal, émanchée d'or et accostée de 2 dragons de même. (Rec. géné.)

Roncy donne les mêmes armes moins l'épée en pal.

Longueville.

D'azur au chevron d'or acc. de 3 coquilles de même.

Nicolas, conseiller du magistrat, mort en 1757, époux de Marie-Anne de Lionne. (Épi. à N.-D.)

Loquerelle.

D'azur au chevron acc. en chef de 2 coquilles renversées, en pointe d'une tête et col de loup, le tout d'argent.

François, dit le riche, anobli en 1726. (Nob. des P.-B.)

Lerthioir.

D'azur au chevron d'or acc. de 3 hures de sangliers arrachées de même, défendues d'argent.

Jean-François, avocat. (Ar. de Fl.)

de Lossy.

Écartelé : au 1 et 4 de gueules au marteau d'or en pal, acc. au canton dextre du chef d'une étoile à 6 rais de même; au 2 et 3 de vair. — Timbre : *Lambrequins d'or et de gueules. — Casque à la couronne de perles et de fleurons.* — Supports : *2 lions d'or. — De Lossy de Warmé avait de plus une étoile pour cimier.*

Cette famille est originaire d'Espagne. — Jacques, officier d'artillerie, au XVIIe siècle. — Jean-Baptiste, seigneur de Froyennes et de Warmé, juré de T., en 1739. — Charles-Louis-Édouard, officier aux gardes wallonnes, mort en 1832. — Joseph-Laurent de Lossy de Warmé, capitaine aux dragons de Ligne, mort en 1760. — Jean-Baptiste de Lossy de Warmé, bourgmestre de T., mort en 1824. — Alexandre-Joseph, aujourd'hui chef de cette maison, épousa en 1805, Henriette, baronne de Ville.

le Louchier.

De sable semé de croisettes recroisettées, au pied fiché d'or, à 2 louches de même en pal.

Robert, capitaine des gens de guerre envoyés par Tournai au roi Charles VII, lesquels assistèrent à la prise de

Pontoise. — Jacques, seigneur de Courchielles, prévôt, mort en 1461. (Ms. 243.) — Voyez la pl. XIII, 2e dessin. — Jean-François, seigneur de Popuelles, mayeur de T. en 1679, puis grand prévôt. (Archi. commu.)

Louvigny.

Écartelé : au 1 et 4 émanché d'argent et de gueules de 7 p.; au 2 et 3, échiqueté d'argent et d'azur de 5 traits.

Maximilien-Joseph, médecin pensionnaire de la ville, mort en 1733. (Roucy, *Épi.*)

Loyaucourt.

De sinople à l'écusson d'argent. (Varii eventus.)

Thomas de Léalcort, en 1197. (Reiffenberg, *Monu.*) — Gilles fut au nombre des otages exigés par Louis XI comme garants de la fidélité des Tournaisiens. (M. Chotin, H. de T.) — En 1482, les Gantois assiégèrent le château d'Helchin. Pour le secourir, Gérard de la Howardrie et Léon de Loyaucourt passèrent l'Escaut à la tête de gens armés, mais ils furent défaits et tombèrent entre les mains des ennemis. (Varii eventus.)

Luytens.

De gueules à 3 fers de moulin d'or.

1578, Georges, prévôt de Saint-Amand, époux de Anne de Hollain. (Mir. ar.) — Charles, époux de Catherine de Landas qui fonda en 1691, une maison rue Clercamps, pour loger 7 filles. — 1750, Maximilien-François-Joseph, seigneur de Bossuyt sur Escaut, avait

le titre de vicomte. — Le nobiliaire des P.-B., blasonne ainsi Luytens : écartelé : au 1 et 4 d'azur à 3 fasces d'argent; au 2 et 3 d'azur à 3 fasces d'or. — d'Hozier blasonne de gueules à 3 chaises à l'antique d'or. C'est une faute, il fallait des fers de moulin.



M.

le Machon dit de le Sauch.

D'or à la croix de gueules.

Jacques, roi de l'Epinette, en 1463. (Mir. ar.) — Jacques-François, écuyer, seigneur de Maresville, conseiller pensionnaire de T. (Roncy, Épi.)

Madon.

Coupé : bastillé d'azur et d'argent et en l'azur une épée d'argent à la garde d'or. (Roncy, Épi.)

de Madre.

D'azur au triangle d'or enlacé d'un lien de même.

Jaspar, écuyer, seigneur du Fay. (Roncy, Épi.)

de Maire ou le Maire.

D'argent au lion de gueules armé et lampassé d'or, qui est Antoing, à la cotice d'or sur le tout. (Sceau de 1298, archi. com.)

le Maire.

D'argent au lion de sable armé et lampassé de gueules, acc. de 3 croisettes pattées de gueules, deux en chef, une en pointe.

Simon-Georges, conseiller au bailliage. (Ar. de Fl.)

de Maisierres

De.... à 4 lionceaux de...., 1 à chaque canton, à un écusson de.... en abîme.

Claude, seigneur de Buillemont, capitaine d'une compagnie bourgeoise, mort en 1683. (Ms. 226.)

le Maistre d'Anstaing.

D'or à la croix ancrée de sable. — Couronne à 9 perles. — Cimier : un cheval issant.

Michel, seigneur d'Anstaing, Esplechin, Gruson. — Jean-Baptiste, époux de Philippine Van der Gracht, de Grand Rieu, mort en 1848. — Idesbald, conseiller provincial, bourgmestre de Braffe, chevalier de l'ordre de Léopold, auteur des *Recherches sur l'église cathédrale de N.-D. de Tournai*, et de plusieurs autres ouvrages estimés.

de Maisy

Armes....

Jean, mort en 1381, époux de Jeanne Vilain. (Rec. généa.)

des Maizières.

D'argent au lion de sable couronné d'or, lampassé et armé de gueules (Ar. de Fl.)

1728, Messire de Maizières, écuyer, seigneur de Templeuvc en Dossemez, seigneurie qu'il eut de Thérèse Gantois, sa tante maternelle. — De 1752 à 59, Louis-François, écuyer, seigneur de Templeuve, fut grand prévôt de Tournai.

de Maldere.

D'azur à la bande d'or.

Charles, seigneur de Popuelles et d'Aubremez, en 1596. (Mir. ar.) — En 1605, Charles épousa Anne de Steinheuys. (R. des paroisses.)

de Male.

De sable à la tête de lion d'argent, au chef de gueules chargé de 3 tours crénelées et ouvertes d'argent.

Jean, souverain greffier de T., époux de Barbe Copin. (Ms. 226.)

Maleine.

D'azur à 3 roues d'or. (Ms. 226.)

Malet.

D'azur à l'écusson d'argent surmonté de 3 fermaux de même. (Ms. de M. du M.)

Malines.

D'azur billeté d'or, à la roue de même, ou d'azur billeté d'or, à 3 annelets de même. (Ms. de M. du M.)

de Malingreau d'Embise.

De gueules au chevron d'argent, au chef de même chargé d'un lion léopardé de gueules. — Couronne de baron à l'antique. — Casque couronné, cimé d'un lion issant de gueules, entre 2 demi-vols d'argent et de gueules chevroné d'argent. — Supports : *2 lions d'or contournés, armés et lampassés de gueules.* — Devise : VIRTUTI NIHIL OBSTAT. [1]

Simon-Florent, baron de M., conseiller au conseil souverain du Hainaut. — Vallerand-Pierre-François-Joseph, époux de Marie-Virginie de Villers du Fourneau. — Alfred-François, fils des précédents. — Le titre de baron se transmet dans cette maison, par ordre de primogéniture.

Maloteau.

D'azur à 3 étoiles à 6 rais d'or, mal ordonnées; coupé de gueules à 3 vergettes, ou décrotoires de sable, émanchées d'or, posées 2, 1, les manches en pointe. — Devise : MALOTAU QUAM VOE.

Henri-Philippe, conseiller au bailliage. (Ar. de Fl.) — N. Maloteau, fils d'Henri, né à T., en 1682, est l'auteur du Ms. 226 de la bibliothèque communale. Celle de Douai en possède plusieurs de ce savant tournaisien. — On trouve aussi Maloteau : De gueules à 3 brosses d'or 2, 1.

---

1 Les de Malingreau de Quenast portent de même, sauf la couronne qui est à 7 perles.

Manarre.

D'azur au chevron d'or acc. de 3 serres d'aigles de...

Maximilien, vicaire-général du diocèse, mort en 1596, fonda 3 bourses d'études au collège de Marchiennes et 3 autres au collège de Louvain. (Cousin, L. IV.) — Marie, morte en 1674. — Charlotte et Anne mortes en 1676. Ces 3 sœurs eurent leurs sépultures aux jésuites (Ms. 226.) Elles fondèrent, rue des Jésuites, une maison d'éducation, dite Manarre, aujourd'hui supprimée, et 5 bourses pour doter 5 jeunes filles. (Essai.)

Manneck.

De gueules à 2 fasces acc. de 2 haches en chef et d'une fleur de lys en pointe, le tout d'or.

Judith, veuve de Jacques du Fay. (Ar. de Fl.)

Marbais.

D'argent à la fasce de gueules, acc. en chef de 3 merlettes et en pointe d'un croissant, le tout de même.

Jean-Louis, avocat (Ar. de Fl.)

Maresqueau.

De.... à la herse de...., acc. de 2 étoiles à 6 rais de...., en chef.

Gérard, grand vicaire de Notre-Dame, né à Vaulx, lez-Tournai, mort en 1575. (Ms. 226.)

des Marets ou du Marets.

De sinople à la bande d'or.

Regnault eut pour fille Marguerite, morte en 1459, laquelle épousa Ernoud de la Hamaide, fils d'Ernoud d'Anvaing. (Ms. 224.) V. Pl. X.

Marissal.

D'azur à la bande d'or chargée de 3 trèfles de sable. (Roncy, *Épi.*)

Marlier.

D'argent à la fasce de gueules acc. de 3 grenades renversées de même, deux en chef, une en pointe.

Jean-Baptiste, rentier. (Ar. de Fl.)

de Marnix.

D'azur à la bande d'argent accostée de 2 étoiles d'or. — Cimier : *Une tête de licorne d'argent.* — Supports : 2 *licornes.* — Devise : REPOS AILLEURS.

Gérard, baron de Pottes, seigneur d'Ogimont, fils de Jacques, baron de Pottes. (Nobi. des P.-B.) — Nicolas-François, aussi baron de P., époux de Claire Dognies. (R. des paroisses.) — 1629, érection de la terre de Pottes en comté, en faveur de Jean, chevalier, baron de Pottes. (Rec. de la nobl.)

Marquais.

D'or fretté de gueules. (Liste des Damoiseaux.)

Marquette.

De.... à la bande de.... chargée d'une étoile à 6 rais de...., et d'un croissant de....

François, licencié en médecine, mort en 1697. (Ms. 226.)

de Martin dit des Martin.

D'azur à la bande équarrie d'or, acc. de 2 étoiles de même.

Laurent, écuyer, prévôt de T., mort en 1548. (Ms. 226.) — Jean, chevalier, mayeur et capitaine d'une compagnie bourgeoise, mort en 1626. — Agnès de Hovine, sa veuve, obtint confirmation de noblesse, en 1658, pour ses enfants. (Rec. de la nobl.)

le Martin.

De sinople à 3 cornières d'or. (Plan de T.)

Lucrèce-Thérèse, religieuse à l'hôpital Notre-Dame, morte en 1674. (Ms. 226.)

de Maubray.

D'azur à 3 casques d'or tarés au tiers, grillés de gueules. (Ms. 226.)

Maigne, morte en 1367. — Jacqueline, deuxième femme de Pierre de Waudripont, morte en 1450. (Ms. 224.) — Jacques, fils de Martin.

Mauffaiet.

De.... au chevron de....

Gilles, époux d'Agnès Sartielle. — Jean, fils des précédents, mort en 1395, épousa Jeanne du Puic, et en secondes noces Marie li Muisis. (Ms. 224.) V. pl. XIII.

de Maulde.

(Chevalerie.)

D'or à la bande de sable frettée d'argent. — Cri d'armes : Ligne.

Vers 1060, un sire de Ligne avait 3 fils : Hugues, Raoul et Gauthier. Ce dernier eut la terre de Maulde (Hainaut) dont il prit le nom. Il garda le cri de la souche d'où il sortait ainsi que les armoiries, changeant toutefois l'émail de la bande pour brisure. — Nos annales citent un sire Jean de Maulde, grand prévôt, créé chevalier en même temps que Guillaume de Cambri, second prévôt, par Charles-Quint, en 1529.

Maulde-Antoing.

De gueules au lion d'argent, à la bande de sable frettée d'argent sur le tout. (Ms. de M. du M.)

Maupoint de Vandeul.

Équipolé de 5 points d'or à 4 d'azur, chargés chacun d'une étoile à 6 rais de l'un en l'autre; écartelé de sinople au lion d'or.

Aimable, lieutenant prévôt de la maréchaussée de cette ville. (Ar. de Fl.)

Mauret.

D'azur à 3 chaînes d'or en bandes, au canton de même à senestre du chef.

Jehan, souverain, greffier de Tournai, époux de Simonne Savary, mort en 1488. (Rec. géné.)

de Melun.

(Chevalerie.)

D'azur à 7 besans d'or 3, 3, 1, au chef de même. — Devise : VIRTUS ET HONOR. — Cri d'armes : A MOY MELUN.

Jean, seigneur d'Antoing, mort en 1484. — François, son fils, fut gouverneur de T., sous Charles-Quint. — Charles, baron d'Antoing, mort en 1579. — Pierre, prince d'Epinoi, gouverneur de T., époux de Philippine-Christine de Lalaing. — Guillaume, prince d'Epinoi, connétable de Flandre, sénéchal du Hainaut, etc., possédait la seigneurie de Roucourt vers 1617.

Merlain.

D'argent à 3 merlettes de sable. (Sceau aux archi.)

de Mesmay.

D'azur à la fasce d'argent chargée d'une losange de....

Nicolas, écuyer, mort en 1688, git au chœur de Saint Nicolas.

Meurisse.

De gueules au chevron d'or chargé d'un croissant, acc. de 3 quintefeuilles, le tout d'or. (Torche des Damoiseaux.)

Jean, seigneur de la Havry, Moncheau, Homerain, mayeur de T., mort en 1635, époux de Jeanne de Bary. (Ms. 226.) — Adrien, anobli en 1661. (Rec. de la nobl.)

du Mez ou du Més.

Écartelé: au 1 et 4 d'argent, au franc-quartier d'azur; au 2 et 3 de gueules à la croix d'argent.

On trouve aussi: au 1 et 4 d'or au franc-quartier de gueules; au 2 et 3 d'argent à la croix d'azur. — Noble femme Mahaut, épouse de Jaquemes de Waudripont. (Ms. 226.)

Michau.

De.... au chevron de.... acc. de 3 chats de.... (Géné. des du Chambge.)

Michel.

D'azur à la devise d'argent, liée de gueules, surmontée d'un chérubin aussi d'argent.

Antoine, avocat. (Ar. de Fl.)

Miraumont.

De.... à la bande de.... chargée de 3 coquilles de....

Un Miraumont eut sa sépulture à l'abbaye du Saulchoir. (Rec. géné.) — Il existe à Havines une ferme de ce nom.

Miroul.

D'azur à 3 étoiles d'or, deux, une, à la roue d'argent en abîme (Géné. des du Chambge.)

de Mol.

D'azur au chevron d'or, acc. de 3 têtes de boucs d'argent. (Ms. 223.)

de Moncheau.

D'argent fretté de sinople. (Roucy, *Epi*, et ms. de Créteau pour la généalogie.)

de Monget.

D'azur à 3 hérons d'argent, 2, 1, becqués et membrés de gueules.

Philippe, écuyer, mort en 1670. (Roucy, *Epi.*)

Monnel.

De gueules à la bande d'or, acc. de 2 aiglettes d'argent.

Engelbert, mort en 1575. — Jean, docteur en médecine. — Antoine, anobli en 1626, époux de Marie de Cordes, dame de Ruelle et de l'Espinoy. — Charles, écuyer, seigneur de l'Espinoy. (Mir. ar.) — Madelaine, Anne et Marie, instituèrent la maison de N.-D. de la Miséricorde dite Monnel, à la barre S.-Brice, par testament de 1676.

Pl. 11



Monnier.

De.... au chevron de.... acc. de 3 anilles.... de....

Sébastien, échevin, mort en 1686, époux de Marie de Surmont. (Ms. 226.)

Montdragon.

D'argent à l'arbre de sinople sur une terrasse de même, accosté de 2 lions de gueules affrontés. (T. des Damoiseaux, partie ajoutée, en 1528.)

Morel.

D'argent au chevron de sable acc. de 3 têtes de Mores tortillées de même. (Ms. 226.) — *On trouve encore : d'argent à la fasce ondée de sable.* (Géné. des de Cordes.)

de Moriel.

De.... à 3 lionceaux de...., 2, 1, au lambel de 3 pendants.... de....

Engelbert, chevalier, époux de Marie du Chastel, mort en 1392; sa femme portait un chevron acc. de 3 vanets, 2, 1. (Rec. géné.)

Mortagne.

(Bourg.)

D'or à la croix de gueules. (Ar. de Fl.)

Mortagne.

(Chevalerie.)

De gueules à la croix d'or. — Cri d'armes : Tournai. (1)
(Ms. 219.)

Une branche de la maison Radou prit le nom de Mortagne. (Poutrain.) — Jean acheta la seigneurie de Rumes, en 1279, de Rogier de Rumes. — Isabeau, fille de Guillaume, la porta dans la maison de Diest en épousant Arnould V. — Gérard de Mortagne, dit d'Espierre, chevalier, seigneur de Cavrines, mort en 1391, époux de Marie de Warison. — Robert de M., chevalier, seigneur de Cavrines, Blaton, etc. (Rec. géné.) — Mortagne-Landas portait écartelé de ces deux maisons.

du Mortier.

Échiqueté d'or et d'azur de 9 traits.

Mathieu, prévôt de Tournai, époux de Catherine Bour-

---

(1) Les cris de guerre, aussi bien que les armoiries, peuvent aider à reconnaître la parenté de familles séparées de longue date, bien que le lien qui les unissait ne soit pas toujours saisissable. Les Radou, les de Mortagne, les d'Espierre, les de Croix criaient *Tournai*, et portaient les mêmes charges, sauf la différence des émaux. Nous remarquerons en outre que le châtelain de Nivelle, qui criait Tournai, portait comme Radou. Le seigneur de Forest portait d'or à la croix de sable et avait le même cri. Enfin le seigneur de Loqueron criait aussi Tournai et portait de sinople à la croix d'argent. A défaut d'autres preuves, cette identité de cri indiquerait suffisamment que ces diverses maisons procèdent toutes d'une origine commune.

geois. (Mir. ar.) — Gossuin, l'un des 31 rois du tournoi de 1331. Le même figure parmi les chefs des compagnies tournaisiennes qui se rendent au camp du roi de France à Viron-Fosse, en 1339. — Jacques, prévôt de T., mort en 1435. (Ms. 226.) — Jean, écuyer, obtint confirmation de noblesse, en 1549. (Rec. de la noblesse.) — On trouve encore une famille du Mortier de Rasse qui portait d'azur à 3 fasces ondées d'or, chargé en chef d'une étoile à 5 rais de même. (Ms. de M. de W.)

de la Motte-Baraffe.

D'azur à la bande fuselée de 5 pièces d'or. — Couronne à 9 perles. — Supports : 2 *griffons contournés d'or portant bannières aux armes de l'écu.*

Adrien, chevalier, seigneur de Baraffe, épousa Madelaine de Haudion. — François, lieutenant-général du bailliage au XVIIIe siècle. Il acheta la terre de Lesdain. — Une demoiselle de cette maison mourut recluse en l'église de S. Nicolas. — Un de la Motte était échevin de T., en 1793. Son fils devint intendant du Hainaut, en 1814, et reçut le titre de baron de Guillaume 1er, roi des Pays-Bas.

de le Motte.

D'argent à 3 hamaides de sable. (Plan de T.)

Jean, écuyer, seigneur de Bruyelles, épousa Jaqueline de le Vincourt. — François épousa Madelaine d'Aubermont. — Jeanne épousa Jacques d'Enghien.

de Mougel.

D'azur à 3 oies d'argent.

Philippe, écuyer, mort en 1670. (Ms. 226.)

Moule.

De...., à 3 molettes de.... (Sceau de 1341 aux archi.)

de Moulembaix.

D'or au chevron d'azur chargé de 3 étoiles à 6 rais d'or, acc. de 3 coqs de sable crêtés de gueules.

Jeanne, veuve de Guillaume du Fresnoy, vivait en 1417. (Monu, anc.) — Jacques, conseiller pensionnaire des échevins de T., mort en 1695. (R. des paroisses.) — Charles, conseiller du roi, lieutenant du bailliage sous Louis XIV. — On trouve encore une famille du nom de Moulembais, portant d'argent à 3 jumelles d'azur. (Jardin des armoiries.)

du Moulin.

D'argent à 3 fers de moulin de sable. (Ms. 225.)

Mourcourt.

D'or au chevron de gueules acc. de 3 têtes de Mores de sable, tortillées d'argent.

Jean, prévôt de T., en 1428. Sous son administration il y eut de grands troubles provoqués par les foulons

du Becquerel. — Pierre-Augustin, magistrat de cette ville. (Ar. de Fl.)

Mouskés.

De.... à 3 moukés de....

Armoiries parlantes : un mouké, en roman, est un oiseau de proie appelé crécerelle en français. — Philippe Mouskés, célèbre trouvère tournaisien, a écrit, au XIII[e] siècle, un poème très-remarquable en 31,286 vers, sur l'histoire de France. Il commence ainsi :

Phélippe Mouskés s'entremet
En si que point de fans n'i met,
Tout sans douner et sans proumettre,
Des rois de Franche en rime mettre
Toute l'estorie et la lignée.

On a confondu longtemps notre concitoyen avec l'évêque de Tournai, Philippe de Gand, dit Mus, promu à l'épiscopat, en 1274. L'erreur est aujourd'hui évidente, grâce aux découvertes faites dans les chirographes de nos archives, par M. B. du Mortier. Voyez à ce sujet, l'ouvrage de ce savant intitulé : *Études tournaisiennes*, fasicule II.

Mouton.

De gueules à 3 moutons d'argent 2, 1. — (Torche des Damoiseaux, p. prim.) — *Sur le même objet se remarque un écusson semblable mais chargé sur le tout d'une cotice componée d'or et d'azur. — Parmi les écussons des* 31 *rois se voit aussi celui des Mouton, brisé d'un lambel à* 3 *pendants de sable.* — On trouve encore : *D'azur au mouton passant d'argent.* (Ms. Varii eventus.) — *De gueules à* 6 *moutons passants d'argent* 3, 2, 1. (Ms. 226). — *D'azur à* 6 *moutons passants d'argent.* (Ms. 224.)

Jacques, *li roy Bauch Bemenich*, figure au tournoi des 31 rois avec Jacques Mouton, dit Finart, *ly roys Abuinacq de Carmelide.* — Jacques, époux de Marguerite de Maulde, git à S. Brice. — Jacques, bourgeois de T., anobli par Charles V, roi de France, en 1375. — Jacques, seigneur de Harchies, par acquisition, époux de Catherine Depret de Quiévrain. (Mr. ar.)

Moy.

(Chevalerie.)

D'argent fretté de gueules, au franc-quartier de gueules à 3 moutons passants 2, 1, d'argent. — Cri d'armes : SECHELLES. (Torche des Damoiseaux, p. prim. et Jardin des armoiries, Gand, 1567.)

Muidavaine.

D'azur au chevron d'or acc. en chef de 2 gerbes d'avoine, de même, et en pointe d'un muid aussi d'or.

Gilles, assesseur aux finances de T. et juré. (Ar. de Fl.)

li Muisis.

De gueules à la bande d'or chargée d'une aigle à 2 têtes de sable, acc. de 6 quintefeuilles d'or disposées en orle. (Torche des Damoiseaux, p. prim.)

Jean, *li roys Vrin, père à monseigneur Yelbain*, figure avec Pierre li Muisis au tournoi de 1331. — Pierre, seigneur d'Esquelmes, garde de la monnaie de T. (V. pl. IX). — Arnoud li Muisis commanda les ser-

ments tournaisiens envoyés dans le Berri, en 1412, pour soutenir le roi contre les princes du sang.

de Mullet.

Écartelé : au 1 et 4 de sinople au chevron d'or, acc. de 3 têtes et cols de biches d'argent; au 2 et 3 d'argent à l'aigle éployée de sinople.

Charles-Albert, écuyer, conseiller du roi, époux de Marthe del Fosse. — Louise, leur fille, morte en 1682. (Ms. 226.)

Muyssart.

D'azur à 3 coquilles d'or.

Henri, écuyer. (Ar. de Fl.)

Musiaus.

Armes...

En 1329, la ville envoya au roi de France, 600 hommes commandés par Gauthier de Calonne, Gilles Mouton, Simon de le Vexte et Jehan Musiaus, écuyer, qui fut présenté au roi à cause de sa taille extraordinaire. (H. Chotin, H. de T.)



N.

Namur.

De gueules à la bande fuselée d'argent de 6 p.

Jehan, *manant de ly roys Gallehos*, paraît au tournoi de 1331.

Nasseau-Corroy.

D'azur billeté d'or, au lion de même brochant sur le tout; écartelé de gueules à la fasce d'argent. (Ar. de Fl.)

Alexis II, épousa Adrienne de Savary, (1) dame de Warcoing. C'est en faveur de ce personnage que la terre de Corroy-le-château fut érigée en comté, l'an 1693. — Joseph-Ignace, comte de Nasseau-Corroy, baron de Warcoing. — La seigneurie de W. donnait à son possesseur le droit de siéger aux États du Tournaisis.

de Nave.

D'azur à la fasce ondée d'argent. (Plan de T.)

Michel, mort en 1620, auteur de plusieurs ouvrages de piété. (Éphem.) — Philippe-Adrien. — Jean-Dominique, écuyer, seigneur de Constantin. (Ar. de Fl.)

---

(1) Jeanne, d'après le *Miroir armorial.*

Neehure.

D'argent fretté de gueules, les interstices semés de tours crénelées et ouvertes de gueules, au lambel de 5 pendants d'azur.

Pierre, *li roys des cent chevaliers* au tournoi de 1331.

de Nedonchel.

(Chevalerie.)

D'azur à la bande d'argent. — Couronne à 5 fleurons. — Cimier : *un lion issant.* — Supports : 2 *lions contournés tenant des bannières aux armes de l'écu.* — Cri de guerre : BOULOGNE. (Ms. 219.) — Devise : ANTIQUITAS ET NOBILITAS.

Cette maison porte le nom d'un fief situé en Artois. — Godefroi de Nedonchel (de Nedonis cella) vivait au commencement du XI[e] siècle. — Eugène-Joseph, comte de Nedonchel et de Boussu, fils du marquis Octave-César, né à Douai, est le chef de la seconde branche de sa maison. Il épousa, en 1806, Henriette-Albertine, baronne du Sart, et se fixa à Tournai. — Messire le comte Georges-Alexandre-François, fils des précédents, épousa Antoinette-Marie-Louise de Choiseul-Praslin.

Neve.

D'argent à la bande de gueules adextrée d'une étoile à 6 rais d'azur, et senestrée d'une rose de gueules. — Devise : FLORESCIT ET LUCET.

Philippe-François-Gabriel, originaire d'Ath, médecin

vers 1755. — Son fils, Pierre-François-Dominique, licencié en médecine, en 1788, époux de Marianne Pollet; dont Philippe, commandant des volontaires pompiers, et François, ex-échevin, directeur du Mont-de-Piété.

Nieulles.

D'or à la fasce de gueules chargée de 3 coquilles d'argent, acc. de 3 aiglettes d'azur. (Roncy, Épi.)

Nivelle ou Nevele.

(Chevalerie.)

D'argent à la croix de gueules. — Cri d'armes : Tournai.

Ces armes sont celles de Mortagne, mais brisées. — Everard Radou IV, châtelain de T., eut plusieurs fils de sa seconde femme. Nous remarquons entre autres, Roger, seigneur d'Espierre, et Arnould, seigneur de Nivelle, *près de Gand*, d'après Poutrain,

Li Noiriers.

D'hermine à 3 fleurs de lys de gueules. (Roncy, Épi.)

Cette famille possédait un logis, rue des Noirées, autrefois des Noiriers. « Li maison qui fu Demiselle Katherine li Noirière. » (Cartulaire cité par M. le vicaire général Voisin, Mém. de la Société hist. et litt. de Tournai.)



O.

d'Oisi.

Armes....

Frastré, seigneur d'Oisi, premier avoué connu de l'église de T., en 1071. Il épousa Ide, fille de Vederic le Barbu, seigneur d'Avesnes, Leuze, Condé, etc., lequel était fils de Guéric le Sor. On compte après Frastré quatre avoués du nom d'Oisi. Le pénultième prit le nom d'Avesnes. Une fille de cette dernière maison eut pour époux un d'Aigremont, qui devint avoué de notre église. (Poutrain.)

Olislagers.

D'azur à la fasce d'argent acc. en chef de 2 étoiles de même, en pointe d'un cygne au naturel.

Cette famille, originaire du duché de Clèves, s'établit dans le Limbourg. — Marie-Jean-Joseph-Hyacinte Olislagers de Meerssenhoven et son frère Théodore Olislagers de Sipernau, habitent aujourd'hui Tournai. Le premier a épousé Marie-Ange-Raphaelle, comtesse du Parc.

Olivier.

D'azur au chevron d'argent acc. de 3 olives d'or, tigées et feuillées de même.

Jacques, bourgeois de T. (Ar. de Fl.)

d'Olleking.

(Chevalerie.)

D'argent à 3 tourteaux de gueules, 2, 1.

Jacques, épousa Isabeau de Sainte-Aldegonde, dame de Rondecourt et d'Estaimbourg. (Mir. ar.) — Hugues périt à Azincourt. — Philippe, écuyer, mort en 1520. (Épi, à Estaimbourg.)

d'Orcq.

(Chevalerie.)

Armes ...

Gislebert dit que Jean d'Orcq mourut en Palestine, avec ses frères Hugues, Richard et Thierry. — Frastré signe les lettres de trève accordées par Bauduin à la commune de T., en 1197. (Reiffenberg, *Mon.*) — Letbertus de Orcha, chanoine de T., mort en 1431. (Ms. Varii eventus.) — On trouve encore Goffroi d'Orcques qui portait d'argent fretté de gueules, les interstices semés de fleurs de lys de même, et qui figura au tournoi de 1331 sous le nom de *li roys Tenor de la haute rivière.*

d'Oultreman.

D'azur au chevron d'argent.

Chrétienne, fille de Jean, écuyer, morte en 1628. (Ms. 226.) — Marie-Josephe, femme de Lamoral-Ignace le Martin, en 1679. (R. des paroisses.)



P.

Pailly.

Tranché d'argent et de gueules. (Ms. 226.)

Marc-Antoine, écuyer, seigneur de Thimougies, en 1632. — Florent-Joseph, fils de Gérard, époux de Marie Gantois. (Ms. 224.) — Laurens, écuyer. (Ar. de Fl.) (1).

Panckouke.

D'argent à 3 chevrons de gueules acc. de 3 merlettes de sable.

Ferdinand, bailli de la baronnie d'Antoing. (Ar. de Fl.)

de Pape ou de Paepe.

De sable à la tour d'or, crénelée de 5 p. et maçonnée de sable.

Guillaume-Dominique, écuyer, seigneur d'Hallebast, grand prévôt de T., époux de Marie-Françoise d'Espiennes. (Ar. de Fl.) — Alexandrine, femme de Charles-Norbert-François Van de Kerchove, morte en 1764.

---

(1) Tous nos manuscrits donnent les armes de Pailly comme il est dit. Cependant d'Hozier blasonne : « Écartelé : au 1 et 4 d'argent à 3 roses de gueules, contre-écartelé d'or à 4 pals de gueules et une bordure engrelée d'azur; au 2 et 3 d'argent au givre d'azur, couronné d'or, à l'issant de gueules, et sur le tout tranché de gueules sur argent. »

Parest.

De.... à 3 étoiles à 6 rais de.... 2, 1, au trèfle de..., en abîme.

Louis, seigneur des Valles, etc., avocat, époux d'Anne Hannart, mort en 1668. (ms. 226.)

Parfait.

D'azur au chevron d'or acc. de 3 roses tigées et feuillées de même, au chef d'argent chargé de 3 merlettes de....

Aimable, né à Velaincs, professeur de philosophie puis de langue hébraïque à l'université de Douai et chanoine de Saint-Amé, mort en 1807.

Payen.

De gueules à 8 quintefeuilles d'argent 2, 3, 2, 1, au lambel d'azur de 3 pendants, chargés chacun de 5 perles d'argent. (Torche des Damoiseaux, p. prim.)

Jean, *li roys Baudemagu de Gore*, au tournoi de 1331, portait de gueules semé de quintefeuilles d'argent, au lambel de 5 pendants d'azur, bordé d'argent.

de Pech.

(Chevalerie.)

D'argent à la croix de gueules endentée de vair.

Bernard signe comme témoin dans un acte de 1234. (Cousin, liv. IV.) — Marie, femme de Otte de Quenghem, morte en 1353. (ms. 222.) — « Vinrent pour jouter au

tournoi des 31 rois, de Paris où ils demeuraient, Colart de Pech et Jehan, son frère, natifs de Tournai. » (M. 223.) — On trouve encore de Pech : vairé, au chef de.... (Sceau aux archi.)

Perdu.

D'hermine au chef d'azur chargé de 3 étoiles à 6 rais d'or.

Philippe-François, médecin pensionnaire de T. — Benoit-Raphaël, avocat. (Ar. de Fl.)

de Péronne.

D'argent à la bande engrelée de gueules, à l'étoile de sable au 1er canton.

Jean, en 1298. — Agnès, morte en 1400. — Jeanne, morte en 1435. (Rec. géné.)

Peruvelz.

(Ville.)

Échiqueté d'or et de gueules de 5 traits. — Support : *un lion de sable à senestre, armé et lampassé d'or.* — *Couronnne à 7 perles.* (Scel de la commune, confirmé par arrêté du 8 octobre 1838.) (1)

---

(1) L'ancien scel était orné à dextre d'une torsade de feuilles de chêne au naturel, et à senestre du lion sus mentionné.

Peruwelz.

(Chevalerie.)

Échiqueté d'or et de gueules de 5 traits, au lion de sable, armé et lampassé d'or sur le tout.

La terre de Péruwelz était l'une des 44 baronnies du Hainaut. — Nicolas se croisa en 1182. — Alard, époux de Béatrix de Trazegnies, morte en 1308.

Pesin.

D'argent à 2 palmes de sinople en sautoir, au cerf au naturel brochant sur le tout.

Pierre-François, médecin. (Ar. de Fl.)

Peterinck.

De gueules à 2 épées d'argent en sautoir, les gardes d'or, les pointes hautes, cantonnées de 4 croissettes pattées d'argent.

François-Joseph, fondateur de la manufacture de porcelaine de T., en 1751, anobli par Marie-Thérèse. — Victor et Jules, son frère, continuent l'honorable profession de leur aïeul.

le Petit.

D'argent à 3 scorpions de sinople 2, 1, au chef d'azur chargé de 5 étoiles à 6 rais d'or.

Joseph, licencié en médecine. (Ar. de Fl.)

Pl 12


Espiennes
de Fauche
de Pape
Gheys
Liebart
Cambry
Bachy.
Bourgeois

le Petit de Béthomé.

De gueules au pal d'hermine.

Lion, seigneur de Béthomé, prévôt de T., en 1580. (Ms. 224.)

Petit

D'azur au chevron d'or acc. en chef de 2 étoiles à 6 rais, et en pointe d'un pigeon éployé, le tout de même. — Devise : ALTUM LABORE SAPIT.

Charles-Antoine, mort en 1710. — Piat-Joseph, médecin, mort en 1740. (Roucy, *Epi.*) — Un autre Petit portrait écartelé : au 1 et 4, d'or à 3 tonnelets de....; au 2 et 3, burellé d'argent et d'azur. (Roucy, *Épi.*)

Petypas.

De sable à 3 fasces d'argent.

Auguste, écuyer, seigneur de Warcoing, en 1623. (Monu. anc.) — François, chevalier, seigneur du même lieu. (Ar. de Fl.)

Plaudeviel.

De gueules à 3 rencontres de boeufs d'or.

Ernould, fils d'Adrien, bourgeois de T., mort en 1461. (Ms. 227.)

Piedavinne.

De.... à la croix de.... cantonnée de 4 gerbes d'avoine de....

Gilles, bourgeois de T., époux de Catherine Caulet, mort en 1432. (Ms. 227.) — Marie, épouse de Michel de Hornut, morte en 1441. (Rec. géné.)

de li Pierre.

De.... à 3 croisettes de....

Grégoire, fils de Nicaise, époux de Béatrix Gargate, mort en 1440. (Rec. géné.) — On trouve encore de li Pierre : D'argent à 5 merlettes de gueules. (Sceau aux archi.) — Roland, mort en 1363, et Pierre, qui eut pour femme Isabelle de Leuze, portaient d'azur à 3 merlettes d'argent 2, 1. (Ms. 224.) Voyez les *Épitaphes rimées.*

Pinault.

D'azur à 3 pommes de pin d'or.

Mathieu, chevalier, seigneur des Jauneaux, conseiller du roi et président à mortier du parlement de T. Ce personnage a écrit « l'histoire du parlement de Tournai contenant l'histoire et les progrès de ce tribunal avec un détail des édits, réglements et ordonnances concernant la justice. » in-4°, Valenciennes, 1701.

Pipart.

D'azur à 3 coqs d'or, 2, 1, membrés et crêtés de gueules.

Jacques, mort en 1436. (Ms. 224.) — Sire Gérard, mort en 1485, eut pour fille Quintine, qui épousa Jacques d'Ennetières. — On trouve dans les quartiers des d'Ennetières, Pipart, écartelé de de Ligne. (Roncy, Epi.)

Planchon.

De.... à 3 trèfles de.... 2, 1, à l'étoile à 6 rais de...., en abîme.

Jean, bailli de Mortagne. (Ms. 226.)

de le Planeque ou **del Planeq.**

D'argent à la fasce de gueules, acc. en pointe d'une hure de sanglier de sable.

Noble homme Jean, seigneur d'Autreuille, mort en 1514. (Ms. 226.) — Jean, fils d'Allard, mort en 1544. (Ms. 224.)

Plouich.

Burellé d'argent et de sable de 6 p. (Plan de T.)

le Poivre.

De gueules au sautoir d'or chargé de 5 merlettes d'azur.

Nicolas, écuyer, mort en 1610. (Ms. 226.) — On trouve aussi Poivre : d'or à 3 oiseaux de sable (Ms. de M. de M.)

Polés.

D'azur à 3 barillets d'or.

Jacquet, épousa Benie de Waudripont. — Karlinret ou Kakinette, (sic) leur fille (1). (Ms. 224.) — On trouve aussi pour armes des Polés ou Pollet : D'or à 3 barillets de sable, cerclés et ansés d'argent, ou d'or à 3 pots de sable 2, 1. (Roncy, Épi.)

Pollinchove.

D'hermine à 3 losanges de gueules, 2, 1, au trèfle de sable en abîme.

Nicolas, seigneur de Preag, garde de la monnaie et juré de T., mort en 1618. (Monu. anc.) — Jean, célèbre docteur en médecine, mort en 1644. — Martin, son fils, président du parlement de T., en 1691.

Ponceau.

De sinople au chef d'argent. (Jardin des armoiries.)

du Pont.

De gueules au pont de 3 arches d'argent, au guerrier armé d'un bouclier et d'une épée, le tout d'argent, issant de dessus le pont.

Pierre, procureur général de T., mort en 1673. (Ms. 226.)

---

(1) Le livre des morts nomme ce personnage Jacques, sa femme Biétris de Waudripont, « et Maleinet, leur fils. »

du Pont.

D'argent au lion de gueules, armé d'un sabre d'or, rampant sur un pont de 2 arches de sinople sur une rivière d'azur.

Adrien, licencié en médecine. (Ar. de Fl.) — Le même ouvrage mentionne Nicolas et Jean, avocats au parlement de T., lesquels portaient d'argent au pont de 2 arches de sable, sur une rivière d'azur, et sur le pont un lion rampant de gueules armé d'un sabre de sable.

Pontus.

D'argent au chevron de sable acc. de 3 hures de sangliers de même.

Jaspar-Alexandre-Joseph, avocat, époux de Constance Pottier, mort en 1741. — Louis-Joseph, pauvriseur de S. Piat, époux de Marie Hersecap. (Roncy, *Épi.*)

du Porch.

De sable à 3 lionceaux d'or. (Torche des Damoiseaux.)

Guillaume, *li roys Boort de Gaunes*, figura au tournoi de 1331.

Porequin.

Armes....

François, bourgeois de T., mort en 1628. (ms. 226.)

du Portail.

De gueules au portique d'or.

Simon, doyen du chapitre, mort en 1362, fonda l'hôpital S. Lehire pour y recevoir des chartriers hors d'état de gagner leur vie.

de la Porte.

De sable à 2 châtelets d'argent, l'un au canton senestre du chef, l'autre en pointe, au franc-quartier d'argent chargé d'une croix de gueules. (Mir. ar.)

Allard, seigneur de la Porte, à Dottignies, descendait de la maison d'Espierre. — Le *Miroir armorial* donne encore de la Porte : écartelé : au 1 et 4 d'argent à la croix de gueules, qui est d'Espierre; au 2 et 3 de sable au châtelet d'argent.

Portois.

D'argent au levrier de sable élancé en bande.

Charles, échevin, puis conseiller pensionnaire de cette ville, époux de Françoise du Rieu, mourut en 1727. (Roncy, *Épi.*) — Noël Portois, abbé de S. Nicolas des prés, avait pour armes : d'or à la tour crénelée de 3 p. de gueules, cantonnée de 4 lionceaux de sable.

de Pottes.

(Chevalerie.)

Burellé d'argent et d'azur de 10 p., à la bande de gueules sur le tout (Mir. ar.)

Thierry assiste à la promulgation des chartes du Hainaut, vers 1296 et plus tard. — Plusieurs Gerard de Pottes sont compris au nombre des plus illustres chevaliers du comté de Hainaut. — Un sire de Pottes périt à Azincourt. — Anne, épousa en secondes noces Mathieu de Launay, châtelain d'Ath.

Pottier.

D'azur, à la roue d'or, acc. de 3 pots, d'argent 2 en chef, 1 en pointe.

Joachim, grand procureur de la ville de T. (Ar. de Fl.) — Madelaine-Constance, femme de G. A. Pontus, portait de gueules à 3 pots ansés d'argent. (Roncy, *Épi.*)

Pottier.

De.... au chevron de.... acc. en chef d'un coq de.... au 1er canton, au 2e d'une palme de...., en pointe d'un pot de....

Maître Nicolas, chanoine de la cathédrale, mort en 1534. (Rec. géné.)

de Poucques.

D'or au lion léopardé de sable.

Guillaume, conseiller pensionnaire de la chambre de commerce de cette ville, époux de Marie le Louchier, vivait au XVIIe (Ms. 226.) — Jean, écuyer. (Ar. de Fl.)

Poullereau.

D'argent au trèfle de sinople.

Michel, échevin de S. Brice, en 1609. (R. de la loi.) — Nicolas, marchand. (Ar. de Fl.)

Poupé.

D'azur au chiffre d'or composé d'un A *et d'un* P.

Pierre-Abraham, bourgeois de T. (Ar. de Fl.)

Pourrés.

Burellé d'argent et d'azur de 8 *p.* (Sceau de 1283, archi.)

Henri à li Take, dit Pourrés, prévot de T., ordonna, avec Wattier Coppés, la construction des murs et des tours de la rive gauche en 1277.

du Pré.

D'or à 3 *pals d'azur chargés chacun à leur centre, d'une étoile à* 6 *rais d'or.*

Piat, époux de Clarette Robert, vivait en 1560. — Joseph, administrateur de la pauvreté générale de T. — Olivier, fondateur en partie de la maison des Monnel. — Gaspar-Joseph, écuyer, juré de cette ville, mort en 1764. (Épi. à N.-D.) — Gaston, aujourd'hui juge de paix du canton. — Son frère, Louis, ancien échevin.

Pl. 13.





du Pré.

Écartelé : au 1 et 4 d'or à 2 cornes de buffle de sable, surmontées d'une étoile à 6 rais de même; au 2 et 3 de gueules à la tour d'argent.

Joseph, marchand à T. (Ar. de Fl.) — Olivier, pauvriseur de S. Piat, mort en 1680, portait écartelé de.... au croissant de...., et de.... à la tour de.... (Ms, 226.)

Présin de Hennocq.

Parti : *au 1er de sable à une herse d'or; coupé, cousu d'azur à 3 merlettes d'argent, deux, une; au 2e de gueules au lion d'argent.*

En 1690, Anne-Marie fonda au Réduit des Sions un refuge pour y loger et pitancer quatre filles, à charge par elles d'enseigner à lire à 33 enfants de la paroisse de S. Quentin. — Pierre, greffier de S. Brice. (Ar. de Fl.) — Jacques, trésorier de T. (Nobi. des P.-B.)

Prévost.

D'azur à 3 fermaux d'or, 2, 1, au chef de même chargé d'un lion issant de gueules. (Torche des Damoiseaux, p. prim.)

Jehan figura au tournoi de 1331. Il eut nom de lice *li roys Claudas de la Vesierte.* Il portait comme il est dit, sauf le champ qui était de sable. — Marie, épouse de Quentin Gargate. (Livre des morts.)

Prévot.

D'argent à la fasce de gueules chargée de 3 merlettes d'argent.

Georges, écuyer, seigneur de Villers-Ploych.

Prévot.

D'azur au chevron acc. en chef de 2 étoiles à 6 rais, et en pointe d'une pensée tigée et feuillée, le tout d'or.

Jean-François, avocat. (Ar. de Fl.)

le Prévot.

(Chevalerie.)

D'azur au lion d'or, armé et lampassé de gueules. — Cri d'armes : Rhodes, Rhodes. (Mir. ar.)

Louis-François, chevalier, seigneur du Bruisle, échevin de Tournai, en 1759.

Preys.

D'azur à 3 feuilles de trèfle d'or. (Plan de T.)

Guillaume, vivait en 1260. (Mir. ar.) — En 1549, Laurent, premier conseiller, harangua Philippe II lors de sa joyeuse entrée en nos murs. — Denis, époux de Jeanne Savary, acheta la seigneurie de Froyennes, en 1572. — Jaspar, seigneur Deldalle, capitaine de cuirassiers, mort en 1613. (Ms. 224.)

Prud'homme.

D'or au chevron de sable acc. de 3 têtes de lions arrachées de même, lampassées de gueules. (Ar, de Fl.)

Étienne et Alix de Quarmont, sa femme, firent une donation aux pauvres de S. Piat, en 1480. Voyez les *Épitaphes rimées.* — Charles, écuyer, seigneur de Plaimont.

du Puch.

Burellé de.... au chef de.... chargé d'un lion naissant de.... (Sceau de 1367 aux archi.)



Q.

Quarmont.

D'argent à 3 hamaides de sable. (Ms. 226.)

Alise, femme d'Etienne Prud'homme. — Roncy lui donne 3 hamaides de gueules au lieu de sable.

du Quesne.

De.... au chevron de.... acc. de 3 glands de....

Léon, conseiller pensionnaire de l'échevinage, mort en 1657. (Ms. 226.)

du Quesnoy.

Échiqueté d'or et de gueules de 5 traits.

Jean, seigueur de la Loire, époux de N., dame de Landas. — Pontus, époux d'Anne Cottrel. (Mir. ar.). — Jean, chevalier, mort en 1627. (Ms. 226.)

de Quiévrechin.

D'argent à la bande de gueules, acc. de 6 tourteaux de même disposés en orle.

Jean-Pierre-Joseph de Colins, marquis de Quiéverchin, époux de Marguerite-Louise-Angélique de Colins de Tarsienne, morte en 1839. (Épi. au cimetière du Nord. — Marie-Flore de C. de T., épouse de Charles-Augustin de Preud'homme (1), vicomte de Nieuport, morte en 1832. (. même ci metière .)

Quenghem.

D'argent à 4 chevrons de gueules.

Otte, mort en 1380. — Il avait épousé Marie de Pech. (ms. 226.) — Bauduin, écuyer, seigneur de Pecq, mort en 1430. — Isabeau, fille d'Hoton, deuxième épouse de Jacques du Chastel de la Howardrie.



(1) Preud'homme dont il est question, porte de sinople à l'aigle éployée d'or. Il a pour devise : Toujours preud'homme.

R.

Radou, Rodon ou Rodulphe.

(Chevalerie.)

D'argent à la croix de gueules. — Cri de guerre : Tournai.

Everard, 1er du nom, s'empara de la châtellenie de Tournai, sur Gérulf, en 1038. — L'un des ses descendants se rendit maître de Mortagne qu'il joignit au Tournaisis. — Un autre, Everard Ier, s'intitulait prince des Tournaisiens, et fut assez puissant pour faire la guerre au comte de Flandre. A la paix il se croisa avec ce seigneur, ainsi que Conon, son frère, et Létalde et Engelbert (1), ces gentilshommes tournaisiens, lesquels eurent la gloire de suivre les premiers Godefroi et Eustache de Bouillon, sur les murs de Jérusalem, au rapport de Guillaume de Tyr et de Molanus.

Raguez.

D'argent au rat au guet contourné de sable. (Portrait à l'hôpital civil.)

Joachin, fondateur d'une maison, en 1652, appelée la présentation de la Vierge Marie, rue des six filles,

(1) Certains auteurs les nomment Rodulphe et Guillaume, d'autres Ludolf et Ingelbert, Lutole et Gilebers, selon Guillaume de Tyr.

pour y loger 13 filles, à charge d'enseigner gratuitement la jeunesse. — Jacques, supérieur des Croisiers de Tournai. (Archiv. de l'hospice civil.)

de Rasse de la Faillerie.

D'or à la bande d'azur accostée en chef de 3 roses de gueules, et en pointe de 3 étoiles à 6 rais de même. — Couronne de baron. — Supports : *2 lévriers contournés d'argent, colletés d'or.*

Denis-Joseph, conseiller de la chambre échevinal de T., en 1738. — Denis, président du tribunal civil de T., sénateur, conseiller à la cour de cassation, mort en 1838. — Denis, aujourd'hui président du tribunal de première instance à Mons. — Le titre de baron se transmet dans cette famille, par ordre de primogéniture.

de Rasse.

D'or à 3 chevrons de sable, au quartier senestre de gueules, chargé d'un mur crénelé d'argent et surmonté d'une branche de chêne de même mise en fasce. — Couronne à 7 ou 5 perles, selon le titre. — Cimier : *une tour d'argent.* — Devise : VIRTUTE CIVILI. — *Le baron a 2 lions au naturel pour supports.*

Henri, maire de T. sous l'empire, bourgmestre sous Guillaume 1er, mort en 1818. — Son fils aîné, le baron Jules de Rasse, ancien secrétaire d'ambassade, ancien commissaire de l'arrondissement, ancien représentant, décoré de plusieurs ordres. — Le chevalier

Alphonse de Rasse, deuxième fils d'Henri, aujourd'hui sénateur et bourgmestre de Tournai, décoré de l'ordre de Léopold. (1)

Rasson.

D'argent à 3 étoiles à 6 rais de gueules à la fleur de lys d'or en abîme.

Joseph, rentier à Tournai. (Ar de Fl.)

de Raucourt.

Armes....

Guillaume, chevalier, dont on célébrait l'anniversaire le 19 août, ainsi que celui de son frère Rogon, chanoine de T. (Cousin, L. IV.) — Un Jean de R. figura au tournoi de Mons, en 1310. Il portait d'argent à 3 merlettes de gueules deux, une, au chef d'or. (Ms. 222.)

du Ray.

Barré d'azur et d'argent de 6 p., à 2 étoiles à 6 rais d'or, posées l'une sur la 3e barre, l'autre sur la 5e.

Jacques-Philippe, avocat au parlement de T. (Ar. de Fl.)

---

(1) Des actes conservés aux archives révèlent l'existence des deux familles de Rasse en 1327 et 1331. Plusieurs diplômes ont pour scels un champ d'or a 3 chevrons de sable. — On trouve aussi un Gaspard de Rasse, curé de Templeuve, fondateur de bourses d'études en 1693.

Razoir.

D'azur à 3 flèches d'argent disposées en bandes.

Jean, écuyer, seigneur de Fontenoi, époux de Françoise de Surhon. (ms. 224.)

Renard.

De.... au chevron de.... acc. de 3 ? de....

Pierre, bourgeois de T., mort en 1669. (ms. 226.)

Renier.

D'argent au chevron équarri de gueules acc. de 3 tourteaux d'azur.

Jehan, roi de l'Épinette, en 1369, portait comme dessus, moins le chevron. — Bertrand, aussi roi de l'É., en 1424. — Jehan, roi en 1427 écartelait de Renier et d'argent à 3 lionceaux de sable 2, 1, au lambel d'azur. (ms. 222.)

Renuit.

D'or au chevron acc. de 3 roses en chef, et en pointe d'un lion, le tout de gueules. (Roncy, Épi.)

Jacques, avocat, en 1736, époux de Catherine de Surmont. (Épi. au château.) — Michel-Joseph, écuyer, époux de Marie-Agnès Simon, 1757.

Repus.

De.... à la croix pattée.... de...., cantonnée au 1 et 4 de 2 fleurs de lys de....; au 2 et 3 de 2 étoiles de.... (Liste des Damoiseaux.)

Richard.

D'azur au chevron d'or acc. de 3 étoiles de même.

Jean, receveur de la fabrique de S. Quentin, vers 1628. (Ms. 226.)

le Riche.

D'azur au chevron acc. en chef de 2 lys renversés, et en pointe d'une tête de chien, le tout d'argent.

François, écuyer, seigneur de la Marlière, mort en 1739. (Roncy, *Épi.*)

Ricoirs.

D'or à la croix recerclée de sable, chargée de 5 étoiles à 5 rais d'or.

Jackemes, *li roys Brangore*, figure au tournoi de 1331.

Ricquart.

D'argent au chevron d'hermine acc. de 3 trèfles de sinople.

Jeanne, morte en 1612, laissa sa maison, rue des *Peigniers*, pour y loger six filles honnêtes. (Ms. 227.)

du Rieu.

De.... au cygne de.... nageant sur une eau de...., au chef de.... chargé de 2 fleurs de lys de....

Roland, conseiller pensionnaire de T., époux de Françoise Roger, mort en 1662. (Roncy, Épi.) — On trouve aussi le même écusson mais avec 2 étoiles au chef.

du Rieu.

D'azur à la croix d'or cantonnée de 4 étoiles à 6 rais de même.

Jacques, fils d'Etienne, mort en 1663. — Hugues, bourgeois de T., chevalier du S. sépulchre, mort en 1600, fit des dons en argent aux orphelins, anciens bourgeois et aveugles de cette ville. Il portait comme il est dit, sauf les 4 étoiles qu'il remplaçait par 4 croissettes de....

Robert.

Écartelé : au 1 d'argent à 3 tourteaux de gueules, au chef de.... chargé d'une étoile à 6 rais de.... accostée de 2 croissants contournés de....; au 2 d'argent à 3 trèfles de.... 2, 1, au chef de.... chargé de 2 merlettes de....; au 3 coupé : au 1 de gueules au lion léopardé d'argent; au 2 de...., à 3 trèfles de....; au 4 de.... à la croix de...., cantonnée de 4 étoiles à 6 rais de....

Nicolas, bourgeois et échevin de T., puis prévôt de Lille, mort en 1611, (ms. 226.)

de Robiano.

D'argent au chef d'azur émanché de 3 pointes et chargé de 3 fleurs de lys d'or. — Couronne comtale ancienne. — Casque orné d'une couronne à 5 fleurons. — Cimier : *une fleur de lys d'or entre 2 trompes d'azur.* — Supports : *2 lions contournés d'or, armés de bannières aux armes de l'écu.* — Devise ; FAIS CE QUE DOIS DIEU POURVOIRA. (1)

Lagarotus se fixa aux P.-B. en 1541. — Baltazar, trésorier général. — François, membre du gouvernement provisoire de Belgique, gouverneur de la province d'Anvers, sénateur. — Charles-Marie-François de Sales, comte de R., époux de Marie-Thérèse, comtesse de Stolberg-Stolberg. — Albert-Ludger-Joseph, fils des précédents. — Jean-Baptiste-Marie de Sales, comte de R., frère de Charles, habite Tournai. — Tous les membres de cette maison portent les prédicats de comte et comtesse.

van Rode de Beauterre.

D'argent à la fasce de gueules acc. de 3 quintefeuilles de même, deux en chef une en pointe. (T. des Damoiseaux.)

Un van Rode était trésorier des Etats de T. et Tis. Son fils fut conseiller au parlement en 1687. — Denis-Benoit, mort en 1811. — (Épi. au Château.) — Deux demoiselles van Rode ont épousé les frères Tirant, de Lille. — On voit aussi van Rode portant de... à la fasce aiguisée de..., acc. de 3 fleurs de....

(1) de Robiano d'Hougoumont a pour devise SICVT LILIVM.

Rodes.

Armes....

Marie, dame de Bury et de Vignecourt, morte en 1357, épousa Fratré d'Antoing. (Ms. 227.)

Rogier.

D'argent à 3 trèfles de sinople 2, 1, au chef d'azur chargé de 3 étoiles à 8 rais d'or. (T. des Damoiseaux.)

Marguerite, épouse de Jean de Pollinchove en 1662. (R. des paroisses.) — Théry, épousa une demoiselle Lefebure, vers 1663. (Ms. 226.) — Théry, seigneur de Maudidier. (Ar. de Fl.) — Nicaise-Rogier, échevin, juré de T., mort en 1689, portait de... à l'arbre de..., contre lequel rampe un lion de.... (Ms, 226.)

de Roisin.

(Chevalerie.)

Bandé d'argent et de gueules de 6 p. — Cri de guerre : Roysen.

Le nom de Baudry, si usité dans cette ancienne maison, se rattache à une légende de 976, dans laquelle figure S. Ghislain. — En 1200 un de Roisin se croisa avec Bauduin VI. — En 1555, Baudri de R., bailli de Hainaut, épousa Jeanne de Willers qui lui apporta la terre de Rongy. — Baudri-Ghislain-Henri, général-major sous Guillaume Ier. — Baudri-François, officier sous l'empire trouva une mort glorieuse à Polosk, en 1812. — Alphonse, ancien commissaire du district, bourgmestre de Rongy. — Ferdinand, époux de Henriette le Clément de Taintegnies, habite l'Allemagne. Il s'est fait un nom dans l'étude des sciences historiques.

Romarain.

D'argent à 2 fasces de gueules, acc. en chef de 2 merlettes, en cœur d'un croissant et en pointe d'une merlette, le tout de gueules.

Guillaume, greffier du bailliage, mort en 1611. (MS. 226.)

Rocques.

De gueules au lion d'argent. (Plan de T.)

Rose.

D'argent au chevron d'azur, acc. de 3 roses au naturel, tigées et feuillées de sinople.

Jean-François, bourgeois de T., était du magistrat. (Rec. géné.)

Roty.

De.., au chien passant de..., au chef de.... chargé de 3 étoiles à 6 rais, de...., deux, une.

Artus, échevin de T., mort en 1669, gît à S. Brice. (Ms. 226.)

Roussin.

D'or au chevron de gueules, acc. en chef de 2 hures de sangliers d'argent, et en pointe d'une quintefeuille de même.

Charles-François, écuyer, époux de Ernestine de la Hamaide, mort en 1770. (Roncy, Epi.)

du Roy de Blicquy.

D'argent émanché de 3 pointes de gueules mouvantes du flanc dextre, au chef d'azur chargé d'un croissant d'argent, accosté de 6 besans d'or, 3 à dextre, 3 à senestre, rangés 2, 1. — Couronne à 5 fleurons.

Eugène, marié en 1855 à Mlle Laure d'Emeric, belle-fille de M. le baron Cossée de Maulde. (Annu. de Belg.)

de le Rue.

De..., à l'arbre de.... sur une terrasse de...., au chef de... chargé de 3 étoiles à 6 rais de...

Jacques-François, avocat au parlement de T., mort en 1608. (Roncy, *Epi.*) — Le même manuscrit donne de le Rue : burellé d'or et d'azur de.... pièces, au chef d'azur chargé d'une rose d'argent.

de Rumes.

(Chevalerie.)

D'argent à la fasce de sable. (Plan de T.) — *De gueules au chevron d'argent.* (Roncy, *Epi.*)

Bauduin, sire de Rumes, surnommé Carum ou Caruns, était fils de Roger. Il épousa Ides de Zaucho et mourut en Palestine à la seconde croisade. — En 1159, deux dames de ce nom donnèrent à l'église de Tournai et à celle d'Antoing, des terres situées à Lamain. (Cousin, L. III.) — Robert prisonnier des Français à Bouvignes. — En 1279, Roger vendit sa terre de Rumes à Jean de Mortagne et passa au service du comte de Flandre.

Ruyant de Cambronne.

D'hermine au chef d'azur. — Couronne à 9 perles. — Supports : 2 *licornes.*

Nicolas, conseiller au conseil souverain de T., mort en 1748. — Melchior-Henry, chanoine de T., mort en 1755. — Nicolas-Denis-Joseph, brigadier des armées du roi, mort en 1805. — Porphire, veuf de Cécile de Lossy, représente aujourd'hui cette maison et habite le château d'Enghien à Ramegnies-Chin.



S.

Saillart.

D'argent au chiffre de gueules, S. B. S. enlacé, entouré de 2 branches de laurier de sinople, les tiges disposées en sautoir et liées de gueules.

Sébastien, bourgeois de T. (Ar. de Fl.) — On trouve dans le manuscrit 226, un Maurice Saillart, conseiller et procureur postulant, mort en 1614, lequel portait de.... au chien passant de....

de Saint-Genois.

De gueules au sautoir d'azur, bordé d'argent et chargé de 5 roses de même. — Couronne de comte ou de baron selon le titre. — Cimier : *une quintefeuille entre un vol à*

l'antique d'argent et d'azur. — Supports : 2 *chimères contournées, portant bannières : à dextre de de Saint-Genois, à senestre, écartelé : au* 1 *et* 4 *coupé d'argent et d'azur* ; *au* 2 *et* 3 *de sable semé de fleurs de lys d'argent.*

Cette maison a donné plusieurs grands prévôts à notre cité, et des capitaines qui commandaient les gens de guerre que Tournai devait fournir au roi de France. — Jehan, en 1412, alla en Berri avec les arbalètriers tournaisiens. — En 1500, Nicolas était au siége de Saint Amand avec les quatre Serments. — Le comte Joseph s'est distingué par de laborieuses recherches généalogiques. On lui doit les *Monuments anciens*, ouvrage contenant quantité de renseignements sur les familles nobles de notre pays.

de Sainte-Aldegonde de Noircarmes.

D'hermine à la croix de gueules chargée de 5 *roses d'or.* (Roncy, *Épi.*)

Philippe-Albert, époux de Claire-Dorothée d'Eslaibes, mort en 1746.

Salé.

D'azur à 3 *chevrons d'or.* (Roncy, *Épi.*)

Jeanne-Josephe, veuve de Guillaume-François-Joseph du Bois de Harnes, écuyer. Cette dame mourut en 1757.

Sallet.

D'azur à 6 *coquilles d'or* 3, 2, 1.

Marian, seigneur de Saint-Prie, Labrassart, époux de Thérèse Gantois. (Ar. de Fl.) — Jacques, écuyer, mort en 1680.

Saméon.

Émanché d'or et d'azur de 10 *pièces.* — Cri d'armes : LANDAS. (Ms. 219.)

le Sart.

Parti : *au* 1 *d'azur au lion la queue nouée d'argent*; *au* 2 *de gueules à une demi-aigle à* 2 *têtes d'argent*, *mouvante de la dextre de la partition; coupé d'argent à la demi-croix pattée de gueules*, *mouvante aussi à dextre*; *le* 3e *bandé d'azur et d'or de* 8 *pièces.* (1)

Baudry, écuyer, seigneur de Farvacq. (Ar. de Fl.)

du Sart.

Tiercé en fasce : *au* 1 *d'azur à l'aigle éployée d'argent; au* 2 *d'argent à* 3 *merlettes de sable; au* 3 *de sable au lion passant d'or*, *armé et lampassé de gueules.*

Jean, échevin de Mons au XVe siècle. — Nicolas, juge au grand bailliage du Hainaut, mort en 1676. — Jean-Baptiste-Antoine, chevalier, en 1727. — Le baron Jean-Baptiste Philibert, en 1742. — Jules-Jean-Baptiste, bourgmestre de Moustier, époux d'Eugénie-Ghislaine van der Gracht d'Eeghem.

---

(1) Blasonnement fautif, mais textuellement copié de d'Hozier.

Sartiel.

De.... à 10 étoiles de...., 4, 3, 2, 1. (Sceau de 1285, archi.)

de le Sauch.

D'or à la croix ancrée de gueules. (Roncy, Épi.) — *Un autre portait d'or à l'aigle d'azur membrée de gueules.* (Ms. 225.)

Savary.

D'argent au chevron d'azur acc. de 3 merlettes de gueules.

Simon, prévôt de Tournai. — Jean, bourgeois de la même ville. (Mir. ar.) Jacques, seigneur de Warcoing, fils d'Eustache, panetier de Charles VII, et de Jeanne Paillart, dame de Warcoing. — Georges, époux de Jeanne de Havrech. (Essai.)

Schaeperoman.

De sinople à l'agneau passant d'argent.

Jean, marchand à Tournai. — Pierre portait de même. (Ar. de Fl.)

Schinquelle.

D'argent à 3 coquilles de sables; écartelé de gueules, semé de trèfles d'or, au léopard lionné de même.

Charles-Dominique, écuyer, seigneur de Desbrouck, époux de Marie-Christine Hannart. (Ar. de Fl.)

Scorion de Léaucourt.

D'or à 2 pigeons de sable, becqués et membrés de gueules, affrontés et becquetant une palme de sinople soutenue par un de leurs pieds.

Marie donna tous ses biens à l'hôpital Marvis pour fonder sept lits en faveur de Tournaisiens. (Essai.) — Robert, avocat au parlement. — Un autre Robert fut anobli en 1723, par l'empereur Charles VI. (Nobi. des P.-B.) — Jean, mayeur de T., époux de Marguerite-Michelle Errembault. (Roucy, Épi.)

Seelin.

D'azur à 3 croissants d'or, 2, 1.

Nicolas, docteur ès-lois, mort en 1341, époux d'Isabeau de Cisoing. — Nicolas, leur fils, bourgeois de T., sergent d'armes du roi en 1401. — Guillaume, mort en 1538. (Ms. 224.)

le Sellier.

De gueules à 3 bandes d'or, au chef d'azur chargé de 3 étoiles d'argent.

Jean, habitait S. Amand. (Ar. de Fl.)

Seppa.

D'azur à la bande d'argent acc. de 2 étoiles à 6 rais de même.

Jean-Baptiste, époux de Catherine Théry, en 1677. (R. des paroisses.) — Dominique, mort en 1725. (Rec. généal.)

Simonon.

De gueules à une anille d'argent, acc. de 4 merlettes d'or, une en chef, deux en flancs, une en pointe.

Jean-Baptiste, échevin de T., anobli en 1750. (Nobi. des P.-B.)

Smerpont.

D'azur semé de trèfles d'or, à 3 croissants de même, 2, 1, sur le tout. (Roncy, Épi.)

Bauduin, fils de Renaud, mort en 1441, eut pour femme Catherine d'Avesnes, qui portait d'or à 3 chevrons de gueules, acc. de 3 hures de sangliers de sable.

Sotenghiem.

D'azur fretté d'or, les interstices semées de feuilles de chêne de même, au franc-canton d'or, à un cœur de gueules empoigné d'une patte de lion d'azur.

Jehan, *li roys Gurnet le petit*, figura au tournoi de 1331, et « gaigna le prix de dedans, assavoir vn avtour. » (ms. 222.)

de Sourdeau.

D'azur à 3 étoiles d'or, 2, 1, au croissant d'argent en abîme.

Lion, seigneur de Tournibus, époux de Catherine de Hollain, figure sur la liste des Damoiseaux (Mir. ar.) — Jean, prévôt de Saint-Amand, capitaine d'une compagnie pendant le siège de Bréda. — Louis-Théodore épousa Louise-Jeanne-Albertine Bargibant, née en 1708, fille et héritiers de Marc-Antoine, seigneur de Chin, et de Marie-

Louise del Fosse d'Epierre. — Charles-Xavier, baron de Chin, inscrit dans le corps équestre du Hainaut, en 1816, fut roi d'armes du royaume des P.-B. Il épousa Marie de Cambri et mourut sans postérité. — Joseph, époux de Léopoldine del Fosse d'Epierre, habite le château du Belin à Chin.

de Succa.

De gueules à une poire d'or tigée et feuillée de sinople, au chef d'argent.

François-Guillaume, seigneur de Bouvry. (Ar. de Fl.) — Benoit, écuyer, époux de Marie-Madelaine de Maulde. (Ms. 226.)

de Sucre.

Écartelé : au 1 et 4 d'argent à la fasce de sable, au franc-quartier de même à la croix d'argent chargée de 5 coquilles de gueules; au 2 et 3 d'or à la croix ancrée de sable.

Philibert, mort en 1642, époux de N. Pailly. (Ms. 227.)

le Sueur.

D'azur à 3 étoiles à 6 rais d'argent.

Nicolas, seigneur des Aulnoy, mort en 1656. (Ms. 226.)

Surhon.

D'argent au chevron d'or acc. de 3 coquilles de même. (Plan de T.)

Vinchent, conseiller et avocat fiscal du bailliage, anobli en 1624. — Jacques, mort en 1654. (Ms. 226.)

Surmont.

D'or au chevron de gueules, acc. en chef de 2 roses de même, et en pointe d'une montagne de sinople.

Famille originaire de Courtrai. — Jacques, conseiller pensionnaire de T. (Ar. de Fl.) — Les Surmont actuels portent les armes ci-dessus et ont pour tenants, 2 hommes d'armes vêtus de gonelles rayées d'argent et de sinople, portant bannières de Surmont, et sur le listel cette devise : In monte salus. (1)

Surpont.

Vairé et contre-vairé de...., au chef de.... chargé d'un lion passant de....

Catherine, femme de Pierre de Waudripont. (M. 226.) Voyez *Épitaphes rimées.*



(1) Surmont de Volsberghe porte en outre une couronne à 7 perles. — Un autre Surmont n'a qu'un tenant adextré. (Ar. de Belg.) — Le Nobiliaire des P.-B. mentionne un Surmont, vicomte, chevalier du Saint-Empire, en 1732, portant de sable à la fasce brétessée et contre-brétessée d'argent.

T.

Taffin.

De gueules à la pairle d'hermine.

Pierre, conseiller du roi, substitut du procureur général du parlement (Ar. de Fl.) — On trouve encore Taffin : D'argent à 3 têtes de Mores tortillées d'argent. (Roncy, *Épi.*)

à li Take ou al Take.

D'or à l'aigle de sable. (Géné. des du Mortier.)

Jehan, fondateur de l'abbaye du Saulchoir, en 1233. (Ms. 224.) — Dame Odille à li Take à donné son nom à une rue de Tournai, nommée avant elle, rue Henri à li Take. — On trouve encore à li Take : d'azur au pal d'argent.

Tauge.

De.... à une pelle de boulanger en pal, chargée de 3 pains de...., accostée des initiales capitales A. T.

Andris, boulanger de son style, époux de Marie Lesage, mort en 1647. (Ms 226.)

le Tellier.

D'azur au chevron d'or, acc. de 3 molettes d'éperons de même.

Frédéric, écuyer, seigneur de Faucheville, avocat au parlement. (Ar. de Fl.)

de Tenremonde.

D'or plumeté de sable.

Henri et Wille, frères, rois de l'Epinette en 1421 et 22. (Ms. 222.) — Pierre, chevalier en 1591. (Rec. de la nobl.)

Ternois.

Coupé : au 1 d'azur à 3 branches de noyer d'or, fruitées de même, posées en bandes ; au 2 d'or au cheval courant de sable.

Antoine, avocat au parlement. (Ar. de Fl.)

Ternois.

De.... au chevron de...., acc. de 3 .... de....

François, conseiller pensionnaire de l'échevinage, mort en 1657. (Ms. 226.)

Théry.

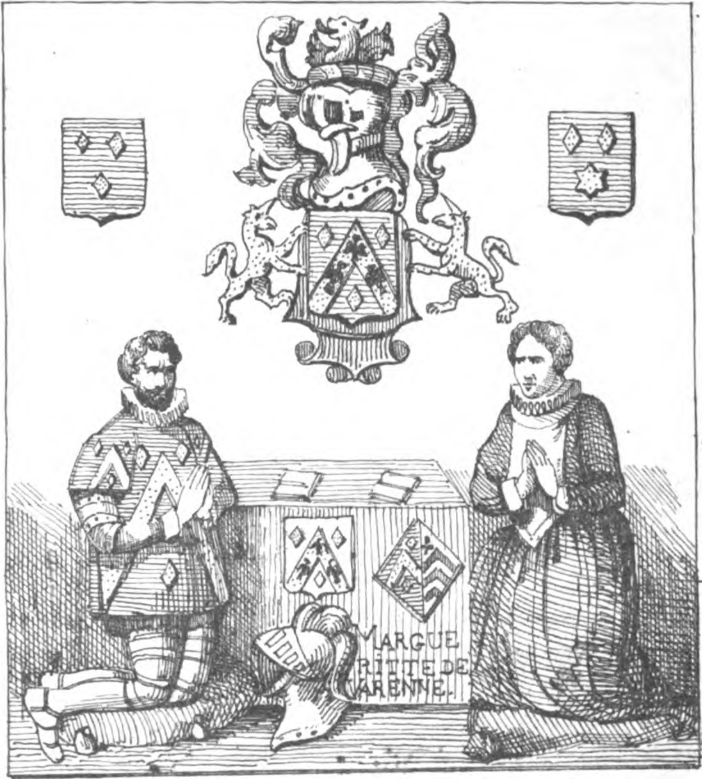
De gueules à la fasce d'argent, acc. de 2 merlettes en chef et d'une étoile à 6 rais, le tout d'argent.

Louis. (Ms. 226.) — Arnould, chancelier de l'ordre de Saint-Lazare, seigneur de Jollain, d'Estaimbourg, de Bayard, représentant le seigneur de Warcoing aux Etats en 1692. — La terre d'Estaimbourg lui avait été apportée par sa femme, une de la Broye.

Thiébegod ou Thiébegot.

D'or à 3 pals aiguisés de gueules, à la fasce d'argent chargée de 3 coquilles d'azur.

Pl. 15



Henri, époux de Catherine de Clermes, morte en 1323. (MS. 242.) — Jehan, *li roys Cardos Bribas*, était du tournoi de 1331. — La torche des Damoiseaux porte le même écu, mais avec une bordure engrelée de sable.

Thiefries.

Bandé d'or et d'azur de 6 p., au franc-quartier d'argent.
(Géné. dans le Ms. de G. Créteau.)

Thieffry.

D'argent aux deux capitales A T d'azur, séparées par un point de même, et entourées de lauriers en couronne lié de gueules en chef et en pointe.

Antoine, bourgeois de Tournai. (Ar. de Fl.)

de Thiennes de Rumbecke.

D'or à la bordure d'azur, à l'écusson d'argent bordé d'azur, chargé d'un lion de gueules. (Nobi. des P.-B.)

Rumbecke, seigneurie en Flandre, fut érigée en comté en faveur de René de Thiennes, en 1649. — Louis-Thomas comte de Rumbecke, épousa en 1666, Charlotte van der Gracht, baronne d'Ere, fille et héritière de Wautier et de Suzanne du Chastel, baronne d'Ere, — René-Charles, comte de Rumbecke, baron d'Ere. — Les seigneuries d'Ere et de Saint-Maur, appartenaient encore en 1778, à Chrétien-Charles, lequel avait épousé une comtesse de Cobenzel.

Thieulaine.

Burellé d'argent et d'azur de 10 p., à la bande de gueules chargée de 3 aiglettes d'or. (Ms. de Créteau.)

Daniel, roi de l'Epinette en 1437. — Jeanne, fille d'Arnould, épouse de Pierre de Cardevacque. (Quart. géné.) — Georges épousa Madelaine de Chastillon en 1573. (R. des paroisses.)

de Thun.

De...., semé de feuilles de trèfle de.... (Ms. de Calonne.)

Pierre, fils de Jean, seigneur de Thun, mort en 1434, eut pour femme Jeanne de Cardevacque.

du Tilleul.

D'or au tilleul de sinople accosté de 2 étoiles à 6 rais d'azur.

Gilles, écolâtre de la cathédrale, donna une verrière aux Chartreux de Chercq. Il mourut en 1616. — Eloi, chanoine, mort en 1635. (Ms. 226.)

Thouars.

De gueules semé de trèfles d'or, au léopard de même, armé et lampassé d'azur.

Ferry épousa Blanche, héritière de la terre de Mortagne. (Mir. ar.) — Louis, écuyer, marié en 1563 à Marie de Farvacques. (R. des paroisses.) — Cette maison portait

primitivement de gueules semé de trèfles d'or. Le prince de Galles permit à Jean d'y ajouter un léopard, en récompense et comme signe visible des services rendus à sa cause.

de Tournai.

D'or à 3 lions naissants de gueules, lampassés d'argent. (Géné. dans Crétean.)

Parmi les otages envoyés, en 1477, à Louis XI, comme garants de la fidélité des Tournaisiens, se trouve Maître Jehan de Tournai, second conseiller de cette ville. (M. Chotin, H. de T.)

de Trazegnies.

(Chevalerie.)

Bandé d'or et d'azur de 6 p., une ombre de lion sur le tout, à la bordure engrelée de gueules.

Gillon le Brun de Trazegnies, seigneur de Bailleul en Tournaisis, fils cadet de Gilles III, descendait au sixième degré du fameux Gillon, héros d'un roman célèbre au moyen âge. — En 1254, Gilles le Brun de Trazegnies, conétable de France, fonda à son habitation de Bailleul une chapelle pour y dire la messe journellement. (Cart. du chapitre de T.) — L'habitation de Gilles est actuellement la ferme de Sotterue. — Aujourd'hui les de Trazegnies portent écartelé : au 1 et 4 de Trazegnies ancien; au 2 et 3 de gueules à la fasce d'argent acc. de 3 losanges d'or.— Pour supports 2 lions contournés d'or, l'écu entouré d'un manteau de gueules et d'hermine. — Couronne à 5 fleurons.

Tribou.

De.... à 2 flèches en sautoir de...., au compas en chevron renversé de...., acc. en chef d'une étoile à 6 rais de.... (Épi. à l'église du château.)

Albert-Alexandre, directeur des terres franches du Tournaisis, mort en 1765, épousa Françoise de la Fosse, puis Marie-Emm. Poutrain de Merignies des environs de Lille. — Son fils, mort en 1790, était seigneur de Béthomé.

des Trompes.

De gueules au chevron d'argent acc. de 3 fers de lances renversés d'or.

Jean des Trompes, seigneur de Westhove, fut confirmé en noblesse, en 1594. — Charles, mort en 1652, dignitaire de la Cathédrale. (Roncy, *Épi.*) — Des Trompes Lille porte de gueules au chevron d'argent accompagné de 3 pommes de pin de même.

Turpin dit Petit.

D'azur au massacre de cerf chevillé de 10 cors d'or.

Pierre, mort en 1400, époux de Jehanne de Pieronne. (Ms. 226.) — Pierre Petit dit le diable, est excepté de l'amnistie accordée par le roi aux rebelles de Tournai en 1575. L'auteur du manuscrit Varii eventus qui rapporte cette particularité, a mis en regard de son texte les armes de Turpin, ce qui prouve que Pierre Petit dit le diable, était un Turpin.

Tuscap.

De.... à 2 boucs affrontés de..., à l'étoile de..., au franc-canton de (Sceau de 1378, archives.)



V.

le Vaillant.

(Chevalerie.)

Écartelé : au 1 et 4 de gueules au soleil rayonnant d'or ; au 2 et 3 d'or à 2 lions aux queues enlacées de gueules, lampassés et armés d'azur, qui est de de Cordes.

Gilliart accompagna Eudes de Bourgogne, à la croisade de 1202. Ce Gilliart se nommait primitivement Lumbermont et portait d'azur au cheval effrayé d'argent. Eudes changea ces armes et les remplaça par le soleil d'or sur champ de gueules. (Lachenaye-Desbois.) — Léon le Vaillant, seigneur de Roncheville, créé chevalier par le duc de Bourgogne, Charles le Hardi, en 1474. (Épi. à Pottes.) — Jean, épousa Catherine de Cordes-Waudripont, en 1534. — Nicolas-François, seigneur de la Bassarderie, Merlain, capitaine au service d'Espagne. — Joseph-Alexandre le Vaillant de la Bassarderie doyen du chapitre de T., de 1727 à 1758. — Mre César, ancien commissaire royal de l'arrondissement. — Mre Ferdinand-Eugène-Alfred, propriétaire du Château de Merlin à Jollain.

de le Val.

D'azur à 3 merlettes d'argent. (Roncy, Épi.)

Valembos.

Armes...

En 1440, Jean, écuyer, maître d'hôtel du seigneur d'Antoing, et dame Vitasse Boulenghe, sa femme, fondèrent un hôpital pour recevoir les pèlerins au bourg d'Antoing. (M. Chotin, H. de T.)

Valembourg.

Armes...

Jean-Joseph, épousa Madelaine del Fosse en 1659. (R. des paroisses.)

Valut.

D'azur au chevron d'or chargé de 3 étoiles à 6 rais d'azur et acc. de 3 étoiles d'or.

Jaspar, trésorier général et héréditaire de Tournai. (Ar. de Fl.) — Agnès, femme de Jean le Febvre, marchand à S. Piat. (Roncy, Épi.)

Vandale.

D'azur à 3 étoiles d'or. (Géné. des du Chambge.)

Vander Heyden.

D'argent à 2 étoiles à 6 rais de sable, l'une en chef l'autre en pointe, au franc-quartier de gueules chargé d'une quintefeuille d'or.

Jean-Baptiste, avocat, mort en 1684. (Roncy, Épi.) — Gaspar, né en 1702. (R. des paroisses.)

Vangermez.

D'azur à l'épée d'argent, garde et poignée d'or, posée en fasce, la pointe à senestre, acc. de 3 étoiles à 6 rais d'or, deux, une.

Pierre-Maximilien, secrétaire du roi, seigneur de Léaucourt. (Ar. de Fl.) — Maximilien, écuyer, seigneur de Léaucourt, mort en 1727, avait épousé Marie Scorion. (Épi. à S. Nicolas.)

Vaquerie.

Échiqueté d'argent et d'azur, au chef de gueules.

Jean, roi de l'Epinette en 1338. (Ms. 222.)

le Vaquier.

D'or à 3 têtes de vaches de sable. (Carpentier.)

Un le Vaquier était prévôt de Tournai en 1280.

de Vasnes.

Armes....

Jehan, chevalier, seigneur dans Leers, vendit sa terre à son suzérain, le seigneur d'Audenarde, en 1245. (Essai.)

Vaulier.

D'argent à 3 fleurs de lys de sable, 2, 1, au croissant de même en chef.

Catherine et Agnès filles de Samuel, la première

morte en 1653. (Ms 226.) — Catherine, avait fondé rue *Cauwe* (actuellement des Procureurs) un refuge pour y recevoir des filles ou des veuves. (Essai.)

de Vaux.

De.... à la bande de.... chargée de fleurs de lys de....
(Sceau de 1336, archives.)

de Velaines.

De gueules à 3 lionceaux d'argent 2, 1.

Jehan, chevalier, châtelain d'Ath, en 1310. — Jeanne épousa Guy de Maraiges. (Rec. géné.)

Veltins.

Armes....

Jehan, fils de Jehan, mort en 1436. (Ms. 226.)

Venduille.

De.... billeté de.... — On trouve aussi : *D'or à 11 billettes couchées de sable*, 3, 2, 3, 2, 1. (Roncy, Épi.)

Jean, écuyer, châtelain de Leuze, l'un des capitaines du château de Tournai, mort en 1562, épousa Marie de Haudion dite Ghiberchies. (Épi. à S. Nicolas.)

Verdure.

D'argent au sapin de sinople. — Devise : AD ALTIORA.
(Ms. de M. du M.)

Vergelo ou Vergelois.

D'or à 3 pals de gueules, au chef de sinople chargé de 3 croisettes pattées d'argent, posées en fasce.

Jean, originaire de Cassel, épousa une des Wattines. — Denis, seigneur de Montifaut, juré de Tournai en 1546. — Agnès, dame de Montifaut, femme d'Hermès le Clercq. (Généa. dans Créteau.)

Verguigneul.

D'hermine au croissant de gueules. (Roncy, *Épi.*)

Vertegans.

D'or à la croix de gueules cantonnée de 12 merlettes de sable, deux, une, à chaque canton.

Jean-François, licencié ès-lois. (Ar. de Fl.) — Jean-François, chevalier du Saint-Empire en 1721, conseiller pensionnaire de T., obtint d'ajouter à ses armes une couronne d'or au lieu de bourlet. (Nobi. des P.-B.) — Charles-François, juré en 1759. (R. de la loi.)

de la Vicht.

D'or fretté de sable.

Jean, chevalier, seigneur de la Vicht lez-Courtrai, mort en 1363. — Guillaume, époux de Jeanne de Cambri, mort en 1596. (Mir. ar.)

de Vignacourt.

D'argent à 3 fleurs de lys de gueules.

Huon, seigneur de Vignacourt vivait en 1209. — Charles-Jacques, époux d'Hélène de Marnix, fille du baron de Pottes. (Rec. de la nobl.)

Vilain.

De sable à 6 écussons d'argent chargés chacun d'une bande d'azur, 3, 2, 1.

Julienne Vilain, épouse de Colard Bourgeois au XIVe siècle.

Vilain de la Bouchardérie.

D'argent fretté de gueules, au chef d'azur chargé de 3 étoiles à 6 rais d'or.

Marie, dame de Bettignies et de Jollain en partie, morte en 1588, avait épousé Gérard Bernard, seigneur de Luchen. (Ms. 226.)

li Vilain dit **Liebert.**

D'or à 3 écussons, 2, 1, d'azur, chargés chacun de 3 molettes d'or.

Jacques figura au tournoi des 31 rois, sous le nom de lice de *ly rois Lewill Pellenos.*

Villain.

De.... à 3 molettes d'éperons de.... (Scel de 1294, archives.)

Villain.

D'azur au buste d'or acc. de 3 fleurs de lys de même, à la bordure componée d'argent et de gueules. (T. des Damoiseaux.)

Colart portait ces armes, moins la bordure, au tournoi de 1331, où il figura sous le nom de *ly roys Gluet père Galos.* — Micquiel y figurait aussi et eut nom *ly roys Claudas de Gaule.* — Marc, grand prévôt de T., bienfaiteur des pauvres de St-Piat. *(Voir Épitaphes rimées.)* — Quentine, fille de Marc, épouse de Michel Bernard au XVe siècle.

de Ville.

De sinople à 3 lionceaux d'argent, 2, 1, *armés, lampassés et couronnés de gueules.*

Gomar colonel au service d'Espagne, mort en 1691. — Philippe, baron de Ville, capitaine, époux de Catherine Cavendich. — Sa fille, Henriette, épouse d'Alexandre de Lossy, son fils, dernier de sa maison, époux de Marie-Albertine de Lossy. Il est bourgmestre d'Obigies depuis cinquante ans.

de Villers Grand Champ.

De sable à 10 *losanges d'or,* 3, 3, 3, 1.

Cette famille est venue ici du pays de Liége. (1) — Edmond-Charles-Idesbald, ex-capitaine en second de la compagnie d'artilleurs de la garde civique de cette ville, a épousé Mlle Léopoldine de Sourdeau, fille unique de Joseph. — Son père, Achille-Philippe-Constant, fut officier de hussards sous Guillaume Ier.

---

(1) Selon Carpentier, elle aurait la même origine que les maisons de Lalaing, Croisilles, Haudion-Giberchies, Semeries, Forvies, d'Esne, Canny, Maucourt, Vander Does, Amoury, portant toutes 10 losanges semblablement rangées, mais différentes quant aux émaux.

de Villeries.

De sinople au chevron de gueules, chargé d'une molette d'argent et acc. de 3 lionceaux de gueules.

Ces armoiries sont à enquerre; quoi qu'il en soit, le nom de Villeries se trouve dans la liste des Damoiseaux.

Vincant.

De... à 3 croissants de..., 2, 1, au chef de... chargé d'un lion issant de....

Jacques, époux de N. Sandrard mort en 1426. (Ms. 224.) — On trouve aussi Vincant : d'azur au chevron d'argent chargé de 3 merlettes de gueules. (Géné. des Joseph.)

Vincre.

De gueules au chevron d'or surmonté d'une couronne ducale de même, acc. en chef de 2 fleurs de lys d'argent, et en pointe de 2 éperons en sautoir de même. (Gén. des du Chambge.)

de le Vingne.

D'argent au sautoir de gueules.

Ancienne et puissante famille apparentée à la maison des Radou, châtelains de T. — Everard, échevin de cette ville en 1159. — Everard, fils du précédent, mort en 1198. — Everard, 3e du nom, vendit le titre de monnayage qu'il possédait dans Tournai, au roi Philippe-Auguste. — Une seigneurie vicomtière, propriété de cette maison et dont elle

tirait son nom, fut en partie enclavée dans la ville lors de la construction de l'enceinte fortifiée qui existe encore. (1)

de le Vingne.

Écartelé : au 1 et 4 d'argent à la grappe de raisin de pourpre, feuillée et caudée de sinople; au 2 et 3, d'or à la bande d'azur chargée de 3 quintefeuilles d'argent.

Robert, fils de Christophe et d'Hélène Hennebert, avocat, mort en 1642. (MS. 226.) — *Hierosme*, juré, échevin, capitaine d'une compagnie bourgeoise, mort en 1686, époux de Marie du Rieu.

Visart de Bocarmé.

D'azur au chevron d'or acc. de 3 têtes et cols de biches d'argent.

Jacques-Joseph, seigneur de Bury, 2e conseiller au parlement de Tournai. (Ar. de Fl.) — Louis-François, comte de Bury et de Bocarmé, 1753, capitaine au service de S. M. J. et R. (Nobi. des P.-B.) — Le comte Visart, actuel est chevalier de l'Ordre de Léopold. Il a été membre de la chambre des représentants. En 1851, il fut réélu à l'unanimité des suffrages par les électeurs de l'arrondissement de Tournai.

Vivien.

D'argent au chevron de gueules, acc. en chef de 2 têtes de renards de même, et en pointe d'une hure de sanglier de sable. (Généa. des de Cordes.)

---

(1) La rue del Vingne, plus tard de Babylone, des Allemands et enfin des Jésuites, est percée sur l'emplacement du fief del Vingne.

Velbolt.

Écartelé : au 1 et 4 d'azur à deux faces d'or ; au 2 et 3 de gueules à 2 pals d'or.

Michel, échevin de Tournai, avocat postulant, mort en 1665. (Ms. 226.)

Veillart.

D'azur au chevron d'or acc. de 3 étoiles à 6 rais de même.

Christophe, mort en 1630 (Ms. 226.)

de Vos.

D'argent à la bande de sable chargée de 3 lionceaux passants de.... (Plan de T.) — *L'écu surmonté d'un heaume d'argent grillé, liseré, couronné d'or et cimé d'un vol de.....*

Pierre de Vos, seigneur de Beaupré, créé chevalier le 28 nov. 1600.

Vranx.

D'or à 3 membres de lion de sable, coupés et armés de gueules, 2, 1. — Supports : 2 *sphinx au naturel.*

Cette famille rattache sa filiation aux Vranx du Brabant. — Ignace-François, né en 1708, avocat et sur-intendant du mont-de-piété de Tournai. — Théodore-Antoine, aussi sur-intendant du même établissement, député aux états du Tournaisis en 1748. — Vranx d'Amelin, de la seconde branche, capitaine aux gardes wallonnes, né en 1755. — Antoine-Marie-Camille épousa en 1833, Zénobie de Formanoir.



W.

de Wadelincourt.

De sable à 3 givres d'or, langées de gueules, 2, 1, au chef d'argent chargé de 3 aiglettes éployées de sable. (1)

Robert de Wadelincourt, baron de Morepas, épousa Melle Louise de Rasse de la Faillerie.

Waignon.

D'argent au chevron de gueules acc. de 3 maillets de sable. (Géné. des du Chambge.)

de le Walle.

D'argent au chevron de sable acc. de 3 merlettes de même. (Voir leur généalogie dans le Ms. 223.)

de Warcoing.

(Chevalerie.)

De sable à la croix engrelée d'or (Varii eventus.) — *Le Ms.* 219 *donne pour Warcoing : d'or à la croix engrelée de gueules.*

Machelini de Warcoin signe comme témoin, une charte de l'an 1032 (Poutrain, 596.) — Roger, fils de Roger, châtelain de Coucay. Le premier réclamait quelques droits des

(1) Les Robert de Symphorien portent de même que les Robert de Wadelincourt.

comtes de Flandre en 1193. Sans attendre qu'il lui fut fait justice, Roger entra à main armée sur les terres du comte qu'il ravagea. Par représailles, celui-ci assiégea le château de Warcoing, le réduisit en cendres et dévasta tout le domaine de son ennemi. (Chronique du Hainaut.) — Gerulphe de W., époux de *Ermentrudis de Bruella.* (Varii eventus.) — Ce Gerulphe brisait d'un lambel de gueules à 5 pendants. — Jehan, roi de l'Epinette en 1292. (Ms. 222.) — Louis, aussi roi du tournoi de l'Épinette de 1431. Il brisait d'une merlette au premier canton.

Warenghien.

D'or à 3 léopards d'azur.

Jean, seigneur de Fontaine, roi de l'Épinette, en 1334. (Ms 222.)

Warisson.

De gueules billeté d'or à 4 croissants de même, 1 en chef, 2 en flancs, 1 en pointe, au franc-quartier burellé d'or et d'azur de 11 p. (T. des Damoiseaux 1280.)

Jehan, *li roys Loch de roche lisse*, l'un des acteurs du tournoi de 1331.

de Wartins.

De..... à 3 écussons de.... chargés chacun d'une croix de....

Jehan, mort en 1366, sépulture au béguinage. (Ms. 226)

de Wasmes.

Armes...

Jacques, mort en 1431, époux de Alise Harlart dite Capronié. — Jehan, leur fils, époux de Jeanne le Poivre. (Ms. 226.)

de Wasmes.

D'argent à la fasce d'azur, à la champagne de gueules.

Jeanne, fille de Pierre, marchand de draps, eut pour époux Jacques d'Aubermont, en 1439, et lui apporta la terre de Wasmes. (Roncy, *Épi.* et Essai.)

de Wastines.

De sable à une double aigle d'or, membrée et becquée de gueules.

Huc de Wastines, dit Philippe Mouskes, fut pris les armes à la main avec quantité d'autre bourgeois en défendant la porte des Maulx contre les soldats du comte Ferrand.

Watringant.

De pourpre à la croix de gueules, cantonnée de 4 étoiles à 6 rais d'or.

Jacques, marchand. (Ar. de Fl.) — Michel, fondateur d'une distribution de pains à S. Piat. (Ms. 226.)

de Wattines.

D'argent orlé d'azur. (Géné. dans Créteau.)

Simon, échevin de Tournai, en 1609. (R. de la loi.)

Waucheul.

Échiqueté d'argent et de gueules. (Géné. des de Cordes.)

de Waudripont.

(Chevalerie.)

D'or semé de tierces feuilles d'azur, à 2 huchets adossés de gueules, enguichés et virolés d'azur.

Hue accompagna Thierry d'Alsace à la 4e croisade. (1202) — Thierry et Gui, fils de Hue, périrent en Palestine en défendant un pont. Depuis, Otho de Waudripont changea les armes de sa famille, que prit Rasse de Cordes, son second fils, tandis que Gérard, l'aîné, ne quitta ni le nom, ni les armes primitives de sa maison. (M. 223.) Voir l'article de de Cordes.

Wemel.

De gueules à 3 chiens bassets d'argent, 2, 1.

Roland-François, avocat au parlement de Tournai. (Ar. de Fl.)

de Werchin.

D'azur billeté d'argent au lion de même.

En 1375, Jean, sénéchal de Hainaut, fonda au village de Chercq, une chartreuse à l'endroit appelé Mont S. André. — Jean, l'un de ses descendants, tué à Azincourt, eut sa sépulture dans l'église de ce couvent, sous une dalle où l'on avait gravé l'inscription curieuse rapportée dans notre

recueil d'*Épitaphes rimées*. — En 1551, Pierre de Werchin et Hélène de Vergy, son épouse, firent le partage de leurs biens entre leurs enfants. Jolente, l'ainée, eut la sénéchaussée de Hainaut, la terre et seigneurie de Werchin, celles de Biez, Wiers, etc., etc. Cette héritière épousa Pierre de Melun, prince d'Epinoi.

Wettin.

De gueules semé de trèfles d'or, à 3 fermeaux de même, 2, 1, au lambel de 3 pendants d'azur. (T. des Damoiseaux, p. prim.)

Au tournoi de 1331, Jehan avait nom *li roys* de *Cornouailles.* Il mourut en 1366. (Ms. 224.) — Jehan, mort en 1456, avait épousé Marie d'Espaing. — Wattier, bourgeois de T., épousa Anne de Clermes. (Roucy, *Épi.*)

de Wez.

Armes....

Sara, dame de Wez, épouse d'Anselme d'Aigremont. (Poutrain.) — Jean de Wez, dit Canneboeuf, donna trois bonniers de terre à la cathédrale. (Cousin, L. IV.) — Jean, signa comme témoin un acte passé à Lille en 1289. — Au XIVe siècle un Jacquemart de Wez, descendant des anciens seigneurs de ce nom, fabriquait de la bierre qu'il livrait au Chapitre et aux bourgeois de Tournai.

Wibault ou Wibaut.

Écartelé : au 1 et 4 d'azur à 2 fasces d'or ; au 2 et 3 de gueules à 2 pals d'or.

Jean, fils de Laurent, second prévôt, avait été greffier des échevinages de S. Brice et du Bruille. Il eut pour

femme Jeanne le Cupre et mourut en 1632. (Ms 226.) — Noël, juré, garde de la monnaie en 1641. (Id.)

Wicard.

D'azur à 8 losanges (8 carrés) *d'argent rangées* 1, 2, 2, 2, 1, *en losange. L'écu timbré d'une couronne à* 9 *perles.* — Devise : SUPREMUM HONOR BONUM.

Le nom de cette famille s'écrivait anciennement Vicar. — Jean-Baptiste, comte de Schetenbach, né en Alsace, en 1763, émigra à la révolution française et vint se fixer à Tournai où il épousa une demoiselle Montroeil de cette ville. En l'an III (1794-95) il fut nommé l'un des huit échevins composant la nouvelle magistrature urbaine. — Son fils Édouard-Eugène, naturaliste, né en 1797, épousa Henriette-Bonne Simon, d'où Charles, Henri et Aimée. Charles entra au conservatoire de Bruxelles. Deux ans après (1851) il y remportait le premier prix de chant. Depuis, il est devenu l'un des plus brillants interprètes du répertoire lyrique moderne.

de Wilde.

De gueules à 3 *molettes d'éperons d'argent, deux, une.*

Pierre-François, avocat. (Ar. de Fl.) — Guillaume, conseiller pensionnaire de T., mort en 1716, époux de Jeanne-Marguerite Sceultre. (Roucy, *Épi.*)

Winaud de Glimes.

D'azur semé de billettes d'or, à la bande d'argent brochant sur le tout, à la bordure dentelée d'or.

Henri, avocat. (Ar. de Fl.)

de Winghen.

D'azur à la fasce vairée d'argent acc. en chef de 3 losanges et en pointe d'une étoile de même. (Ms. 223)

Witz.

D'argent à la fasce de gueules chargée d'une étoile d'or. (Ms. 223.)

de la Woestine.

De sable au chevron d'argent acc. de 3 coquilles de même.

Cette maison originaire de la Flandre, où l'une de ses branches s'est propagée jusqu'à nos jours, compte dans son sein plusieurs seigneurs de Grandmetz. — Jacques-François, chevalier, de l'ordre de Saint-Lazarre, de N. D. du mont Carmel, de Jerusalem, seigneur de Plouy. (Ar. de Fl.)

de Wolff de Clairbois.

D'or à 3 loups élancés de sable, lampassés de gueules. — Couronne de baron, selon le titre. — Cimier : *un paon au naturel.* — Devise : VIRTUTIS PRAEMIUM.

Cette famille est originaire de Ruremonde. Elle se divise en plusieurs branches ; les membres de l'une d'elle portent le titre de baron de Wolff de Moorsel. — Dominique de Wolff de Clairbois, épousa une demoiselle d'Ysembart de Wrechem. Une fille issue de cette union épousa messire Gusman de Cossée de Maulde.

Wtenecheute.

De.... au sautoir de..., sur le tout une fasce de....

Nicolas, juré, capitaine d'une compagnie bourgeoise. — Anne, dont on célébrait l'obit à S. Nicaise, morte en 1598. (Ms. 226.)

Wulfberghe.

Écartelé : au 1 et 4 de gueules à 6 coquilles d'or, 3, 2, 1 ; au 2 et 3, d'argent à 4 chevrons de gueules.

Adrien, époux de Pauline de Quenghem. — Eléonore leur fille, dame de Pecq, etc., épousa Gérard de Langlé, chevalier, fils de Jean et de Jeanne de Croix. (Quart. généal.



Y.

de Yawe.

De.... à la fasce de.... chargée de 3 coquilles de..., au lion rampant de.... au 1er quartier de l'écu. (Sceau de 1383, archives.)

Ce nom figure parmi ceux des Damoiseaux et des prévôts de Tournai.

Ysebrant de Lendonck.

D'or au castor au naturel élancé en bande. — Tenants : 2 *tritons au naturel, armés de badelaires d'argent, portant bannières : à dextre de Ysebrant, à senestre de sable à la barre d'or.* — Cimier : *Un castor issant.* — Devise : Per mare per terras.

Charles-Nicolas-Joseph, né à Tournai, en 1723, épousa Marie-Antoinette de Saint-Genois. — Marie-Romain-Fortuné, officier aux chasseurs tyroliens de Chasteler, colonel d'état-major, en 1832. — Camille, ancien lieutenant d'infanterie, époux de Marie-Françoise de Sars. — Albéric, fils des précédents. — Cette maison se divise en deux branches : Ysebrant de Lendonck et Ysebrant de Difque. Elle est originaire de Wesphalie et se nommait autrefois Beverforde ou Bevervoode.

d'Ysembart de Wreichem.

D'or au pin de sinople sur une terrasse de même, senestré d'une chèvre au naturel rampant contre le tronc. — Timbre : *un casque couronné ayant pour cimier une chèvre issante.* — Tenants : 2 *satyres armés de bannières : à dextre, de sable au chevron d'argent acc. de 3 croissants de même, à senestre, d'argent au chevron d'azur acc. en chef de 2 roses de gueules, et en pointe d'une fleur de....* — Devise Fortitudine et tempora.

Adrien-François, seigneur de Regalle, ancien mayeur d'Ath, reçut une addition d'armoiries en 1697. Il était

fils d'Adrien-Gilles et de Marie de la Haye. (Nobi. des P.-B.) — N. d'Ysembart de Wreichem, bourgmestre de Froyennes, donna de fonds pour la construction du petit édifice qui entoure la fontaine Saint-Eloi, et en posa la première pierre en 1828.



Z.

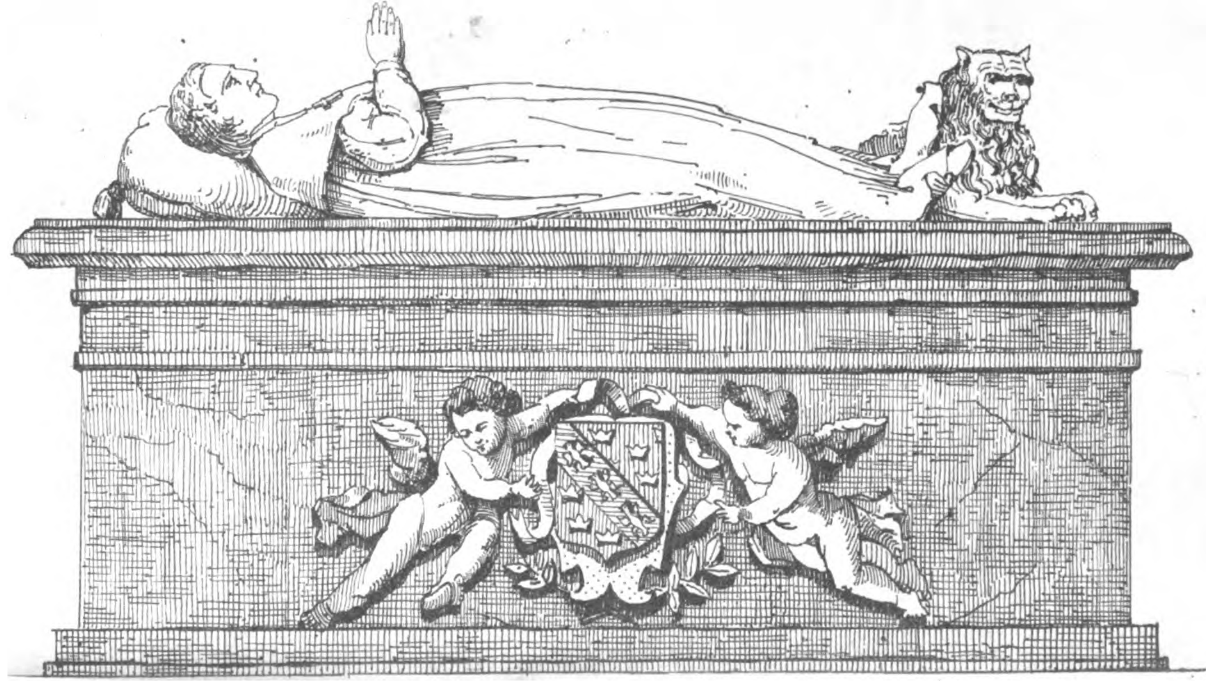
Zivert.

Coupé : au 1er d'or au lion de gueules ; au 2e d'argent à une rivière de sinople, posée en fasce, sur laquelle nagent 3 cannes de sable, becquées de gueules. (Ar. de Fl.)

Jean-Baptiste, fils de Jean, juré de Tournai, mort en 1687. (Ms. 226.) — Barbe, épouse de Louis Bargibant. — Adrien-François, marchand à T. (Ar. de Fl.) — On trouve aussi Zivert : D'azur à 3 merlettes d'argent, posées en fasce, au chef d'or chargé d'un lion passant de... (Roncy, Épi.)



Pl. 13.



SUPPLÉMENT.

ARMOIRIES DE TOURNAI.

Dès l'origine des armoiries, la cité de Tournai adopta une tour d'argent, *au blanc chasteau*, sur champ de gueules. Cette pièce faisait allusion à son nom et était un emblème de sa force. — En 1426, Charles VII octroya aux Tournaisiens une addition d'armoiries consistant en un chef de France, les fleurs de lys disposées en fasce. (1) — En 1824, la commune de Tournai requérante, reçut un diplôme du conseil suprême de noblesse, la maintenant dans la possession de son antique écusson à la tour d'argent sur champ de gueules, au chef de France. — En 1837, le collège des bourgmestre et échevins obtint du gouvernement confirmation des armoiries susdites. — Dans le diplôme concédé à cet effet, diplôme conservé dans l'un des salons de l'hôtel de ville, on trouve le blasonnement suivant :

« De gueules chargé d'un fort d'argent, donjonné de 3 tours de même, au chef cousu d'azur chargé de 3 fleurs de lys d'or ; l'écu timbré d'une couronne d'or. »

Est-il utile de faire remarquer l'absurdité de cette prétendue description héraldique. Depuis ces octrois, la tour d'argent qui figure sur le scel communal se représente fermée et non maçonnée. Nous n'ignorons pas qu'elle est ainsi peinte sur le parchemin de la charte de 1426 ; mais est-ce bien là la vraie tour de nos armoiries ? Un jeton frappé sur la fin du XIVe siècle, porte trois petites couronnes renfermant chacune une tour ouverte. — Une autre pièce de la même époque porte aussi une tour ouverte. — Un jeton présumé du XVe siècle, et de la collection de M. Henri Casterman, porte une tour ouverte. Une autre monnaie de 1543 porte une tour ouverte, crénelée et maçonnée. — Les monnaies obsidionales de de Surville ont aussi la tour ouverte, avec ou sans herse. (2) — Quantité de gravures re-

(1) Diplôme aux archives. — (2) Voyez les planches des volumes 3 des Bulletins, et du volume 4 des Mémoires de la Société historique et littéraire de Tournai.

présentent la tour de l'écu tournaisien ouverte. — Toutes les matrices des sceaux conservées aux archives et ailleurs, offrent constamment une tour ouverte. Ces exemples, qu'on pourrait multiplier, prouvent que la tour ouverte est de tradition.

Quant à la couronne à cinq fleurons visibles, ou couronne ducale, timbrant l'écusson communal, on ne la voit figurer nulle part avant le commencement de ce siècle. Si le chef du gouvernement a voulu nous gratifier de cette augmentation d'armoiries, il était du devoir de la chambre héraldique de mentionner tout particulièrement cette faveur dans le corps du diplôme. En outre, cette chambre devait spécifier le genre de couronne, et ne pas se renfermer dans les termes vagues de *couronne d'or*.

La couronne murale, ce semble, convenait bien mieux aux armes d'une ville en possession d'une charte communale et gouvernée par des magistrats électifs, que la couronne actuelle, (1) qui implique, quoiqu'erronément, une domination féodale exercée par un duc. Si l'on tenait à timbrer notre écusson d'une couronne quelconque, sans vouloir adopter la couronne crénelée, il fallait choisir la couronne royale, celle-là, du moins, aurait eu sa valeur historique et sa raison d'être en rappelant que jadis, la noble et antique cité de Tournai ne relevait que de la puissance souveraine.

L'écusson actuel, tel qu'il est peint sur le diplôme de 1837, doit se blasonner ainsi :

De gueules à la tour fermée, crénelée de 2 pièces d'argent, mouvante de la pointe de l'écu, sommée de 3 guérittes en saillies crénelées de même, au chef cousu d'azur chargé de 3 fleurs de lys d'or disposées en fasce. — Timbre : couronne ducale.

Comme nous l'avons fait observer, pour être d'accord avec la tradition, il faudrait une tour ouverte et maçonnée de sable. Il serait aussi plus convenable de timbrer d'une couronne murale d'or, comme c'est le cas pour les armes de Paris et de plusieurs autres villes.

LES ÉTATS DU BAILLIAGE DU TOURNAISIS.

De gueules à la tour ouverte, la herse levée, donjonnée de 3 pièces, le donjon dextre sommé d'une crosse d'or, le senestre d'un casque de

(1) La charte de 1187, donnée par Philippe-Auguste, n'est que la confirmation de nos anciennes libertés.

profil, panaché d'or, celui du milieu pavillonné d'argent ; le tout accosté de 2 gerbes de blé, liées et suspendues chacune à un clou par un lien noué en rose de même. (Ar. de Fl.)

Un sceau en cuivre, conservé aux archives, donne la tour ouverte crénelée, surmontée d'un donjon crénelé, couvert d'un toit pyramidal imbriqué, la tour accostée de deux objets que nous ne saurions définir. Légende : SIGILLUM BALLIVATUS (sic) TORNACI ET TORNACENCIS.

LES ÉTATS DU TOURNAISIS.

Les états du Tournaisis n'eurent de scel qu'en 1562. Une médaille d'argent, frappée sous Marie-Thérèse, représente les armes des états, la tour ouverte, la herse levée, surmontée d'un toit pyramidal, adextrée d'une crosse et senestrée d'un casque ; le tout accosté de 4 gerbes, liées 2 à 2, avec cette légende : STATUS TORNACESII.

BAILLIAGE DE SAINT-AMAND.

Le scel circulaire de ce bailliage n'avait rien d'héraldique, il consistait en une main droite tenant une balance, sans aucune indication d'émaux, et cette légende : SCEL DV BAILL. ET COVR FEODAL DE St-AMAND.

ARMOIRIES DE CORPORATIONS CIVILES

ET RELIGIEUSES DE TOURNAI ET DU TOURNAISIS.

LE SERMENT DES ARBALÉTRIERS SOUS L'INVOCATION DE SAINT-GEORGES.

D'azur à un Saint-Georges d'or, sur un cheval d'argent, tenant de la main dextre levée une épée de même, menaçant un dragon d'or abattu aux pieds du cheval, le tout contourné. (Ar. de Fl.)

LE SERMENT DE CANONNIERS SOUS L'INVOCATION DE SAINT-ANTOINE.

D'azur à un Saint-Antoine contourné, lisant dans un livre, appuyé contre un canon et senestré en pointe de son cochon contourné, le tout d'or, sur une terrasse de sinople.

LE SERMENT DES ARCHERS SOUS L'INVOCATION DE SAINT-SÉBASTIEN.

De gueules à la croix potencée d'or cantonnée de 4 croisettes de même.

LA COMMUNAUTÉ DES MARCHANDS.

De pourpre à un Saint-Benoit de carnation, vêtu de sable, sur une terrasse de sinople, la tête entourée de rayons de gloire d'or, tenant de la main dextre une coupe ouverte d'or, et de la senestre une crosse de même.

LA COMMUNAUTÉ DES CHIRURGIENS.

D'or à un Saint-Cosmes et à un Saint-Damien affrontés de carnation, vêtus de gueules et de pourpre, bordés d'or, le 1er portant de la main senestre une fiole d'argent; le 2e tenant de la dextre une spatule de mêmè et de la senestre une fiole d'argent, le tout posé sur une terrasse de sinople.

LA COMMUNAUTÉ DES CABARETIERS SOUS L'INVOCATION DE SAINT-LAURENT.

D'azur à un grille d'argent, surmonté de 3 fleurs de lys d'or rangées en fasce.

L'ABBAYE DE SAINT-MARTIN.

D'or à un Saint-Martin de carnation, vêtu d'argent, botté d'azur, au cheval d'argent, et coupant de son épée un manteau de gueules à un pauvre demandant l'aumône.

L'ABBAYE DE SAINT-NICOLAS DES PRÉS.

De gueules à un Saint-Nicolas de carnation, vêtu d'une aube d'argent, d'une chape d'azur bordée d'or, la mitre en tête, aussi d'azur et bordée d'or, tenant à senestre une crosse de même, et bénissant de la main dextre, 3 enfants de carnation dans une cuvette d'argent.

LE COUVENT DES CROISIERS ou RELIGIEUX DE SAINTE CROIX.

D'azur à la croix pattée et alaisée, le montant de gueules, la traverse d'argent.

LE COUVENT DES DOMINICAINS.

D'argent à un saint Thomas d'Aquin de carnation, vêtu de l'habit monastique d'argent et de sable, tenant un saint Sacrement de la main dextre, ayant l'autre sur la poitrine.

LA MAISON DE PROBATION DES JÉSUITES.

D'azur à un nom de Jésus d'or, soutenu de 3 clous appointés de même, le tout renfermé dans un cercle rayonnant aussi d'or.

LE COUVENT DES HOSPITALIÈRES DE MARVIS.

D'or à la Vierge de carnation, vêtue d'argent et d'azur, couronnée d'or, tenant de la main dextre un sceptre fleurdelisé d'or, et sur le bras senestre, un enfant Jésus ayant un monde d'azur cintré et croisé d'or; la vierge posée sur une terrasse de sinople.

LE COUVENT DES RELIGIEUSES D'ARTEVIC (1) dites SOEURS NOIRES.

D'azur à la croix pattée et pommetée d'or.

LE MONASTÈRE DES PRÉS PORCINS.

D'argent à une vierge de carnation, vêtue de gueules et d'azur, couronnée d'or, tenant au bras senestre l'enfant Jésus de carnation, ayant à la main dextre un monde d'azur croisé de sable.

LES RELIGIEUSES DE L'HOPITAL DELPLANCQUE.

D'argent à la croix pattée de sable.

LES RELIGIEUSES DE SAINT SAUVEUR dites DES CAMPEAUX.

D'or à un monde d'azur sommé d'une croix fleuronnée et pommetée de même.

LES RELIGIEUSES DE LA MADELAINE dites FILLES-DIEU.

D'azur à un Saint-Augustin vêtu pontificalement, tenant de la main dextre un cœur enflammé, et de la senestre une crosse en barre, le tout d'or.

LES RELIGIEUSES DE SAINT ANDRÉ.

D'azur à 2 chicots passés en sautoir, accompagnés de 2 couronnes, l'une en chef, l'autre en pointe, et de 2 fleurs de lys, une à chaque flanc, le tout d'or.

LES RELIGIEUSES DE SION.

De gueules à une croix de passion d'or sur un tertre de sinople, à 3 clous d'argent, avec un fouet de cordes de sable, armé de molettes d'argent, suspendu à la branche dextre de la croix, et une poignée de verges, aussi de sable, suspendue à la branche senestre par un lien d'or.

---

(1) Ou artevie, du latin *arctus vitae*, vie étroite. D'autres pensent que Dartevie est le nom du fondateur de ce monastère.

LE COUVENT DES URSULINES.

D'azur à un nom de Jésus et Marie d'or, soutenu de 3 clous appointés de même.

LE CHAPITRE DE LA COLLÉGIALE D'ANTOING.

D'azur à un pommier d'or, fruité de même et feuillé de sinople, la base du tronc engoulée d'un mufle de léopard renversé d'or, et un lièvre d'argent passant derrière le pied de l'arbre.

L'ABBAYE DE SAINT-AMAND, en Pevele.

D'or à 2 aigles de sable, mi-parti d'azur, semé de fleurs de lys d'or (Annu. de la Nobl.)

L'ABBAYE DE NOTRE-DAME DE LA PAIX A SAINT-AMAND.

Parti : au 1 d'or à une demi-aigle à 2 têtes de sable, becquée et membrée de gueules, mouvante du parti ; au 2 d'azur, semé de fleurs de lys d'or, à 3 fasces sur le tout du parti, chargées la première : du mot *Paci*, de sable, la deuxième du mot *Fice*, de même, la troisième des caractères an° 1652, aussi de sable.

LA VILLE DE SAINT-AMAND, en Pevele.

De sinople à l'épée en pal d'argent, garde et poignée d'or, accostée en fasce de 2 fleurs de lys d'or.

FIN.



Table des matières du VI[e] volume des Mémoires.

—

FIN DE LA TABLE.



